THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

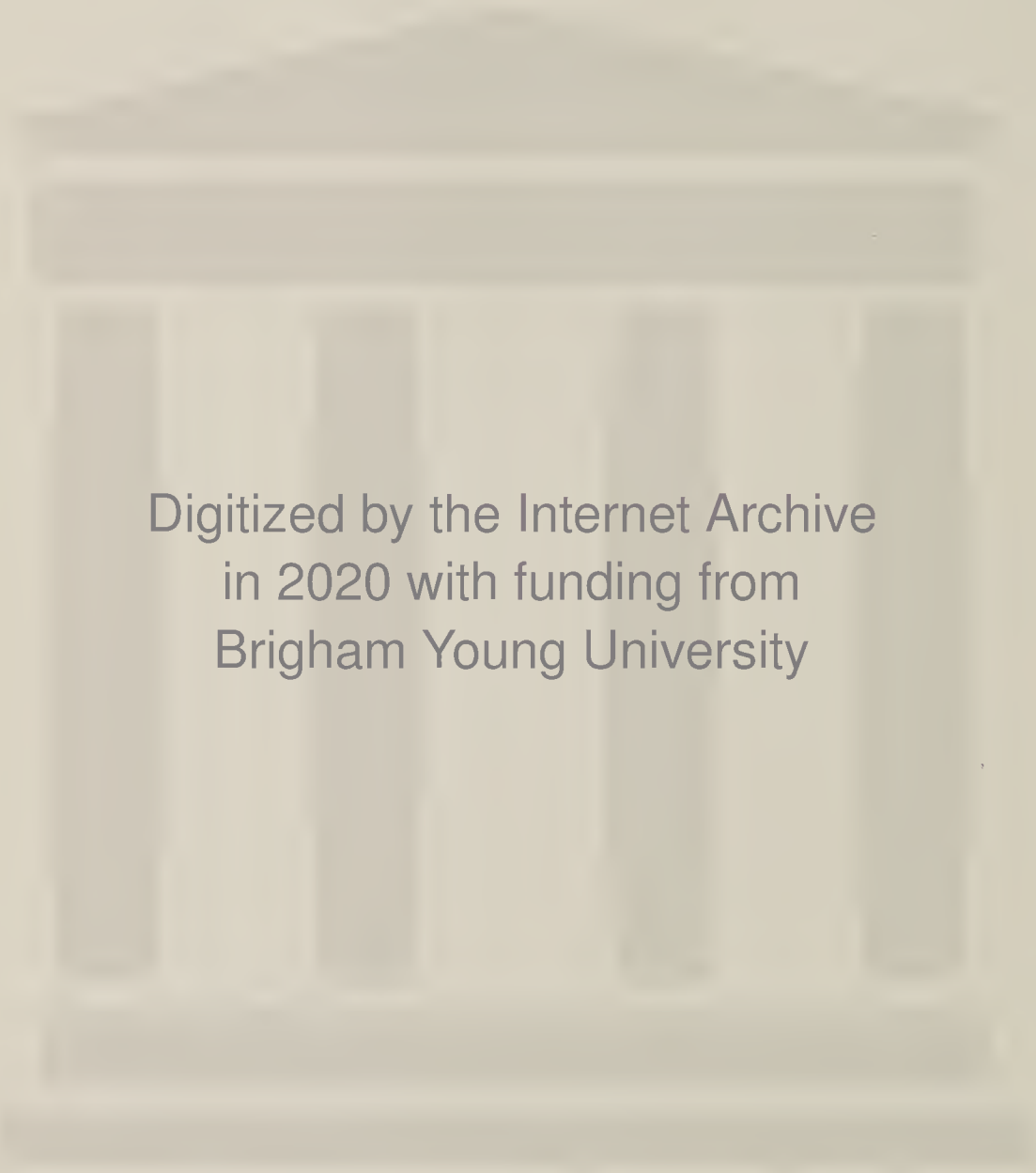

Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Brigham Young University

https://archive.org/details/journalduprofess00pich

déc-94

JOURNAL

DU

PROFESSEUR PICHARD

SUR LA

RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR

EUGÈNE MOTTAZ

Instituteur au Collège d'Yverdon, membre de la Société d'histoire de la Suisse romande.

LAUSANNE
HENRI MIGNOT, ÉDITEUR
17, Pré-du-Marché, 17

Droits réservés.

1891.

JOURNAL

DU

PROFESSEUR PICHARD

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AUG. PACHE

923.9494
P582j

JOURNAL

DU

PROFESSEUR PICHARD

SUR LA

RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR

EUGÈNE MOTTAZ

Instituteur au Collège d'Yverdon, membre de la Société d'histoire de la Suisse romande.

LAUSANNE
HENRI MIGNOT, ÉDITEUR
17, Pré-du-Marché, 17

Droits réservés.

1891

LE MANUSCRIT DU PROFESSEUR PICHARD

APPARTIENT

A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

PRÉFACE

Le 12 juin 1890, des extraits du Journal du professeur Pichard furent lus dans une séance de la Société d'histoire de la Suisse romande. Un membre de l'assemblée demanda que ce mémoire fût publié. Un journal pensa même qu'il serait certainement intéressant, pour le grand public, de connaître le manuscrit du professeur lausannois.

M. Mignot, éditeur, à Lausanne, s'étant montré favorable à cette idée, et le public l'ayant soutenu par un nombre suffisant de souscriptions, je me décidai, de mon côté, au commencement de cette année, à préparer cette publication. Voilà, en résumé, la genèse du présent volume.

Le professeur Pichard était un contemporain de la révolution vaudoise et helvétique. Il avait été baptisé dans l'église d'Yverdon le 8 janvier 1753, — le registre n'indique pas la date de sa naissance, — il fut consacré au saint ministère le 29 juin 1777 et nommé diacre de Lausanne le 27 octobre 1788. Dix ans plus tard, à l'époque de la révolution, il fut appelé à siéger dans le Conseil d'éducation du canton du Léman, et, le 11 octobre 1800, il fut nommé professeur de théologie théorique à l'Académie de Lausanne. Il mourut le 5 décembre 1809 et eut pour successeur, dans sa chaire de l'Académie, David Levade. Il avait épousé une sœur du landamman Pidou, et son fils fut

le célèbre ingénieur que tous les Vaudois connaissent à cause du pont qui porte son nom. [1]

« Le public, » disait le landamman Pidou en installant son successeur David Levade, « le public l'ayant vu pendant un quart de siècle remplir ses emplois divers toujours avec le même talent, le même soin, la même diligence et la même droiture, avait pris pour lui non un goût passager et d'enthousiasme, mais une estime et une considération réfléchies. Le genre particulier de l'esprit du professeur Pichard était la justesse, la solidité et la profondeur. Sous un extérieur d'abord peu animé, on pourrait même dire timide et embarrassé, son âme recélait une grande chaleur de sentiment qui, venant par degrés à se développer, produisait une foule de traits d'une éloquence forte et concentrée. Comme il méditait beaucoup, il donnait aussi beaucoup à penser... Il était travailleur ; aucune peine ne le rebutait ; sa part n'était jamais faite, tant qu'il restait quelque chose à faire. »

Les premières pages du Journal de Pichard montrent qu'il eut, un instant, l'intention d'écrire une histoire de la révolution vaudoise. Il en traça même un plan succinct et énuméra d'une manière très abrégée les principales causes de la fin de l'ancien régime. C'est de ces pages que j'ai extrait le premier chapitre de cet ouvrage : « Considérations générales sur les causes de la révolution. »

Le professeur Pichard renonça bientôt à son entreprise. La multiplicité de ses occupations et, surtout, la difficulté qu'il y avait, à cette époque, de parler de la révolution avec exactitude et impartialité, le firent reculer devant un tel travail.

Si le professeur lausannois n'a pas écrit une histoire de la révolution, il a du moins recueilli des renseignements nombreux et quelquefois importants pour les historiens qui voudront reprendre la tâche qu'il avait abandonnée. Depuis le

[1] A. de Montet : *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, II, art. Pichard.

milieu de décembre 1797 jusqu'au 7 août 1800, il ne manqua jamais, à la fin de sa journée, d'indiquer dans son journal quels avaient été les principaux faits du jour, ce qu'en disaient les journaux, et ce qu'en pensait le public.

Tout celà a fini par former deux grands in-folios dont j'ai extrait le présent volume.

Tout n'est pas de mérite égal dans le Journal de Pichard. Si l'on y trouve des renseignements inédits ou peu connus, on en trouve aussi que tout le monde a déjà lus ou que l'on peut trouver dans les journaux de l'époque. Si, pour ce qui concerne le canton du Léman et les contrées voisines, le Journal renferme des indications précieuses, il n'en est pas toujours de même lorsqu'il s'agit de cantons éloignés et dont il ne parle, en général, que d'après les journaux du temps ou des lettres que quelques personnes recevaient et faisaient lire à leurs amis et connaissances.

J'ai donc dû faire dans le Journal un triage sévère, — beaucoup trouveront qu'il ne l'a pas été assez, — entre les faits importants, peu connus ou inédits d'un côté, et, de l'autre, ceux qui ne présentent pas d'intérêt pour le grand public, qui ne contribuent pas à faire mieux connaître cette époque ou qui, enfin, se trouvent dans tous les ouvrages relatifs à la période révolutionnaire.

Un classement des renseignements conservés était encore nécessaire, excepté cependant pour les premiers temps de la révolution. Là, tout l'intérêt se concentre sur le Pays de Vaud et sur Lausanne en particulier. Les événements sont simples, se passent dans une même contrée et concourent tous au même but : arriver à posséder l'indépendance. L'ordre purement chronologique a pu être conservé pour cette première période. Il n'en est pas de même lorsqu'on arrive à l'organisation définitive de la République helvétique, aux discussions du Corps législatif, aux exactions des commissaires français, aux agissements des clubs politiques, aux revendications des paysans et aux insurrections contre le nouveau gouvernement. Là, l'inté-

rêt se disperse, le sujet devient plus complexe et les faits, rangés à la suite les uns des autres dans l'ordre strictement chronologique, produiraient un ensemble au milieu duquel il serait complètement impossible de se reconnaître. J'ai donc réuni les renseignements relatifs à une partie déterminée du sujet de manière à arriver à plus de simplicité, à plus de clarté. J'ai dû souvent aussi introduire les faits, relier entre eux les différents renseignements fournis par le Journal ou même condenser en quelques lignes des pages nombreuses, lorsque leur détail n'avait pas un intérêt suffisant. J'espère avoir ainsi facilité au public la lecture des notes prises au jour le jour par le professeur Pichard.

Celui-ci a noté souvent, d'après ses renseignements personnels ou d'après les journaux du temps, des faits qui ne sont pas d'une rigoureuse exactitude. J'ai dû ordinairement contrôler ce qu'il dit au moyen des ouvrages les plus sérieux que l'on possède sur cette époque mouvementée. J'ai eu recours aussi aux écrits contemporains, à la foule de brochures et de pamphlets qui étaient répandus dans le public et dont un certain nombre ont été conservés. Le *Nouvelliste vaudois et étranger*, le *Peuple vaudois* qui devint successivement *Bulletin officiel* et *Bulletin helvétique* m'ont été souvent aussi d'un grand secours. Je ne prétends pas avoir corrigé toutes les erreurs qui peuvent s'être glissées sous la plume du professeur Pichard et, quelquefois, j'ai laissé dans le cours de l'ouvrage des récits qui sont ensuite rectifiés ou dont l'auteur indique lui-même le degré de véracité. Le lecteur se trouve ainsi mieux transporté dans le milieu où se trouvait l'auteur du Journal.

On a imprimé en caractères plus petits tout ce que j'ai dû ajouter au récit de Pichard pour expliquer les faits, les introduire ou les résumer.

Bressonnaz, le 27 juillet 1891.

Eug. Mottaz.

JOURNAL

DU

PROFESSEUR PICHARD

SUR LA

RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

Considérations générales sur les causes de la révolution.

Depuis plus de deux siècles, la Suisse jouissait de la paix extérieure. Le peuple helvétique, comparé à la plupart des autres nations de l'Europe, était heureux. Il passait pour tel. Les historiens, les étrangers, les voyageurs, l'appelaient un peuple libre, et vantaient la sagesse et la douceur de son gouvernement. Cependant cette prospérité elle-même renfermait le germe des vices qui, tôt ou tard, devaient avoir pour conséquence le changement et même le renversement de sa constitution.

La longue paix dont la Suisse a joui a plus été l'effet des circonstances, de sa position, de sa faiblesse même, que de sa constitution ou de la sagesse de ceux qui la gouvernaient. C'était un tout composé de parties mal assorties et peu unies entre elles. Partagés de communion, d'intérêts, de vues, de langage, soumis à divers systèmes de gouvernement, les cantons se jalousaient,

se craignaient ou se détestaient. Celui de Berne avait pris un grand accroissement et un ascendant tel qu'il inspirait de la jalousie à tous les autres.

Comme c'est le canton de Berne qui a joué le principal rôle et que, par sa chute, il a entraîné celle des autres, il suffit, pour développer les principales causes de la révolution, de s'arrêter plus particulièrement à ce qui le concerne.

La constitution bernoise — si on peut donner ce nom à une organisation tout arbitraire — avait des vices choquants. Les familles nombreuses avaient pris trop d'ascendant en s'emparant de la plupart des magistratures. La politique à Berne consistait trop exclusivement en intrigues dont le but était la distribution des emplois.

Des pouvoirs trop grands étaient confiés au Sénat, au Conseil de guerre, à la Chambre des péages, au Consistoire.

La politique du gouvernement était pleine d'étroitesse, de mesquinerie, de lésinerie.

La classe des sujets était trop maintenue dans un état de dépendance et même de servitude. Il était impossible à une personne de cette caste de parvenir au plus petit emploi !

Les baillis avaient une autorité immense, et leurs fautes n'étaient pas punies. Les secrétaires, les receveurs et tous ceux qui faisaient bassement leur cour, jouissaient des mêmes privilèges.

Les sujets étaient, pour la plupart, mécontents du gouvernement. Ce mécontentement se manifestait sur-

tout chez les soi-disant gentilshommes, les militaires, les commerçants.

Le peuple seul passait pour être content. Mais l'était-il ? Il est vrai que le gouvernement le favorisait à quelques égards, mais ne gémissait-il pas sous le poids des vexations exercées par les percepteurs d'impôts ? Ne se plaignait-il pas ? N'écoutait-on pas avec plaisir dans toutes les classes les sarcasmes et les plaisanteries qu'on se permettait sur la simonie et sur les bévues des baillis ?

On se disait heureux sous un gouvernement qui s'appelait lui-même paternel, mais le peuple avait-il pour son souverain cet attachement que les Français, par exemple, montraient pour le roi ?

Les mœurs étaient relâchées dans la capitale, et elles inspiraient du mépris pour quelques-uns des chefs.

Les membres bien pensants du gouvernement reconnaissaient les vices de la constitution et la nécessité d'une réforme. Ils voulaient qu'on s'attachât les sujets en respectant leurs anciennes libertés, en leur accordant de nouveaux privilèges et en donnant souvent la bourgeoisie de Berne.

C'était le projet de M. Tscharner d'Aubonne, que l'on adopta dans une certaine mesure, mais trop tard et en appliquant mal ses principes.

Tel était l'état des esprits lorsque la révolution éclata en France en 1789.

La révolution fut accueillie avec enthousiasme par les admirateurs des nouveaux principes philosophiques, par les mécontents des différents ordres, qui espéraient

voir des changements s'introduire en Suisse, et enfin par les brouillons peu nombreux, qui désiraient des troubles. Ceux, très nombreux, qui n'étaient que curieux et avides de nouvelles, la virent aussi éclater avec satisfaction.

Des libelles furent adressés aux communes et aux particuliers. Les officiers vaudois des régiments capitulés demandèrent à LL. EE. l'égalité avec les bourgeois de Berne pour l'obtention des grades. Les villes envoyèrent des requêtes.

La fête de Rolle, le 14 juillet 1790, où l'on avait entendu entre autres un discours de M. de Martines, où l'on avait dansé et fait des dons aux pauvres, donna des craintes au gouvernement. Il envoya à Rolle le trésorier de Muralt. Celui-ci tint dans cette ville un lit de justice, et des requêtes lui furent présentées.

Les nombreuses pétitions adressées au souverain dans ces circonstances, le ton peu soumis et peu respectueux de quelques-unes d'entre elles, les écrits qui continuaient à lancer des invectives à l'adresse du gouvernement, au lieu de disposer celui-ci à satisfaire les pétitionnaires, déterminèrent le Conseil secret à déployer de la sévérité et à prendre des mesures de rigueur. On voulut intimider. On voulut aussi découvrir les premiers fils des trames qu'on supposait exister, et les auteurs de la propagande, qu'on croyait cachés dans le pays.

Des proclamations furent lues en chaire par les ministres. M. Martin, pasteur de Mézières, fut arrêté au mois de décembre 1790 pour avoir prononcé quelques

paroles pourtant peu compromettantes. Ce fait donna lieu à de nombreuses réclamations des bonnes villes, surtout d'Yverdon, et à des plaintes universelles. Le gouvernement fut obligé de rendre M. Martin à ses paroissiens et de subir ainsi une sorte d'humiliation qui n'augmenta pas son prestige.

Les émigrés français de haut parage, tels que le maréchal de Castries et les princes de Condé, furent reçus avec de trop nombreuses marques de déférence par M. d'Erlach, bailli de Lausanne. Ce fonctionnaire se laissa donner des conseils par ces étrangers et surtout celui de sévir contre les premières étincelles d'insurrection.

Les soi-disant nobles offrirent alors, par différentes démarches, de faire cause commune avec le gouvernement. Cette coalition des émigrés et des gentilshommes avec LL. EE. de Berne produisit un mauvais effet dans le pays. L'attachement des bourgeois et du peuple s'affaiblit lorsqu'on vit les autorités s'associer avec ceux qu'on détestait. Ainsi, c'étaient ceux qui avaient paru le plus contents du souverain qui se plaignaient, et c'étaient ceux qui jusqu'alors s'étaient le plus montrés ses ennemis qui se rangeaient de son côté.

La fuite du roi de France Louis XVI passionna vivement les esprits. La joie la plus turbulente et la plus effrénée éclata à Lausanne, lorsqu'on y apprit l'arrestation du monarque. L'excitation fut d'autant plus grande que les émigrés préparaient, dit-on, une fête au bois de Sauvabelin pour célébrer l'évasion du roi, dont ils croyaient la réussite certaine.

Les conciliabules eurent lieu dès lors dans le jardin Rosset et ailleurs. Rosset, la Harpe, Durand et quelques autres, montrèrent une grande activité pour préparer la fête du 14 juillet. M. d'Erlach, quelque peu inquiet, chercha à empêcher cette manifestation ou, à défaut, à la surveiller, et il eut, à ce sujet, quelques conversations avec Rosset qui était depuis peu son assesseur baillival.

Après le 14 juillet, célébré à Lausanne, à Rolle et ailleurs, LL. EE. prirent la résolution de rechercher les auteurs du mouvement, considéré comme séditieux. Des camps furent formés à Payerne et à Perroy, et une Haute Commission fut envoyée à Rolle. Elle fit comparaître Lardi, Durand, etc., et enfin Muller et Rosset. La consternation et surtout l'irritation causées par l'arrestation de ces derniers furent assez grandes à Lausanne pour que M. d'Erlach se crût obligé de prendre certaines précautions, comme s'il avait pu craindre que les mécontents n'en vinssent aux dernières extrémités.

Le corps de troupes campé à Payerne se rapprocha de Lausanne, pensant probablement y trouver des révoltés, et y entra comme dans une ville conquise. Les chefs et l'armée furent étonnés de voir que les choses n'étaient pas telles qu'on le leur avait annoncé. Il en résulta bientôt de la mésintelligence entre le général et le bailli.

C'est au milieu de la consternation causée par l'arrivée des troupes que la Haute Commission vint aussi siéger à Lausanne, au Champ de l'Air.

Les chefs des villes furent invités, d'une manière

tout arbitraire, à se rendre auprès de la Haute Commission le 30 septembre. A Yverdon, chacun des magistrats désignés reçut du bailli l'ordre de se rendre à cette convocation. A Lausanne, le Deux-Cents avait cru pouvoir nommer ceux de ses membres qui le représenteraient. On lui ordonna de choisir sur une liste contenant les noms des conseillers qui s'étaient exprimés avec le plus de liberté dans une séance tenue avant l'arrivée des troupes. On y avait menacé Lausanne d'envoyer les soldats campés à Payerne. « Qu'on les envoie ! » avait répondu un membre de l'assemblée.

Les représentants des villes dans lesquelles avait été célébré l'anniversaire de la prise de la Bastille comparurent devant la Haute Commission rassemblée au château. Ils entendirent un discours menaçant du président Fischer en présence de l'Etat-major et des officiers des deux camps. Le major Rusillon, le capitaine Pillichody et d'autres Vaudois qui soutenaient dans ces tristes circonstances la cause du patriciat, triomphaient. Une rage concentrée se montrait en revanche sur la figure des magistrats vaudois ainsi humiliés. On remarquait parmi ceux-là, MM. Bergier, de Lausanne, et Auberjonois, d'Yverdon.

Après le départ des troupes, les interrogatoires continuèrent au Champ de l'Air. Blanc, de Martines, de Miéville, furent arrêtés. Quelques révélations de Durand amenèrent d'autres incarcérations. Quelques-uns de ceux qui avaient assisté au souper de la Rasude prirent la fuite ; ce fut le cas de Penserot, Favre, Mercier, Joseph, etc.

Après que de nombreuses sentences eurent été prononcées contre les détenus et les fugitifs, la tranquillité se rétablit peu à peu. Les mesures violentes cessèrent, mais la plaie resta ouverte et les cœurs ulcérés.

Le fâcheux état de la France à l'époque de la Terreur fit oublier les humiliations reçues et considérer comme sages et heureuses les mesures fermes qu'avait prises le gouvernement. Ceux qui avaient admiré la révolution se bornèrent à suivre avec plaisir les succès militaires de la République.

L'accueil fait aux émigrés malgré les protestations de neutralité fit craindre des suites fâcheuses et excita des murmures. Le gouvernement agissait sans décision. D'Erlach et compagnie lui faisaient trop souvent prendre de fausses mesures.

Cependant les circonstances étaient favorables pour le commerce. Celui de Genève, de Lyon, de Bordeaux, de Paris, se transportait à Lausanne. La prospérité semblait être très grande ; le luxe fit des progrès étonnants dans l'espace de deux ans. Les affaires qui se faisaient à Lausanne étaient considérables. On constatait un renchérissement rapide du prix des loyers, des terres et de tous les objets de première nécessité. Le pays sembla très heureux jusqu'au 18 fructidor.

C'est à cette date que commence la révolution helvétique. Barthélemy, qui l'avait empêchée jusqu'à ce moment, ayant été expulsé du Directoire, l'invasion de la Suisse fut décidée.

La révolution vaudoise jusqu'à la proclamation de l'indépendance.

Plusieurs causes contribuèrent à hâter la révolution vaudoise à la fin de l'année 1797. On peut indiquer entre autres le coup d'Etat du 18 fructidor et les requêtes adressées au Directoire français par les patriotes suisses réfugiés à Paris.

Carnot et Barthélemy, sans être des admirateurs des oligarchies qui exerçaient le pouvoir en Suisse, ne désiraient que vivre en bonne intelligence avec ce pays et en respecter la neutralité. Ils furent exclus du Directoire : le premier fut déporté, le second parvint à s'enfuir. Rewbel, tout puissant dans le nouveau pouvoir exécutif, poussé par l'envie de révolutionner la Suisse et d'y établir solidement l'influence française, désireux de s'emparer du trésor de Berne et de celui des autres villes importantes, eut bientôt préparé un plan d'invasion. Bonaparte venait de traverser notre pays ; il en avait remarqué la faiblesse et avait pu se persuader que beaucoup de personnes y désiraient des changements à l'ordre de choses existant. A Bâle, il avait été présenté à Pierre Ochs, probablement le seul Suisse qui demandât le secours armé de la France. L'invasion fut décidée le huit décembre chez Rewbel, à la fin d'un dîner où assistaient Ochs, Bonaparte, Berthier, Murat et d'autres généraux. Le tribun de Bâle affirma que les patriotes ne pouvaient pas faire la révolution eux-mêmes. « Eh bien, » dit Rewbel, « il faudra tuer le bourreau. » (1)

(1) Daguet. *Histoire de la Conf. suisse,* II, 228.

Le Directoire français trouva un prétexte commode pour faire envahir la Suisse dans les requêtes que lui firent parvenir un certain nombre de sujets de LL. EE. de Berne et Fribourg en faveur du Pays de Vaud. Le gouvernement français étant — disaient les pétitionnaires — garant des anciens traités conclus entre le gouvernement bernois et les ducs de Savoie, (1) il écouta avec plaisir les plaintes qui lui furent adressées par les mécontents qui avaient dû quitter leur patrie pour échapper au ressentiment des oligarques. Les réclamants faisaient valoir le fait, malheureusement trop vrai, que, depuis 1536, le Pays de Vaud s'était vu dépouiller insensiblement d'un grand nombre de franchises et de libertés qu'il avait possédées à l'époque de la domination de Savoie. Ils priaient en conséquence le Directoire français de prendre ce pays sous sa protection et d'agir auprès de LL. EE. afin que les Etats de Vaud, ou Assemblée des députés des communes, fussent réunis dans le but « d'établir une Constitution basée sur la liberté, l'égalité, la garantie des propriétés et l'indépendance ». (2)

Les conséquences de ces réclamations ne tardèrent pas à être connues. Le 18 décembre 1797, le Directoire adopta son fameux arrêté du 8 nivôse par lequel il rendait les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg « personnellement responsables de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud qui se seraient adressés et

(1) Il n'est pas prouvé que la requête fût fondée en droit, mais l'occasion était trop bonne pour qu'on la laissât passer. Talleyrand, qui devait faire un rapport sur ce sujet au Directoire, ne prit pas d'abord la réclamation au sérieux. Voir P. Vaucher : *Mélanges d'histoire nationale*, 81-88.

(2) *Aux habitants du Pays de Vaud, esclaves des oligarques de Fribourg et de Berne*, par F.-C. de la Harpe.

pourraient s'adresser encore à la République française pour réclamer en exécution des anciens traités sa médiation, afin d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits ».

L'adoption de cet arrêté fut le signal de la révolution vaudoise.

Les patriotes qui s'adressaient au Directoire ne connaissaient pas sans doute les intentions réelles de celui-ci. Lorsqu'ils virent les conséquences de leurs réclamations, il était trop tard, et F.-C. de la Harpe ne put épargner à la Suisse les maux qui ne tardèrent pas à l'assaillir.

Les Etats de Vaud, selon F.-C. de la Harpe, ne devaient pas se borner à négocier avec LL. EE. pour obtenir l'anéantissement des nombreux abus qui s'étaient introduits dans l'administration. Ils devaient proclamer l'indépendance, solliciter la protection de la République française et exiger des gouvernements de Berne et de Fribourg « un compte sévère de leur administration et des indemnités pour avoir dilapidé les revenus du peuple depuis 1536 ». Les gouvernements oligarchiques devaient être modifiés et la Suisse devenir un Etat réellement neutre, quoique ami de la République française. « L'influence que le gouvernement français se procurera en Suisse en détruisant le régime oligarchique, est la seule satisfaction qu'il doit chercher, disait-il. Sa magnanimité et la politique lui commandent de s'en tenir là. » (1)

Le pays de Vaud ne devait pas être réuni à la France. L'indépendance de la Suisse était trop importante, non seulement pour ses voisins, mais pour toute l'Europe. Le Jura formait une limite trop naturelle pour qu'on le franchît et

(1) *Des intérêts de la République française considérés relativement aux oligarchies helvétiques et à l'établissement d'une république indépendante dans la Suisse française*, par F.-C. de la Harpe, page 19.

enfin, les avantages de cette annexion ne compenseraient pas ce que cet acte aurait « d'injuste et d'immoral ». (1)

Enfin La Harpe désirait que le Directoire français garantît le maintien de l'ordre envers et contre tous, et il ne voulait pas qu'on se servît de la liberté pour en abuser et assouvir des vengeances particulières.

Presque sûr enfin du succès de son entreprise, la Harpe put engager ses compatriotes à aller de l'avant sans retard, et, après la publication de l'arrêté de nivôse, il multiplia ses appels pressants. « Profitez, disait-il à ses concitoyens, profitez de l'occasion qui s'offre à vous ; expulsez vos tyrans, secouez leur joug et recouvrez votre liberté. » Dans son même appel *Aux habitants du Pays de Vaud, esclaves des oligarques de Fribourg et de Berne*, il disait encore plus loin : « Ilotes du Pays de Vaud, si le bruit du canon qui annonçait en octobre 1791 l'amende honorable à laquelle les oligarques bernois condamnèrent vos magistrats retentit au fond de vos cœurs, si vous êtes sensibles à la dégradation de votre caste, vous ne pouvez, vous ne devez plus hésiter une minute. Demandez par des pétitions la garantie de la grande nation. »

Ces invitations n'étaient pas inutiles, car, dit quelque part le même patriote, « les procédés de l'inquisition d'Etat avaient stupéfié les communes et les citoyens domiciliés en Suisse, au point de les rendre muets. » Il entra donc dans beaucoup de détails pour décider les Vaudois à apposer leurs signatures aux formulaires de pétitions qui devaient être remis au Directoire par des hommes sûrs. Il prévit même le cas où quelque personne serait dénoncée au gouvernement pour ce fait, et serait menacée d'une punition. « Les pétitionnaires doivent

(1) Ouvrage cité p. 26-29.

se promettre une garantie mutuelle, disait-il. S'il arrive malheur à l'un quelconque d'entre eux à cause de sa signature, il faut avertir aussitôt ceux qui sont en France, afin de réclamer l'intervention du Directoire, qui agira vigoureusement. » (1)

Voyons maintenant avec le journal du professeur Pichard, de quelle manière l'intervention de la France fut accueillie dans le Pays de Vaud et quelles en furent les premières conséquences en Suisse et à Lausanne en particulier.

Le professeur Pichard était à Berne au milieu de décembre 1797. L'effervescence y fut grande quand on apprit l'invasion de Porrentruy et de l'Erguel par les Français.

14 décembre. Le Deux-Cents de Berne se réunit par serment. Les nouvelles les plus alarmantes se répandent. Les Français seraient entrés au nombre de dix mille dans le Porrentruy.

15. Les membres du Deux-Cents manifestent des inquiétudes.

16. On assemble le Deux-Cents, le Conseil de guerre et le Conseil secret. On donne l'ordre d'armer les signaux et de faire marcher des troupes. Pendant la nuit, une fausse alarme fait envoyer cinquante hommes à la découverte. On apprend que différents membres du Sénat ont reçu des missions, et que le Trésorier du Pays de Vaud se rendra à Lausanne.

17. Des troupes sont arrivées, on les fait marcher sur Bienne. On remarque beaucoup d'inquiétude et d'agita-

(1) *Instructions,* à la suite de l'*Appel aux habitants du Pays de Vaud, esclaves,* etc., p. 19.

tion pendant toute la journée. A cinq heures du soir, deux adjudants du général St-Cyr traversent la ville en carrosse et descendent chez S. E. l'avoyer Steiger. Ils ont assuré, dit-on, que les Français n'ont pas l'intention d'envahir la Suisse, et que, en vertu des derniers traités, ils veulent seulement occuper l'Erguel.

Le *18*, on paraît un peu rassuré.

20. Je pars pour Lausanne avec MM. Gindroz et Secrétan. Le même jour, le Trésorier de Gingins, accompagné de MM. Sinner et de Graffenried, arrivent à Lausanne pour dîner. Ils reçoivent au château la visite des magistrats et vont ensuite occuper un appartement dans la maison Steiner. (1)

Du *21* au *31* décembre, il règne à Lausanne une grande fermentation dans les esprits. On a su que le cercle des fabricants (?) préparait une pétition. Le 29 ou le 30, M. le Bourgmaître a cru conjurer l'orage en ayant une entrevue avec le président de ce cercle.

Le *31*, on lit en chaire une proclamation de LL. EE.

Lundi 1er janvier 1798. Après le sermon, les magistrats vont faire leurs compliments aux Seigneurs de la Haute Commission. Dans sa réponse à M. le doyen Chavannes, le Seigneur Trésorier donne à entendre qu'il n'est pas venu *apporter la paix*, que l'on court des risques, et que la bravoure des Suisses va probablement être mise à l'épreuve.

2. Les journaux de France apportent le décret du 8 nivôse.

(1) Aujourd'hui, le Cercle de Beau-Séjour.

3. Les Seigneurs de la Haute Commission se rendent auprès du Deux-Cents de Lausanne.

Pendant toute la journée, les mécontents s'agitent. Les uns veulent envoyer leur pétition directement au Directoire français ; les autres présenter la leur au Deux-Cents qui la fera parvenir à LL. EE. Lorsqu'ils apprennent cela, MM. le Bourgmaître, le Juge Secrétan et le chevalier Glayre demandent une entrevue avec les chefs des différents partis, et les engagent à se réunir pour employer le second moyen. ([1])

4. Les pétitionnaires rassemblent ouvertement des signatures. Ils adressent aux habitants des campagnes une proclamation pour les inviter à se joindre à eux pour demander à LL. EE. la convocation de l'Assemblée des Communes.

La fermentation des esprits augmentant d'heure en heure, les autorités décrètent la formation d'une garde de nuit. Les pétitionnaires demandèrent alors que quelques-uns d'entre eux en fissent partie sous prétexte que c'est contre eux qu'on l'organise. Cette garde ne devait se composer que de douze hommes ; ils en ajoutent vingt-quatre des leurs qui s'établissent à la maison de ville.

Apprenant que les membres de la Haute-Commission demandent une garde pour eux, et qu'on doit avoir transporté des fusils dans leur maison, quelques-uns des pétitionnaires, ayant à leur tête M. Oboussier, vont

([1]) J'ai dit plus haut que Fr.-C. de la Harpe avait en revanche recommandé de s'adresser au Directoire.

se plaindre comme si cette précaution était dirigée contre eux. M. de Gingins est obligé de leur faire voir qu'il n'a fait venir que cinq fusils dans un sac, et qu'il n'aurait que cinq gardes.

5. Le Deux-Cents, assemblé extraordinairement, entend la pétition qui lui est présentée au nom de soixante-seize personnes, dont seize bourgeois. Il nomme une commission dont le rapport sera entendu le lundi suivant. A la fin de la séance, un membre de l'assemblée présente une motion tendant à nommer un Comité de surveillance. M. le Bourgmaître détourne la question et lève la séance.

Pendant toute la journée, l'agitation est grande parmi les pétitionnaires. Ils affichent des placards et ils correspondent avec les patriotes de Vevey.

Le 7 janvier au soir, arrivent à Lausanne M. le sénateur d'Erlach (1) et M. de Graffenried de Berthoud. Aussitôt que les pétitionnaires l'apprennent, ils envoient l'un d'entre eux auprès du Trésorier pour lui annoncer que la présence de M. d'Erlach est vue de mauvais œil, et qu'il ne sera pas en sûreté. Le Trésorier répond que ce seigneur n'est qu'en passage.

8. Sur le rapport de Glayre, le Deux-Cents approuve la pétition demandant l'Assemblée des Communes. (2) Elle est transmise à la Haute Commission.

On apprend dans la journée que, le 10 janvier, toutes les troupes et tous les corps de la magistrature devront

(1) C'était l'ancien bailli de Lausanne, l'ami des émigrés.

(2) Cette pétition avait recueilli à ce moment cent cinquante signatures.

se rendre sur la place de Montbenon, pour y renouveler leur serment de fidélité.

9. Les pétitionnaires murmurent beaucoup. Ils envoient une pétition au Conseil pour le prier de représenter le danger de la cérémonie du lendemain. Le Conseil envoie quelques-uns de ses membres auprès de la Haute Commission pour lui demander que la prestation du serment n'ait pas lieu. Elle répond que cela ne dépend pas d'elle, et que cet ordre a été donné dans tout le pays.

Dans sa séance du matin, le Conseil a enfin décrété la formation d'un Comité de surveillance composé de M. le Bourgmaître, du Juge Secrétan, du banneret Bergier, de Glayre et de Bergier de Jouxtens.

Le soir, les pétitionnaires, assemblés dans la salle du Deux-Cents, au nombre d'environ trois cents, et sous la présidence du nommé Martinet, décident qu'ils ne prêteront pas le serment. Ils mettent ensuite en délibération la question de savoir s'ils se rendront le lendemain sur la place de Montbenon. A six heures, M. Glayre, député par le Comité de surveillance, se présente dans la salle. Il harangue les membres de l'assemblée; il les engage à ne pas se rendre sur la place d'armes et à lever leur séance.

Les pétitionnaires ont reçu dans le courant de la journée des députés de Vevey, de Lutry, de Morges, de Cossonay et d'Yverdon. On dit qu'ils reçoivent et expédient des courriers à chaque instant.

10. Tous les corps civils, ecclésiastiques et militaires se réunissent sur la place de Montbenon dès huit heu-

res du matin. Le bataillon formé par les milices du bailliage de Lausanne — excepté celles des paroisses de Lavaux, qui se réunissent à Cully — se forme en carré à dix heures. Presque tous les justiciers et soldats des campagnes sont présents. Beaucoup des officiers et soldats de Lausanne, signataires des pétitions ou leurs partisans, se sont dispensés de venir.

Les quatre drapeaux étaient dans le bataillon carré. Le Conseil et une partie du Deux-Cents étaient placés à droite des drapeaux. Le reste du Deux-Cents, l'Académie, les régents du Collège, les étudiants et tous les pasteurs de la ville et des campagnes étaient à gauche.

A dix heures et quart sont arrivés et entrés dans l'intérieur du bataillon carré, les députés de LL. EE., savoir le seigneur Trésorier de Gingins, le sénateur d'Erlach, MM. de Graffenried de Berthoud, de Graffenried d'Aubonne, Sinner de Payerne et le bailli de Lausanne, M. de Buren.

Après avoir fait lire par le secrétaire baillival différents actes officiels, M. le Trésorier a annoncé que la formule du serment serait celle-ci : *Je jure d'être fidèle à Dieu, à ma patrie et à mon souverain.* M. le colonel de Montagny a annoncé que, quand il ôterait son chapeau, tous les soldats et grenadiers devaient suspendre leur coiffure à la baïonnette de leur fusil ; tous les assistants devaient lever la main et répéter à haute voix : *Je le jure.* M. de Gingins a récité ensuite le discours qui a été imprimé et distribué les jours précédents.

Quand l'ordre a été donné à la troupe de prêter le serment, plusieurs soldats, ceux de Lausanne surtout,

ont paru hésiter, comme s'ils avaient attendu que quelqu'un fît des représentations. Plusieurs des habitants des campagnes ont paru hésiter aussi, mais vraisemblablement parce qu'ils n'ont pas entendu l'ordre et ne savaient pas de quoi il s'agissait. Tous ont fini par obéir. Le serment a été prononcé et répété avec acclamation par la très grande majorité des assistants. Quelques voix isolées ont crié : Vivent LL. EE. !

M. le Trésorier a ensuite prononcé le serment pour lui et ses collègues, et la plupart des assistants l'ont ensuite répété par acclamation. M. de Gingins a témoigné sa satisfaction ; il a promis d'en informer LL. EE. Il paraissait très touché, de même que ses collègues. Les membres des différents corps civils et politiques ont alors entouré les représentants du gouvernement. M. d'Erlach prenait et serrait la main de tous ceux qui l'approchaient.

Pendant ce temps, les pétitionnaires étaient assemblés à la maison de ville, au nombre d'une centaine environ.

Dès le matin et pendant tout le jour, on a distribué la pétition présentée par le Deux-Cents à LL. EE. et une adresse qui paraît autorisée de celles-ci, en réponse à celle envoyée par les mécontents aux habitants des campagnes. Cette dernière est presque menaçante.

La journée s'est, du reste, passée assez tranquillement. Pendant l'après-midi, des soldats sortant un peu ivres des cabarets, faisaient retentir l'air de leurs huées et criaient quelquefois : « *Vive la République de Berne !* »

La pétition de la ville de Morges a été distribuée dans le courant de la journée. Elle est plus précise que celle de Lausanne.

Le soir, les pétitionnaires ont appris que M. le bailli avait doublé sa garde, et ils ont aussi doublé la leur.

11. Tout a été en apparence fort tranquille, il n'y a eu aucun mouvement visible, aucune agitation. Ce calme n'a pas, cependant, été considéré comme rassurant.

12. La nouvelle, donnée la veille, de la prise du château de Chillon par les patriotes du bailliage de Vevey se confirme.

Les pétitionnaires ont institué et organisé un club central composé d'un ou deux députés de chacun des cercles révolutionnaires. Les principaux membres en sont MM. Bonnard, Marcel, de Bons, Cassat, Veyrassat et Fiaux. Il a ses séances dans la maison Pflüger à la Palud.

On prétend que des députés des pétitionnaires de Vevey sont venus demander à M. le Trésorier le renvoi de M. d'Erlach. M. de Gingins leur a répondu que des demandes de ce genre devaient être adressées à LL. EE., et que les patriotes devraient rendre le château de Chillon. Ils ont répondu qu'ils l'évacueraient si on leur promettait de n'y point mettre de troupes et de n'y emprisonner personne.

Le Deux-Cents de Lausanne a confirmé la Commission de surveillance et y a ajouté le conseiller Bressenel, de Brenles l'aîné et Bontems l'aîné. Il a en outre

décidé de tenir ses séances trois fois par semaine pendant ce temps de crise.

13. Il n'y a dans la ville aucune agitation, et l'on ne répand aucune nouvelle importante.

Les étrangers quittent Lausanne et le pays. Tous les émigrés, tous les Anglais, partent ou sont déjà partis.

14. Tout paraissant calme, on se plaît à rapporter beaucoup de fausses nouvelles pour tromper l'opinion publique sur la gravité de la crise que nous traversons.

15. Il est arrivé à Lausanne trois députés de Zurich, de Glaris et de Schwytz, qui viennent, dit-on, offrir leur médiation.

On raconte de diverses manières un voyage de MM. Crud, Barbey et de Rovéréa à Versoix ou à Carouge où ils se seraient présentés à un général français comme députés d'un club de pétitionnaires. Ils auraient été reconnus pour ce qu'ils sont et reconduits à la frontière par des hussards.

M. le banneret Nicole, de Nyon, est venu en députation demander à M. le Trésorier que le cordon de troupes qui a été placé à la frontière du pays de Gex soit retiré, car son existence produit une grande fermentation des esprits. Dans la conversation qu'il a eue avec le représentant de LL. EE., il a avoué avec franchise qu'on ne devait point espérer que les milices fussent disposées à marcher contre les Français. Il a ajouté que le seul remède dans l'état actuel des choses était la convocation des Etats et le seul médecin à appeler, le Directoire.

Dans l'intention de soulager le Comité de surveillance, le Deux-Cents décide de former un *Comité de sûreté*, chargé de veiller à la sécurité de la ville et d'en éloigner les étrangers. Les principaux membres sont MM. Carrard, Polier et Penserot l'aîné.

La Commission de surveillance a adressé une circulaire aux différentes villes du Pays de Vaud. Elle les invite à lui envoyer chacune un député et à correspondre avec elle afin qu'il y ait plus d'unité et de célérité dans les mesures qui seront prises pour le bien du pays.

Les pétitionnaires ont fait distribuer un pamphlet adressé à leurs *chers compatriotes* et dont le but est de les détourner de prendre les armes soit contre la *grande nation*, soit contre leurs concitoyens.

16. On distribue une proclamation des représentants helvétiques. Ils annoncent que les pouvoirs qu'ils ont reçus de la Diète extraordinaire d'Aarau ont pour but de contribuer à maintenir et à affermir la tranquillité et le bonheur de ce pays. Ils promettent de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour atteindre ce but et invitent les habitants du pays à y concourir.

Plusieurs personnes envoient des contributions patriotiques au Club central ou Comité de Réunion.

17. Un événement qui est raconté de diverses manières occasionne une grande fermentation des esprits. Vers les dix heures du matin, un certain nombre de pétitionnaires se sont rendus à la Cité. Leur intention était, paraît-il, de s'emparer du château. Le bailli, cependant, avait eu connaissance de leur projet et avait eu le temps d'appeler à son secours des volontaires qui

arrivèrent fort nombreux, et qui braquèrent aussitôt deux canons. Les pétitionnaires n'ont donc pas pu entrer. A onze heures, a paru une lettre de M. le colonel Weiss, Haut Commandant du Pays de Vaud, adressée aux membres du Comité de Réunion. Il leur est notifié par cette missive qu'ils répondront sur leur tête de toute entreprise armée, dont la folie et le danger leur sont en même temps démontrés.

On parle d'un mandat de LL. EE. du 12 janvier, annoncé depuis plusieurs jours. Quelques personnes l'ont vu. Il doit annoncer que le gouvernement recevra favorablement les pétitions des communes qui ont prêté ou prêteront le serment, et qui les présenteront chacune séparément et d'une manière légale. Il promet son indulgence aux renitents passagèrement égarés et qui reconnaîtraient leurs torts. Ce que l'on sait de cette lettre est malignement commenté et interprété et contribue à échauffer et à irriter les esprits.

M. l'avocat Porta a publié une brochure intitulée *La voix de celui qui crie dans le désert*. Il désirait que les villes et communes demandassent immédiatement les anciens privilèges de la nation et que, les ayant obtenus, les Français n'aient ainsi aucun motif de se mêler des affaires de la Suisse. Dans une conversation que j'ai eue avec lui, il m'a dit qu'il n'était plus temps d'appliquer le remède qu'il avait proposé. Suivant lui, le Souverain tarde trop à s'expliquer, et les magistrats de Lausanne ont commis plusieurs fautes et principalement celle de n'avoir pas rendu *permanente* la Commission de surveillance. Le Comité central ou de Réunion étant

assemblé jour et nuit, déploie une activité de tous les instants, tandis que la Commission de surveillance laisse échapper quantité de choses importantes. Le premier devient le véritable centre de ralliement, tandis que le magistrat légal ne joue qu'un rôle secondaire et presque nul.

18. Les députés des villes de Vevey, Nyon, Morges, Payerne, Aubonne, Orbe et Cossonay qui se sont rendus à l'invitation de la Commission de surveillance ont eu aujourd'hui leur première séance à l'Hôtel-de-Ville et se sont constitués sous le nom de *Comité central des villes*.

19. On répand beaucoup de fausses nouvelles destinées à rendre suspectes les intentions du Souverain et à irriter les esprits contre lui.

On a appris par un courrier venu de Nyon que M. le colonel Weiss, parti le jour précédent pour la frontière du pays de Gex, devait avoir exigé que l'on formât de nouveau le cordon militaire qui avait été licencié avec la permission du Trésorier. Il a voulu, en outre, faire armer les signaux. Les habitants de Nyon se sont opposés à l'exécution de ces ordres, et trois membres du Comité des villes doivent être partis aujourd'hui de Lausanne pour aller appuyer cette opposition.

Les membres de la Haute Commission ont, dit-on, annoncé qu'ils partiraient le lendemain pour Berne, afin de présenter à LL. EE. le véritable état des choses et les engager à accorder sans délai ce qu'on leur demande.

A huit heures du soir, on a porté dans les comités et

dans les cercles la nouvelle qu'on imprimait chez Vincent des billets de logement pour quatre mille hommes. On annonce aussi que les représentants des cantons partiront le lendemain.

Le Deux-Cents a décrété aujourd'hui la formation d'une garde bourgeoise qui sera d'abord de vingt-quatre hommes, et que la Commission de surveillance pourra augmenter au besoin.

M. le colonel Frossard de Saugy est venu prendre place dans le Comité central des villes comme député de Moudon.

20. Il a été livré aux pasteurs pour être lu en chaire le lendemain un mandat de LL. EE. du 12, par lequel elles promettent d'accorder tout ce qui sera juste et l'amnistie à ceux qui reconnaîtront leurs torts. En revanche, elles refusent la convocation des Etats. Elles n'admettront pas de demandes collectives.

Ceux qui, dans le fond du cœur, désirent une révolution complète, croient que tout réussira, car le Souverain ne se montrant pas disposé à les satisfaire, le Directoire se déclarera pour eux. Ceux qui, au contraire, restent attachés au gouvernement, voient dans les mesures fermes qu'il prend, des raisons de croire qu'il a le Directoire pour lui ou qu'il se sent assez fort pour conjurer l'orage. Les uns et les autres se disent amis de la tranquillité, de l'ordre et de la paix. Peut-être se font-ils illusion. Les premiers disent que, s'ils ont le dessus, ils n'exerceront aucune vengeance, que le Directoire ne veut qu'appuyer leurs réclamations, tandis que si LL. EE. triomphent, elles exerceront des cruautés. Les autres

prétendent au contraire que les Français veulent livrer le pays à l'anarchie, à la guerre civile et que LL. EE., tout en rétablissant l'ordre, se montreront bienveillantes.

21. On dit que des troupes allemandes s'avancent et qu'elles sont déjà à Avenches. On croit qu'elles iront du côté d'Yverdon où elles séjourneront pour contenir les malveillants qui n'ont pas osé s'y déclarer comme ailleurs. D'autres disent qu'elles fileront le long des montagnes pour garder la frontière. D'autres enfin prétendent qu'elles attendront à Avenches les ordres du colonel de Weiss.

On dit que le colonel de Weiss a voulu aller à Versoix demander un entretien au général français. Les sentinelles lui ont refusé le passage et il a dû revenir sur ses pas.

M. Auberjonois prend place dans le Comité central des villes comme député d'Yverdon.

22. Des lettres de Berne annoncent que les troupes allemandes ne dépasseront pas Morat et Avenches et seront seulement destinées à garder la frontière de ce côté-là.

M. Oboussier est arrivé d'Aarau où il a été délégué par le Comité de Réunion. L'ambassadeur Mengaud lui a déclaré que les Français n'entreraient dans le Pays de Vaud que si les troupes allemandes y prenaient aussi position. Les Français entreraient aussi si les Vaudois le demandaient. Il doit avoir ajouté que les pétitionnaires devraient se hâter et brusquer les temps plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce moment.

Le Comité central des villes doit avoir décidé d'envoyer à Aarau un député pour y demander l'intercession et la médiation de la Diète en faveur des réclamations des Vaudois. M. Ausset, chargé de cette mission, doit partir ce soir.

Le Deux-Cents de Berne a décrété à une majorité de dix voix que la convocation des Etats ou des Communes serait refusée. L'envoyé qui apportait ce décret doit avoir rencontré à Payerne la Haute Commission. Celle-ci, dans l'espérance de faire changer ce décret en faisant connaître le véritable état des choses, a engagé, dit-on, cet envoyé à rentrer avec elle à Berne.

Ce décret du Deux-Cents de Berne a cependant été communiqué par M. le bailli au Conseil de Lausanne.

Ce Conseil a donné des ordres et pris diverses mesures pour maintenir la tranquillité et assurer l'ordre en cas d'alarmes. Trente ou quarante hommes doivent être de piquet chaque nuit. Au premier signal donné par la cloche et une publication faite par deux hérauts au son du tambour, tous les bourgeois et habitants de chaque bannière doivent se rassembler sur leurs places d'armes respectives. La Commission de surveillance devra siéger jour et nuit. Il lui a été adjoint dans ce but six nouveaux membres : le banneret Carrard, de Saussure de Morges, le conseiller Curtat, Creux de la Bourdonnette, le Docteur Secrétan et le Docteur en médecine Verdeil.

Le Comité de Réunion qui siège dans la maison Pflüger multiplie ses fonctions. Il a décidé de se partager en deux comités distincts, l'un qui serait appelé *politique* et l'autre *militaire*. Ses membres parlent

déjà, dit-on, de s'armer ou d'organiser une garde nationale et de changer les officiers des milices.

Les mesures prises par le Conseil de Lausanne le 22 janvier, montrent qu'en ce moment, l'autorité du gouvernement bernois n'était plus qu'un vain mot. Le pouvoir passait insensiblement et sans secousse entre les mains des pétitionnaires représentés par le Comité de Réunion. Le bailli en était réduit à suivre les événements comme un simple spectateur, et la Haute Commission, maintenant pleine de désespoir, allait à Berne essayer de faire comprendre à LL. EE. que le seul moyen de conserver le Pays de Vaud était d'accorder à ses habitants ce qu'ils demandaient. Mais les Conseils de cette ville, déchirés par les factions et sans majorité stable, maintenant qu'il s'agissait de se montrer grands devant le danger, étaient aussi impuissants que ceux qui les avaient représentés et les représentaient encore dans leur « province romande ».

On avait ajourné les réformes d'année en année ; maintenant il était trop tard pour les accomplir.

L'heure de l'expiation était arrivée, expiation d'autant plus cruelle et humiliante, qu'elle avait été précédée d'une sécurité qu'on avait crue complète, augmentée encore par un despotisme qui avait fait taire les aspirations libérales sans parvenir à les détruire.

La proclamation de l'indépendance et l'entrée des Français.

A partir du 23 janvier, les événements se succédèrent rapidement. L'indépendance, proclamée le mercredi 24, fut suivie, le dimanche déjà, de l'entrée à Lausanne des premiers bataillons français. Reprenons encore à peu près au jour le jour, pour cette époque importante, le journal du professeur lausannois.

23 janvier. Le Deux-Cents s'est assemblé à l'extraordinaire pour délibérer sur le décret de LL. EE. qui lui a été communiqué hier par M. le bailli. Il a appris que les paroisses de Montreux, de Vevey et de Lavaux, sur la nouvelle, vraie ou fausse, de la marche sur Aigle de troupes allemandes venues de Zweisimmen, avaient pris les armes et étaient dans la plus grande excitation. Il a décrété l'envoi d'une délégation à Lavaux et à Vevey pour chercher à calmer les esprits et à engager les insurgés à mettre bas les armes. Une autre députation ira à Berne pour prier LL. EE. de ne pas faire avancer de troupes et pour leur représenter en même temps la nécessité de consentir à la convocation des Communes ou des Etats. MM. Secrétan, docteur, et de Brenles l'aîné sont aussitôt partis pour Lavaux. M. le Bourgmaître de Saussure et M. de Loys de Chandieu iront à Berne.

Le Comité central des villes a envoyé aussi à Berne une députation dans le même but. Elle se compose de MM. de Trey de Payerne et Monod de Morges.

A six heures du soir sont arrivés plusieurs courriers apportant des copies d'une proclamation du général Ménard, et dont l'original est déposé à Nyon. Le général annonce qu'il est arrivé par ordre du Directoire, sur les frontières, avec une armée destinée à soutenir les réclamations des Vaudois. Cette pièce est accompagnée d'une brochure de dix pages signée la Harpe et Perdonnet, qui donne des *Instructions* sur les premières mesures à prendre et les premières démarches que doivent faire les habitants du pays pour organiser la nouvelle *République Lémanique.*

Cette nouvelle, répandue immédiatement dans toute la ville, y a causé une grande agitation en même temps qu'une grande joie. Le Comité de Réunion a aussitôt organisé une garde de cent cinquante hommes et député des courriers dans diverses directions. Plusieurs personnes ont déjà arboré la cocarde verte, qui, dit l'*Instruction* de MM. de la Harpe et Perdonnet, était autrefois la couleur du Pays de Vaud, et qui doit être celle de la nouvelle république.

Des courriers ont été envoyés à la délégation du Conseil de Lausanne auprès de LL. EE. pour lui donner connaissance de l'état des choses, laissant à leur prudence le soin de déterminer s'ils doivent revenir sur leurs pas ou continuer leur voyage.

24. M. le Bourgmaître, que le courrier expédié à sa recherche la veille a atteint à Moudon, est revenu sur

ses pas. Il a été de retour assez tôt pour présider la séance du Deux-Cents. Celui-ci, dans l'état actuel des choses, n'a pas cru devoir prendre des mesures générales. Il a prié le Comité central des villes de s'en charger. Après avoir d'abord refusé, ce dernier a enfin consenti à prendre provisoirement les rênes du gouvernement et il s'est, dans ce but, constitué en *Assemblée générale* ou *Assemblée provisoire*.

L'assemblée générale a fait annoncer aussitôt par un héraut et au son de la caisse que tous les citoyens et soldats devaient se rendre à midi et demi sur la place de Montbenon.

A l'heure indiquée, toutes les milices ont été réparties par bannière. Un membre de l'Assemblée générale a alors présenté à chaque troupe M. de Bons comme commandant général. Celui-ci a enfin invité les soldats de chaque bannière à élire leurs officiers.

Pendant la nuit précédente, on a arrêté divers courriers expédiés aux Bernois ou envoyés par eux. L'un d'eux allait à Yverdon auprès de M. de Weiss de la part de M. le bailli de Büren. Il portait, dit-on, un avis de ce qui se passait à Lausanne et une invitation à ne pas faire avancer les compagnies de dragons et de chasseurs de MM. Rusillon et Pillichody. Un autre de ces courriers venait de Berne et portait des pamphlets qui devaient être distribués dans les campagnes.

On a arrêté au bureau des postes un tonneau d'or et d'argent pesant trois quintaux que le souverain envoyait pour payer les troupes qui seraient levées.

On a occupé le château de Lausanne et donné une

garde de vingt-huit hommes à M. le bailli en lui annonçant qu'il était gardé comme ôtage. On lui a laissé la liberté de recevoir telle personne qu'il désirerait.

Pendant tout le jour, les habitants de la ville ont été sur pied. Chaque personne, même les enfants, avait une cocarde verte à son chapeau, et les femmes étaient parées de rubans de cette couleur. Depuis cinq heures du soir, au bruit des fanfares et au milieu de rassemblements immenses, on a planté des arbres de liberté sur la place de St-François et à la Palud. On a brûlé sur la place de St-François les effigies d'ours du bureau des péages et du bureau des postes. On a détruit les armoiries bernoises qui se trouvaient aux portières des diligences et on les a remplacées par la proclamation du général Ménard. Tout, pendant ce jour, annonce que la plus grande partie du peuple est comme enivrée de joie. Jusqu'à dix heures du soir, on a donné essor à un enthousiasme qui semblait effréné. Cependant, à onze heures, chacun était rentré chez soi et toutes les rues étaient calmes et tranquilles.

25. La nouvelle s'est répandue le matin que le château de Lucens avait été pris et était occupé par la compagnie Pillichody. On a battu la générale et l'on a fait partir deux cents hommes pour Moudon avec deux pièces de canon tirées du château. On en a aussi placé deux devant la maison de ville.

Un adjudant du général Ménard a dîné au Lion d'Or avec quelques députés de l'Assemblée générale et quelques-uns des membres de la Commission de surveil-

lance. Il a ensuite continué sa route sur Berne. Il doit sommer les troupes du colonel de Weiss de retourner sur leurs pas, sous peine de voir les Français entrer dans le pays.

Le Comité central des villes a adressé à toutes les communes une proclamation datée du 24. Il leur annonce qu'il s'est provisoirement constitué en Assemblée générale du pays de Vaud pour exercer le pouvoir dans ces moments de crise et donner les ordres nécessaires.

Les comités y ayant consenti, M. le bailli de Büren est parti pour Berne après midi avec sa famille et ses domestiques. Les deux carrosses ont été arrêtés un instant dans la rue de Martheray par un créancier et au Chalet à Gobet par quelques soldats.

Les démonstrations joyeuses ont été moins apparentes que le jour précédent. Il semble que l'on est déjà revenu de l'enthousiasme des premiers moments. Il n'y a eu aucun bruit, et l'on n'a vu pendant le jour que très peu de rassemblements un peu nombreux. Au moment où l'on battait la générale, on paraissait plus alarmé que résolu.

26. A deux heures du matin, on a battu la générale dans toute la ville. On a entendu aussi quelques voix criant : *Aux armes, citoyens !* Il a fallu réitérer cet appel jusqu'à trois fois et l'on a même dû aller chercher à leur domicile un certain nombre de citoyens récalcitrants. Il s'agissait de réunir tous les habitants et d'en envoyer le plus possible du côté de Moudon. On venait

d'apprendre que l'adjudant du général Ménard, allant pendant la nuit de Moudon à Yverdon, avait été assailli à coups de fusils par des paysans, près de Thierrens. Il était accompagné de MM. Marcel et Charles de Bons, escorté par quelques dragons et précédé de ses deux hussards. On dit que les deux hussards ont été tués, que le dragon Falconnier a été blessé au bras. L'adjudant a été sauvé par un dragon nommé Briod qui s'est exposé pour lui et a fait cesser la fusillade en parlementant en patois avec les agresseurs. M. de Bons a dû se cacher dans un fossé. L'adjudant a dépêché au général de Weiss le dragon qui lui a sauvé la vie, avec une lettre qui lui donne connaissance de sa mission et qui lui notifie que la réponse ne sera attendue que jusqu'à midi. Il est ensuite revenu sur ses pas. Arrivé à Lausanne, il a reçu environ à midi, la réponse du général de Weiss. Celui-ci annonce que, vu la sommation qui lui est faite, il se retire. Cette lettre est, dit-on, vague et équivoque. L'adjudant est parti après midi pour Versoix afin de rendre compte au général en chef du succès de sa mission et faire avancer les troupes. Le général de Bons est allé aussi à Versoix auprès du général Ménard.

On sait déjà à midi que les armées françaises cantonnées dans le Pays de Gex vont marcher sur deux colonnes contre Berne et Fribourg. L'une doit passer par Lausanne et l'autre par Yverdon.

On prépare les salles du Collège et le Temple de St-François pour loger une partie des soldats, les autres demeureront chez les particuliers.

On attendait le jour même les troupes cantonnées à Thonon. Le vent contraire s'est opposé à la traversée du lac.

On a appris pendant la journée que le château de Lucens avait été pris par surprise et évacué à quatre heures du matin, que la ville d'Yverdon se déclarait pour le nouvel ordre de choses, et que le bailliage de Romainmôtier est le seul qui ne fasse pas encore cause commune avec le reste du pays.

Pendant le tumulte de la nuit, quelques individus ont insulté le capitaine Turtaz et ont cassé des vitres à sa maison. L'Assemblée provisoire a aussitôt publié une proclamation par laquelle elle ordonne de respecter les propriétés, la religion, les mœurs, et de n'insulter aucune personne à cause de ses opinions politiques.

Entre cinq et six heures, est arrivée la compagnie des volontaires de Rolle, composée d'une centaine d'hommes environ.

Le bailli de Morges, M. Thorman, en est parti aujourd'hui, accompagné, dit-on, des regrets et des larmes des habitants de cette ville. Il a passé à Lausanne, escorté d'un officier de dragons et d'un capitaine de l'infanterie de Morges.

L'Assemblée provisoire a décrété que les lieutenants, secrétaires, receveurs et huissiers baillivaux continueraient provisoirement à remplir leurs fonctions pour le service de la nation.

27. Une lettre du général Ménard à l'Assemblée provisoire demande, à titre d'emprunt, une somme de sept cent vingt mille livres de France.

On a des copies d'une réponse du général Ménard à la lettre que son aide de camp lui a écrite au sujet de l'assassinat de ses hussards à Thierrens. Il lui annonce qu'il va mettre son armée en mouvement pour tirer une vengeance éclatante et qu'il vient de se concerter pour cela avec le général Pouget et avec le résident de France à Genève.

28. Une feuille imprimée a été portée le matin dans les maisons, invitant de la part des *citoyens magistrats de la ville de Lausanne*, tous les individus de cette ville et banlieue et tous les amis de la liberté à confier incessamment à l'autorité tout l'argent dont ils peuvent disposer, sous promesse de remboursement dans l'année, si les circonstances le permettent, avec intérêt au 5 %. On donne comme garantie tous les biens communaux et tous ceux des citoyens et habitants de la ville. On lit dans le préambule de cette invitation : « Vu les circonstances pressantes, vu le besoin d'avancer des sommes d'argent à nos bons amis et fidèles alliés, etc. » Chacun, en conséquence, s'est empressé de porter son offrande à l'Hôtel de ville où ont été délivrées des quittances.

L'Assemblée provisoire devient à chaque instant plus nombreuse. Toutes les villes et communes envoient leurs députés. Elle a délégué trois représentants à Paris, MM. Monod, de la Fléchère et Bergier de Jouxtens. La séance d'aujourd'hui doit avoir été orageuse. Les députés n'étaient pas d'accord sur les mesures à prendre. Quelques-uns se sont, dit-on, apostrophés très vivement.

On dit qu'il y a de la mésintelligence entre l'Assem-

blée provisoire et le Comité de Réunion qui continue à tenir ses séances dans la maison Pflüger. Celui-ci veut trop influencer les délibérations de celle-là. Il envoie à chaque instant des députés lui porter des propositions. L'Assemblée provisoire doit avoir décidé de passer à l'ordre du jour sur toutes ces demandes irrégulières. Les membres du Comité de Réunion, qui avaient d'abord porté la cocarde verte, lui ont substitué la cocarde tricolore.

Les troupes volontaires du pays continuent à s'avancer du côté de Berne. Leurs avant-postes sont, dit-on, à Avenches. Il a été question de leur faire prendre les châteaux fribourgeois qui sont sur la route, par exemple Surpierre, mais on y a renoncé pour le moment.

A quatre heures du soir, sont entrés en ville deux mille six cents hommes de l'armée française venus par le lac et débarqués à Ouchy. Les soldats ont été logés dans les temples et au Collège ; les officiers et bas officiers, chez les particuliers.

A six heures, le général Ménard est arrivé avec son Etat-major ; il occupe la maison Steiner. Le docteur Secrétan, qui est allé au devant du général de la part de l'Assemblée provisoire, fait les plus grands éloges de sa politesse et de son honnêteté.

Quoiqu'on ait été prévenu de l'arrivée des troupes, rien n'était prêt pour les recevoir, à cause de la négligence des personnes chargées de ce soin. Les aides de camp du général paraissaient très mécontents. Les soldats ont été très mal dans les temples et surtout à la Cité, à cause du froid. Ils murmuraient hautement. Quel-

ques-uns ont été recueillis dans des maisons particulières.

On a commencé à distribuer très tard dans la soirée, et au moment où elle sortait de presse, une proclamation du général Ménard à son armée. Il lui annonce qu'elle devient *armée du Pays de Vaud*, qu'elle entre dans ce pays pour défendre ses habitants et les délivrer de l'oppression, que les Vaudois marcheront avec elle contre Berne où elle va cueillir de nouveaux lauriers. Il recommande de traiter les habitants du pays en amis et en frères, et il déclare qu'il punira très sévèrement tout manque de discipline, toute atteinte aux propriétés, aux personnes et à la religion.

L'appareil militaire, la confusion qu'il occasionne, les préparatifs à faire pour recevoir, nourrir et chausser les troupes arrivées, l'obligation surtout de fournir de l'argent, ont paru pendant tout le jour répandre plutôt la consternation que donner du contentement. L'on voit sur le plus grand nombre des physionomies l'expression de l'abattement, de l'effroi et de la douleur. Cependant, tous ceux qui ont à loger des bas officiers se louent de leur honnêteté.

29. A quatre heures du matin, l'Assemblée provisoire et la Commission de surveillance ont été convoquées à la hâte. On venait d'apprendre que les troupes vaudoises avaient subi un échec. On dit qu'un nommé Comte, de Payerne, à la tête de quelques centaines de volontaires, ayant entrepris d'enlever la batterie bernoise dressée à Güminen, a été repoussé avec perte. Le fait que la diligence de Berne n'est pas arrivée, semble confir-

mer cette nouvelle. On a appris plus tard que tout cela avait été exagéré. Le fait est que trois cents Vaudois étant campés à Faoug ont vu s'avancer une troupe bernoise qu'ils ont estimée être composée de quinze cents hommes. Ils ont pris la fuite lorsque leur chef, un officier de Nyon, a crié à tue-tête : « *Sauve qui peut !* »

A neuf heures, les trois bataillons de l'armée française arrivés la veille se sont remis en marche du côté de Berne. Les officiers et bas officiers ont paru satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu et chacun, à son tour, s'est loué de leur honnêteté. Ils font tous les plus grands éloges de leur général en chef Buonaparte, de sa fermeté, de sa bravoure, de sa popularité. On peut conclure de leur silence ou de quelques mots qui leur échappent qu'ils ne sont pas aussi satisfaits des généraux qui le remplacent ici. Ils sont assez généralement surpris de ce qu'on les fait venir dans ce pays. Aucun d'eux ne paraît connaître la cause de leur arrivée ni le lieu de leur destination.

Entre dix et onze heures du matin, le général Ménard s'est rendu à l'Assemblée provisoire, à l'Hôtel de ville. Il doit avoir témoigné quelque mécontentement de ce que les soldats placés dans les temples ont été mal logés.

Une demi-brigade, qui a traversé le lac, a défilé dans la matinée, allant du côté de Vevey. A trois heures après midi, sont entrés en ville, venant de Rolle, trois bataillons de l'armée française comptant environ trois mille hommes.

Les six bataillons venus ces deux jours n'ont point

amené avec eux d'artillerie. Ils ne sont pas même pourvus de cartouches à balles.

30. Dans la matinée, on a invité au son de la caisse les jeunes gens qui voudraient aller à Payerne remplacer les pères de famille qui sont à l'armée, à se rendre à deux heures au manège. Il en est parti environ soixante dans la soirée.

Entre deux et trois heures, est entrée en ville, venant de Morges, la 25e demi-brigade de l'armée française. On a vu arriver en même temps l'avant-garde de l'artillerie légère.

Quelques-uns des officiers et bas officiers de cette demi-brigade ont avec eux leurs femmes et des enfants en bas âge. Celui que nous avons eu à loger est de Dijon, où il était avocat avant la révolution. Il s'est marié dernièrement avec la fille d'un capitaine vénitien, âgée de seize ans et qu'il a amenée avec lui depuis Plaisance où elle sortait du couvent.

La plus grande confusion règne dans les bureaux, surtout dans celui du comité de la guerre, à cause des réclamations que vont faire plusieurs personnes à qui l'on a assigné plus de soldats ou d'officiers qu'elles ne peuvent en loger. Les membres des comités ne savent à qui répondre et ne peuvent point satisfaire la plupart des réclamants, parce qu'il est entré plus de troupes qu'on n'en attendait.

La demi-brigade arrivée la veille est partie du côté de Moudon. Les particuliers qui ont eu à loger cette troupe en ont été moins contents que de la précédente.

Plusieurs étaient à moitié ivres en arrivant, et quelques-uns ayant achevé de s'enivrer, ont commis des désordres. Ils ont passé par Nyon, Rolle, Morges et ont abandonné toute discipline en se livrant à la boisson et à la bonne chère dans ces villes. Les soldats arrivés aujourd'hui se ressentent aussi de l'accueil qu'on leur a fait sur la route de Nyon jusqu'ici. Ils sont plus turbulents que les précédents. Les officiers se plaignent de ce qu'on a trop donné à boire à la troupe. Il a déjà fallu faire quelques exemples de quelques-uns d'entre eux qui ont enfoncé une cave à Nyon et une à Morges. Six ont été amenés pour ce fait dans cette dernière ville, garrottés et leurs habits tournés.

Les officiers de cette armée ignorent eux-mêmes la plupart ce qu'ils viennent faire dans ce pays. Ils n'ont su qu'ils devaient y entrer que la veille du jour où ils se sont mis en marche depuis la Savoie ou le Pays de Gex. Tout ce qu'ils savent, c'est que le général a ordre d'entrer à Berne de gré ou de force, comme ami ou comme ennemi. Ils paraissent surpris de ce que le général ait commencé par demander sept cent vingt mille livres, vu que la somme nécessaire au paiement de la solde de l'armée doit la suivre incessamment. Il est vrai qu'ils n'ont rien reçu de cette solde depuis trois mois.

31. En vertu des ordres donnés par le commandant militaire de la place, on a fait des visites domiciliaires dans toutes les maisons pour connaître le nombre d'officiers et de soldats que chacun pourra loger au besoin.

La demi-brigade arrivée la veille est partie pour Moudon.

Les volontaires de Rolle arrivés le 26 et qui sont restés à Lausanne jusqu'à ce jour ont été renvoyés chez eux.

La révolution victorieuse.

Après l'entrée du général Ménard dans le Pays de Vaud et la formation d'un gouvernement provisoire, deux choses pouvaient surtout attirer l'attention de celui qui suivait les événements en simple spectateur. C'était d'abord la marche sur Berne des soldats du Directoire et des Vaudois auxiliaires, et ensuite les décisions prises par l'Assemblée provisoire, et la manière dont elles étaient accueillies par la population.

Les contemporains étaient presque tous d'accord pour rendre hommage aux excellentes intentions et à la bienveillance du général Ménard. Son armée fut d'ailleurs, dès les premiers jours, secondée par un nombre plus ou moins considérable de Vaudois qui venaient spontanément se mettre au service de la cause révolutionnaire.

On apprit bientôt, cependant, qu'un appel plus pressant et plus positif allait être fait au dévouement des habitants du pays.

1er février. On prétend qu'il est question de lever, à la réquisition du général Ménard, une armée de jeunes gens de ce pays. Ils formeront quatre demi-brigades qui seront employées contre Berne.

En vertu des ordres dont il était sans doute porteur, le général français entra immédiatement en relation avec le gouvernement de Berne. Dès le 2 février, on apprit que la révolution commençait à s'effectuer dans cette ville.

Les communes ont envoyé des députés qui travaillent, de concert avec l'élite de l'ancienne magistrature, à organiser une nouvelle constitution. Ils espèrent pouvoir, au bout de huit jours, fraterniser avec les Vaudois. On dit même qu'ils ont reconnu l'indépendance du Pays de Vaud.

Lorsque ces nouvelles sont arrivées à l'Assemblée provisoire, le juge Secrétan a pris la parole et a prononcé un discours très éloquent. Il a demandé que l'on envoyât une députation au général Ménard pour le prier de ne pas précipiter les opérations militaires, dans l'espérance de voir toutes les difficultés s'arranger à l'amiable. Quelques membres de l'Assemblée ont fait rejeter cette proposition en disant qu'ils avaient reçu des informations sur lesquelles ils étaient obligés de garder le secret et qui ne permettaient pas de faire une pareille démarche, assurant qu'elle serait mal accueillie et pourrait même être dangereuse.

Le général Ménard a reçu un parlementaire bernois. On dit que ce messager a été arrêté, contre le droit des gens, près de Payerne, par un officier du Pays de Vaud nommé Comte qui lui aurait même pris son cheval. Cet officier, sur lequel on n'avait eu jusqu'à ce moment que d'excellents renseignements, a été emprisonné. L'Assemblée provisoire a demandé et obtenu qu'il fût relâché.

Le général Ménard fut, à ce moment, remplacé par le général Brune. Il fut regretté à Lausanne, où il s'était déjà fait apprécier.

4 février. La magistrature de Lausanne a donné un dîner dans l'Hôtel-de-Ville au général Ménard et aux officiers de son Etat-major. Il a été reçu à trois heures entre deux haies de soldats. A sept heures, on l'a accompagné jusqu'au quartier général au bruit du tambour et au son de la musique.

Quelques jours plus tard, enfin, eut lieu dans la salle du Deux-Cents un bal, donné à la citoyenne, femme du général Ménard. Il dura jusqu'à cinq heures du matin.

5 février. Le général Brune est venu prendre le commandement en chef de l'armée française. Il a, dit-on, manifesté les dispositions les plus favorables pour ce pays. Il doit avoir déclaré que les sept cent vingt mille livres avancées au général Ménard seraient sûrement remboursées, et que l'intention du Directoire n'était point que son armée fût à la charge du Pays de Vaud et de ses habitants.

Les populations du Pays d'Enhaut et des Ormonts n'ayant aucune sympathie pour la Révolution, il fallut bientôt envoyer dans cette direction quelques troupes de volontaires.

7 février. Dans l'après-midi, on a battu la générale pour convoquer les volontaires. Il s'agit d'en envoyer quelques détachements à Vevey. Ils se rendront de là soit à Bulle, soit du côté d'Aigle.

8 février. On a dû de nouveau, avant le jour, battre la générale pour rassembler les volontaires qu'il s'agissait d'envoyer à Bulle. On a dû aller en chercher plusieurs

chez eux. Enfin on a pu former un corps d'une centaine d'hommes qui sont partis dans la matinée.

Ces volontaires rentrèrent à Lausanne le 15 février, sans avoir été obligés de faire usage de leurs armes.

Les populations des campagnes ne voyaient pas avec beaucoup de plaisir les nouvelles idées s'implanter dans nos contrées. Habituées au calme et à la vie régulière, le bouleversement de l'organisation politique ne leur inspira d'abord que peu d'enthousiasme. Elles se défiaient des nouveautés dont on parlait tant et craignaient un peu de voir la bourgeoisie des villes vaudoises se substituer à LL. EE. de Berne.

4 février. A en juger par les discours qu'ils tiennent, les habitants des campagnes restent pour la plupart attachés au gouvernement de Berne et n'approuvent nullement la révolution.

Les habitants du Jura, dans les bailliages de Grandson et d'Yverdon, refusaient catégoriquement de reconnaître le nouvel ordre de choses, et ils donnaient ainsi quelques difficultés à l'Assemblée provisoire.

4 février. On répète, ce que l'on a déjà annoncé les jours précédents, que MM. Rusillon et Pillichody ont formé et conservent à Ste-Croix, à Bullet et à Baulmes le noyau d'une armée contre-révolutionnaire.

6 février. Il se confirme que les habitants de Ste-Croix s'obstinent à ne point faire cause commune avec le reste du pays, et qu'ils sont sous les armes, résolus à demeurer fidèles au gouvernement de Berne. M. Au-

berjonois, député d'Yverdon, a été délégué auprès d'eux par l'Assemblée provisoire pour les engager à mettre bas les armes avant qu'on soit obligé de les y forcer par des mesures de rigueur.

On a imprimé une proclamation du Comité militaire, datée du 18 pluviôse (6 février), adressée aux citoyens égarés de Ste-Croix et autres lieux, pour les inviter fraternellement à revenir de leur égarement et à réfléchir sur les dangers de leur conduite. Cette proclamation a été signée par le général Ménard. (1)

9 février. Des lettres d'Yverdon annoncent que les habitants de Ste-Croix et des villages voisins sont toujours sous les armes. M. Auberjonois s'est rendu le 7 à Baulmes où il n'a eu aucun succès. Il était le lendemain à Ste-Croix.

Ceux que l'on accusait d'exciter les habitants du Jura ne tardèrent pas à tomber entre les mains du général Brune. Rusillon et Pillichody furent en effet arrêtés quelques jours plus tard et envoyés à Paris par Genève.

1er mars. Avant sept heures du matin ont été amenés de Payerne et conduits à l'Evêché, Rusillon et Pillichody. A neuf heures, ils sont repartis dans un carrosse à quatre chevaux, escortés par des dragons et des hussards francais. On les mène à Carouge, d'où ils seront conduits à Paris. A leur passage sur la place de la Palud, ils ont été hués et insultés par des gens du peuple. Ils ont surtout été insultés de la manière la plus féroce et la plus brutale au moment où ils sont

(1) Verdeil. *Histoire du Canton de Vaud.* III, p. 275 et suiv.

sortis de l'Evêché, par une populace effrénée qui allait jusqu'à demander à l'escorte qu'on les lui abandonnât afin qu'elle en fît justice sur le champ. ([1])

Les Vaudois, assez nombreux, qui avaient cru que les Français se borneraient à assurer à leur pays la liberté et l'indépendance, perdirent bientôt leurs illusions. Les paroles du général Brune, les faits plus ou moins graves qui se passaient, les ordres donnés par les Comités, ne permirent bientôt plus d'avoir des doutes à cet égard. Le journal va du reste le montrer.

10 février. Dans la soirée, une proclamation du Comité militaire invite toutes les citoyennes à faire incessamment de la charpie. Il en faut, paraît-il, un quintal pour lundi prochain.

On dit que l'on doit lever un corps nombreux de Vaudois, que de nouvelles troupes françaises vont arriver, et qu'il y aura au premier jour une affaire avec l'armée bernoise, dont une partie est campée près de l'ossuaire de Morat. Le général Brune, en faisant la revue de ses troupes à Payerne, leur a annoncé qu'elles allaient combattre les Suisses. Il a rencontré à Moudon M. Herrenschwand qui venait de la part du Conseil secret de Berne pour négocier avec lui. Ils sont retournés ensemble à Payerne. Le député de LL. EE. était

([1]) Ces deux hommes, après un emprisonnement de quelques mois en France, furent remis en liberté. Ils furent un peu redevables de cela à Fr.-César de la Harpe, alors à Paris. Voir dans les *Schweizergeschichtliche Studien* de J. Vogel (Berne 1864) une autobiographie du général de la Harpe, adressée à Zschokke en 1804, et à laquelle on a improprement donné le titre de *Mémoires*.

accompagné du colonel de Montagny. Le général Brune ayant témoigné à celui-ci quelque surprise et beaucoup de regret de ce que les Bernois n'entraient pas en négociations pour éviter l'effusion du sang, il était allé inviter le Conseil secret à envoyer un parlementaire au général français.

13 février. Une proclamation faite dans la soirée au son de la caisse a annoncé que tous les citoyens de seize ans à soixante ans devaient se rendre le lendemain sur la place d'armes de Montbenon. Il s'agit d'organiser une troupe au service de la nation. C'est une conséquence du décret de l'Assemblée provisoire du jour précédent et inséré dans le *Bulletin officiel* du 12 en ces termes : « Le Comité militaire a exposé, comme mesure d'urgence, la nécessité d'avoir une troupe organisée au service de la nation et présenté un projet à cet égard, sur quoi le Comité a été autorisé à mettre provisoirement ce projet à exécution. »

Le général Brune se montra moins respectueux que son prédécesseur à l'égard des nouvelles autorités du Pays de Vaud. Il chercha, dès les premiers jours, à diriger les délibérations de l'Assemblée provisoire. Il voulut lui empêcher de nommer elle-même le chef des troupes vaudoises destinées à combattre pour l'indépendance. L'Assemblée dut faire appel à toute son énergie pour repousser ces prétentions et pour imposer aussi sa volonté aux milices lausannoises qui voulaient nommer le chef de l'armée du Pays de Vaud.

13 février. L'Assemblée provisoire était occupée à nommer les officiers de la force armée qu'il s'agit d'or-

ganiser le lendemain lorsqu'elle a reçu un message du général Brune lui faisant savoir que, de tous côtés, il lui vient des plaintes de ce que les patriotes allaient probablement être exclus. Il croyait donc que, pour cette fois, il convenait de laisser aux soldats la permission de désigner leur chef.

Après avoir entendu la lecture de ce message, l'Assemblée provisoire a abandonné ses opérations.

14 février. Tous les hommes de Lausanne et de la banlieue qui sont en état de porter les armes se sont rassemblés sur la place de Montbenon à huit heures du matin. M. le Docteur Secrétan a harangué la troupe de la part de l'Assemblée provisoire et l'a invitée ensuite à reconnaître pour général du pays de Vaud le citoyen Gaudin, de Nyon. La troupe a refusé de l'élire, et a déclaré qu'elle ne voulait reconnaître pour chef que le citoyen de Bons dont le patriotisme lui est connu. Informée de ce refus, l'Assemblée provisoire a invité le général de Bons qui se trouvait au Comité militaire à se rendre dans son sein. Là, il a été fortement exhorté à renoncer volontairement à cette place en faveur de M. Gaudin, ce à quoi il a consenti. Il s'est aussitôt rendu sur la place d'armes et il a fait comprendre à la troupe que, n'étant qu'une faible partie de celles qui dans tout le Pays de Vaud devaient en ce moment reconnaître ou élire M. Gaudin, il ne convenait pas qu'elle cherchât à faire la loi en faveur d'un de ses combourgeois.

Quand il a été question de procéder à la formation de la force armée, il ne s'est présenté qu'un très petit nombre de volontaires pour le contingent de Lausanne.

On avait, paraît-il, négligé d'annoncer que les soldats recevraient une solde fixe de quatre batz par jour.

15 février. Le citoyen Sornet, adjudant du général Brune, a paru à l'Assemblée provisoire pour lui représenter, de la part de celui-ci, qu'elle a eu tort de faire élire pour chef des troupes vaudoises M. Gaudin, au préjudice de M. de Bons, dont le patriotisme est éprouvé. Plusieurs députés, entre autres M. Roguin de Nyon, se sont élevés avec chaleur contre les réclamations du général Brune, et ont vivement protesté contre le fait qu'en offrant la liberté, on voulût la gêner au point de ne pas laisser à la nation le choix de son général. L'adjudant a répondu à ces sorties avec modération et a paru ne vouloir donner aucune suite à sa représentation.

Ce n'était pas seulement à Lausanne que les citoyens allaient avec déplaisir prendre les armes. On en vit même à Morges refuser catégoriquement de servir la révolution.

14 février. Quelques soldats du village d'Ecublens qui ont été rassemblés à Morges, comme ceux de Lausanne l'ont été sur Montbenon, doivent avoir déchiré la cocarde verte pour mettre à la place la rouge et noire. Ils doivent avoir ajouté qu'ils n'accepteraient pas la Constitution helvétique. Cette nouvelle a été apportée par un nommé Masson, d'Ecublens. Elle a vivement exaspéré les esprits et a donné lieu à des motions violentes dans l'assemblée populaire du temple de St-Laurent.

15 février. Quelques grenadiers français ont été envoyés dès le matin à Ecublens. Ils ont ramené le commandant de la milice de ce village et un soldat qui doit s'être permis les discours et les actes de rébellion qui ont eu lieu à Morges le jour précédent. Le commandant de place, Dumoulin, les a fait conduire dans les prisons du Palais national.

Pendant ces journées plus ou moins mouvementées, on pressait l'enrôlement partout, afin d'arriver à satisfaire le général Brune qui demandait quatre mille hommes à l'Assemblée provisoire.

16 février. On a affiché au coin des rues les noms d'environ soixante volontaires lausannois qui se sont enrôlés dans la garde soldée. On dit que le nombre de ceux qui se font inscrire augmente considérablement à Lausanne et ailleurs. On espère que dimanche le chiffre de quatre mille hommes sera atteint. Le général Brune doit les inspecter ce jour-là. On dit qu'il a l'intention d'en former deux compagnies d'éclaireurs ou de troupes légères qui précèderont son armée dans l'expédition contre Berne.

La nouvelle de ces diverses mesures alarme et fait attendre avec une vive impatience le résultat des conférences que le général doit avoir en ce moment avec les députés de Berne.

Dimanche 18 février. Dès le matin sont arrivés successivement les contingents des villes et communautés voisines qui doivent composer la force armée que l'on

organise. Ces contingents sont composés en partie de volontaires, en partie de compagnies d'élite ou de grenadiers.

Ces troupes, rassemblées au nombre d'environ deux mille hommes, ont été inspectées sur Montbenon par le général Brune qui a aussi nommé les officiers généraux qui doivent les commander. Il a chargé le Comité militaire d'éliminer les hommes mariés qui ont des enfants et, autant que possible, de ne composer le corps que de jeunes gens.

Une partie de cette troupe est partie aussitôt dans la direction de Moudon. La plupart des soldats restent à Lausanne jusqu'à nouvel ordre et sont logés chez les particuliers.

Les grenadiers qui font partie de la nouvelle armée ont demandé de former des compagnies distinctes, comme cela se faisait avant la révolution. On prétend que quelques-uns d'entre eux ont déclaré qu'ils ne marcheraient que si les membres du Club de Réunion faisaient partie de l'armée et étaient les premiers exposés au feu. (1)

Le rassemblement de cette troupe a causé pendant tout le jour plus d'agitation, de tumulte et de bruit que toutes les troupes françaises qu'on a eues les jours précédents. L'air retentissait de huées et de cris de joie. On sait cependant que la plupart des villageois sont très mécontents et très alarmés.

(1) Pour le Club de Réunion et sa conduite à cette époque, voir plus loin.

19 février. Le général Brune s'est plaint par un message à l'Assemblée provisoire de ce que l'armée soldée se forme et s'organise trop lentement. Il attribue à cela le retard de ses opérations militaires. On croit cependant savoir qu'il a envoyé un courrier à Paris, à la suite de ses dernières négociations avec LL. EE. Il a demandé de nouvelles instructions au Directoire et il attend le retour de ce courrier pour commencer les hostilités.

La plupart des jeunes gens enrôlés pour la nouvelle armée vaudoise, et qui séjournent en ville jusqu'à leur départ, forment un contraste frappant avec les soldats français. Ceux-ci, bien disciplinés, se comportent honnêtement et avec la plus grande décence. Ceux-là remplissent les cabarets, en sortent ivres, font retentir l'air de leurs cris et affectent un ton et un air de licence. Le pasteur qui devait officier dans la chapelle de la cathédrale n'a pas pu faire le catéchisme, parce que les jeunes miliciens qui la remplissaient en partie attaquaient et insultaient, en sa présence, les filles, ses catéchumènes.

20 février. Une partie de l'armée vaudoise soldée s'est mise en marche dans la matinée. Elle s'est dirigée du côté de Berne.

Pour gagner du temps et permettre au général Schauenbourg d'arriver à Bienne par le Jura, Brune continuait avec le gouvernement bernois les négociations commencées par son prédécesseur.

14 février. On prétend que deux députés de Berne, MM. Frisching et Haller, arrivés la veille, ont demandé

au général Brune un délai de quelques jours afin que l'Etat de Berne ait le temps d'examiner et d'accepter la nouvelle constitution. Brune leur aurait répondu qu'il n'admettait pas de telles *ruses anglaises* et qu'il n'accordait que vingt-quatre heures.

15 février. Il n'est pas vrai que les députés de Berne soient arrivés hier à Lausanne ; ils se sont arrêtés à Payerne. Le général Brune est parti aujourd'hui à midi pour aller conférer avec eux.

Perdonnet fils est arrivé de Paris avec un message pour le général Brune. Il est parti immédiatement pour Payerne.

18 février. Le général Brune est revenu hier de Payerne. On ignore quel a été le succès de la conférence qu'il a eue avec les députés de Berne. Les personnes qui se disent bien informées annoncent qu'il a été question de trois choses :

1° La reconnaissance de l'indépendance du Pays de Vaud. Les députés bernois y auraient consenti.

2° Les contributions qu'on exige d'eux. Ils s'en seraient référés, sur cet objet, aux négociations qui seront entamées dans ce but à Paris.

3° L'acceptation de la Constitution helvétique. Sur cet article, les représentants de LL. EE. auraient répondu que, si on leur laissait le choix de l'acceptation ou du refus, ils refuseraient. Ils ont ajouté que si on voulait leur faire accepter de force la nouvelle constitution, ils verraient ce qu'ils auraient à faire. Le général Brune n'a pas cru pouvoir prendre sur lui de déclarer qu'on voulait les forcer à la recevoir.

D'autres personnes prétendent que les députés bernois n'avaient pas des pouvoirs suffisants pour terminer les négociations. Des officiers français disent enfin que les représentants de LL. EE. ayant exigé d'abord la restitution du Pays de Vaud, le général Brune n'a pas pu traiter avec eux.

Ce qui est certain, c'est que les préparatifs que continue le général annoncent qu'il s'attend à en venir aux mains. Il doit avoir dit qu'il n'avait pas des forces suffisantes pour attaquer les Bernois, et qu'en conséquence il va faire venir de nouvelles troupes qui passeront ces jours prochains. Cependant, plusieurs officiers de l'Etat-major ont dit positivement qu'il n'en viendrait pas davantage, que l'attaque se ferait du côté de Bienne et de Soleure, et que les troupes qui sont entrées par le Pays de Vaud sont uniquement destinées à cerner les Bernois de ce côté.

Il a paru un pamphlet imprimé sur une grande feuille et intitulé *Bonnes nouvelles*. Il est daté de Vevey et signé Colomb. Il annonce que le citoyen Perdonnet fils, arrivé dernièrement de Paris, donne les nouvelles les plus satisfaisantes des dispositions du Directoire en faveur de ce pays. Il a permis l'entrée de cent mille quintaux de blé et même d'une quantité double ou triple si cela devient nécessaire. L'emprunt ne sera pas exigé en entier, et ce qui a été avancé sera remboursé *avec le Trésor de Berne*. Les armées françaises cesseront bientôt d'être à la charge des habitants du pays. Les bruits que les mal intentionnés se plaisent à répandre sur les forces formidables des Bernois sont dé-

nués de fondement. Il leur est impossible de résister aux Français qui les cernent de tous côtés. Vingt-deux bataillons et escadrons de l'armée du Rhin sont prêts à les attaquer du côté de Bienne, et une division de l'armée d'Italie arrive dans le pays des Grisons.

23 février. Un courrier venu de Paris a, dit-on, apporté au général Brune l'ordre d'attaquer et de ne plus ménager les Bernois. On ne croit pas cependant que ce message puisse être une réponse à celui qu'il a expédié lundi 19 courant par le chef de bataillon Suchet, et l'on espère qu'il attendra jusqu'à ce qu'il ait reçu cette réponse. On a dit ensuite que ce courrier avait seulement annoncé que les troupes qui doivent attaquer du côté de Bienne sont arrivées à leur destination.

26 février. L'Etat-major de l'armée française devant partir demain pour aller établir le quartier général à Moudon, un général de cette armée a subitement, à midi, organisé un bal qui s'est donné dans la maison de Mézery, où il est logé.

27 février. Le général Brune accompagné par son Etat-major et un bataillon qui était logé au Collège, est parti dans la matinée pour Moudon. Le général Pouget le remplace et occupe son appartement de la maison Steiner. On dit que le général Brune doit avoir le lendemain une dernière conférence avec les représentants bernois. Si les conditions qu'il propose ne sont pas acceptées, il commencera les hostilités. Il a fait provisoirement imprimer à Lausanne une déclaration de guerre que plusieurs personnes ont vue.

1er mars. Le colonel de Montagny, venu de Payerne, a annoncé que d'après la conférence que le général Brune a eue avec les députés de Berne, il a été accordé à ceux-ci jusqu'à ce soir à quatre heures pour donner leur réponse aux propositions qui leur ont été faites. Le colonel de Montagny espère encore que tout s'arrangera.

On a su dans la suite que le général Brune, lors de son arrivée à Lausanne, s'était servi du colonel de Montagny pour commencer des négociations avec le gouvernement bernois. Il s'était montré alors très coulant et très facile. Il avait conclu un armistice de quinze jours sous prétexte que tout s'arrangerait avec le Directoire pendant ce temps, et dans le fait parce qu'il n'était pas dans le cas d'attaquer ni de se défendre, ses troupes n'ayant pas même des cartouches. Dès lors, il a fait tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque, et, actuellement, il parle impérieusement et ne propose que des conditions inacceptables.

2 mars. On a attendu avec impatience depuis la veille des nouvelles du résultat de la conférence que le général Brune a eue avec les députés de Berne. Comme il ne venait aucun avis officiel, on était dans la plus grande anxiété ; les uns disaient que la paix était faite, et d'autres que les Bernois persistaient sans doute à vouloir se défendre. Enfin, à onze heures, l'Assemblée provisoire a reçu une adresse du général Brune, datée de Payerne, qui lui notifie que l'armée française va entrer sur le territoire bernois. L'impression de cette adresse a été

décrétée, et, dès le soir, on en a répandu des exemplaires.

Pendant tout le mois de février, la route de Genève à Avenches fut parcourue par des détachements plus ou moins considérables de troupes françaises. Les soldats, quoique nécessitant des frais assez grands de la part des particuliers qui devaient les loger, étaient cependant accueillis sinon avec plaisir, du moins avec honnêteté. Leur discipline était le plus souvent, à cette époque, excellente, et ils se montraient respectueux. Ils formaient ainsi un contraste assez grand avec les soldats vaudois, volontiers licencieux, et qui semblaient vouloir profiter des circonstances pour laisser de côté toutes les convenances.

Les milices vaudoises, à peine arrivées à Lausanne, étaient conduites sur la place d'armes pour y être exercées, le plus souvent sous les yeux du général Brune. Elles étaient ensuite dirigées sur les différentes frontières du Pays de Vaud.

26 février. Un bataillon de l'armée vaudoise est parti pour se rendre du côté d'Aigle où l'on dit que des troupes bernoises sont arrivées sous les ordres de M. Tscharner depuis le Pays d'Enhaut et les Ormonts. D'autres troupes ont reçu l'ordre de se tenir prêtes.

1er mars. A sept heures du soir, on a battu la générale pour rassembler les volontaires vaudois qu'il s'agit de faire partir pendant la nuit soit pour Fribourg, soit pour Aigle, où l'on doit déjà en être venu aux mains. On doit avoir entendu une canonnade depuis Ouchy.

2 mars. A trois heures du matin, on a battu la générale, et il a même fallu la battre trois ou quatre fois de suite pour rassembler les volontaires qui avaient été convoqués la veille. On les avait cependant avertis qu'ils devaient se tenir prêts à partir pendant la nuit. Enfin on a pu les réunir et ils ont été conduits à Lutry et dans le reste de Lavaux, où ils ont remplacé ceux qui y étaient arrivés l'avant-veille et que, dit-on, on a dirigés sur Lucens.

A partir du 2 mars, l'Assemblée provisoire apprit successivement, par courriers et par l'intermédiaire du général Pouget, l'issue des différents combats qui allaient précipiter la ruine de l'ancienne Suisse.

2 mars. On a appris le soir que les Français et les Vaudois ont pris un poste à deux lieues de Fribourg, que l'on a tué quelques Allemands et fait cinq cents prisonniers.

3 mars. Une lettre de ce jour, du général Pouget, adressée au Comité militaire, et que le Comité de surveillance générale a fait aussitôt imprimer, annonce qu'il a reçu la nouvelle officielle de la prise de Fribourg, et que Soleure a été attaquée le 1er mars par le général Schauenbourg. Il ajoute que les volontaires vaudois se sont déjà distingués devant Fribourg.

4 mars. Le général Pouget a communiqué à l'Assemblée provisoire, à neuf heures du matin, une lettre qu'il venait de recevoir du quartier général de Payerne, datée d'hier et signée Paris. Cette lettre annonce que

les Français sont entrés avant-hier à dix heures du matin dans la ville de Soleure. A trois heures, les avant-postes ont été attaqués. Les premiers ont été surpris et les soldats égorgés. On s'est battu avec acharnement jusqu'aux portes de la ville. La plaine et les chemins sont jonchés de cadavres. On a fait beaucoup de prisonniers. A Büren, une batterie, cachée dans du fumier, a tué des Français qui se promenaient sans armes. Pour tirer vengeance et faire un exemple, le général Schauenbourg a fait mettre le feu à la ville. Morat a été évacué le 3 mars au matin. Au moment où l'on écrivait la lettre, la jonction des deux armées françaises devait être faite et elles pouvaient marcher avec ensemble et entourer la ville de Berne. Cette lettre a été aussitôt imprimée et répandue.

Un courrier, arrivé au commencement de la nuit précédente, a annoncé qu'il y avait une insurrection du côté d'Yverdon. Des canons seraient arrivées par le lac de Neuchâtel. Les campagnards prenaient les armes. A Essertines et dans les environs, on enrôlait pour cette armée. On a envoyé aussitôt cinq pièces de canon et le général français serait parti la veille à la première nouvelle de cette insurrection qui a été confirmée par d'autres courriers.

5 mars. Quatre compagnies de volontaires vaudois qu'on a fait revenir de Lutry où elles étaient en station, sont parties de Lausanne à dix heures du matin pour se rendre à Yverdon où, dit-on, les affaires vont mal. On n'a rien appris de positif pendant la journée relativement à ce qui se serait passé. On a dit qu'il y avait eu à

Vugelles un combat dans lequel des Français auraient été tués et des Vaudois blessés. Le soir, on a annoncé que les insurgés avaient dû mettre bas les armes.

6 mars. On sait par des relations de témoins oculaires que les insurgés des bailliages de Grandson et d'Yverdon ont dû mettre bas les armes après un second combat qui s'est livré au-dessus de Vuitteboeuf. Deux cents Français, partis d'Yverdon le dimanche matin quatre mars, accompagnés de quelques volontaires vaudois, leur ont livré une bataille dans laquelle ils ont été défaits. Sept ou huit soldats français et quelques vaudois, entre autres un capitaine Grandjean, d'Yverdon, auraient été tués. Plusieurs insurgés ont été tués. Ils se battaient avec le plus grand acharnement. On a fait quelques prisonniers qui ont été amenés à Lausanne. On leur a pris deux canons neufs qui leur avaient été envoyés de Berne par le lac et qui restent à Yverdon.

La nouvelle s'est répandue sourdement pendant la soirée qu'une bataille se serait livrée le jour précédent dans les Ormonts. Quelques volontaires vaudois y auraient été tués. On a fait partir de Vevey quatorze chars pour aller chercher les blessés. Au nombre des morts on cite Forneret. On a appris ensuite que le nombre des victimes était moins considérable qu'on ne l'avait dit d'abord. La compagnie Bergier n'a perdu qu'un homme.

20 mars. Les chasseurs français formant un bataillon de la 2e demi-brigade d'infanterie légère, qui avaient été envoyés dans les mandements d'Aigle où ils ont été

employés contre les Bernois et les habitants des Ormonts, sont arrivés à Lausanne à midi et ont été logés chez les particuliers. Ils rendent ce témoignage aux troupes bernoises qu'ils ont eu à combattre, qu'elles se sont très bien défendues. Ils avouent avoir eu une vingtaine d'hommes mis hors de combat, et les volontaires vaudois une trentaine. Dans chacune des maisons où ils sont entrés après la bataille, ils ont trouvé quatre ou cinq de leurs ennemis blessés. Les femmes et les enfants avaient fui avec leurs effets dans les forêts pour éviter la fureur des Français qu'on leur avait représentés comme des ennemis féroces et implacables.

5 mars. On a attendu pendant toute la journée avec impatience, des nouvelles de Berne. On n'a rien su de certain, si ce n'est que les Français avaient détruit l'ossuaire de Morat et qu'ils devaient avoir occupé le pont de Güminen. Un courrier arrivé vers six heures du soir doit avoir annoncé que l'on se battait du côté de la Singine et que l'on entendait une vive canonnade depuis Payerne.

6 mars. Entre neuf et dix heures du matin, plusieurs courriers ont apporté la nouvelle de la prise de Berne. Une lettre de Paris à Pouget, écrite ce matin à Payerne, à deux heures et demie, et communiquée immédiatement à l'Assemblée provisoire, annonce que le général Schauenbourg est entré hier dans la ville de Berne à une heure et demie après midi et que le quartier général devait y être transporté aujourd'hui.

Aussitôt que l'Assemblée a reçu cette nouvelle, elle a décrété que le canon serait tiré, que les cloches sonne-

raient, qu'elle irait en corps rendre grâces à Dieu dans la grande église et que, réunie aux électeurs, elle ferait une procession dans toute la ville.

M. Chavannes, invité à présider à la cérémonie religieuse dans le temple, a dû refuser, étant incommodé. M. Secrétan, auquel on s'est ensuite adressé, n'était pas chez lui. On est allé chez M. Bugnion qui s'est aussitôt rendu en robe à la Cité. Pendant qu'il était en chaire, l'assemblée des électeurs a décidé que la cérémonie du *Te Deum* aurait lieu après la procession. M. Bugnion s'est en conséquence retiré chez son frère où il a eu le temps de préparer son discours.

La musique militaire, une compagnie de chasseurs avec un drapeau vert et l'Assemblée provisoire, sont alors entrées dans le temple. M. Valier, président de l'Assemblée, a annoncé du haut de la chaire la victoire remportée sur les Bernois et invité tous les assistants à former la procession qui devait aller proclamer cette nouvelle dans toute la ville. Cela s'est exécuté depuis onze heures jusqu'à une heure ; tous les députés, tous les électeurs et beaucoup d'autres personnes marchaient sur quatre rangs et en se donnant le bras.

De retour à la Cité, le cortège est rentré dans le temple. M. Bugnion a commencé la cérémonie par une courte invocation. Il a fait ensuite quelques réflexions analogues à la circonstance et qu'il avait eu le temps d'écrire. Enfin, il a terminé par une prière. Le chantre Fiaux a ensuite invité l'Assemblée à entonner avec lui l'Hymne à l'Etre suprême et M. Bugnion a donné la bénédiction.

A cinq heures du soir, l'Assemblée provisoire apprit avec joie que le Directoire français, malgré ce qui avait été dit depuis quelques jours, n'avait pas l'intention de morceler la Suisse et de la diviser en trois Etats alliés dont l'un aurait été la République Rhodanique.

Sur la motion qu'en a faite le président Valier, appuyé par le Docteur Secrétan, l'Assemblée provisoire a alors décrété que le canon serait encore tiré et qu'on sonnerait de nouveau les cloches, ce qui s'est exécuté vers les six heures du soir. Une seconde procession devait en outre se faire dans les rues, mais le général Pouget l'ayant désapprouvée, on y a renoncé au moment où on allait l'organiser.

A huit heures du soir, toute la ville a été illuminée par les chandelles que chacun a mises sur les fenêtres. Les rues ont été remplies jusqu'après dix heures par la foule des curieux de tout âge, de tout état et de tout ordre qui se promenaient par un très beau temps, pour jouir du spectacle de cette illumination.

7 mars. Aux réjouissances de la veille a succédé un morne silence et aussi les inquiétudes que l'on ne peut s'empêcher d'avoir sur le résultat des combats livrés autour de Berne et aux Ormonts. La diligence de Berne n'est pas arrivée ; on n'a reçu aucune lettre. Si le général a reçu des nouvelles officielles par les courriers qui lui sont arrivés, il ne les communique pas, ce dont on augure mal.

8 mars. Une lettre du général de Bons au Comité de

surveillance générale donne quelques indications sur la prise de Berne. On n'a d'ailleurs reçu aucune nouvelle officielle de cette ville.

9 mars. A six heures du matin sont arrivés deux carrosses à quatre chevaux, venant de Berne et allant à Paris. Ils transportent deux députés du nouveau gouvernement provisoire de Berne, accompagnés de deux officiers de l'Etat-major de l'armée française. Les deux députés bernois sont le professeur Stapfer et l'avocat Luthard. Sur les carrosses sont plusieurs drapeaux pris aux Bernois et aux Fribourgeois.

Quelques particuliers reçoivent de Berne des lettres qui donnent quelques détails sur la prise de cette ville. Ces lettres ajoutent que les Français ont pris toutes les caisses publiques, que quelques maisons de la ville ont été pillées et que toutes les campagnes voisines ont été dévastées.

11 mars. Les milices ayant été rassemblées sur Montbenon pour élire leurs officiers, il s'est formé un schisme entre celles des villes et celles des campagnes. Celles-ci voulaient élire des officiers de leurs villages et former des compagnies distinctes.

J'ai dit plus haut que le Directoire français, en faisant envahir la Suisse, avait eu l'intention de s'emparer du trésor de Berne, qui devait lui fournir les ressources nécessaires pour permettre à Bonaparte d'entreprendre son expédition en Egypte. Les Vaudois qui avaient hébergé les bataillons français allant faire la conquête de la Suisse les virent donc passer de nouveau, mais cette fois parés des dépouilles prises à

l'ennemi. Ils virent aussi passer les canons, l'or et l'argent que l'on menait à Toulon et même les ours que l'on conduisait au Jardin des Plantes.

22 mars. Deux bataillons de la 2me demi-brigade sont arrivés à onze heures du matin venant de Berne. Soldats et officiers ont été logés chez les particuliers. La plupart des soldats sont parés des dépouilles des Bernois qu'ils ont tués ou désarmés. Les uns ont deux, trois et même quatre montres ; d'autres ont des sabres, des fusils, etc. Ils disent qu'ils ont perdu environ dix hommes par compagnie.

23 mars. Les deux bataillons arrivés la veille sont partis du côté de Morges et de Rolle. Ils sont remplacés aussitôt par la 25me demi-brigade.

Ils est arrivé une quarantaine de canons pris aux Bernois par les Français, et que ceux-ci conduisent en France. Ils sont déposés dans la cour et sur la terrasse de la maison Steiner.

28 mars. Les ours pris à Berne et qu'on emmène à Paris sont arrivés au nombre de trois, enfermés dans trois caisses sur trois chars différents. Ils sont conduits par Junod et escortés par quelques dragons bernois. L'une des caisses est étiquetée Son Excellence Steiger ; une seconde, Son Excellence d'Erlach et la troisième Son Excellence Weiss. On leur a fait faire le tour de la ville.

29 mars. Le général Brune est arrivé à trois heures après midi avec son Etat-major. Toute la milice était sous les armes. Les cavaliers d'hommage et les dragons vaudois étaient allés à sa rencontre. On a tiré le canon

depuis le moment où l'on a su qu'il approchait de la ville, jusqu'à celui où il est entré dans la maison Steiner. Il y a eu un bal dans cette maison pendant la nuit. A huit heures du soir, conformément aux ordres donnés à midi, la plus grande partie de la ville a été illuminée par des lampions ou des chandelles que chacun a dû mettre sur ses fenêtres.

30 mars. Le général Brune est reparti dans la matinée, continuant sa route du côté de l'Italie, où il doit se rendre par le Mont-Cenis.

14 avril. Il est arrivé de Berne dans la soirée, dix-sept chars chargés d'or, d'argent et d'effets précieux. Il y en a, dit-on, pour une valeur de trois millions. Ces chars, escortés par des hussards, sont conduits en France.

Les milices vaudoises qui avaient pris part à la lutte contre Berne ou qui avaient tenu garnison dans diverses villes, purent être licenciées en grande partie. Les autorités organisèrent cependant un corps de volontaires, composé de 450 hommes, afin de pouvoir parer à toute éventualité. Le citoyen Clavel de Brenles fut nommé chef de cette garde soldée.

Les autorités provisoires jusqu'à la nomination du Directoire helvétique.

L'Assemblée provisoire qui avait pris la direction des affaires le 24 janvier, la conserva jusqu'à la fin de mars, époque où les autorités instituées par la nouvelle Constitution helvétique, furent installées solennellement à Lausanne. Sa tâche fut très difficile. Il fallait amener à la cause de la révolution certaines contrées qui semblaient vouloir prendre les armes contre elle, rassurer les campagnes qui voyaient avec défiance le bouleversement de la société, tenir tête aux exaltés qui auraient voulu répéter à Lausanne les scènes de quatre-vingt-treize, rédiger une constitution pour la République Lémanique, organiser un gouvernement définitif. Le Directoire français facilita sa tâche en lui fournissant une Constitution toute faite et les troupes du général Brune imposèrent par la force le nouvel ordre de choses partout où l'opposition se manifesta par des soulèvements armés. La modération de l'Assemblée provisoire lui procura la confiance de ceux qui avaient d'abord montré de l'indécision, mais les exaltés de Lausanne ne cessèrent de critiquer ce qui se faisait sans eux et cherchèrent à entraîner le pays dans une voie dangereuse.

Formée des délégations des autorités locales, l'Assemblée provisoire renfermait des hommes de valeur qui voulaient sincèrement l'indépendance et le bonheur du Pays de Vaud et qui avaient résolu de faire tous les sacrifices nécessaires pour arriver au but qu'ils s'étaient proposé. La plupart étaient modérés. Un certain nombre, poussés par leurs

idées ou leurs ressentiments, auraient volontiers exercé des vengeances et suivi à la lettre les conseils de F.-C. de la Harpe.

Grâce à une réelle majorité modérée, l'Assemblée provisoire présida à la réorganisation de notre pays de manière à éviter tout bouleversement violent, tout conflit sanglant, toute vengeance particulière, tout acte de despotisme inutile. Voici ce qu'écrivait Pichard à la date du 1er février : « Les séances de l'Assemblée provisoire qui ont lieu au château, appelé maintenant *Palais national,* passent pour être fort orageuses. Les députés ne s'accordent entre eux ni sur les mesures à prendre, ni sur les questions à mettre en délibération ».

Les membres les plus avancés de l'Assemblée parvenaient cependant quelquefois à faire prendre des décisions qui étaient rapportées ensuite.

2 février. Un décret de l'Assemblée provisoire du 1er février, mettait sous séquestre les propriétés des Bernois, Fribourgeois et Genevois. Il a été rapporté. Cela donne cependant quelque inquiétude, parce que cela montre quelles motions injustes peuvent faire adopter quelques têtes échauffées.

Les députés des communes, quelles que fussent leurs opinions politiques, avaient en général beaucoup de respect pour la religion. La preuve existe dans l'extrait suivant.

4 février. Une partie de l'Assemblée provisoire s'est rendue en corps, en marchant deux à deux, du château à l'église St-François, où prêchait M. Bugnion. Le général et plusieurs officiers français ont assisté à ce même

culte avec beaucoup de décence. Ils ont paru édifiés et très satisfaits de notre manière de le célébrer. A la Cité, où prêchait M. Chavannes et où l'auditoire se composait surtout de femmes, plusieurs officiers et soldats français entraient et sortaient sans se mettre en peine du bruit qu'ils faisaient et du scandale qu'ils causaient en ouvrant et en fermant brusquement les portes.

Quelques jours plus tard, arriva de Paris la constitution helvétique. Elle fut acceptée sans beaucoup d'enthousiasme par l'Assemblée provisoire et par les Vaudois, qui la regardèrent comme une « planche de salut ».

7 février. On a distribué ce matin avec profusion et, à ce qu'on dit, de la part du général Brune, une brochure de cinquante-une pages intitulée : *Projet de constitution helvétique*. Elle est imprimée en trois langues, sans nom d'auteur, sans date et sans l'indication du lieu d'impression.

9 février. L'Assemblée provisoire a appris par des lettres particulières de Paris et, officiellement, par les généraux, que le Directoire approuve le projet de constitution helvétique et veut qu'il s'exécute. A la suite de quelques débats et craignant les mesures violentes que pourrait prendre l'Assemblée populaire à l'instigation du Comité de Réunion, elle a décidé d'accepter ce projet de constitution, au grand regret de quelques-uns de ses membres.

10 février. Les députés à Paris, Monod, La Fléchère et Bergier, annoncent à l'Assemblée provisoire que lorsque sept cantons auront accepté la constitution, ils

se constitueront, et, qu'en attendant, elle doit conserver le pouvoir.

L'Assemblée a proclamé l'indépendance du Pays de Vaud.

11 février. Le général Ménard, accompagné de son Etat-major, s'est rendu au Palais national. Il a félicité l'Assemblée de l'indépendance du Pays de Vaud et lui a déclaré de la part du Directoire, que l'emprunt de sept cent vingt mille francs serait remboursé.

Les assemblées primaires sont convoquées pour jeudi 15 courant afin d'être invitées à déclarer qu'elles acceptent la constitution helvétique.

15 février. Tous les hommes depuis l'âge de seize ans, des bannières de la Cité, du Pont et de la Palud, convoqués au son des cloches à neuf heures du matin, se sont rassemblés dans la grande église. Elle était à peu près pleine.

M. le doyen Chavannes a ouvert la cérémonie depuis la chaire par l'invocation du nom de Dieu et par une courte prière relative à la circonstance. Puis, conformément à l'instruction imprimée qui lui avait été remise et dans les termes de cette instruction, il a informé l'assemblée de la cause de sa convocation. Il a ensuite lu tout entier le projet de constitution. Il a lu aussi un discours indiquant les principaux avantages du nouveau statut et l'intérêt que tous les habitants du pays ont à l'accepter. Enfin il a lu une espèce de prière — qui est la même pour tout le pays — et il a fini par inviter l'assemblée à manifester qu'elle acceptait la constitution en se levant.

Toute l'assemblée s'est aussitôt levée. Quelques personnes ont paru hésiter, mais elles ont fini, en moins d'une minute, par suivre le mouvement général. De toutes parts, l'on a annoncé que l'assentiment était unanime. M. le banneret Bergier a, le premier, crié *Vive la République helvétique !* La plupart des voix ont répété le même cri, et tous les chapeaux ont été agités en signe d'approbation. L'organiste a reçu l'ordre de jouer : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* et, à défaut de cet air qu'il ne savait pas par cœur, un autre chant patriotique.

Le Docteur Secrétan a lu, près des tables de la communion, le procès-verbal de cette séance et il a invité les assistants à y apposer leurs signatures, ce qui a été fait par tous ceux qui ont pu percer la foule pour arriver à la table et, successivement, par ceux qui ont eu la patience d'attendre leur tour.

Comme on craignait que la cérémonie ne se passât pas tranquillement à Morges, on a fait partir un détachement d'une trentaine de dragons pour cette ville. Grâce à cette précaution, la constitution a été acceptée. Quelques personnes ont cependant crié : *Vive la république de Berne !*

On a célébré dans la soirée l'acceptation de la constitution par quelques coups de canon tirés sur la terrasse de la Cité. Le peuple s'est porté en foule, précédé de la musique, au temple de St-Laurent où de nombreux discours ont été prononcés. L'Assemblée provisoire s'est rendue sur la place de la Palud pour prendre part à ces réjouissances et M. Glayre a prononcé un discours patriotique au pied de l'arbre de la liberté.

Les membres de l'Assemblée provisoire n'avaient pas tous accepté avec empressement la nouvelle Constitution. Quelques-uns en avaient reconnu les défauts et auraient, sans doute, désiré pouvoir y apporter des changements. Voici ce que dit Pichard à ce sujet :

19 février. J'ai recu la visite de M. Ausset, député de Vevey. Il a envoyé une lettre à Monod qui est à Paris. Il lui représente que, tout en désirant que le Pays de Vaud reste uni à la Suisse, il craint que le projet d'une République une et indivisible ne mette obstacle à cette réunion en la rendant même nuisible par diverses raisons qu'il développe. Il serait à souhaiter qu'on adoptât le plan d'une république fédérative, plan dont l'exécution serait plus facile et plus avantageuse soit à la Suisse, soit à la France.

Pendant ce temps, le Comité de Réunion passait de plus en plus au second plan. Il désirait cependant conserver au moins l'influence qu'il possédait encore et l'augmenter si cela était possible. Il s'appuya pour cela sur une fraction importante de la population, la plus remuante, la plus disposée à causer du désordre et à imposer sa volonté par tous les moyens. Il se vit du reste bientôt débordé par ceux qu'il avait d'abord excités contre l'Assemblée provisoire. Son pouvoir ne s'agrandit pas, et il regretta au bout de quelques mois les désordres causés par quelques exaltés.

Le 2 février, dit Pichard, des clubistes ont voulu prendre possession d'un appartement dans la maison de Constant de Saussure pour y tenir leurs séances. Des soldats français qui l'occupaient, s'y sont opposés.

Ce projet de fonder un club où tous les citoyens bien pensants pourraient, en nombreuse assemblée, discuter les intérêts du pays, fut repris quelques jours plus tard et mené à bonne fin.

8 février. Les membres du Comité de Réunion s'agitent ; ils sont mécontents des délibérations de l'Assemblée provisoire et surtout de n'y avoir aucune part. Ils veulent à tout prix former des assemblées populaires. Dans ce but, ils ont exigé et enfin obtenu du Comité de surveillance de Lausanne, qu'on débarrassât le temple de St-Laurent et qu'il leur fût abandonné. On est alarmé par leurs projets, d'autant plus qu'on est presque certain de les voir trouver des protecteurs. On dit que Cassat, l'un d'entre eux, s'est autrefois lié à Paris avec le général Brune et que Martinet a servi avec le général Ménard et dans le même corps.

9 février. L'Assemblée populaire a tenu sa première séance dans le temple de St-Laurent, éclairé par des lustres et décoré d'une statue de Guillaume Tell.

10 février. L'Assemblée populaire du temple de St-Laurent a été fort nombreuse. Les pétitionnaires ou partisans du Comité de Réunion y entrent sur la présentation d'un certificat de civisme. Les spectateurs, hommes et femmes, occupent les galeries. L'Assemblée s'est retirée au son de la musique.

15 février. L'Assemblée populaire de St-Laurent a adopté une motion tendant à demander à l'Assemblée provisoire que ses séances soient publiques, que tous les hommes de dix-huit à vingt-cinq ans soient mis en réquisition

et qu'on impose le séquestre sur tous les biens de MM. Rusillon, Pillichody et Roland (de Romainmôtier).

16 février. Au moment où une députation a paru devant l'Assemblée provisoire pour présenter la motion adoptée par l'Assemblée de St-Laurent le jour précédent, le juge Secrétan a prononcé un discours véhément et s'est emporté au-delà de toute mesure, ne pouvant plus contenir son indignation. Reymond, qui était à la tête de la députation, a répondu à Secrétan avec modération et fermeté. Le président a dû rappeler à l'ordre ce dernier.

Quelques membres de l'Assemblée populaire ont pris occasion des discours inconsidérés échappés le matin au juge Secrétan pour faire contre lui les motions les plus violentes et les plus atroces. Des témoins oculaires disent même qu'on a demandé sa tête. Les orateurs ont fait décider que ce député à l'Assemblée provisoire, ayant perdu la confiance du peuple, devait être destitué et que l'on devait nommer à sa place ou le professeur Dapples ou le Docteur Verdeil. Le professeur Dapples est alors monté à la tribune. et, voulant peut-être profiter habilement de la circonstance pour capter la faveur de cette assemblée, il a applaudi à son ressentiment et a trouvé comme elle que Secrétan ne pouvait pas conserver sa place de député. Il a ajouté, en revanche, que ce n'était pas à cette assemblée populaire à le destituer dans ce moment, que cela devait être fait régulièrement et qu'alors seulement on pourrait penser à lui donner un successeur.

Dans le discours qu'il a prononcé, Louis Reymond

s'est plaint de ce que l'aristocratie conserve son pouvoir et occupe les places, et de ce qu'on ne sait pas ce que sont devenus les armes et le vin qui devaient être en grande quantité au château.

17 février. Le juge Secrétan ayant écrit à l'Assemblée provisoire pour lui demander sa démission, elle n'a pas jugé convenable de la lui accorder. Elle lui a au contraire député deux de ses membres pour l'engager à revenir prendre sa place dans son sein. Il s'est rendu à cette invitation. Quand les députés de l'Assemblée populaire sont venus demander sa destitution, le président, M. le banneret Bergier, après avoir consulté ses collègues, a répondu que le citoyen Secrétan était représentant pour toute la nation, nommé non seulement par la ville de Lausanne mais par plusieurs communautés, que, par conséquent, l'Assemblée populaire de St-Laurent, qui n'est qu'une portion des assemblées primaires de la ville, n'a aucun droit et nullement la compétence de demander sa destitution. D'ailleurs, a-t-il ajouté, le citoyen Secrétan est connu pour un patriote pur et très zélé dont les talents et les lumières sont très utiles à l'Assemblée provisoire.

Le soir, dans le temple de St-Laurent, on a attaqué les magistrats ; les agitateurs ont présenté les motions les plus violentes contre l'Assemblée provisoire en général et contre le juge Secrétan en particulier. Dans ce moment, un officier français, le chef de bataillon Suchet, a demandé la parole ; il est monté à la tribune. Il a témoigné sa surprise et sa douleur de ce que l'on se permettait, dans cette assemblée, d'agiter des questions

qui n'étaient point dans sa compétence et de ce que l'on cherchait à entraver les opérations des représentants de la nation. Il a invité les membres de cette assemblée à donner l'exemple du patriotisme en s'enrôlant volontairement dans l'armée d'élite qu'il s'agit de former, et il a fait remarquer que, pendant que les autres villes et communes ont fourni avec empressement leur contingent, celle de Lausanne est la seule qui soit restée en arrière.

Ce discours, prononcé par un chef français, a fait une grande impression. Les orateurs ordinaires de l'Assemblée populaire ont eu la bouche fermée.

Quelle était l'attitude du clergé pendant cette époque ? Le professeur Pichard pourra mieux que personne nous renseigner.

Dès la fin de janvier, quelques ecclésiastiques auraient voulu que l'on reconnût le nouvel ordre de choses. D'autres firent à cette manière de voir une opposition formelle.

2 février. Le doyen Curtat a fait prier les ecclésiastiques de se rendre chez lui pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire dans les circonstances présentes. La plupart se sont rencontrés au rendez-vous. M. le doyen Secrétan ayant fait dire qu'il ne pouvait pas y venir et qu'il désapprouvait toute démarche dans ce moment, on n'a pris aucune décision.

Quelques jours plus tard, cependant, l'opportunité d'une démarche collective dans le but de reconnaître les pouvoirs

de l'Assemblée provisoire, parut démontrée à la majorité des ecclésiastiques.

6 février. Une personne est venue me dire de la part de M. Glayre que l'Assemblée provisoire voit avec beaucoup de peine le clergé rester seul à ne pas la reconnaître par un acte d'adhésion. Il est à craindre que cela n'influence sur l'état des ecclésiastiques et même de la religion. J'ai aussitôt prié le doyen Chavannes de bien vouloir convoquer ses collègues chez lui pour délibérer sur ce sujet. Dans leur réunion, et après avoir examiné et discuté longuement la question, les pasteurs ont chargé l'un d'entre eux d'aller auprès de M. Glayre pour l'assurer des vœux qu'ils font pour le succès des travaux de l'Assemblée provisoire. Ce délégué lui dira qu'ils ne peuvent faire aucune démarche publique et solennelle pour reconnaître la nouvelle autorité, attendu qu'ils appartiennent à un corps qui, par sa constitution actuelle — qui n'a pas encore été modifiée — ne peut s'assembler et délibérer que d'après un ordre supérieur.

Le délégué est revenu une heure plus tard dire que M. Glayre l'a conjuré en l'embrassant et avec larmes, d'engager le clergé de Lausanne — à cause de l'influence que son exemple peut avoir sur tout le pays — à se présenter à l'Assemblée pour lui offrir ses vœux et cela non comme faisant partie de la classe mais en son nom.

Il a été en conséquence décidé que les ministres de Lausanne seraient invités à se rendre en corps le lendemain à l'Assemblée provisoire. M. le doyen Chavannes prendra la parole au nom de tous.

La conscience de quelques-uns était alarmée de cette démarche en ce qu'il leur semblait qu'elle était une abjuration illicite de leurs serments, dont ils n'ont été déliés par aucun acte du souverain officiel. Ils craignaient surtout qu'on n'en prît occasion pour blâmer leur conduite et les accuser de lâcheté et de perfidie envers le souverain légitime.

On leur a représenté que cette démarche est commandée par les circonstances, que notre souverain nous a abandonnés par le fait, que nous devons être soumis et donner l'exemple de la soumission, que plusieurs membres de l'Etat de Berne ont eux-mêmes reconnu l'autorité de l'Assemblée. En refusant cet acte d'adhésion, nous ferions du tort à l'Eglise, à nos troupeaux et à nous-mêmes, tandis qu'en le faisant, nous pouvons conserver quelque crédit dans l'esprit de ceux qui nous gouvernent et obtenir, sur les résolutions qui seront prises, une influence utile à notre Etat, à l'Eglise et à la religion elle-même. M. Glayre a d'ailleurs annoncé qu'une déclaration de ce jour, du général Brune, porte que le Directoire a décrété formellement et absolument la séparation du Pays de Vaud d'avec Berne.

7 février. Entre dix et onze heures du matin se rendent au *Palais national* les pasteurs de Lausanne. Au moment de leur entrée dans la salle, l'Assemblée provisoire se lève et applaudit. Le président, M. Glayre, avait fait placer des fauteuils vis-à-vis de lui ; il invite les pasteurs à y prendre place. M. le doyen Chavannes prend alors la parole et, au nom de tous, adresse leurs vœux et leurs hommages à l'Assemblée provisoire ; il

l'assure de leur fidélité à remplir leurs devoirs en se conformant à l'esprit de l'Evangile. M. le président, dans sa réponse, témoigne la satisfaction de l'Assemblée de voir cette adhésion qu'elle désirait et dont elle peut tirer le meilleur augure pour le succès de ses travaux. Il finit par donner l'accolade fraternelle à chacun des pasteurs et il leur offre les honneurs de la séance.

8 février. L'Académie, en corps, s'est présentée devant l'Assemblée provisoire. M. le doyen Chavannes, de Vevey, a fait aussi personnellement acte d'adhésion.

11 février. On apprend que la Classe de Morges est convoquée à Rolle pour demain. Il s'agit de discuter l'opportunité de la reconnaissance du nouveau pouvoir.

13 février. En conséquence des délibérations de la Classe de Morges, une députation dirigée par M. le doyen Devenoge s'est présentée au Palais national.

21 février. Le doyen Dufour, d'Ollon, et les ministres Dutoit, Schärer et Carrard sont venus de la part des Colloques d'Aigle et de Vevey, présenter leurs hommages à l'Assemblée provisoire. Les trois derniers étaient porteurs d'une lettre de M. le doyen Chavannes, de Vevey, par laquelle il prie l'Assemblée de donner des ordres pour mettre un frein à la licence et aux désordres qui se sont déjà introduits à la faveur des circonstances dans quelques paroisses et surtout à Corsier et à Blonay.

A partir du 21 février, l'Assemblée provisoire chercha à faire nommer aussitôt que possible les autorités qui, conformément à la nouvelle Constitution, devaient administrer le

nouveau canton du Léman, et les députés qui devaient le représenter dans les Conseils de la République. Ces élections devant avoir lieu au second degré, les assemblées primaires, formées dans chaque paroisse de tous les citoyens actifs, devaient désigner un certain nombre d'électeurs. Ceux-ci, réunis à Lausanne, avaient ensuite à procéder à la nomination des nouveaux magistrats.

A Lausanne, les assemblées primaires, réunies le 26 février dans les temples de St-Laurent, de St-François et de la Cité, désignèrent leurs bureaux. Le jour suivant eut lieu le premier tour de scrutin pour la nomination des électeurs. Deux candidats seulement sur dix-huit obtinrent la majorité absolue : Polier de Loys et Glayre. Un second tour de scrutin qui eut lieu le lendemain n'eut pas de résultat.

« Il s'est fait le soir, dit Pichard, dans l'Assemblée populaire de St-Laurent, siègeant sous la présidence de M. le professeur François, diverses motions contre les membres de la magistrature attachés au gouvernement de Berne. On les a accusés d'avoir accaparé ou acheté des suffrages au préjudice des vrais patriotes. Reymond a surtout accusé le contrôleur Secrétan et le boursier Hollard. On s'est plaint de ce que les volontaires de Lausanne, qui font partie de l'armée vaudoise, ont été envoyés du côté de Vevey au moment où ils devaient donner leurs voix dans les assemblées primaires, ce qui, dit Reymond, a privé les patriotes et lui en particulier, d'un grand nombre de suffrages. On doit en conséquence avoir fait dire à ceux qui, partis dans l'après-midi, couchent à Lutry et à Cully, qu'ils

eussent, avant d'aller plus loin, à revenir sur leurs pas pour donner leurs voix le lendemain. »

Le 2 mars enfin, les opérations électorales étant terminées, on apprit que les élus de Lausanne étaient les suivants : Glayre, Polier de Loys, banneret Bergier, Antoine Oboussier, père, Docteur Verdeil, banneret Bourgeois, conseiller Bressenel, Maurice Boutan, conseiller Bergier, J.-Marc Bonnard, Victor Secrétan, banneret Carrard, justicier Panchaud, commissaire Joseph, Philippe-Louis Will, Develey, Docteur Secrétan, Louis Bonnet et Louis Reymond.

« Celui-ci, dit Pichard, a été ajouté aux dix-huit précédents, lorsqu'il a été reconnu que Lausanne pouvait fournir dix-neuf électeurs. Les suppléants sont Charles Oboussier, Moïse Fiaux, juge Secrétan, Georges Rouge, etc. »

Les membres du club de St-Laurent ne furent pas contents de ce résultat qui était une défaite pour eux. Des discours violents furent prononcés dans sa séance du même jour.

2 mars. Les orateurs du temple de St-Laurent se sont plaints de ce que, à Lausanne et ailleurs, les aristocrates vendus à l'ancien régime ont trouvé le moyen de se faire nommer électeurs au préjudice des vrais patriotes. Joseph, Verdeil, Develey et Reymond ont déclaré qu'ils ne voulaient pas siéger avec un contrôleur Secrétan, un Docteur Secrétan, un banneret Carrard, un conseiller Bressenel et même avec M. Glayre, et ils ont fait décréter que, le lendemain, on enverrait un courrier au général Brune pour le prier de faire lui-même ces nominations.

3 mars. Dans l'Assemblée de St-Laurent, le Docteur Verdeil a dit qu'il ne fallait pas refuser de siéger avec les électeurs aristocrates, mais plutôt se joindre à eux pour déjouer leurs manœuvres. On a immédiatement adopté la proposition d'envoyer au général Brune les signatures de tous ceux qui demandent que les élections soient cassées. Plusieurs assistants se sont alors retirés pour ne pas être forcés de donner leur nom. Une personne a proposé aussitôt de fermer les portes, mais cette motion n'a pas été adoptée.

Les opérations électorales étaient déjà terminées dans le canton du Léman, lorsque l'on apprit à Lausanne que l'existence de la République Helvétique était mise en question et que le Suisse serait peut-être divisée en trois états alliés. Cette nouvelle répandit les plus grandes alarmes chez ceux même qui n'avaient pas d'abord accepté avec beaucoup de plaisir le premier projet de Constitution.

4 mars. Les députés Monod, La Fléchère et Bergier de Jouxtens venaient de rendre compte à l'Assemblée provisoire de leur mission à Paris lorsque est arrivé Monachon, ci-devant ministre à Carouge, et porteur de la copie d'une lettre du Directoire au général Brune et aux représentants français Desportes, Mengaud et Mangourit. Cette lettre annonce que, vu les réclamations qui lui sont parvenues de toutes parts, du mécontentement que tous les Vaudois témoignaient de la Constitution helvétique, il a décidé qu'elle ne serait pas exécutée. Le Pays de Vaud serait réuni au Vallais

et aux bailliages italiens pour former une république à part.

Consternée de cette nouvelle et dans l'espérance de ne pas la voir se confirmer, l'Assemblée provisoire a envoyé immédiatement des députés au général Brune pour lui demander des renseignements.

6 mars. Perdonnet et de Gex ont rendu compte à cinq heures du soir de leur mission auprès du général Brune. Ce général n'a reçu aucun ordre semblable à celui dont on a parlé deux jours auparavant. Il ne croit pas que cela soit vrai attendu qu'il a reçu des nouvelles du Directoire, postérieures d'un jour à la date de la lettre apportée par Monachon. Cette nouvelle a rempli de joie l'Assemblée.

On a déjà vu que cette Assemblée fit tirer le canon et sonner les cloches pour annoncer cette nouvelle. Elle voulait même faire, comme au milieu de la journée, une procession dans les rues. Le général Pouget la désapprouva et on y renonça. Quant à l'origine de la prétendue lettre au Directoire, Pichard ne l'indique pas.

Quelques jours plus tard on parla de nouveau et d'une manière plus positive, de la fondation d'une *République Rhodanique*.

16 mars. Une lettre écrite de Berne par Francillon-Dapples annonce que les cantons allemands ne veulent absolument pas entendre parler de leur réunion en une seule république avec le Pays de Vaud. En conséquence, le général Brune doit avoir dit que le canton du

Léman devra se constituer en république séparée avec Fribourg, le Vallais et le comté de Neuchâtel. (1)

17 mars. On craint de plus en plus que le projet de faire de la Suisse une seule république ait été mis de côté et qu'il soit question ou d'annexer le Pays de Vaud à la France, ou d'en former une république séparée, ou de ne le réunir qu'aux cantons voisins.

Diverses circonstances contribuent à augmenter l'incertitude où l'on est à cet égard. Les lettres de Berne n'annoncent point qu'on y travaille à faire recevoir la constitution helvétique. Les députés qui ont été envoyés à Berne et à Bâle gardent le plus profond silence.

Toutes espèces de nouvelles sont colportées relativement à l'attitude des Français. Tout cela jette le découragement dans les esprits et suggère mille craintes. On croit voir que les mesures que l'on prend et les élections dont on s'occupe seront inutiles.

Les embarras de cette incertitude sont augmentés par la difficulté, sans cesse croissante, de pourvoir aux dépenses qu'exige l'état actuel des choses.

18 mars. Le juge Secrétan et Roguin-La Harpe, de retour de Berne avec Cassat, ont apporté le plan de la nouvelle République Rhodanique, plan qui leur a été remis par le général Brune. Cette République comprendrait cinq cantons, savoir : Lugano, Vallais, Vaud, Sarine et Broie jusqu'à Nidau et Oberland. Il y aura de plus une République Helvétique et une République du

(1) Voir Verdeil III, 332-335.

Tellgau. Ces trois Etats seront alliés et auront une Diète permanente.

19 mars. Des avis reçus de Bâle apprennent que le gouvernement provisoire de ce canton, de même que celui de Soleure, souhaitent que la première constitution helvétique soit acceptée. Le tribun Ochs doit arriver incessamment à Lausanne pour fraterniser avec notre gouvernement.

Cette nouvelle fait plaisir en ce qu'elle donne lieu d'espérer qu'on ne sera pas forcé d'accepter la République Rhodanique. On fait d'ailleurs remarquer que le général Brune ne la propose ou ne l'impose qu'en son nom et point par ordre du Directoire.

Le professeur François s'était permis hier, dans l'assemblée de St-Laurent, de déclamer contre la République Rhodanique. Il a, dit-on, été appelé par le général Pouget pour rendre compte de sa conduite et recevoir une verte semonce à ce sujet.

21 mars. Une lettre de F.-C. de la Harpe, écrite dans l'antichambre du Directoire français, annonce à l'Assemblée provisoire, que le gouvernement français, après avoir vivement discuté la question de savoir quel partage sera fait de la Suisse et comment elle serait gouvernée, a enfin décrété *irrévocablement* qu'elle formerait une République une et indivisible conformément au premier plan de constitution helvétique.

28 mars. Une lettre du citoyen Mengaud confirme le fait que le Directoire a irrévocablement décrété l'unité et l'indivisibilité de la République.

La lettre rassurante du représentant français Méngaud arriva à Lausanne au moment où l'Assemblée des électeurs terminait ses opérations. Elle s'était réunie pour la première fois le 5 mars, dans la cathédrale, sous la présidence de son doyen d'âge, le député Reymond, de La Vallée. Le plus jeune membre, chargé de rédiger le procès-verbal, était son homonyme Louis Reymond, député de Lausanne. L'Assemblée élut pour son président Muret de Morges et tint ses séances suivantes dans le temple allemand.

Je ne veux pas rapporter, — cela serait sans intérêt, — toutes les opérations de l'Assemblée électorale de Lausanne. Je me bornerai à indiquer les noms des principaux magistrats choisis par elle.

La Chambre administrative, chargée, comme son nom l'indiquait, de présider à l'administration du canton du Léman, fut composée de Glayre, de Romainmôtier, Henri Monod, de Morges, Auberjonois, d'Yverdon, Vincent Perdonnet, de Vevey, et Elie Bergier, de Vevey.

Les représentants du canton dans le Sénat helvétique furent Jules Muret, de Morges, Louis Frossard de Saugy, de Moudon, Urbain La Fléchère, de Nyon, et Jean-Louis Bertholet, de Corseaux.

Les huit députés vaudois au Grand Conseil helvétique furent Milliet, de Chavornay, de Loës, d'Aigle, Grivel, d'Aubonne, Louis Secrétan, de Lausanne, Panchaud, de Moudon, Bourgeois, de St-Saphorin-sur-Morges, Maulaz, de Fiez, et H. Carrard, de Fey.

Henri Polier, de Lausanne, fut désigné pour représenter le canton dans le Tribunal suprême.

Le 2 avril enfin, Maurice Glayre fut désigné provisoirement par la Chambre administrative, comme Préfet national pour le canton du Léman.

Le moment était venu, pour l'Assemblée provisoire, de remettre ses pouvoirs aux autorités légales. Le 27 mars, elle publia une proclamation aux habitants du canton du Léman, pour leur annoncer que les nouveaux magistrats seraient installés solennellement le 30 du même mois, à dix heures du matin, dans la grande église de Lausanne. Le 29, elle fit publier, sur la proposition du citoyen Ausset, une *adresse aux citoyens à qui le peuple avait remis ses pouvoirs*. Elle exhortait les nouveaux magistrats à maintenir les biens communaux, les bourgeoisies, les établissements charitables, la religion, et à assurer le sort des pasteurs. « Ce fut là, en quel- « que sorte, son testament, » dit Pichard. Dans sa dernière séance, elle décida, sur la proposition de de Gex et Oboussier, qu'une médaille de cinq cents francs serait frappée en l'honneur de F.-C. de La Harpe.

Voici maintenant ce que dit le journal de la cérémonie du 30 mars.

30 mars. A dix heures du matin, s'est faite dans le temple de la Cité, la cérémonie de l'installation des nouvelles autorités constituées.

Les électeurs étaient placés à droite de la chaire, l'Assemblée provisoire à gauche et les nouveaux magistrats en face. Un orchestre se trouvait sur la galerie du chœur. Les présidents des deux assemblées étaient au pied de la chaire. Un concours immense de spectateurs de tout état, de tout ordre, venus de tout le pays, remplissait le reste de l'église.

Le président de la Chambre électorale a appelé par leur nom les cinq membres de la Chambre administrative et les a présentés au *peuple souverain*. Il a pré-

senté de la même manière les douze députés au Corps législatif, le juge du Tribunal suprême, les treize membres du Tribunal du canton et enfin les suppléants. Lorsque cette proclamation a été faite, la musique a accompagné quelques voix d'hommes et de femmes qui ont fait entendre, ensemble ou successivement, l'Hymne à l'Etre Suprême et d'autres chansons patriotiques,

Le président de l'Assemblée provisoire, prenant ensuite la parole, a lu un discours pour annoncer que ce corps remettait dès ce moment ses pouvoirs. Il s'est félicité de voir au nombre des nouveaux magistrats plusieurs membres de cette assemblée dont le zèle, les talents, les lumières et le mérite sont connus de tous. Il a enfin adressé des vœux à chacun des corps nouveaux.

Le président de la Chambre électorale a lu à son tour un très long discours, dont plus de la moitié était une récapitulation, en style patriotique, de l'histoire de notre révolution. Il a consacré le reste à adresser à chacune des nouvelles autorités, et ensuite au peuple, des exhortations et des vœux.

Le chœur a fait ici un second entr'acte, puis le citoyen Glayre, comme premier des magistrats élus, a déclamé au nom de tous, un discours. Après avoir annoncé au peuple que le règne de la loi allait commencer et que, dès ce moment, le glaive de la justice serait levé sur les méchants, sur les agitateurs, sur les perturbateurs du repos public, en même temps que protection serait accordée aux innocents, aux veuves et aux orphelins, il a

promis que, malgré leur faiblesse, les magistrats feraient tous leurs efforts pour mériter la confiance qui leur avait été accordée. Il a fini par inviter le ministre des autels à monter dans la chaire qu'il remplit si dignement, pour bénir cette cérémonie par une prière et un discours.

M. Bugnion est monté en chaire et a lu une prière de bénédictions et d'actions de grâces appropriée à la circonstance. Il a ensuite pris pour texte de son discours cette parole : « C'est ici la journée que l'Eternel a faite, égayons-nous et nous réjouissons en elle. » Pour prouver que cette journée a été faite par l'Eternel, il a dit ce que notre révolution a d'heureux ; il a montré les obligations que nous avons à la « grande nation », au général Brune, aux volontaires vaudois, et à cette occasion il a fait longuement le panégyrique de Forneret. Il a fait l'éloge des administrateurs ; il leur a recommandé la religion, les pasteurs. Il a terminé par une prière pour implorer l'assistance divine sur les autorités et sur le peuple.

Une symphonie a terminée la cérémonie. Des banquets ont terminé la journée, au temple allemand pour l'Assemblée des électeurs et au Palais national pour l'Assemblée provisoire.

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises de l'assemblée populaire de St-Laurent. Le *Bulletin* de ses séances laisse de côté plusieurs faits qui font très bien connaître l'esprit qui animait, à cette époque, une partie de la population lausannoise. On chercherait aussi en vain ces renseignements dans le *Journal*

officiel des autorités du canton du Léman et même dans le *Nouvelliste vaudois et étranger.*

Je laisse donc ici la parole au professeur Pichard.

22 février. Reymond s'étant rendu dans la maison De la Potterie pour en ôter les girouettes et les armoiries, le commandant français Dumoulin a demandé de quel droit et par l'ordre de qui il voulait faire cela. Il a répondu qu'il venait de la part de l'Assemblée populaire de St-Laurent. Le commandant Dumoulin lui a alors défendu d'exécuter son projet, l'a vertement tancé et lui a dit entre autres : « Vous m'avez l'air d'un sans-culottes ; vous pourriez bien finir comme eux. »

Il faut croire que le général Brune était plus « sans-culottes » que son lieutenant, le général Pouget, car, deux jours plus tard, il ordonna d'effacer les armoiries et d'enlever les girouettes de toutes les maisons où il en restait encore.

14 mars. On a planté, près de la fontaine de la Palud, un grand arbre de liberté qu'on a substitué au précédent. Ceux qui l'ont planté ont ensuite chanté et dansé autour. Laune a alors invité Develey, pendulier, le cadet, à se joindre à eux. Celui-ci ayant refusé, il l'a terrassé et, aidé du couvreur Lavanchy, il l'a traîné et mis en sang.

26 mars. M. Bugnion s'est rendu auprès de M. Pidou, président actuel de l'Assemblée provisoire, pour le prier, au nom des pasteurs de Lausanne, de proposer que le temple de St-Laurent soit débarrassé des emblè-

mes qui s'y trouvent et que le culte puisse s'y faire le dimanche suivant, jour de Pâques.

L'Assemblée provisoire a décrété à l'unanimité qu'il serait donné des ordres aux autorités lausannoises pour faire droit à cette demande.

27 mars. L'assemblée populaire de St Laurent a adressé des réclamations à l'Assemblée provisoire sur son décret relatif au temple précité. Elle demande qu'on y laisse la statue de Guillaume Tell et les autres ornements patriotiques dont elle est décorée.

L'Assemblée provisoire a maintenu sa décision,

31 mars. Le citoyen Reymond a fait une visite à M. Bugnion pour se plaindre à lui de ce qu'il a proposé que la statue de Guillaume Tell et l'emblème de l'égalité fussent enlevés du temple de St-Laurent. Il l'a invité à demander que le décret de l'Assemblée provisoire fût rapporté. M. Bugnion lui a dit qu'il ne pouvait et ne devait pas faire cette demande, attendu que notre culte pur et simple ne permet aucune espèce d'images, pas même celle de Jésus-Christ. Il lui a offert tout autre sacrifice raisonnable, et même de l'argent pour lui aider à trouver un autre local à l'Assemblée populaire. Reymond lui a répondu : « Vous voulez donc opérer une scission entre les dévots et les patriotes et attirer sur notre patrie les maux que les prêtres ont suscités en France ». Là-dessus, M. Bugnion s'est fâché et lui a dit que s'il était venu chez lui pour l'insulter, il n'avait qu'à se retirer. En sortant, Reymond, après l'avoir menacé de faire intervenir le général français, s'est rendu auprès de la Chambre administrative qui venait d'entrer

en fonctions et lui a demandé d'annuler le décret en question. Celle-ci, après l'avoir fait retirer pour délibérer sur sa demande, l'a fait rentrer pour lui annoncer que *le décret de l'Assemblée provisoire était maintenu.*

Le citoyen Reymond s'est ensuite rendu auprès du général Pouget. Celui-ci a aussitôt invité par écrit les administrateurs à faire droit à la pétition. Là-dessus, M. Glayre, président de la Chambre administrative, s'est immédiatement rendu auprès du général. Il doit lui avoir parlé avec la plus grande force et s'être appuyé de la déclaration expresse du Directoire français que, sous la nouvelle constitution, notre culte serait respecté et maintenu. Le général a fini par se rendre à ces représentations et par dire qu'il n'y avait qu'à regarder sa lettre comme non avenue. En conséquence, on a pressé l'exécution des ordres donnés afin que le temple soit prêt pour le lendemain.

Reymond et compagnie n'en ont été que plus furieux. Ils doivent avoir cherché pendant la soirée à réunir des signatures dans les cabarets, contre ces mesures. Ils ont violemment déclamé contre les administrateurs et contre les quatre pasteurs. On ajoute qu'il y a eu pendant la nuit un rassemblement de quelques-uns d'entre eux autour du temple de St-Laurent et qu'ils doivent en avoir cassé quelques vitres.

1er avril. Le culte s'est célébré tranquillement dans tous les temples.

2 avril. On a dit pendant le jour que les clubistes avaient exhalé leurs plaintes et fait des menaces. Ils ont voulu forcer le marguillier de leur livrer les clefs du

temple de St-Laurent. D'après l'avis du conseiller Bressenel, ces clefs ont été portées au Comité de surveillance, qui en a avisé les administrateurs. Ceux-ci ont répondu qu'il fallait laisser faire les agitateurs et qu'ils ne demandaient pas mieux que de les voir se porter à quelque acte de violence qui permît de les comprimer.

A sept heures du soir, j'ai su qu'il se formait des rassemblements dans la ville. Ceux qui les composaient avaient arboré la cocarde tricolore et parlaient de promener pendant la nuit le buste de Guillaume Tell, d'exciter par là un tumulte, d'arrêter les cinq administrateurs et les quatre pasteurs.

Celui de qui j'ai tenu cet avis l'a porté ensuite à la Chambre administrative. Elle avait donné pour consigne à sa garde de ne laisser entrer personne. Cependant M. W... a pu parler à l'un de ses membres et l'a averti de ce qui se passait. Cet administrateur lui a répondu qu'on attendait les agitateurs, qu'on ne demandait pas mieux que de les voir chercher à mettre leurs menaces à exécution, qu'on se mettait en mesure de les repousser, et que s'ils en venaient à des voies de fait, ils creuseraient ainsi leurs tombeaux.

Le citoyen Verrier, adjudant du commandant de la place, s'apercevant qu'il se formait des rassemblements suspects, a fait dire à huit heures du soir au Comité de surveillance qu'on devait être tranquille, qu'il mettait sur pied ses grenadiers et que lui-même ferait la patrouille pendant la nuit. En effet, et grâce à sa vigilance et à ses soins, à dix heures du soir, chacun était rentré chez soi.

M. Bugnion avait été averti qu'on devait mettre le feu à sa maison. A huit heures du soir. un billet du Comité de surveillance lui a annoncé qu'il pouvait être tranquille.

3 avril. Les agitateurs, comprimés par les mesures prises la veille, n'ont fait aucun mouvement apparent pendant le jour. Cependant quelques personnes craignent qu'ils ne profitent du fait que les grenadiers français sont partis dans la matinée, pour se porter à quelque acte de violence. On dit qu'ils parlent d'exciter un tumulte et de s'emparer de l'Hôtel-de-Ville pendant la nuit. Le club de St-Laurent tiendrait alors ses séances dans la salle du Deux-Cents.

A cinq heures du soir, M. Bugnion a reçu la visite du tanneur Borgeaud qui lui a demandé honnêtement les clefs du temple de St-Laurent. M. Bugnion lui a répondu qu'il n'a jamais été dépositaire de ces clefs, que c'est au marguillier à ouvrir et que l'office des pasteurs les appelle uniquement à s'y rendre pour y remplir leurs fonctions.

A huit heures du soir, on a jeté une pierre contre une des croisées de la chambre de compagnie de M. Bugnion, où plusieurs personnes étaient rassemblées. Comme elle a frappé contre le montant de la croisée, elle n'a fait aucun mal, mais dans le même moment, quatre autres pierres étaient lancées de l'autre côté de la maison. Il n'y a eu cependant qu'une seule vitre cassée. Des chasseurs vaudois qui logeaient dans la maison sont allés aussitôt avertir la garde et des patrouilles ont été organisées.

4 avril. M. Bugnion a fait sa plainte au Comité de surveillance relativement à l'attentat commis la veille contre sa maison. Il a en outre annoncé qu'il ne remplirait ses fonctions de semaine, ni aujourd'hui, ni le vendredi suivant, afin que les clubistes ne puissent pas profiter de ces moments où le temple de St-Laurent serait ouvert, pour en prendre possession.

En conséquence de l'attentat de la veille, il a été publié au son de la caisse et affiché au coin des rues, une proclamation de la Chambre administrative. On y lit entre autres : « Considérant que la demeure des citoyens a été insultée et que la sûreté publique demande des mesures promptes, il a été arrêté que quiconque tiendra des propos tendant à affaiblir le respect et l'obéissance dûs aux autorités constituées, quiconque formera ou tentera de former des attroupements soit de jour soit de nuit, quiconque recueillera des signatures pour faire des démarches ou pétitions séditieuses, quiconque opposera aux agents de l'autorité, préposés à l'ordre public, la moindre résistance et en général quiconque, par ses discours ou par ses actions, aura troublé la tranquillité des citoyens, sera réputé *perturbateur du repos public* et, en cette qualité, saisi et puni selon la rigueur des lois. Tout citoyen vaudois est invité à porter la cocarde verte, signe de ralliement chéri de tous les amis de la patrie, et défense est faite d'en porter une qui soit étrangère ».

On dit que les membres de la société des Amis de la liberté sont très divisés entre eux et que la plupart désapprouvent les insultes et les démarches que se permettent les plus violents.

5 avril. Le Comité de Réunion des amis de la liberté, qui tient actuellement ses séances dans la maison Delisle, en St-Jean, a député dans la matinée de ce jour, trois de ses membres, les citoyens Bolomey, Mourer et Archinard auprès de la Chambre administrative pour la remercier des mesures qu'elle a prises contre les agitateurs et lui déclarer que, de son côté, elle tâchera de découvrir les auteurs des insultes faites à M. Bugnion et à sa maison.

6 avril. Quelques perturbateurs du repos public, au nombre desquels on doit avoir reconnu Laune, ont cherché, pendant la nuit, à enlever de vive force les six canons qui étaient placés sur la terrasse de la Cité. Ils ont cherché à faire boire la sentinelle. Celle-ci les a menacés d'appeler au secours et ils se sont retirés.

La Chambre administrative a fait conduire ces canons dans la maison nationale et a fait publier une seconde fois la proclamation contre les perturbateurs du repos public.

Les clubistes ont écrit aux Sociétés populaires de Morges, de Vevey et, probablement, des autres villes pour les instruire de l'affront qui a été fait au buste de Guillaume Tell et pour demander leur assistance contre les autorités constituées. Le club de Morges a répondu qu'en acceptant la Constitution, il avait promis de respecter les autorités, qu'il les respecterait et qu'il invitait le club de Lausanne à faire de même. A Vevey on a passé à l'ordre du jour sur cette demande et on a décidé de ne point faire de réponse.

7 avril. A deux heures de l'après-midi, M. Bugnion

a reçu la visite de MM. Mourer et Archinard, du Comité de Réunion. Ils lui ont témoigné les regrets que Reymond ressent de lui avoir manqué de respect le 31 mars. Il les lui aurait exprimés lui-même s'il n'avait pas craint de lui faire de la peine par sa seule présence.

Ces deux délégués ont annoncé qu'ils avaient l'intention de demander à la Chambre administrative que l'Assemblée des amis de la liberté pût de nouveau tenir ses séances dans le temple de St-Laurent deux fois par semaine, sous la condition qu'il n'y aurait ni buste, ni ornements et que le culte pourrait y être célébré comme à l'ordinaire. Ils ont prié M. Bugnion de ne pas s'opposer à cela. Celui-ci leur a répondu que les pasteurs n'ont, sur un objet de cette nature, ni opposition, ni concession à faire, qu'il leur suffit de pouvoir remplir leurs fonctions dans les temples et que c'est aux autorités constituées à décider quand, hors de là, ceux-ci doivent être ouverts ou fermés. M. Bugnion a cependant déclaré qu'il ne faisait pas d'opposition à leur demande.

La Chambre administrative a, dit-on, répondu favorablement, mais à certaines conditions, à la demande du Comité de Réunion.

On voit par l'extrait précédent que les « clubistes » étaient revenus à des idées beaucoup plus modérées, grâce à l'attitude énergique de la Chambre administrative, du Comité de surveillance et du vrai patriotisme du club de Morges. L'Assemblée populaire des amis de la liberté put en conséquence reprendre ses séances dès le 12 avril. Ses opinions n'avaient pas changé, mais elle ne fit plus appel à la violence.

Le 26 avril, cette société fit une manifestation publique et

pacifique en l'honneur de celui qui, par la publication du *Contrat social,* avait indiqué les bases d'une nouvelle organisation de la société.

26 avril. Ce jour a été marqué par la fête en l'honneur de J.-J. Rousseau, annoncée depuis quelque temps.

A six heures du soir, une procession très nombreuse s'est déroulée dans les rues de la ville. Elle se composait de jeunes filles — accompagnées par leurs mères — vêtues de blanc et parées d'écharpes et de rubans verts et de jeunes garçons décorés de rubans verts. Elle était précédée par la musique et suivie par la société des Amis de la liberté et par les officiers et les soldats des différents corps de l'armée vaudoise qui se trouvaient en ville. Le cortège, sur deux rangs, a promené dans la ville le buste de J.-J. Rousseau, porté par quatre hommes pendant qu'un autel était porté par des jeunes filles.

Après avoir fait le tour de la ville, la procession s'est rendue dans le temple de St-Laurent. Tous les participants et beaucoup d'autres personnes qui ont pu pénétrer à leur suite, sont restés jusqu'à huit heures et demie à entendre la musique et les discours prononcés en l'honneur de Rousseau par les citoyens Mourer, Reymond et Boisot. Les citoyens Lacombe et Dor, se rendant à l'invitation qui leur avait été faite, sont montés en chaire et y ont reçu l'accolade fraternelle du président Mourer.

La République helvétique.
Les commissaires et les troupes de la France.

Les députés des onze cantons qui avaient accepté la nouvelle constitution se réunirent à Aarau, le 12 avril 1798. « Après qu'ils se furent envisagés quelques moments avec embarras, le plus âgé prit la parole. C'était le vieux Bodmer de Stæfa, sur la tête de qui le glaive du bourreau avait passé naguère. Il fit un discours modéré dans lequel il apprécia judicieusement la triste position de la patrie. Pierre Ochs fut élu président à l'unanimité ; ensuite les pouvoirs des membres de l'Assemblée furent vérifiés et reconnus en règle ; puis les deux Conseils se séparèrent. Le Grand Conseil choisit pour président l'avocat Kuhn, de Berne, et le Sénat choisit Ochs. »

« Sur la proposition du citoyen Hemmeler, ils décrétèrent de proclamer immédiatement l'indépendance de la Nation suisse et sa transformation en République une, indivisible, démocratique et représentative. Les deux Conseils se réunirent pour cette solennité ; le président du Sénat, se plaçant à une fenêtre, donna connaissance du décret au peuple. Les Argoviens y répondirent avec allégresse... Suivit la lecture de la Constitution, qui fut accueillie de même. On porta ensuite l'événement à la connaissance de la nation par une publication solennelle où on l'exhortait à ne pas se laisser atteindre par l'esprit de mécontentement que des malintentionnés cherchaient à propager. » (1)

(1) Tillier. *Histoire de la République Helvétique*, I, 30.

Le Corps législatif appela ensuite les citoyens Legrand, de Bâle, Glayre, de Romainmôtier, Oberlin, de Soleure, Bay, de Berne, et Pfyffer, de Lucerne, à former le Directoire helvétique. Glayre fut alors remplacé dans sa charge de Préfet national du canton du Léman par le citoyen Polier et il partit pour Aarau le 25 avril.

25 avril. Le Directeur Glayre est parti à huit heures du matin escorté par un détachement de cavalerie. Les bourgeois étaient sous les armes, les tambours battaient et quatre canons placés au haut d'Etraz *ronflaient.*

La plupart des hommes qui composaient le Corps législatif étaient inexpérimentés et plusieurs se laissaient guider par leurs ressentiments à l'égard des magistrats de l'ancien régime. Ils copiaient volontiers, par leurs petits côtés, les mœurs et les coutumes politiques françaises et montraient une déférence qui touchait souvent au servilisme à l'égard des commissaires du Directoire. Les modérés, hommes souvent instruits et capables, voulaient faire de la Suisse un pays indépendant même de la France, et rendre leur patrie respectable en y fondant un régime sage de liberté et d'égalité. « Les aristocrates, » dit Tillier, « désignaient cette nuance « d'opinion par l'épithète railleuse de principiers et flétris- « saient les autres sous celles de révolutionnaires et de Jaco- « bins. »

Les premières autorités helvétiques perdirent beaucoup de temps à discuter des questions tout à fait secondaires. Un certain nombre de séances furent consacrées à déterminer quel serait le costume officiel des différents ordres de magistrats, qui apparurent bientôt au peuple sous un accoutrement théâtral imité de l'époque de la Convention. La question du

traitement des fonctionnaires demanda aussi bien du temps. Beaucoup de partisans de la révolution n'y voyaient trop souvent qu'un gain à réaliser et, à une époque où la Suisse n'avait pas de finances, où le mécontentement causé par les réquisitions des Français allait grandissant, où les commissaires du Directoire agissaient en maîtres dans un pays conquis, le Corps législatif allouait des traitements presque fantastiques aux magistrats de la République. Enfin, une publication faite au son de la caisse dans les rues de Lausanne ordonna, de la part du Directoire helvétique, à tous les citoyens de porter la nouvelle cocarde tricolore, verte, rouge et jaune, qui avait été décrétée à Aarau, le 14 avril.

Si la plupart des Suisses étaient heureux de voir commencer une ère de liberté, presque tous étaient consternés de voir les Français traiter l'Helvétie en pays conquis et les commissaires de la « grande nation » s'approprier le contenu des caisses publiques, tout en cherchant à imposer leur volonté aux représentants du peuple. Laissons ici la parole à Pichard.

16 mai. J'ai fait, du 11 au 15, un voyage dans la Suisse allemande. Je n'y ai vu que des personnes mécontentes de la révolution et qui en appréhendaient les suites. A Berne, tous les habitants sont consternés, à Herzogenbuchsée, les paysans se plaignent hautement de ce que le nouvel ordre de choses a détruit leur bonheur. Des officiers français avouent qu'ils ont perdu beaucoup de monde dans la guerre contre les petits cantons, jusqu'à douze hommes par compagnie, disent-ils.

A Aarau, les Directeurs et la plupart des députés

sont affligés d'une scène qui s'est passée dans les Conseils. Elle m'a été racontée par un député du canton du Léman. Le citoyen Legrand a été nommé Directeur à l'exclusion de Ochs, parce que les commissaires français ont insinué ou fait insinuer que celui-ci avait perdu la confiance de leur gouvernement. Lorsque cette nomination a été faite, les journaux de Paris ont annoncé que c'était le parti des oligarques qui avait fait donner la préférence à Legrand. Il a paru ensuite une lettre du Directoire français par laquelle il se plaint de ce que l'on a osé répandre le bruit que Ochs aurait perdu sa confiance. Le lendemain du jour où cette lettre est parvenue à Aarau, le Directoire helvétique a invité pour la quatrième fois le Corps législatif à s'occuper incessamment de la formation des districts. Le Grand Conseil a communiqué alors au Sénat pour la quatrième fois aussi, un décret sur ce sujet en l'invitant à ne pas continuer à refuser sa sanction et en déclinant toute responsabilité sur les suites que cette affaire pourrait avoir. Dans la séance du Sénat, le président Ochs s'est plaint amèrement de ce que le Directoire et ses partisans entravaient la marche de la révolution. Il l'a accusé de préparer un 18 fructidor et il a surtout invectivé Legrand.

Le Directoire et les membres des Conseils se plaignent de ce que les généraux et les commissaires français entravent toutes leurs opérations et contrarient les mesures qu'ils prennent. Quand on leur adresse des représentations, ils se les renvoient les uns aux autres

sans y faire droit. Le Directoire continue néanmoins à se montrer ferme.

On fait faire aux troupes françaises des marches et contre-marches incompréhensibles. Le 11, une partie de celles qui étaient à Berne, ont été envoyées du côté de Berthoud. Le 12 et le 13, il en est venu à Berne depuis Zurich et les petits cantons.

Les habitants des campagnes de l'Argovie se plaignent amèrement de ce que ces marches et contre-marches les ruinent, à cause des logements et des réquisitions. A mon retour à Berne, le 15, j'ai trouvé les habitants de cette ville plus surchargés qu'ils ne l'avaient jamais été. On ne cesse de faire défiler des troupes, du côté de Fribourg, de Thoune et du canton du Léman.

On s'était plu à répandre depuis Berne à Aarau, le bruit que le Pays de Vaud était en pleine insurrection, qu'on avait pris les armes et arboré le drapeau rouge et noir, qu'on avait arraché les arbres de liberté à Nyon, à Morges, à Vevey, etc. Ces nouvelles étaient fausses, mais avaient cependant quelque fond de vérité. Le fait est qu'il règne un mécontentement assez général dans les campagnes du canton du Léman, que le 11, on a affiché à Morges contre l'arbre de liberté, un drapeau rouge et noir, que le citoyen Muret a été insulté et, qu'à Orbe, l'arbre de liberté a été coupé pendant la nuit.

On sait combien la conduite des Français fut, à cette époque, contraire aux promesses que le Directoire avait fait

répandre partout avant la prise de Berne. Les actes de despotisme qui se succédaient tous les jours, étaient de nature à aigrir les esprits, à détruire la sympathie que l'on avait d'abord eue pour la « grande nation » et à faire réfléchir ceux qui avaient contribué en quelque mesure à l'envahissement du territoire.

8 avril. On attendait aujourd'hui une demi-brigade de l'armée du Rhin. Elle n'est pas arrivée. On pense qu'elle a passé en partie à Yverdon où sa présence pourrait être nécessaire pour arrêter les suites d'une insurrection qui a commencé à s'y manifester. Ce qui est certain, c'est qu'il y a de l'agitation dans cette ville et que quelques mouvements séditieux y ont éclaté. Un officier d'artillerie ayant été mis aux arrêts, les canonniers ont forcé le commandant de place à le relâcher. On se plaint beaucoup du commandant français qui, par de nombreux actes de despotisme arbitraire, a aigri les esprits. Le Préfet Glayre doit être parti aujourd'hui pour aller apaiser ces mouvements. On attend dans la soirée une centaine de dragons vaudois qu'on fait venir de Morges pour les envoyer à Yverdon et dans les environs.

13 avril. Plusieurs lettres reçues de Berne confirment la nouvelle reçue la veille, de l'arrestation d'un certain nombre de membres du ci-devant gouvernement. Ils ont été appelés par le commandant de place chez lui et ensuite emmenés dans des carrosses et sous escorte, à Huningue.

20 avril. Le commissaire Le Carlier exige une con-

tribution de quinze millions qui seront levés sur les oligarques de Berne, Soleure, Fribourg, Zurich et Lucerne. On a arrêté douze membres de l'ancien gouvernement de Berne et huit de Soleure, comme ôtages. Ils ont été conduits à Huningue comme on l'avait appris il y a quelques jours.

23 avril. Les lettres reçues de Berne annoncent qu'on y est dans la consternation et dans la plus grande détresse, à cause des arrestations qui ont été faites, de l'impossibilité où l'on se trouve de fournir au temps prescrit les six millions exigés, et de la difficulté de pourvoir aux dépenses nécessaires sans recourir à de nouvelles contributions qui achèveraient de ruiner non seulement les habitants de la ville, mais encore ceux des campagnes. Pendant ce temps, on prépare le théâtre pour y faire jouer la comédie, attendu que les officiers français s'ennuient et ont besoin de cette récréation.

6 mai. Le *Bulletin officiel* de ce jour rend compte de l'arrestation du citoyen Bay, président de la Chambre administrative de Berne, faite par ordre du citoyen Rouhière, commissaire français. Cette arrestation a pour cause le fait que l'administration n'a pas pu livrer sans délai la contribution imposée sur les ci-devant gouvernants. Le Directoire helvétique a écrit au général Schauenbourg, au commissaire Le Carlier et au citoyen Rouhière, pour réclamer une satisfaction convenable et la mise en liberté du citoyen Bay.

8 mai. Le citoyen administrateur Bay a été mis en liberté à la demande du Directoire helvétique.

11 mai. Le *Bulletin officiel* confirme la nouvelle an-

noncée déjà par des lettres particulières, que le citoyen Mengaud aurait été insulté à Olten et que douze des auteurs de l'émeute auraient été conduits dans les prisons d'Aarau. De l'aveu de Mengaud lui-même, il n'a cependant pas été insulté, mais il a eu lieu de croire qu'il pourrait l'être par un rassemblement formé à Wangen.

La tyrannie des représentants de la France devait malheureusement être encore beaucoup plus grande quelque temps plus tard. Rapinat se distingua surtout par son sans-gêne et son arrogance.

17 mai. Le Directoire annonce — dit le *Bulletin officiel* de ce jour — que, le commissaire français Barbier ayant fait apposer ses scellés sur les caisses publiques de Soleure, il a été de son côté obligé de faire mettre ceux de la République helvétique sur toutes celles de Berne, Soleure, Fribourg, Lucerne et Zurich. Il ajoute qu'il vient d'envoyer un courrier à Paris et qu'il a également prévenu le général, le commissaire en chef, et le ministre français.

19 mai. Une lettre du citoyen Mengaud, ministre de France, applaudit à la mesure qu'a prise le Directoire de faire apposer le sceau national sur les caisses publiques. Il ne doute pas que cette mesure n'obtienne l'assentiment du gouvernement français.

— Le Directoire apprend aux Conseils que le sceau qu'il avait fait mettre à Berne sur les caisses publiques, n'a pas été respecté.

— Le commissaire français Rapinat a envoyé une lettre au Directoire helvétique à propos des caisses publiques. On y lit entre autres : « Je viens de faire briser les scellés que vous avez fait apposer à Berne sur les caisses publiques, parce que ces caisses sont la propriété française et il vous paraîtra sans doute inconvenant qu'on se soit permis de croiser les scellés que le citoyen Rouhière avait déjà apposés d'après les ordres et instructions du gouvernement français et mes invitations particulières. Je viens aussi de prendre un arrêté qui fera disparaître les entraves sans cesse renaissantes. J'ai lieu d'attendre, citoyens Directeurs, d'après la profession d'attachement à la République française, et de soumission aux principes de son gouvernement, que vous ne prendrez plus à l'avenir des mesures qui contrarient ses intentions et que vous vous contenterez d'employer la voie des réclamations qui, seule, peut être admise ».

Quelques voix osèrent s'élever dans les Conseils contre cette conduite des représentants d'une nation qui se disait généreuse et surtout amie.

22 mai. Le citoyen Huber, parlant au Grand Conseil dans la séance du 17 courant, s'est élevé avec force contre les idées contenues dans la lettre du commissaire Rapinat. Il prouve, d'après les déclarations du gouvernement français, que cette lettre ne peut point être conforme à ses intentions. Il dit en terminant son discours que si l'intention de la France était d'avilir à ce point la République helvétique, les membres des Conseils

législatifs devraient, conformément à la devise incrustée dans la bague qu'il porte à son doigt — vivre libre ou mourir — sacrifier leur vie, plutôt que de consentir à cet asservissement de la patrie.

27 mai. Des lettres reçues de Paris le jour précédent, écrites par M. Gindroz à son frère et par La Harpe à l'administrateur Monod, annoncent que le Directoire français, informé de la conduite de Rapinat et des vexations des autres commissaires, les a hautement désapprouvées. Il a formellement déclaré qu'il ne sera porté aucune atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de la République helvétique. On écrit d'Aarau que le Directoire a reçu officiellement la même communication.

Le commissaire Rapinat n'avait pas été le dernier, sans doute, à connaître cet espèce de désaveu. Il n'abandonna cependant en rien son autoritarisme, mais il feignit de se réconcilier avec le gouvernement helvétique.

25 mai. Le numéro 13 du *Journal des Deux Conseils,* annonce que le 23 courant, le commissaire français Rapinat est arrivé à Aarau et a offert un dîner aux membres du Directoire et aux présidents des Conseils.

5 juin. Le *Nouvelliste vaudois* de ce jour annonce la visite que le commissaire Rapinat et l'ordonnateur Rouhière ont faite au Directoire le 21 mai en passant à Aarau. Il ajoute : « Rapinat, parlant des difficultés survenues à l'occasion de l'enlèvement des scellés mis sur les caisses publiques, a dit d'un air riant qu'il s'en chargeait et, jetant un regard sur Rouhière, il a ajouté

qu'il se chargeait de vider ces caisses. Ensuite il a demandé que lorsqu'il surviendrait de petites difficultés entre lui et le Directoire, on n'envoyât pas d'abord des courriers à Paris. Cela ne servait qu'à se faire du mauvais sang. »

— Le même journal ajoute que, d'après un ordre du citoyen Rapinat, il sera exigé une contribution de cinq cent soixante-dix mille livres, des couvents et abbayes de St-Gall, Wettingen, Muri, Hauterive, Engelberg et St-Maurice. Si au bout de deux décades la somme n'est pas payée, les couvents seront occupés par la troupe qui sera entretenue et rétribuée par les moines.

11 juin. La *Gazette de Zurich* de ce jour confirme ce que la précédente avait déjà annoncé, que le commissaire français Rapinat a fait briser le 5 courant, les scellés du trésor de cette ville. Le Préfet et les administrateurs ont voulu s'y opposer, mais il les a menacés d'employer et même il a employé la force armée à laquelle ces magistrats ont dû céder. Le Préfet a dit à Rapinat que s'il avait des baïonnettes, il se mesurerait avec lui ; il se contenterait donc d'avertir le Directoire helvétique de ce qui se passait. Rapinat lui a alors répliqué, dit le *Nouvelliste vaudois* du 12 d'après la *Gazette de Zurich* : « N'oubliez pas de prendre note que nous voulons, dans quatre jours, faire partir ce trésor. » Le 8, le trésor de Zurich a été chargé sur des chariots et emmené par les Français.

19 juin. On a des raisons de s'inquiéter d'un article du *Rédacteur*, papier-nouvelle officiel de Paris, qui est une ré-

ponse à la lettre écrite par le Directoire helvétique au commissaire Rapinat, au sujet des scellés mis sur les caisses publiques. Il y est dit que « l'opinion publique s'est étrange-« ment méprise sur la nature des différends qui viennent de « s'élever entre le commissaire français et le Directoire hel-« vétique, » que « l'intrigue tente de circonvenir les patriotes « suisses pour les aigrir contre leurs protecteurs actuels. « L'oligarchie, dans son désespoir, voudrait que le Corps « helvétique cessât d'être une puissance indépendante, plu-« tôt que de former une république forte par son énergie et « puissante par son alliance avec la grande nation.

Plus bas, expliquant le fait du bris des scellés, le *Rédacteur* dit : « La Suisse s'est mise en état de guerre contre nous en « négociant avec les Anglais, avec les émigrés, en étant le « foyer des projets du royalisme et des plans de contre-révo-« lution. Les Suisses, égarés par leurs tyrans, se sont levés « en masse contre leurs libérateurs. Ils ont été vaincus en « masse. Mais leurs vainqueurs, ne voulant triompher que « de ce gouvernement perfide qu'ils déclarèrent anéanti, « s'emparèrent de toutes les caisses, comme d'un objet de « conquête. Fallait-il que nos généraux fassent vivre l'armée « victorieuse chez le malheureux Helvétien, plutôt que de « l'alimenter par les richesses individuelles d'un gouverne-« ment qui cessait d'exister ?

« Le Directoire et le Corps helvétique se sont mépris sur « le sens véritable de la réponse du commissaire français. « La calomnie s'en est emparée pour associer tous les peu-« ples de la Suisse à cette impuissante conspiration qui n'a fait « qu'ajouter de nouveaux lauriers à nos légions toujours vic-« torieuses... Non, Directoire helvétique, vous n'êtes point une « simple Chambre administrative, mais vous ne devez pas « perdre de vue que chacun de vos rapports avec le gouver-

« nement français s'identifie encore avec nos droits de con-
« quête jusqu'à ce qu'un traité d'alliance leur ait donné une
« nouvelle modification. Vous ne devez pas perdre de vue
« qu'en raison des droits de la guerre, nous avons encore
« un corps de troupes auprès de vous, sous la direction ex-
« clusive de notre gouvernement et que la partie militaire se
« trouve ainsi isolée de votre compétence, qui doit être res-
« treinte dans les bornes de l'administration intérieure... Les
« caisses par lesquelles l'ancien gouvernement soudoyait les
« satellites qui nous ont combattus, ne devaient-elles pas
« naturellement appartenir à cette armée qui protège par ses
« victoires votre enfance vagissante et pour ainsi dire encore
« dans son berceau ?

« Patriote Huber, deux jours avant votre déclamation vio-
« lente contre le gouvernement français, n'aviez-vous pas
« déclaré à la tribune nationale que l'armée française venait
« de sauver encore une fois le Directoire et le Sénat helvéti-
« ques?... Serait-ce donc parce que l'armée française a sauvé
« vos jours et préparé votre indépendance, qu'elle devait
« vous être assujettie comme un troupeau d'esclaves? Si
« vous aviez des prétentions sur des objets dont le gouver-
« nement français était en possession, ne saviez-vous pas en
« faire un objet de négociations avec lui, plutôt que de vous
« permettre un acte d'hostilité et un attentat contre l'indé-
« pendance du gouvernement français et de ses agents? Qui
« ne voit dans tout cela le doigt du cabinet de Londres, des
« oligarques et des émigrés, ses agents ? »

Rapinat se plaisait à considérer les autorités helvétiques comme étant tout à fait à son service. On en jugera, du reste, par le fait suivant :

10 juin. Par un arrêté du premier juin, le commis-

saire Rapinat requiert les Préfets nationaux, les agents des communes, les officiers municipaux et les membres des Chambres administratives, sous leur responsabilité, de pourvoir à ce que tous les émigrés français, sans aucune exception quelconque, soient tenus de quitter la Suisse jusqu'au 15 juin. Les Préfets nationaux et autres agents qui ne feraient pas exécuter cet arrêté, recevront chacun chez eux une garnison de dix hommes, laquelle y demeurera à leurs frais à raison de trente sols par jour plus la nourriture, jusqu'à ce qu'on ait satisfait aux dispositions de cet arrêté.

D'un trait de plume et sans consulter personne, le commissaire Rapinat adjugeait à son pays ce qui pouvait lui être utile. Le dix juin, il décréta, par un effet de son bon plaisir, que « tous les magasins existant lors de l'entrée de l'armée « française en Suisse, devenaient propriété française par droit « de conquête. »

Quelques jours plus tard — comble d'humiliation pour la Suisse — Rapinat invita les Directeurs Bay et Pfyffer à demander leur démission et il les remplaça par Dolder et Ochs. Les Conseils protestèrent cette fois auprès du gouvernement français, qui maintint cependant la destitution des deux magistrats, mais laissa au Corps législatif le droit de nommer leurs successeurs. On sait que La Harpe et Ochs furent élus.

La France pouvait alors être satisfaite. Elle avait pris le trésor des villes souveraines, elle s'était emparée des magasins et des arsenaux et, au nom de la liberté et de l'égalité, elle avait asservi la Suisse ; ses agents, enfin, commandaient en maîtres à une nation que l'on avait toujours considérée en Europe comme fière de son indépendance.

Malheur au pays qui s'humilie, a-t-on dit, il est obligé de s'humilier toujours davantage. « Croyez-moi, » avait dit l'avoyer Steiger à la diète d'Aarau, au mois de janvier 1798, « il n'y a plus ni Dieu ni providence pour les lâches qui n'ont « pas le courage de faire leur devoir. » Au printemps de la même année, la Suisse avait été humiliée par le Directoire français ; pendant l'été, elle le fut par Rapinat.

Les troupes françaises, souvent fort indisciplinées, se conduisaient quelquefois aussi de manière à exciter un grand mécontentement parmi les populations. Voici, à ce sujet, quelques indications données par le journal :

10 mai. Des rixes s'étant élevées la veille et ayant continué pendant ce jour dans les pintes, et surtout dans celle du capitaine Turtaz, entre des hussards français et des soldats de la garnison vaudoise, il a fallu, pour les empêcher et en prévenir les suites, augmenter la garde et faire des patrouilles pendant la journée.

19 mai. Il est arrivé un bataillon de l'armée du Rhin venant de Berne et allant par Vevey dans le Vallais et de là en Italie. Les soldats de ce corps sont plus turbulents et moins bien disciplinés que ceux qui ont passé précédemment. Il a fallu mettre sur pied des patrouilles vaudoises et françaises pour arrêter et conduire au corps de garde ceux qui se battaient dans les cabarets.

28 mai. Quoique l'ordre eût été donné de fermer le jour précédent toutes les pintes afin que les soldats français ne pussent pas s'enivrer et causer du désordre, quelques-uns des hussards qui ont passé cette nuit à Lausanne, ceux surtout qui étaient du côté d'Ouchy sont rentrés ivres chez les particuliers qui devaient les

loger. A Montriond, ils ont, paraît-il, souffleté Mme Dapples, battu les enfants et les domestiques, et enfin jeté monsieur à bas de son cheval quand il est rentré chez lui.

Le passage des troupes excite un mécontentement et un murmure général, non seulement parce qu'elles sont une charge pour ceux qui ont à les loger, mais aussi parce que, soit les rixes qui se sont élevées entre les soldats français et les Vaudois, soit ce qu'on a eu à souffrir de l'insolence et de la brutalité de ceux-là, inspirent des craintes et une espèce d'effroi à chaque particulier. On parle de personnes massacrées sur les grands chemins, entre autres aux Treize-Cantons, (1) de violences commises dans plusieurs maisons, en particulier dans l'auberge de Lutry où les derniers hussards ont, dit-on, tout mis en pièces. En revanche, les soldats français se plaignent d'être grossièrement insultés par nos paysans.

On a de nouveau annoncé aux habitants et aux bourgeois par une proclamation faite au son de la caisse, qu'ils n'ont à fournir aux soldats qu'on envoie chez eux que ce qui est indiqué sur les billets de logement. S'ils sont insultés, ils doivent aussitôt déposer leur plainte auprès des autorités constituées.

5 juin. Un détachement de la garde vaudoise a été commandé dans la soirée pour conduire à Berne neuf volontaires français arrêtés à Moudon à cause des vio-

(1) Près du village d'Henniez dans la vallée de la Broie.

lences qu'ils y ont commises. C'est le général Schauenbourg qui a ordonné ces arrestations.

— Le Directoire publie à ce sujet un arrêté qui paraît dans le *Bulletin officiel*. Il annonce que, pour réprimer les vexations dont ils pourraient avoir à souffrir, tous les particuliers, de même que les villes et communes qui auraient à supporter quelque fait grave et oppressif à la charge de tout individu appartenant à la nation française, passant ou séjournant dans l'Helvétie, auront à faire parvenir ces faits par les voies constitutionnelles, à la connaissance du gouvernement helvétique. Celui-ci s'engage à faire transmettre ces rapports au commissaire et au général français.

6 juin. Des plaintes sont parvenues de toutes parts au Grand Conseil relativement aux réquisitions oppressives et aux mauvais traitements qui ont pour auteurs des soldats qui, séparément ou par troupes, oppriment le peuple « au mépris de la générosité de la grande nation et de l'honneur de ses armes. » Ces mauvais traitements sont poussés si loin, ajoute un arrêté du Grand Conseil, qu'on ne peut les entendre sans horreur, ni les considérer avec indifférence. Il remercie le Directoire des mesures fermes qu'il a prises à cet égard, l'invite à continuer, lui promet de le seconder, et déclare qu'il est prêt à tout sacrifier lorsqu'il s'agira du salut de la patrie. Il dénonce comme fauteurs de ces attentats les contre-révolutionnaires, ennemis éternels de la liberté et de l'égalité, et il recommande au Directoire de ne pas les perdre de vue.

A ces renseignements, j'ajouterai, d'après le *Bulletin officiel*, quelques détails sur la séance du 2 juin du Grand Conseil. « Panchaud donne lecture à l'Assemblée d'une lettre des « environs de Moudon, demandant aide et protection au gou- « vernement. Six grenadiers français ont tué un paysan sur « la route, sabré un malheureux charretier et maltraité un « cabaretier et sa femme. Ils sont arrêtés. » — Billeter, Carmentran, Næf, ajoutent des faits semblables qui se sont passés dans d'autres endroits de la Suisse. « L'Assemblée écoute, « frémit et garde le plus morne silence... Une voix s'écrie « qu'il faut de prompts remèdes... Ici l'on veut, séance te- « nante, adopter un parti ; là on opine pour une commission. « Un troisième demande un courrier à Paris... Vingt voix « s'élèvent pour appuyer cette proposition. On finit par nom- « mer une commission. »

Schauenbourg répondit aux plaintes du Directoire qu'il ferait son possible pour répondre aux vœux des populations et qu'il voyait dans tout cela les menées du parti de l'ancien régime. Quoi qu'il en soit, il se montra sévère (1) et le journal ne renferme, pour le reste de l'année, que deux articles relatifs à ce sujet.

27 octobre. Un avis du Préfet national inséré dans le *Bulletin officiel*, annonce que le citoyen Wouillemont, chef de la 73me demi-brigade, a rendu justice sur les plaintes qui lui ont été faites contre le sergent Mac-

(1) Le Directoire français avait, du reste, décrété que le commissaire Rapinat chargerait le général Schauenbourg de faire juger par un conseil de guerre tous les militaires ou employés qui, sous prétexte de réquisitions ou par d'autres voies, auraient commis quelque spoliation ou quelque autre excès.

card et contre un caporal et un grenadier de la même demi-brigade qui ont insulté et maltraité des citoyens de ce canton, à Seigneux et à l'auberge de la Croix blanche. Le premier a été dégradé publiquement sur Montbenon, le 25. Les deux autres ont été cassés de leur grade. Les trois seront en outre conduits à Milan pour y être jugés militairement. Celui qui a assassiné l'aubergiste de la Liberté, à Bex, est dans les fers et sera jugé conformément aux lois.

2 novembre. La 30me demi-brigade qui était arrivée le 29 octobre à Lausanne, est partie à sept heures du matin pour Vevey. Les soldats et les officiers qui ont été logés ici pendant ces quatre jours, se sont comportés avec la plus grande honnêteté. Chacun se loue de la bonne discipline qui règne dans ce corps, ce qui est attribué au fait que cette demi-brigade, qui faisait partie de l'armée de l'intérieur, ne s'est pas gâtée par un séjour dans les pays conquis ou réunis.

Il paraît cependant qu'un particulier de Cully a été assassiné par un soldat du troisième bataillon qui était dans cette ville. Ce soldat était ivre lorsqu'il a commis ce meurtre.

La soumission du Vallais. — Les droits féodaux. — Affaires ecclésiastiques. — Indemnités aux patriotes persécutés par l'oligarchie.

On sait que plusieurs cantons n'acceptèrent qu'après de sanglants combats, la constitution helvétique. Les Etats de la Suisse centrale, et surtout Schwytz, combattirent glorieusement à Rothenthurm et ailleurs, sous la direction de Reding, qui devait être plus tard Landammann de son pays.

Le journal de Pichard ne renfermant rien de nouveau sur ces faits, je les laisserai de côté et rappellerai seulement ce qui concerne le Vallais.

Divisé en Haut-Vallais qui avait joui sous l'ancien régime de tous les avantages du pouvoir, et en Bas-Vallais qui avait formé dans le même temps un certain nombre de bailliages, ce canton fut déchiré, dès le commencement de l'année 1798, par les luttes politiques.

Le 7 mai, on apprit dans le canton Léman que les dixains du Haut-Vallais prenaient les armes contre le nouveau régime.

7 mai. Le citoyen Préfet Polier, accompagné de l'Administrateur Ausset, et escorté par des cavaliers et des dragons, est parti en grande hâte pour le Vallais où l'on dit qu'il s'est élevé des troubles.

8 mai. Les nouvelles qu'on a du Vallais sont incertaines et contradictoires. Sion a été prise par les insur-

gés et l'on continue à envoyer des troupes vaudoises dans cette direction.

9 mai. On sait positivement, dans la matinée, que les dixains du Haut-Vallais, soutenus par les habitants des petits cantons, ont remporté des succès sur les patriotes du Bas. Mangourit, résident de France en Vallais, a fait revenir sur ses pas, pour le conduire sur le théâtre de la lutte, un bataillon de la 16me demi-brigade française qui était en route pour Berne. On fait marcher du même côté des troupes vaudoises. Les ordres sont donnés pour réunir celles de la Côte qui partiront après-demain matin de Lausanne, avec le contingent de cette ville.

10 mai. D'après le *Bulletin officiel*, c'est le trois courant à quatre heures du matin que les insurgés du Haut-Vallais sont entrés dans la ville de Sion, par capitulation, et se sont emparés de l'artillerie.

16 mai. Les nouvelles reçues ce jour du Vallais, celles mêmes que le courrier a apportées directement de St-Maurice, sont toujours incertaines. Les Vaudois y sont au nombre d'environ trois mille hommes. Les Français continuent à y arriver de toutes parts. Ces troupes sont campées depuis St-Maurice jusqu'à Riddes. Il paraît que l'on négocie avec les insurgés ou que, du moins, les hostilités sont suspendues.

17 mai. Un rapport officiel du général Bergier, qui commande en chef les troupes combinées du Vallais, apprend que le 8 mai, les troupes vaudoises entrèrent à St-Maurice et le 9 à Martigny ; le 10, elles prirent position en avant de cette ville. Le 13, deux députés

du Haut-Vallais, munis de procurations, commencèrent à négocier. Le 14, ils acceptèrent les propositions suivantes qui leur avaient été faites : « 1° La Constitution est acceptée purement et simplement, 2° les personnes du Bas-Vallais détenues à Sion seront relâchées, 3° tout le territoire du Bas et Sion seront évacués, 4° quatorze ôtages seront livrés. » Le 14 au soir, Bergier a remis son commandement au général français Lorge et il est revenu dès le jour suivant à Lausanne.

18 mai. Un courrier a apporté à la Chambre administrative la nouvelle de la reprise de Sion et du pillage de cette ville par les Français.

J'ai su aujourd'hui par le citoyen Ausset les détails de ce qui s'est passé dans le Vallais depuis le moment où il s'y est rendu avec le Préfet Polier jusqu'à celui où le général Lorge a pris le commandement de l'armée. Le résident Mangourit avait demandé des secours, sur la nouvelle de la prise de Sion par les insurgés. Lorsque Ausset, Perdonnet et le Préfet arrivèrent, il voulait qu'on attaquât sur le champ et que, pour inspirer la terreur, on fît périr quelques centaines d'hommes. Perdonnet approuvait cela. Ausset fit des représentations, insista fortement sur la nécessité de négocier et de ramener par la douceur les esprits égarés avant d'employer la rigueur. Il voulut d'abord aller lui-même aux avant-postes pour y parlementer, accompagné d'un habitant du pays. La mauvaise position et les fausses mesures qu'avait prises le commandant en chef Bergier, l'obligèrent à revenir sur ses pas parce qu'il aurait pu

être enveloppé. L'armée vaudoise dut rétrograder. Ausset crut devoir ensuite employer un capucin qui lui avait été indiqué comme propre à entamer une négociation. Il obtint pour lui un passe-port de la Chambre administrative de St-Maurice et le capucin partit. Quand il instruisit le président Mangourit de ce qui se passait, celui-ci se fâcha et écrivit séance tenante à la Chambre qu'elle et lui, seraient responsables des suites. La mission du capucin réussit et des députés du Haut Vallais vinrent pour négocier. Mangourit voulut les faire arrêter.

Au moment où les négociations étaient couronnées de succès et où tout semblait fini, le résident de France renvoya le commandant Bergier, le remplaça par le général Lorge et fit commencer les hostilités.

C'est sur ce qu'on a des preuves de l'incapacité de Bergier, que Mangourit l'a fait renvoyer.

23 mai. Une lettre du général Lorge à la Chambre administrative du canton du Léman, fait l'éloge des troupes vaudoises qui ont pris part à la bataille livrée devant Sion.

26 mai. Il y a maintenant deux cent trente prisonniers vallaisans à Chillon. Une lettre de la Chambre administrative à M. le pasteur Bugnion l'invite à faire son possible pour procurer du linge à ces malheureux.

30 mai. Dans sa séance du 26 mai, le Grand Conseil a entendu les éloges que fait le général Lorge de la bravoure que les troupes du canton du Léman ont montrée dans le Vallais. Sur la motion de Secrétan, il a aussitôt décrété par acclamation et au milieu des cris de *Vive la*

République ! que les soldats vaudois *avaient bien mérité de la patrie.*

On apprend de toutes parts que les Vallaisans sont alarmés et aigris contre la population du Léman, parce que quelques-uns des soldats de ce canton se sont livrés au pillage à Sion.

1er juin. Une lettre du chef de bataillon Blanchenay annonce que les Vaudois se sont conduits correctement dans le Vallais.

17 juin. On a lu en chaire une proclamation du Directoire relative au pillage que quelques soldats se sont permis dans l'expédition du Vallais. Ils sont fortement exhortés à restituer ce qu'ils ont pris et les agents des autorités sont invités à poursuivre les délinquants connus. Le Préfet accorde un délai de huit jours pour opérer cette restitution.

14 juin. Le Directoire a écrit le 4 juin au général Schauenbourg, pour le prier d'accorder la liberté aux malheureux entassés dans les prisons du château de Chillon. Schauenbourg a répondu favorablement et a ordonné au général Lorge de rendre la liberté à tous les prisonniers, ceux-là seuls exceptés qui, par ordre du Commissaire, doivent être traduits devant les tribunaux comme auteurs de l'insurrection du Vallais.

Le canton du Vallais put jouir, dès sa soumission, de quelques mois de tranquillité relative. Si les habitants de cette contrée s'étaient résignés à accepter le nouveau régime, ils n'en continuèrent pas moins à faire des vœux pour l'anéantissement de la République helvétique. L'année suivante, on

les verra de nouveau dans les guerres de la seconde coalition, s'unir avec les ennemis de la révolution.

Les habitants des campagnes vaudoises n'avaient accepté le nouvel ordre de choses, que dans l'espérance de voir les droits féodaux complètement abolis. Leurs vœux et leurs exigences n'ayant jamais été entièrement satisfaits, cette question des redevances féodales passionna vivement les esprits pendant toute la durée de la République helvétique. Les tergiversations ou le mauvais vouloir du gouvernement et des Conseils produisirent souvent un très grand mécontentement dans la plupart des villages, et furent la cause du grand soulèvement des paysans vaudois en 1802.

Beaucoup de personnes s'étaient imaginé qu'à partir du moment où le nouvel ordre de choses serait établi, leurs vœux recevraient une satisfaction immédiate. Elles ne comptaient pas avec les difficultés financières et politiques, avec l'avidité des commissaires de la « grande nation » et avec les embarras financiers du nouveau gouvernement.

Le canton du Léman était celui où la question de l'abolition des droits féodaux se posait avec le plus de force. Ce fut aussi celui qui donna, à ce point de vue, le plus de difficultés au Directoire helvétique.

Le 21 avril, la Chambre administrative invita tous les propriétaires de fiefs à envoyer à la secrétairerie générale, dans l'espace d'un mois, un état détaillé de toutes leurs droitures féodales.

Dès la fin du mois, on apprit à Lausanne que, dans la contrée de La Côte, on attendait avec impatience l'abolition des redevances féodales.

1er mai. Il y a de la fermentation dans quelques communes du bailliage de Nyon qui déclarent ne plus

vouloir payer aucune des anciennes redevances. Elles ont envoyé deux députés à la Chambre administrative, chargés de lui faire de leur part cette déclaration, offrant d'ailleurs de payer toute autre contribution. Cette autorité, n'ayant pas pu leur faire entendre raison, a expédié au Directoire le major Monod, comme courrier, pour l'instruire de cet incident.

7 mai. On dit que les trente-deux communes de la Côte qui exigent l'abolition des droits féodaux sont en pleine insurrection, et que l'arbre de la liberté a été coupé à Begnins.

8 mai. Dans sa séance du 4 mai, le Grand Conseil a entendu la pétition de trente-deux communes de la Côte touchant les droits féodaux. Il a décrété l'abolition sans indemnité de tous les droits féodaux personnels et a invité une commission à presser son rapport sur les autres.

Cette décision fut sanctionnée le lendemain par le Sénat.

17 mai. Une lettre du Préfet du Léman au Directoire annonce que, dans la nuit du 10 courant, des ennemis de la patrie ont tenté de mutiler un des arbres de liberté de la commune de Cossonay. La municipalité de cette ville, après avoir fait des recherches inutiles pour connaître les auteurs de cet attentat, a promis une récompense de dix louis à ceux qui pourraient les faire découvrir.

26 mai. Après avoir entendu le rapport de la com-

mission qui avait à s'occuper de la question des droits féodaux, le Grand Conseil est entré en discussion et a décidé que ce sujet serait à l'ordre du jour de toutes les séances, à partir de dix heures du matin.

Il serait complètement inutile de relater, dans tous leurs détails, les discussions du Grand Conseil et du Sénat sur l'abolition des droits féodaux. Elles ne furent du reste terminées qu'au commencement du mois de novembre, et la décision qui fut prise, n'eut, à cause des circonstances, qu'un caractère provisoire, et ne fut même jamais exécutée.

Un certain nombre de députés demandèrent l'abolition pure et simple, sans rachat, de tous les droits féodaux. Un plus grand nombre reconnurent que, quelque injustes qu'ils pussent être, on ne pouvait pas cependant dépouiller, d'un trait de plume et sans indemnité, un grand nombre de personnes, de droits qui étaient devenus par une longue possession, une propriété sacrée. Secrétan fit remarquer dans un long discours, que l'Etat avait absolument besoin de finances, et que l'abolition des redevances féodales ne devait dater que du moment où une autre imposition, infiniment plus légère, plus également répartie et par conséquent plus équitable, en aurait pris la place. Les Assemblées de la République helvétique suivirent plus tard l'avis de Secrétan, mais tout ce qu'y gagna le pays, ce fut d'avoir à payer à la fois les nouvelles et les anciennes contributions. Le 2 juin, Huber et Carrard proposèrent l'un et l'autre des moyens de concilier le respect dû aux propriétés avec les droits du peuple. Les idées contenues dans leurs deux discours furent prises par l'Assemblée comme base de la discussion d'un décret définitif.

Le Grand Conseil ayant pris enfin une décision plutôt con-

forme aux revendications populaires, (1) elle fut portée au Sénat qui l'accueillit assez mal. « Muret seul, » dit Pichard, « dans un très long discours qui paraît avoir été préparé avec « le plus grand soin, s'est attaché à prouver que la résolution « proposée devait être acceptée. Les paradoxes et les sophis- « mes qu'il a entassés portent sur les points suivants : la dîme, « la cense et le lod ont une origine injuste et sont contraires « à la Constitution ; enfin, il faut à tout prix soulager le peu- « ple, en le déchargeant d'impositions aussi onéreuses. » Chacun était sans doute d'accord avec Muret sur ce point ; mais fallait-il dépouiller complètement les propriétaires de droits féodaux ou leur donner une indemnité ; en d'autres termes y aurait-il abolition sans rachat ou avec rachat ? Voilà ce qu'il s'agissait de décider.

Le jour suivant, 21 août, le Sénat reçut des pétitions de trente-six communes des cantons de Berne et du Léman, demandant l'abolition des droits. « Enfin, » s'écria alors le député Bertholet, « voilà le langage des hommes libres. Voilà « des citoyens qui sentent les avantages que la constitution « leur accorde, et qui aspirent à en jouir. » Il finit par deman-

(1) Ce décret que, dit-on, les murmures et les plaintes des habitants des campagnes rendaient nécessaire, effraie et afflige plusieurs personnes. Elles n'y voient qu'une fausse et dangereuse mesure qui va précipiter et combler la misère de ce pays. Que deviendront, disent-elles, les propriétaires de dîmes et de censes qui n'ont point d'autre ressource pour vivre ? Ceux qui avaient à payer ces droits seront-ils soulagés par l'abolition ? Ne faudra-t-il pas recourir à d'autres impositions qui pèseront plus sur eux sans rendre autant que les censes et les dîmes ? Le moment peut-il être éloigné où ceux qui ont demandé à grands cris cette abolition, voudraient qu'elle n'eût pas eu lieu ? *Journal de Pichard, 6 juin 1798.*

der qu'il fût décrété une mention honorable pour les pétitionnaires. Cette proposition fut repoussée.

Dans une séance suivante, le député de Moudon, Louis Frossard de Saugy, prononça contre les résolutions du Grand Conseil, un long et remarquable discours dont La Fléchère demanda l'impression. Muret s'opposa formellement à cette demande. On alla aux voix, et la résolution du Grand Conseil fut rejetée par la majorité.

Cette décision excita un assez grand mécontentement dans le canton du Léman. Des pétitions furent signées dans un grand nombre de localités pour demander aux autorités centrales de faire droit aux vœux de la nation. Le Grand Conseil reçut le 11 septembre celles de trente-deux communes du district de Nyon, et la lecture d'une adresse plus détaillée de la ville de Coppet fut fréquemment interrompue par les applaudissements de l'Assemblée.

Trois jours plus tard, ce fut le tour des communautés du district d'Aigle, et enfin, le 12 octobre, Colombier, Cottens et vingt-cinq autres communes du Léman firent déposer des demandes semblables sur le bureau du Corps législatif. « Ces pétitions, » dit Pichard, « écrites dans un style simple, éner-« gique et modéré, ont été entendues au milieu des applau-« dissements. » Dans la séance du soir, le Grand Conseil reçut encore des adresses semblables de La Rippe, de Montreux, de La Sarraz, et de quelques autres communes du district de Cossonay.

La question de l'abolition des droits féodaux fut reprise pendant les mois d'octobre et de novembre par les deux Conseils. Des discussions longues et animées eurent pour conséquence l'adoption d'une loi basée sur le principe du rachat des droitures féodales. C'était là un compromis entre les partis. Il ne fut jamais exécuté; il fut même annulé plus tard,

et, comme je l'ai déjà dit, les campagnards durent payer toutes les anciennes redevances, outre les nouvelles qui étaient devenues nécessaires. Dans ces circonstances, le peuple resta défiant à l'égard du nouveau régime qui ne put jamais compter entièrement sur lui.

Les membres du clergé n'eurent pas toujours non plus l'occasion de se féliciter de la transformation politique qui venait de s'opérer. Ils eurent bientôt l'occasion de s'apercevoir que plusieurs magistrats du nouveau régime ne seraient pas des appuis bien fermes de la religion. Le professeur et théologien Pichard était bien placé pour connaître les craintes du clergé à cette époque. Je n'ai donc ici qu'à le suivre.

30 septembre. MM. Bugnion m'ont instruit chez eux le 28 et ont fait aujourd'hui à l'assemblée pastorale le récit de la correspondance que le citoyen Bergier a eue avec le Directeur Glayre au sujet des affaires ecclésiastiques. Le doyen Bergier a demandé au Directeur Glayre des directions pour la célébration du jeûne et l'a consulté sur l'idée de présenter au corps législatif un mémoire sur l'état ecclésiastique. Glayre a répondu le 8 août. La constitution, dit-il, reconnaissant un Etre suprême, vengeur et rémunérateur, mais n'admettant aucun culte dominant, le gouvernement ne peut en salarier aucun ; en conséquence il reconnaîtra et salariera des instituteurs de morale qui l'expliqueront dans des exercices publics et avoués ; le culte en sera complètement distinct. Tel est l'esprit d'un message qu'il est question de présenter au corps législatif et sur lequel la classe sera consultée. Cette lettre ayant été communiquée par le doyen Bergier à MM. Bugnion,

ceux-ci ont été très alarmés par ces idées qui leur paraissent tendre à anéantir le christianisme, à ne faire des pasteurs que des prédicateurs du déisme qui devraient publiquement renier la doctrine de l'Evangile et ne l'enseigner qu'en secret ou dans des cultes séparés des exercices publics ou avoués. M. Bugnion, le cadet, a fait aussitôt un mémoire en dix ou onze articles destiné à prouver que, si le plan de ce message était approuvé, le Corps législatif trahirait les intérêts qui lui ont été confiés, agirait perfidement à l'égard de la nation qui n'a accepté la Constitution que sous la condition expresse et souvent réitérée que la religion chrétienne et son culte seraient conservés, que ce serait mal interpréter la Constitution elle-même, que ce serait mettre les ministres de l'Evangile dans le cas de renoncer à leurs fonctions, et, enfin que, de là, résulteraient le mécontentement, l'indignation du peuple, et les plus grands maux. Ce mémoire a été remis le 14 août au doyen Bergier qui l'a expédié au Directeur Glayre avec quelques additions.

On a su dès lors que le même Directeur Glayre a dit à M. Monneron, à Aarau, que l'intention des autorités suprêmes n'était nullement de porter atteinte à la religion chrétienne. Elles comprennent bien qu'il faut au peuple autre chose qu'une morale purement philosophique, mais que les ministres du culte ne doivent point s'alarmer si, par des considérations politiques, on les désigne sous un autre nom que celui de ministres de l'Evangile, sans pour cela changer leurs fonctions.

20 octobre. Conformément à un décret du Corps

législatif, le Directoire a décidé de faire appeler à Lucerne auprès des autorités centrales des pasteurs qualifiés qui célèbreront, chacun pendant un mois, le culte évangélique. Ils recevront dix louis de traitement et leurs frais de voyage seront remboursés.

24 octobre. M. Bugnion est venu m'annoncer qu'il a reçu vendredi dernier, une lettre du citoyen Stapfer, ministre des arts et des sciences, par laquelle il l'invite à se rendre à Lucerne en vertu du décret précédent. Il a d'abord refusé, mais sur les instance du ministre et du Directoire, il a fini par accepter.

5 novembre. M. Bugnion l'aîné, revenu le 3 courant de Lucerne, où il a été accompagner son frère et d'où il a amené sa fille cadette, en a apporté l'espérance qu'il ne sera fait aucune atteinte essentielle à la religion et au culte. Une lettre que son frère a écrite, apprend qu'après avoir dîné chez le Directeur Glayre, il a eu une conversation particulière avec lui sur cet objet. M. Bugnion lui a témoigné ses craintes. M. Glayre l'a rassuré en lui donnant une explication favorable de la lettre qu'il a écrite au doyen Bergier. Il lui a promis, en lui serrant les mains, qu'il s'opposerait de tout son pouvoir et de toutes ses forces à une entreprise quelconque qui serait contraire à la religion. Le Directeur Legrand survint alors et fut informé par son collègue des alarmes de M. Bugnion. Tout en avouant qu'un peuple peut être vertueux sans religion, il a cependant promis, par attouchement entre les mains de ces deux messieurs, et d'une manière solennelle, qu'il se joindrait au Directeur Glayre pour maintenir le culte dans

son intégrité. Les deux magistrats se sont engagés, dans le cas où il serait question de faire un changement essentiel dans les affaires religieuses, à dénoncer de telles entreprises au Corps législatif. Le gendre de M. Bergier l'aîné lui a d'ailleurs assuré que tout le Grand Conseil était très bien intentionné et très bien disposé en faveur de la religion et ne souffrirait jamais qu'on lui portât aucune atteinte.

16 novembre. M. Bugnion écrit de Lucerne qu'il a eu une conversation très vive avec le ministre des arts et sciences. Celui-ci lui a dit que le Directoire pensait ne pas assigner spécialement à un membre du Conseil d'éducation cantonal le soin de surveiller l'instruction religieuse et morale. Comme si cela devait signifier qu'on veuille supprimer la religion et la morale, M. Bugnion a témoigné son indignation et a déclaré qu'il quitterait le ministère, qu'il ferait une protestation en son nom et au nom de ses collègues contre un tel arrêté. Le citoyen Carrard qui était présent a partagé toute son indignation.

25 novembre. Le pasteur Bugnion, de retour de Lucerne depuis deux jours, a donné à l'Assemblée pastorale tenue chez moi des détails sur ce qui a fait le sujet de ses conversations avec le ministre des arts et des sciences et avec quelques membres du Directoire. Pour ce qui concerne le culte, il a reçu les plus fortes assurances qu'on n'avait aucune intention d'y porter quelque atteinte et que même Glayre et Legrand s'opposeraient de toutes leurs forces à toute entreprise de ce genre. A l'égard de la police religieuse, il a présenté,

au nom de ses collègues de l'Eglise de Lausanne, une pétition dont la conséquence a été un arrêté du Directoire qui charge la Chambre administrative de maintenir et de faire observer cette police.

Les membres du clergé montraient, dans leur lutte en faveur de la religion, un courage et un désintéressement remarquables. D'autres citoyens cherchèrent à profiter de la révolution pour s'attaquer à la propriété des anciens magistrats. Après avoir renversé leurs anciens gouvernants, ils voulurent les rendre personnellement responsables des persécutions dont quelques personnes avaient eu à souffrir sous l'ancien régime. Sur ces oligarques qui devaient payer quinze millions à la France et dont un certain nombre étaient retenus comme otages à Huningue et ailleurs, quelques « patriotes » voulurent lever une nouvelle contribution qui serait partagée entre ceux qui estimaient avoir souffert sous le régime de LL. EE.

24 mai. Le Grand Conseil, dans sa séance du 21, a discuté la question de savoir si, comme le propose la commission nommée à ce sujet, 1° il est dû des indemnités aux victimes de l'oligarchie qui ont souffert pour la cause de la liberté, 2° si le dédommagement qu'ils réclament doit leur être payé avec les biens de ceux qui ont participé à ces mesures injustes soit en les ordonnant, soit en les exécutant.

Le premier point n'a pas été contesté et a été admis à l'unanimité.

Sur la seconde question, Escher et Souter ont fait opposition. Relstab, Bourgeois, Secrétan et Huber se

sont au contraire prononcés pour l'affirmative. Escher ayant dit que les individus ne pouvaient pas être poursuivis pour les fautes du corps tout entier et qu'ayant déjà été condamnés à une contribution, ils ne devaient pas être punis une seconde fois, Secrétan lui a longuement répondu. « De l'inviolabilité du gouvernement actuel, » a-t-il dit, « vous avez conclu que l'ancien était irréprochable. Mais répondez, quel rapport y a-t-il entre les mandataires du peuple souverain et ceux dont l'abus de la force avait consacré le pouvoir ? Si les représentants du peuple sont inviolables, c'est que le bien public le veut et que la loi l'exige. Mais d'où viendrait celle dont nos ci-devant oligarques oseraient se couvrir ? de la loi ! ce sont eux qui l'ont faite et qui l'ont faite pour eux ; du peuple ! ils ne l'ont jamais consulté. Vous dites qu'ils ne peuvent être punis deux fois pour les mêmes faits. Vous confondez toutes les idées. Ils ont entraîné le peuple dans une guerre déplorable et injuste ; ils ont voulu le plonger dans l'abîme. Une nation vengeresse a paru. Des contributions sont levées sur eux ; mais ces indemnités ravissent-elles à des malheureux le droit d'en demander aussi ? »

Après de longs débats, l'Assemblée a adopté en principe le préavis de la commission et le lui a renvoyé pour qu'elle en détermine les moyens d'exécution.

19 juin. Il y a eu, le 15 courant, une nouvelle discussion au Grand Conseil sur la question des indemnités réclamées par les patriotes. Relstab et Billeter veulent que les dédommagements soient imposés aux ci-devant oppresseurs. Bourgeois, Kuhn et Escher présentent des

objections et proposent que les patriotes déposent leurs plaintes et leurs demandes aux tribunaux compétents. « Il faut en finir, » s'écrie alors Schloch. « On n'est pas injuste quand on réclame du voleur l'effet qu'il a volé. »

La question est de nouveau renvoyée à la Commission.

19 septembre. Dans la séance du 15 courant, le citoyen J.-J. Cart fait demander au Grand Conseil de pouvoir être admis à présenter une pétition relative aux patriotes persécutés. La lecture de cette pétition est ajournée jusqu'à ce que le rapport de la Commission soit mis en discussion.

15 octobre. Le Grand Conseil, dans sa séance du 11 courant, tout en reconnaissant qu'il est dû des indemnités aux patriotes persécutés sous l'ancien régime, a passé à l'ordre du jour sur cette question. C'est aux tribunaux qu'ils doivent s'adresser pour les obtenir.

Canton du Léman.
Craintes d'une annexion à la France.
Sociétés populaires.

L'action de la France avait été si grande dans la transformation de la Suisse et ce pays avait agi d'une manière si intéressée, que les populations des contrées voisines de la frontière ne considéraient pas leur situation comme définitive. Elles croyaient au contraire à des projets d'annexion de la part de la « grande nation ». C'est ce qui arriva dans le canton du Léman. Dès le commencement d'avril, les bruits de ce genre devinrent même si persistants, que les premiers magistrats eurent eux-mêmes des motifs d'inquiétude.

7 avril. Les Administrateurs, ou du moins ceux qu'ils emploient et à qui ils peuvent dire leur pensée, manifestent des craintes parce qu'on a des raisons de croire que le sort du Pays de Vaud n'est pas décidé et qu'il est encore question de le réunir à la France. Ce qui semblerait confirmer ces craintes, c'est la situation précaire de Genève. Pour engager les Genevois à se donner volontairement à la France, il est question de faire de leur ville le chef-lieu d'un département qui s'étendrait dans le Pays de Vaud jusqu'à l'Aubonne. On croit généralement que cet arrangement aura lieu.

1er *mai.* F.-C. de la Harpe a annoncé à la Chambre administrative qu'il n'était point vrai que le Directoire français eût l'intention de réunir une partie du Pays

de Vaud à Genève. Il serait au contraire décidé à céder Céligny.

6 juin. On dit que l'agent de France à Genève, Desportes, doit venir demeurer à Lausanne. On craint cela, d'autant plus que quelques-uns de ceux qui étaient les plus zélés partisans de la révolution sont mécontents de ce qu'elle ne s'est pas opérée au gré de leurs désirs, et profèrent des menaces contre ceux qui les ont trompés. On prétend que Desportes a dit qu'il était harcelé par les demandes qui lui sont faites depuis ce pays, de prononcer sa réunion à la France.

Le commencement du mois de juin était l'époque où Rapinat, Schauenbourg et les autres agents du Directoire français se montraient le plus hautains à l'égard de la Suisse et où les soldats de la « grande nation » avaient le plus d'indiscipline et d'arrogance. Les populations, déjà irritées par les frais causés par l'occupation étrangère, ne manquaient pas de raisons d'être mécontentes du présent et soucieuses pour l'avenir. Voici du reste ce que dit le journal à ce sujet :

9 juin. Le mécontentement est général. Il se manifeste par les plaintes que l'on fait sur le présent et par les craintes que l'on témoigne ouvertement pour l'avenir. Les plus zélés partisans de la République disent eux-mêmes qu'ils ont été trompés. Ils se plaignent et murmurent. Les citoyens François et Reymond, les membres les plus actifs du Club de St-Laurent, sont les seuls qui prônent encore les avantages de la révolution. Le premier la vante dans ses discours, qu'il fait ensuite imprimer, et l'autre dans les articles qu'insère son

journal, le *Régénérateur*. On croit que ces deux hommes ne sont que des instruments que quelque main habile, qui se cache, fait agir.

Ce mécontement est causé par l'obligation de loger les troupes, par les violences commises par quelques soldats français, par la rareté du numéraire, par ce que des papiers annoncent des difficultés et des embarras que le Directoire et le Corps législatif ont à surmonter, et surtout, enfin, par les nouvelles vraies ou fausses que quelques personnes se plaisent à répandre. On continue à dire que le citoyen Desportes doit venir résider à Lausanne, qu'il s'y abouchera avec Mangourit, qu'il sera question de réunir notre canton à la France. Pour y arriver, on favorisera, on excitera les perturbateurs du repos public et enfin on nous forcera à demander notre réunion à la France. On dit, d'autre part, et les papiers-nouvelles annoncent déjà, qu'il se forme une coalition entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, que l'Autriche fait déjà avancer des troupes du côté de l'Italie et du Tyrol, qu'elle profitera du mécontentement qui règne en Suisse et que notre pays deviendra le théâtre de la guerre.

On voit que les prévisions du professeur Pichard étaient assez justes, au moins sur le dernier point. Les idées du public changeaient du reste rapidement. Il renaissait vite à l'espérance ; il retournait facilement à ses craintes.

10 juin. On paraît un peu rassuré sur les craintes qu'on avait la veille et les jours précédents. Il ne se confirme pas que Desportes vienne résider à Lausanne ;

il doit au contraire partir pour Paris. Les nouvelles apportées d'Aarau par un membre du Grand Conseil, le citoyen Carrard, apprennent d'autre part qu'il n'y est nullement question et qu'on n'a aucune raison de craindre la réunion d'une partie de la Suisse à la France.

11 juin. Il n'est rien de plus incertain et de plus contradictoire que les nouvelles qui sont répandues on ne sait par qui, depuis quelques jours, et que chacun fait circuler comme si on y croyait. Elles sont vraisemblablement inventées à plaisir ou dans quelque vue secrète, pour alarmer les citoyens et peut-être pour favoriser quelque projet sinistre. On continue à dire qu'il est vraisemblable et même à peu près sûr que ce pays va être réuni à la France, que l'on va former un camp de douze mille hommes à Perroy et que, lorsque les Français seront en force, ils manifesteront leur volonté. Ce qui rend ces nouvelles plus suspectes et peut-être d'autant plus alarmantes, c'est que ceux qui contribuent le plus à les répandre et qui affectent d'en être le plus effrayés, sont précisément ceux qui, au commencement, se sont montrés les plus ardents partisans de la révolution et qui y ont pris le plus de part. On ne peut s'empêcher de se demander s'ils n'ont point en vue de sonder les esprits et s'ils ne cherchent point à inspirer des craintes et de la terreur pour en profiter ensuite.

15 juin. Le *Bulletin officiel* contient une lettre du Directoire helvétique, datée du 13 courant et adressée aux habitants du canton du Léman. Elle a pour but de dissiper leurs alarmes sur un prétendu projet du gou-

vernement français, de détacher le ci-devant Pays de Vaud pour l'incorporer à la France. Il fonde les assurances qu'il donne du contraire sur les déclarations formelles et souvent réitérées du gouvernement français de conserver la République helvétique dans son intégrité et telle qu'elle est organisée par la constitution.
« On veut vous persuader que, parce qu'il peut tout, il
« veut tout ce qu'il peut. Non, citoyens, il n'y a que
« des détracteurs de la générosité du premier peuple
« du monde qui cherchent à vous inspirer de telles
« alarmes ; c'est parce qu'il peut tout qu'il ne voudra
« que ce qui est juste. Il vous a promis de vous rendre
« heureux ; vous vous êtes montrés dignes du bonheur
« qu'il vous promettait. De son aveu, vous placez ce
« bonheur dans l'espérance de vivre libres et de mourir
« Suisses. Vos vœux seront remplis. Nous vous le pro-
« mettons au nom de la loyauté française. »

La lettre du Directoire produisit l'effet désiré : pendant plusieurs mois, il ne fut plus question d'une annexion à la France.

Après la dissolution de la société des Amis de la liberté et l'arrestation de Reymond, son orateur le plus fougueux, c'est-à-dire pendant le mois de septembre, des bruits inquiétants commencèrent de nouveau à se répandre.

23 septembre. Si l'on doit en croire les alarmes que manifestent plusieurs personnes, il est plus que jamais question de la réunion de ce canton à la France. Elles disent s'apercevoir, ou même elles annoncent qu'on sait de bonne part, que les clubistes de St-Laurent entre-

tiennent, sur cet objet, une correspondance très active avec des Genevois ou même avec des agents du gouvernement de France et surtout Desportes. On dit, par exemple, que Glaise, les deux Delisle, Duvoisin le fabricant et Gallay, sont partis pour aller conférer à Genève, de cette question, avec ceux qui les emploient. Ce qui est certain, c'est que, depuis quelques jours, plusieurs individus affectent de parler de l'annexion à la France comme la craignant ou comme la croyant nécessaire.

5 octobre. Le citoyen Bégoz, ministre des relations extérieures, depuis deux jours à Lausanne, est logé à la Couronne et a une sentinelle à sa porte. On observe malignement qu'il a paru plusieurs fois, se promenant ou allant à ses affaires, dans son costume, suivi d'un laquais et donnant le bras au Préfet Polier. Il a dîné aujourd'hui chez ce dernier avec les Administrateurs. Quelques-uns disent qu'il a une mission secrète ; qu'il est chargé par exemple de prendre des informations au sujet du bruit qui s'est répandu que quelques-uns de nos agitateurs conspiraient avec Desportes et avec des émissaires genevois pour réunir le canton du Léman à la France. On dit que Bégoz est allé à Genève et que c'est à son retour qu'il s'est arrêté à Lausanne.

16 novembre. Quarante pétitions des districts de Morges, Aubonne, Rolle et Nyon annoncent au Grand Conseil que des malveillants parcourent ces contrées et font courir le bruit que quelques districts seront échangés avec la France. Les pétitionnaires demandent que le Corps législatif reconnaisse formellement le principe

de l'intégrité du territoire helvétique et qu'il déclare non moins formellement que, ni les habitants ni le sol de l'Helvétie, ne pourront être échangés. L'Assemblée décrète aussitôt le principe par acclamation et renvoie à une commission le soin de rédiger une réponse aux pétitionnaires.

20 novembre. Les Conseils ont adopté, en réponse aux adresses de quatre-vingt-une communes vaudoises sur la question de l'annexion, un décret qui déclare ces bruits calomnieux et répandus par des malveillants.

Les clubistes, c'est-à-dire ceux qui avaient fondé, dès les premiers temps de la révolution, la société des Amis de la liberté, jouèrent un rôle assez considérable pendant l'année 1798. On a vu, dans les pages précédentes, que le professeur Pichard leur attribuait souvent la propagation de bruits alarmants touchant la situation politique du pays. Il est certain que le club de St-Laurent fit plus de mal que de bien à la cause de la liberté. Ses orateurs déclamèrent contre les modérés et les aristocrates, contre les décisions des autorités constituées et même contre les magistrats de la nouvelle république. Les menaces ne les effrayèrent pas et les lois ne furent respectées par eux que si elles étaient favorables à leurs désirs.

Le journal de Pichard va du reste nous renseigner sur certains points de l'activité de ce club révolutionnaire.

21 avril. La société des Amis de la liberté a décidé, dans son assemblée du 19 courant, que les anciens magistrats des Conseils et des tribunaux devaient abandonner leurs fonctions. Une pétition en ce sens a été

adressée à la Chambre administrative. Celle-ci a renvoyé les pétitionnaires en leur annonçant que le Corps législatif est seul compétent pour prendre une décision sur une question de ce genre.

Il ne semble pas que le club de St-Laurent ait porté ses plaintes à Aarau. Les journaux du temps n'en parlent pas. Les orateurs les plus fougueux du club, Reymond entre autres, n'en continuèrent pas moins à se plaindre du présent et à attaquer le gouvernement. Celui-ci ne tarda pas à s'impatienter et, le 2 juin, dit Pichard, « le Préfet national Polier fit « venir chez lui l'orateur Reymond et le réprimanda forte- « ment à propos de ses discours et de ses écrits incen- « diaires. »

La question des sociétés populaires vint devant les Conseils d'Aarau, à propos d'une pétition de Morges.

29 avril. Le Grand Conseil a entendu, le 25, la lecture d'une réclamation des Amis de la liberté de Morges. Cette société se plaint d'un arrêté de la Chambre administrative du Léman, qui lui interdit toute correspondance et qui gêne sa liberté sur plusieurs autres points. A la suite d'une discussion assez longue, une commission est chargée d'examiner la question des sociétés populaires.

Une nouvelle pétition de Lausanne ne contribua sans doute pas à rendre le Corps législatif favorable aux sociétés politiques.

12 juin. Le *Régénérateur* de ce jour contient une lettre de la société des Amis de la liberté de Lausanne

au Corps législatif. Elle est signée de Reymond, président. Elle se plaint des retards apportés à l'organisation du canton du Léman et à la division en districts. Ce retard peut entraîner les suites les plus fâcheuses, parce que les aristocrates en profitent pour exaspérer le peuple. Il critique le bureau des logements de Lausanne, qui surcharge les pauvres et ménage les riches.

On verra plus loin que le Club de St-Laurent excitait à la même époque les citoyens lausannois contre leur administration municipale, et se comportait dans la question des bourgeoisies de manière à donner de l'inquiétude aux personnes paisibles. Sa missive du 12 juin arriva à Aarau au moment où le Directoire publiait un message important sur la question des sociétés populaires.

12 juin. Dans la séance du Grand Conseil du 8 courant, le Directoire attire l'attention de l'assemblée sur les sociétés populaires de Berne et de Lausanne. Il les envisage comme contraires à la constitution, il se plaint des pouvoirs qu'elles s'attribuent et des dénonciations auxquelles elles se livrent et pense que le Corps législatif n'hésitera pas à en ordonner la dissolution. « A Lausanne, » dit-il, « on aperçoit un parti qui veut semer la discorde et préparer une période de calamités. » Il se plaint de ce que la société populaire présente des pétitions collectives qui sont cependant défendues. Il se plaint aussi de la grossièreté des orateurs de St-Laurent. « On entend là ces grands mots : aristocratie, perfidie, patriotes, salut de la patrie, etc., qu'on n'emploie que pour diviser le peuple, faire naître et alimenter les dé-

fiances et les haines. On commence à y faire des dénonciations, à calomnier et à persécuter des hommes éclairés qui veulent réellement le bien de l'Helvétie. » Le *Régénérateur* est ensuite spécialement désigné, à cause de ses articles incendiaires.

Le *Régénérateur* et le Club de St-Laurent ne tardèrent pas à répondre aux inculpations portées contre eux.

15 juin. Le citoyen Reymond défend, dans son journal, la société des Amis de la liberté. Il s'attache à prouver que ce sont les messieurs, les nobles, les très honorés, les magnifiques, qui forment le parti qui veut semer la discorde et préparer de grandes calamités. Il termine son article ainsi : « Mandataires fidèles du peuple, vous qu'une coupable ambition ou un sot orgueil n'ont pas contribué à placer dans les postes éminents que vous occupez, vous qui n'avez pas sans cesse la liberté et l'égalité sur les lèvres et l'aristocratie dans le cœur, vous qui n'étalâtes pas toute la morgue du pouvoir au moment où le peuple venait de vous le confier, vous qui n'avez jamais rampé sous des rois... défendez la cause des patriotes. Ils la remettent en vos mains. Epargnez à notre patrie l'affreuse réaction qui la menace. Si quelque faction criminelle, pareille à celle écrasée le 18 fructidor, s'élevait au milieu de vous, faites justice des traîtres ; nos bras, ceux de tous les patriotes sont là pour vous protéger, et vos ennemis et les nôtres auront vécu. »

17 juin. Le *Bulletin officiel* contient une lettre de la

société des Amis de la liberté de Lausanne, signée Reymond, président. C'est une réponse au message du Directoire ; elle est adressée au Corps législatif. Cette lettre rappelle les services que cette société prétend avoir rendus à la liberté helvétique. « Quoi qu'il arrive, » dit-elle, « les patriotes resteront unis. Aucune puissance sur la terre ne pourra les priver du droit de s'assembler paisiblement et de s'entretenir des grands intérêts de la patrie. Ils ne portent point à leur doigt, comme un des dignes représentants du peuple, la devise des républicains, mais elle est dans leur cœur et, avec ce représentant, ils jurent tous de vivre libres ou de mourir. »

Le Grand Conseil a passé à l'ordre du jour sur cette lettre. Le Sénat a fait de même. Ochs a cependant pris la parole dans cette dernière assemblée en faveur des sociétés populaires. « Elles sont, » a-t-il dit, « de la plus grande importance par la surveillance qu'elles exercent sur les autorités cantonales. Nous n'en connaissons la conduite que par les Préfets nationaux, mais si ces Préfets eux-mêmes ne sont pas dans les bons principes, qui, si ce n'est ces sociétés, pourrait nous en informer ? C'est là d'ailleurs que l'esprit public se forme et se développe. »

19 juin. Après avoir rapporté la délibération du Sénat sur la lettre de la société des Amis de la liberté, le *Régénérateur* ajoute en parlant de Ochs : « Illustre citoyen, nos ennemis ne vous pardonneront pas le titre d'un des premiers fondateurs de notre liberté. La calomnie s'attachera aussi à vous et vous supposera des

intentions perfides, mais ceux qui vous connaissent sauront toujours repousser ces soupçons injurieux. »

A la fin du même numéro, le *Régénérateur* contenait cette note : « *Incertitude.* Les sociétés patriotiques seront-elles « dissoutes ou subsisteront-elles ? c'est-à-dire les oligarques « triompheront-ils ou les Amis de la liberté auront-ils le des- « sus ? »

Les « oligarques » triomphèrent. Le 16 juin, le Grand Conseil adopta un arrêté aux termes duquel tous les clubs connus sous le nom de sociétés populaires étaient dissous et les associations particulières, dont le but était de s'occuper des affaires publiques, étaient seules permises. Elles ne pouvaient mettre en délibération aucun objet de législation, toute correspondance collective et toute affiliation leur étaient interdites et elles devaient être dissoutes si elles violaient ce règlement.

Canton du Léman.
La société des Amis de la liberté et les biens communaux.

Lorsque l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud avait remis ses pouvoirs aux magistrats élus par la nation, elle eur avait recommandé de respecter les biens communaux, c'est-à-dire de continuer à les considérer comme la propriété des bourgeois seuls. Dans beaucoup de localités importantes, à Lausanne, par exemple, où le nombre des simples habitants était considérable, ceux-ci cherchèrent, en revanche, à obtenir les mêmes droits et les mêmes avantages. Le gouvernement helvétique, désireux d'arriver à réorganiser au plus tôt l'administration des communes, se heurta, dans ces circonstances, à beaucoup de difficultés, et ce ne fut qu'au bout de neuf mois environ qu'il parvint à faire adopter une loi qui était un compromis entre les deux manières de voir opposées.

Comme dans beaucoup d'autres occasions, le canton du Léman fut celui où les deux partis luttèrent avec le plus d'ardeur.

1er juin. Le bruit se répand sourdement que les *habitants*, excités par les Amis de la liberté, forment des conciliabules et se plaignent de ce qu'on a, comme à l'ordinaire, assigné des toises de bois aux bourgeois, sans les admettre au partage. On dit qu'ils se préparent à demander hautement qu'il n'y ait aucune distinction à cet égard entre les bourgeois et les habitants.

11 juin. Il y a eu aujourd'hui une assemblée extraordinaire du Deux-Cents, convoqué par serment. Elle a entendu le rapport d'une commission nommée il y a une quinzaine de jours et qui devait proposer des moyens de former une ou plusieurs assemblées de tous les bourgeois, afin qu'ils pussent délibérer sur leurs intérêts dans les circonstances présentes. Le résultat de cette assemblée du Deux-Cents a été la décision d'envoyer à Aarau une députation qui fera des représentations sur le projet d'organisation des municipalités présenté par le Directoire au Corps législatif, projet qui admet les habitants qui ont le titre de citoyens actifs, aux mêmes droits que les bourgeois. Cette députation devra demander aussi que, si ce projet était adopté, les biens communaux soient partagés auparavant entre les ayants-droit.

Le citoyen Gaulis, ci-devant secrétaire baillival, étant un de ceux qui ont le mieux parlé sur la question, le Deux-Cents l'a désigné pour faire partie de la députation. Il a refusé et a représenté que cette nomination serait vue de mauvais œil parce qu'il est censé être encore attaché par sa place à l'ancien gouvernement. On a alors nommé à sa place le citoyen Fiaux, comme devant être agréable au peuple, vu qu'il a joué un des principaux rôles dans les commencements de la révolution. Le juge Secrétan, membre du tribunal du canton, l'accompagnera, avec la permission du Préfet national.

13 juin. Les Conseils et les bourgeois de Lausanne, le Bourgmaître en tête, se donnent beaucoup de mou-

vement pour prévenir et empêcher le décret qui anéantirait les bourgeoisies. Ils envoient des courriers dans les campagnes pour recommander aux communes de faire cause commune avec eux.

15 juin. On s'alarme des suites que peut avoir la démarche inconsidérée et inconstitutionnelle qu'ont faite les Conseils de Lausanne, en envoyant, par des courriers extraordinaires, une adresse imprimée dans les communes des campagnes. On dit que le Préfet national les a censurés, ou va les censurer par une missive qu'il adresse au Bourgmaître.

Le *Régénérateur* a, aujourd'hui, un article intitulé : *Excellent moyen d'amener la guerre civile dans l'Helvétie.* Il dénonce comme étant ce moyen l'envoi par les Conseils de Lausanne d'une adresse imprimée dans les campagnes.

26 août. Le Grand Conseil, après avoir entendu le rapport de sa commission, a décidé qu'il y aurait dans chaque commune une municipalité, chargée de l'administration générale, et une Chambre de régie qui serait nommée par les bourgeois et qui aurait la gestion des biens communaux, qui seraient ainsi maintenus.

Les habitants, excités, dit-on, par quelques membres de la société des Amis de la liberté, forment des conciliabules où ils s'exhalent en plaintes amères et en menaces contre les membres du Grand Conseil qui, dans le rapport sur les municipalités, ont proposé la conservation des bourgeoisies et qui leur laissent le droit de faire payer l'habitation aux non bourgeois. Secrétan, surtout, est dénoncé dans ces conciliabules, comme étant

un traître à la patrie, c'est-à-dire aux intérêts des habitants.

27 août. Il y a eu aujourd'hui une assemblée extraordinaire de la société des Amis de la liberté. Elle avait été annoncée par des affiches placardées sur les murs de la maison de ville et ailleurs. Les curieux s'y sont rendus en foule, car on avait annoncé qu'il y aurait de la musique. On présume qu'il est question d'y faire quelque motion contre la résolution du Grand Conseil qui autorise les bourgeoisies à continuer de faire payer aux habitants la finance qu'elles en retirent. Il sera peut-être aussi question de l'article qui n'alloue aucun salaire aux membres des municipalités.

Il a été décidé dans cette assemblée que deux de ses membres, Oboussier, père, et Pache, dit de l'Aigle, partiront demain pour Aarau afin de faire des représentations sur la résolution du Grand Conseil, relative aux bourgeoisies. On recevra demain au Cercle de la Réunion, les signatures de tous ceux qui voudront protester contre cette résolution.

On a fait, pendant la nuit, des patrouilles plus exactes et plus nombreuses que de coutume, afin d'empêcher les désordres auxquels on craignait que l'effervescence donnerait lieu.

31 août. Le *Régénérateur* contient une copie de l'adresse que le Club de St-Laurent a envoyée à Aarau. Elle est recouverte d'environ mille signatures recueillies à Lausanne pendant six heures.

Après des raisonnements qui tendent à prouver que la décision du Grand Conseil est inconstitutionnelle,

cette adresse ajoute : « Les soussignés déclarent qu'ils regardent comme attentatoire à la constitution la résolution qui établit deux différentes classes dans la population de chaque commune, et qu'ils refuseront d'accorder force de loi dans leurs communes respectives au décret qui pourrait en être le résultat. » Sur les droits féodaux l'adresse dit : « Les soussignés protestent solennellement contre tout arrêté qui soumettrait leurs frères des campagnes ou à la continuation de ces impôts ou à leur rachat. »

4 septembre. On a su par des lettres particulières reçues d'Aarau, que Pache et Oboussier ont été visiter l'avocat J.-J. Cart, à leur arrivée dans cette ville, et lui ont montré l'adresse dont ils étaient porteurs. Il en a hautement désapprouvé quelques articles et les a fortement engagés à les corriger avant de la remettre au Corps législatif. En conséquence, ils ont retranché de leur pétition les phrases par lesquelles ils protestaient contre la résolution du Grand Conseil et annonçaient qu'ils lui refuseraient force de loi. C'est ce qui explique comment La Flèchère a pu dire au Sénat que cette adresse était écrite en termes décents et constitutionnels.

Pache et Oboussier ont obtenu sur la proposition du président Pfyffer et malgré l'opposition de Dolder, les honneurs de la séance du Sénat.

6 septembre. Le *Bulletin officiel* contient aujourd'hui plusieurs décrets intéressants.

I. Le Directoire, considérant que les protestations insérées dans la pétition transcrite dans le *Régénérateur* ne se trouvent pas dans celle déposée sur le bureau du

Sénat, que, par conséquent, elles sont le fait de l'auteur ou des auteurs de la dite feuille et que ces phrases renferment des principes contraires à la Constitution ; que, de plus, elles ne peuvent avoir eu pour but que de tromper et d'agiter le peuple en paraissant occupé de ses intérêts, arrête : 1° Le Préfet national du canton du Léman fera saisir et consigner dans les prisons, sous sa responsabilité, l'auteur ou les auteurs de la feuille intitulée le *Régénérateur* et mettre sous scellés leurs papiers. 2° Il chargera l'accusateur public de les poursuivre par devant le Tribunal du canton comme provocateurs à la rébellion et perturbateurs du repos public.

II. Vient ensuite une lettre du ministre de la justice et de la police au Préfet national, par laquelle il le charge de la prompte exécution de l'arrêté ci-dessus. « Il importe, » dit-il, « à la sûreté publique, qu'un grand coup soit frappé. Trop de symptômes d'insubordination se manifestent dans le canton du Léman. » Il le charge ensuite de requérir la force soldée et, si elle ne suffit pas, la force sédentaire. Il lui annonce que, si cela ne suffit pas, le Directoire requerra les troupes françaises qui sont dans le canton de Fribourg. « Ces symptômes coïncident, » dit-il, « avec les mouvements excités dans les cantons des Waldstætten et du Sentis ; ses provocateurs en sont des agents perfides aux gages des puissances, dont les intérêts sont que les forces des Français soient disséminées dans l'Helvétie, occupées à étouffer des révoltes partielles. »

5 septembre. Le Préfet national a exécuté des ordres importants qu'il a reçus du Directoire et du ministre de

la justice. Reymond s'est rendu à la Maison nationale où il a été mandé, et s'y est volontairement constitué prisonnier. A une heure après midi, on lui a fait subir un premier interrogatoire. Il a répandu dans les campagnes avec profusion la pétition insérée dans le *Régénérateur*.

Aussitôt que cette arrestation a été connue, elle a excité une grande fermentation chez les partisans et amis de Reymond. Ils ont formé des conciliabules dans leurs cercles et ailleurs et ont proféré des menaces.

Pour prévenir et empêcher leurs entreprises, on a augmenté et mis sous les armes la garde bourgeoise. Néanmoins, vers les huit heures, il s'est formé des rassemblements armés qui ont annoncé qu'ils voulaient se rendre à la Maison nationale et délivrer Reymond par la force. Depuis neuf heures, la Palud, le Chemin Neuf et les environs de la Maison nationale ont retenti de cris séditieux qui répandaient la plus grande alarme. *Vive Reymond!* répétaient des voix qui, cependant, paraissaient être éparses. L'agitation et l'effroi paraissaient être à leur comble. On n'a pu apaiser les mécontents qu'en leur certifiant que Reymond avait déclaré qu'il ne craignait rien et qu'il ne violerait point ses arrêts. On leur a lu, en effet, des lettres qu'il a écrites lui-même dans la chambre où il est aux arrêts et par lesquelles il leur annonce que, lors même qu'on le voudrait, il ne sortirait qu'après un jugement et, qu'en conséquence, il les exhorte à se retirer et à être tranquilles. A ces lettres, a été jointe une proclamation du Préfet qui a apaisé les mutins. Entre dix et onze heures, le

tumulte a cessé et à onze heures, tout était parfaitement tranquille.

A la tête des rassemblements tumultueux, on dit qu'on a surtout remarqué les nommés Laune, Lavanchy et le cordonnier Martin.

Le soir même, le Préfet national a envoyé un courrier à Aarau.

A la demande de l'accusateur public, des lettres ont été écrites aux membres du tribunal du canton et à leurs suppléants, pour les inviter à se rendre incessamment à Lausanne.

6 septembre. C'était aujourd'hui le jour du Jeûne. Il a été célébré comme à l'ordinaire, au milieu de la plus grande tranquillité. Les temples étaient remplis d'auditeurs.

Le plus grand calme a régné pendant tout le jour dans la ville. Il n'y a eu aucun rassemblement apparent.

7 septembre. On a publié, à cinq heures du soir, au son de la caisse, une proclamation du Préfet, datée de ce jour. Il déclare que les auteurs des mouvements tumultueux qui ont eu lieu la veille du Jeûne et ont troublé la préparation à ce jour, doivent être punis. Conformément aux articles de la constitution qui chargent le Préfet de pourvoir à la tranquillité et à la sûreté publiques, il défend tout attroupement séditieux, tout port d'armes, toute provocation ; il ordonne de faire arrêter ceux qui, ayant formé de tels attroupements, ne les rompraient pas à la première sommation et de les dénoncer à l'accusateur public pour qu'ils soient pour-

suivis criminellement. Il enjoint de plus à tous les citoyens qui y seront invités, de prêter main forte aux agents de l'autorité.

8 septembre. Le *Bulletin officiel* contient une proclamation adressée par le Directoire aux habitants du canton du Léman. Ils sont invités à se tenir sur leurs gardes contre les factieux et agitateurs qui, prétendant exclusivement au titre de patriotes, accusent d'aristocratie les autorités constituées, et qui, agents des ennemis de la République helvétique, ne cherchent qu'à allumer dans son sein le feu de la discorde et de la guerre civile.

Cette proclamation, de même que celle du Préfet, a été remise aux pasteurs pour être lue en chaire le lendemain.

18 septembre. Le *Bulletin* contient un arrêté fulminant du Directoire contre les auteurs de l'émeute du cinq septembre et contre ceux qui y ont participé. En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les décrets du 4 et du 7 courant, il décide :

1° Le temple de Saint-Laurent sera fermé et ne pourra être ouvert que pour la célébration du culte.

2° Les scellés seront apposés sur les papiers de l'assemblée séditieuse appelée société populaire, sur ceux du soi-disant comité de Réunion ainsi que sur ceux de leurs présidents et secrétaires.

3° Ces sociétés demeureront dissoutes ainsi que celles de même nature qui se seraient formées dans d'autres communes du canton.

4° La section de la garde sédentaire lausannoise qui

a refusé de marcher sera ignominieusement cassée. Tous ses membres seront désarmés et défense leur est faite de porter l'uniforme. Les chefs seront arrêtés et jugés militairement pour crime d'insubordination.

5° Les individus qui seront reconnus coupables d'avoir occupé à main armée les avenues de la prison dans laquelle se trouvait le citoyen Reymond, seront pareillement désarmés et défense leur sera faite de porter l'uniforme. Les individus qui ont organisé cet attroupement seront arrêtés et jugés militairement.

6° Les bons citoyens devront prendre les armes quand ils en seront requis par le Préfet.

7° Sont mis hors la loi tous ceux qui oseraient s'opposer à main armée à l'exécution des mesures de salut public indiquées ci-dessus.

8° La conduite des citoyens Wasserfall et Bessières est approuvée.

9° Le Préfet national est chargé spécialement et sous sa responsabilité, de faire exécuter ponctuellement les mesures ci-dessus. Il disposera de la force armée tant soldée que sédentaire du canton. Au besoin, il pourra appeler celle des cantons voisins.

Les clubs politiques qui existaient dans le canton du Léman, se soumirent immédiatement au décret du Directoire. Celui de Vevey se distingua par son patriotisme.

28 septembre. Le *Bulletin* contient une lettre de la ci-devant société des Amis de la liberté de Vevey au citoyen Perdonnet, sous-préfet du district. Cette lettre

annonce la dissolution de la société en question. Elle annonce ensuite que cette dernière lègue sa bannière et le fonds qu'elle avait formé par contribution, aux élèves des écoles, en remettant cette somme à la municipalité, à condition que les revenus en soient appliqués à des prix qui seront distribués chaque année, le jour des promotions, aux apprentis de la langue allemande qui auront fait le plus de progrès.

Le club de Lausanne se soumit à la force. Les membres les plus influents n'en continuèrent pas moins, paraît-il, à se réunir dans une maison particulière, et le journal contient à ce sujet la mention suivante :

12 novembre. Je sais par un officier du 12me régiment de dragons, que la société populaire continue de s'assembler. Le sergent Brière, fourrier de ce régiment, y a prononcé des harangues ces deux jours passés.

Le Directoire, qui faisait alors des efforts louables pour arriver à rétablir l'ordre et la paix, alla, dans ce but, jusqu'à expulser des Français qui se mêlaient au mouvement politique.

3 octobre. Un arrêté du Directoire, parvenu ce jour au Préfet national, exile des terres de la République helvétique le nommé Ravisat qui était depuis longtemps soupçonné d'exciter sous main des troubles, comme agent secret des ennemis de la République. — Quoique étranger, Ravisat se montrait un des plus zélés coryphées de la société des Amis de la liberté.

Après avoir vu quelles furent les mesures prises par le gouvernement helvétique contre les perturbateurs, examinons maintenant de quelle manière la cause du citoyen Reymond fut instruite et jugée.

8 septembre. Les membres du tribunal du Canton, appelés par des exprès, qu'ils ont reçus pendant la nuit du 6 au 7, à se rendre incessamment à Lausanne, y sont arrivés hier. Ils ont eu leur première séance extraordinaire aujourd'hui. Dans une seconde séance, à huis ouverts, à quatre heures du soir, ils ont fait paraître Reymond et l'ont interrogé en lui indiquant les pièces qui sont à sa charge.

9 septembre. A six heures du matin, ont été arrêtés Laune, Lavanchy et Loire qui étaient dénoncés comme ayant été les principaux moteurs du tumulte de mercredi dernier et comme ayant, plus que d'autres, fait entendre des cris de révolte.

Un détachement de la garde soldée, composé de vingt-quatre hommes et placé sous le commandement de l'agent national Oboussier, est allé les prendre dans leur lit et les a conduits sans tumulte et sans bruit à la Maison nationale où ils ont été mis sous clef.

On doit avoir imposé les sûretés au chapelier Court, c'est-à-dire que défense lui a été faite de sortir de la ville.

L'ordre a été expédié au citoyen François de revenir en ville depuis Montreux où il devait être. Il ne s'y est plus trouvé; il était parti du côté de Rougemont.

Ces arrestations ne paraissent avoir causé aucune

sensation. Tout, pendant la journée, a paru fort tranquille. Cependant les ordres ont été donnés à plusieurs volontaires ou soldats de la garde nationale de se tenir prêts à se rendre au premier signal, qui serait un coup de canon, sur la place du Collège. Forneret, par exemple, qui était à la campagne, a dû revenir en ville pour être prêt, en cas de besoin, à se mettre à la tête de vingt-cinq hommes qu'il doit commander.

11 septembre. Le nommé Teisse, dénoncé à l'accusateur public comme ayant été l'un des principaux acteurs du tumulte de mercredi passé, a été arrêté ce matin. On ne l'a pas trouvé chez lui quand on a voulu le saisir, mais il est allé chez l'agent Oboussier qui l'avait fait appeler et, de là, il s'est rendu volontairement en prison à neuf heures et demie du matin.

Le tribunal du canton s'étant assemblé à quatre heures du soir, l'accusateur public lui a annoncé ces différentes arrestations et produit les pièces contenant les griefs d'après lesquels il a dû, par l'office de sa charge, recourir à cette mesure. Ces pièces sont des lettres du Préfet et de son lieutenant, des rapports faits sur les événements de mercredi par les agents Oboussier et Veyrassat, par le commandant de place Wasserfall et par le capitaine Bessières. Ces témoins constatent que les détenus se sont armés quoiqu'ils n'en eussent reçu aucun ordre, qu'ils ont crié *aux armes!* déclaré qu'ils voulaient faire sortir Reymond, refusé d'obéir aux agents. Il les ont même menacés; Loire entre autres a dit qu'il fallait percer le ventre à Oboussier.

Après ces explications, l'accusateur public a demandé que les détenus fussent mis en état d'accusation, et que, conformément à la constitution, les suppléants du tribunal fussent convoqués.

Le tribunal, après avoir délibéré à huis clos sur ces conclusions, a fait comparaître les détenus. Laune n'a pas pu se présenter ; il s'était disloqué le pied pendant la matinée. Les trois autres ont paru, affectant une contenance très assurée. Pendant qu'on lisait les charges qui pesaient sur eux, il se disaient les uns aux autres : « Cela est faux ». Lorsqu'on leur a demandé s'ils reconnaissaient la compétence du tribunal, ils ont répondu affirmativement.

Apprenant que Reymond abuse de la liberté qui lui a été laissée jusqu'à présent de recevoir dans sa chambre ceux qui voulaient le voir, et qu'il s'y formait une espèce de club continuel, le tribunal a décidé que pour avoir à l'avenir une entrevue avec cet accusé, il faudrait en avoir obtenu la permission expresse du président.

13 septembre. Il a paru aujourd'hui une *Justification des signataires de la pétition présentée au Sénat le 1er septembre, adressée au Directoire exécutif.* C'est un pamphlet de l'avocat Ant. Porta, dit Jourdillon, dans lequel il s'attache principalement à prouver : 1° Que Reymond, de même que les autres signataires, n'est pas coupable pour avoir déclaré qu'il refusait force de loi etc., vu que cela ne portait que sur une résolution qui ne serait qu'un projet aussi longtemps qu'elle ne serait pas acceptée par le Sénat. L'article de la pétition

envoyée à Aarau parlait cependant du décret qui pourrait être le résultat de cette résolution.

En second lieu, Porta dit qu'on ne peut point accuser Reymond d'avoir falsifié la pétition, vu qu'il l'a imprimée telle qu'elle a été remise aux deux députés qui ne l'ont changée qu'à Aarau, alors qu'elle était déjà insérée dans le *Régénérateur* et que, pour l'avoir imprimée, il est beaucoup moins coupable que les Conseils de Lausanne qui avaient envoyé des émissaires aux communes pour faire connaître leur pétition et qui, cependant, ont été traités bien autrement.

Cette *Justification* a été portée aujourd'hui à Aarau par Valier, qui se charge de la défense de Reymond.

L'Assemblée populaire qui devait se tenir à St-Laurent n'a pas pu avoir lieu ; le temple avait été fermé par ordre du Préfet.

Le *Bulletin* du Club n'a pas paru non plus ; il a été supprimé.

La patrouille à cheval qui, depuis l'arrestation de Reymond, s'est faite tous les soirs entre dix et onze heures, a passé ce soir à huit heures.

14 septembre. Dans les deux séances du tribunal du canton qui ont eu lieu aujourd'hui, on a fait subir deux interrogatoires à Reymond. Il s'est, dit-on, présenté d'une manière fort décente et a répondu à toutes les questions qui lui ont été adressées, avec autant de tranquillité que de fermeté. Ses papiers, dont on a fait l'examen, n'ont rien produit qui fût à sa charge.

Dans l'une de ces deux séances, le lieutenant du Préfet a communiqué une requête que lui ont adressée les

femmes de Laune et de Lavanchy. Elles exposent l'état de besoin dans lequel les réduit, elles et leurs familles, la détention de leurs maris. Touchés de leur sort, les membres du tribunal ont fait entre eux une collecte dont le produit, montant à douze livres, m'a été remis pour le leur livrer.

15 septembre. Dans ses deux séances de ce jour, le tribunal du canton a fait paraître et interrogé les personnes présumées complices de Reymond ou qui étaient censées pouvoir donner des renseignements sur les chefs d'accusation qui sont à sa charge. Il a, en conséquence, appelé l'imprimeur Vincent et ses ouvriers, l'imprimeur Hignou et ses filles, et les citoyens Bolomey et François. Ce dernier n'ayant eu aucune part dans la rédaction de l'adresse du Club ni dans la confection du *Régénérateur* qui l'a publiée, l'accusateur public a demandé que les arrêts de ville qui lui avaient été imposés, fussent levés.

Il paraît que, par suite de dénonciations faites à l'accusateur public, il serait question de faire de nouvelles arrestations. Ce fonctionnaire a eu une conférence d'une heure avec le Préfet national.

17 septembre. Le citoyen Bergier, lieutenant du Préfet, s'est transporté ce soir dans la maison Daller, au Pont, où s'assemble le Comité de Réunion. Il était suivi de son secrétaire et d'un huissier. On craignait qu'il ne fût question de faire quelque nouvelle arrestation ou que les membres du Comité préparassent une émeute. Ce qui pouvait le faire supposer, c'est qu'on a placé une garde devant le temple de St-Laurent comme

s'il y avait lieu de craindre qu'on voulût s'y assembler de force. Il ne s'est, en réalité, rien passé d'alarmant et l'on a su le même soir que Bergier était allé apposer des scellés sur les papiers du Comité de Réunion.

Il est décidé que la procédure de Reymond sera lue et jugée jeudi prochain 20 courant. Son défenseur, Valier, a paru à la barre du tribunal pour demander que la séance de ce jour-là eût lieu ou à la maison de commune ou dans le temple allemand, c'est-à-dire dans un lieu qui pût contenir l'affluence des curieux. Le président ne trouvant pas qu'il fût de la dignité du tribunal de se déplacer, n'a pas même mis la demande de Valier en délibération.

20 septembre. Le tribunal du canton, assemblé depuis huit heures du matin, en présence d'un aussi grand nombre de témoins que la salle ordinaire de ses séances pouvait en contenir, a entendu jusqu'à une heure après midi la lecture de la procédure de Reymond, le discours et les conclusions de l'accusateur public Pidou et enfin le discours du défenseur Valier. L'accusateur, après avoir éclairci et réduit la question à ses moindres termes, en se retranchant uniquement sur le fait de l'impression dans le *Régénérateur* et de la distribution de la pétition des signataires, en démontrant combien cet acte est illicite et criminel en soi et dangereux dans ses effets, a demandé que l'auteur fût condamné à une réclusion d'une année et à un bannissement de 15 ans.

Le défenseur officieux, dans un fort long discours, a d'abord beaucoup divagué, parlant de questions étrangères au débat, des bourgeoisies, des droits féodaux. Il

a ensuite analysé et réfuté le discours de l'accusateur public, mais en s'écartant constamment du fond de la question ou en n'en discutant que les incidents. Dans cette seconde partie, il a conclu à des indemnités et à une réparation en faveur de son client, annonçant aux juges que s'ils le condamnaient à quelque peine que ce soit, ils allumeraient la guerre civile et feraient couler le sang.

Reymond, qui était présent à l'audience, a pris ensuite la parole pour sa propre justification. Il a parlé d'un ton très ferme. Il a dit surtout qu'un homme comme lui était nécessaire pour apaiser les tumultes et contenir les turbulents. Il a prétendu prouver cela en rappelant que c'est lui qui, dans plusieurs circonstances, a empêché qu'on se portât à des excès.

Le tribunal a délibéré depuis une heure jusqu'à six heures du soir et a enfin prononcé la sentence dont voici le résumé.

Les chefs d'accusation annoncent l'intention de désobéir à une loi, mais les actes dont Reymond s'est rendu coupable ne tendant pas à provoquer le peuple à le faire, ces actes ne peuvent pas être considérés comme une lésion faite à la nation helvétique ; il ne les a pas commis de propos délibéré et avec préméditation mais accidentellement et par occasion ; il n'a pas falsifié de pétition et il ne s'est trouvé dans ses papiers aucun indice à sa charge. Le tribunal a considéré que les lois gardent le silence relativement à la liberté de la presse et des opinions, que le citoyen Reymond a été animé par beaucoup de chaleur patrio-

tique dès les premiers temps de notre révolution et qu'il a eu une conduite excellente dans la nuit du 5 septembre. En conséquence il a décidé que le citoyen Reymond gardera les arrêts dans sa maison pendant trois mois, que pendant ce temps il sera suspendu de ses fonctions, et qu'il paiera les frais de la procédure instruite contre lui.

L'accusateur public en a appelé de cette sentence au tribunal suprême.

Pendant les cinq heures que le tribunal a consacrées à sa délibération, les partisans et amis de Reymond allaient et venaient avec une grande inquiétude. Ils formaient dans toutes les rues des groupes qui manifestaient une vive impatience en attendant la sentence. Sachant, dit-on, que plusieurs des juges étaient gagnés ou disposés en faveur de Reymond, ils s'attendaient à voir celui-ci libéré et se préparaient à le reconduire chez lui en triomphe et avec de la musique.

Avant que la séance du tribunal fût levée, le défenseur de Reymond a demandé qu'il eût la permission, en fournissant une caution, de sortir de sa prison et d'habiter pendant cinq jours sa maison, où ses affaires exigeaient sa présence. Le président lui a répondu que le tribunal n'était pas compétent pour accorder une telle demande et que Reymond, maintenant, ne dépendait plus que du tribunal suprême.

Les avis sont partagés sur la sentence qui vient d'être rendue. Elle est très mal vue par un grand nombre de personnes qui la trouvent trop douce et très imprudente. D'autres, en aussi grand nombre, l'approuvent et

blâment l'accusateur public non seulement d'en avoir appelé et d'avoir tiré des conclusions aussi sévères, mais encore d'avoir plaidé avec autant de force contre Reymond. Ceux qui jugent sans passion et sans intérêt, reconnaissent qu'il ne pouvait pas parler et agir autrement. Ils le plaignent d'avoir à remplir des fonctions aussi pénibles et aussi délicates. Les uns craignent, les autres espèrent, et, en général, on attend avec une impatience mêlée d'inquiétude le résultat de toute cette affaire.

25 septembre. On a publié au son de la caisse une proclamation du Préfet national qui indique d'une manière précise les mesures à prendre en cas d'émeute à Lausanne.

On a arrêté dans la soirée le cordonnier Martin, accusé d'avoir pris une part active à l'émeute du 5.

27 septembre. Lavanchy a réussi à s'évader pendant la nuit. Cela confirme ce qu'on disait depuis quelques jours, que les dépositions de plusieurs témoins avec lesquels il a été confronté, le chargeaient de plusieurs propos et de divers actes violents dont il se serait rendu coupable, soit le 5 courant, soit avant cette date.

29 septembre. Aucun événement public n'a marqué ces deux derniers jours. La plupart des membres du tribunal du canton se sont retirés chez eux, laissant à une commission de quelques membres le soin d'achever l'instruction des faits relatifs à l'échauffourée du 5.

Le conseil de guerre travaille aussi de son côté ; il a déjà entendu cent-cinq témoins.

On attend ce que le tribunal suprême décidera sur la

sentence de Reymond. On en parle diversement, chacun d'après ses idées, ses espérances ou ses craintes. Les uns croient qu'il prendra le parti de la sévérité et l'approuvent hautement. D'autres s'effraient des suites que pourrait entraîner une sentence de ce genre et souhaitent qu'on prenne le parti de la douceur.

Le citoyen Cart, revenu d'Aarau et qui se dit bien instruit, prétend que le Directoire ne s'est déterminé pour les mesures de rigueur qui ont dicté ses proclamations et ses arrêts, que parce qu'il y a été invité par le gouvernement français. Quatre jours avant que la pétition du Club de St-Laurent fût présentée au Sénat, il lui avait déjà recommandé de sévir contre la licence de la presse.

3 octobre. Le tribunal du canton continue à entendre les dépositions des témoins qui doivent avoir eu connaissance des événements du 5 septembre. Il a interrogé aujourd'hui les femmes de la rue du Pré qui étaient accusées d'avoir pris part à l'émeute, mais il n'a pu en tirer ni des aveux, ni des éclaircissements suffisants.

2 novembre. Il a paru une *Information adressée au tribunal suprême*, imprimée sur deux colonnes, en allemand et en français. Elle est signée L. Reymond, juge de district, mais on la dit de Porta, dit Jourdillon. Son but est de prouver : 1° que la seule charge reconnue contre le citoyen Reymond (savoir que les actes mentionnés annonçaient l'intention de désobéir à une loi) est exagérée dans ses principes et ne peut lui faire encourir les peines déjà prononcées contre lui ; 2° que l'appel interjeté par l'accusateur public est contraire

aux principes de la constitution et qu'il porte atteinte à la compétence du tribunal du canton.

14 novembre. Le tribunal du canton, assemblé pour juger le fugitif Lavanchy et les trois détenus Laune, Loire et Teisse, a été occupé depuis sept heures et demie jusqu'à trois heures et demie après midi à entendre la lecture de la procédure, les conclusions de l'accusateur public et le plaidoyer de l'avocat officieux Valier. Les délibérations n'ont été terminées et le jugement n'a été rendu qu'à neuf heures et demie du soir. L'accusateur public avait conclu à ce que Lavanchy fût condamné au Schalwerk pour douze ans, Laune pour huit, Loire pour trois et Teisse pour un.

Le tribunal a tellement incliné vers la douceur qu'il s'est contenté de condamner Laune à une année de détention dans la maison du Schalwerk et Loire à un bannissement d'une année. Quant à Teisse, il a été renvoyé absous. Le tribunal n'a pas cru devoir juger Lavanchy par contumace, mais il l'a laissé sous le poids de l'accusation et prise de corps lancées contre lui.

L'accusateur public a cru devoir en appeler au tribunal suprême de la sentence prononcée contre les trois premiers.

17 novembre. Le tribunal du canton, convoqué extraordinairement pendant la matinée de ce jour, à la réquisition du Préfet national, a reçu et a lu à Reymond la sentence prononcée contre lui le 13 novembre courant par le tribunal suprême. Cette sentence : 1° le casse de sa charge de juge de district ; 2° le prive pendant dix ans du droit de voter dans les assemblées pri-

maires et d'être revêtu de quelque emploi public ; 3° le condamne à une détention, aussi douce que la privation de la liberté le permet, pour deux ans, hors du canton du Léman et à compter du jour de son arrestation ; il paiera les frais de sa détention s'il en a les moyens ; 4° lui défend de prendre part à la rédaction d'une feuille publique quelconque pendant dix ans ; 5° le condamne à tous les frais de son procès.

Aussitôt que cette sentence lui a été lue, on l'a fait entrer dans un carrosse à quatre chevaux qui l'attendait dans la cour du château et il a été conduit du côté de Berne, escorté par plusieurs dragons et ayant avec lui dans le carrosse Sterky et l'adjudant de Bons.

18 novembre. La sentence prononcée contre Reymond paraît aujourd'hui dans le *Bulletin*, précédée d'un avis par lequel le Préfet national annonce que la détention sera aussi douce que possible. Ce communiqué a pour but de dissuader les amis de Reymond de former aucune entreprise pour l'enlever ou pour le soustraire à la garde qui le conduit à Lucerne. Il déclare que s'ils formaient une telle entreprise, ils seraient punis avec toute la sévérité que comportent les lois. Le bruit s'était en effet répandu que plusieurs personnes, au nombre, dit-on, de deux cents, avaient formé le projet de suivre Reymond et de se servir de la force pour le délivrer. Il est au moins certain que ses partisans les plus chauds déclament hautement contre la sentence qui le frappe, et vont même jusqu'à dire que le gouvernement helvétique est beaucoup plus tyrannique que le précédent.

On sait par des lettres reçues de Lucerne que le Directoire, chargé de l'exécution de cette sentence, a résolu de faire enfermer Reymond dans le couvent des Ursulines où il va être établi une imprimerie nationale. Il sera employé là comme correcteur et, s'il se conduit bien, l'intention du gouvernement est non seulement de rendre sa détention douce, mais encore de l'établir dans la suite directeur en chef de cette imprimerie.

On a su dès le matin que les trois détenus, Laune, Loire et Teisse avaient trouvé le moyen de s'évader pendant la nuit.

20 novembre. Le cordonnier Martin, détenu dans la maison nationale, a réussi à s'évader pendant la nuit.

24 novembre. Le Conseil militaire, assemblé aujourd'hui pour juger Martin, l'a condamné, par contumace, à six ans de réclusion dans une maison de force.

21 décembre. Une lettre particulière du Directeur Glayre annonce que Reymond est sorti un soir de sa prison pour aller, avec son geôlier, chez un traiteur nommé Lecoultre, assister à un souper patriotique et que Gapany, député de Fribourg, s'y serait trouvé aussi. La garde a saisi Reymond pendant la soirée et il est maintenant gardé de plus près.

11 février 1799. Le *Bulletin officiel* contient la sentence prononcée le 3 courant par le tribunal suprême contre Lavanchy, Laune, Loire et Teisse. Lavanchy, dit cette sentence, alla à Pully dans l'après-midi du 5 septembre et invita Henri Barbey à venir au secours des Lausannois avec autant d'hommes que possible. Muni d'un fusil, d'une baïonnette, d'un sabre, il

cria dans les rues : *Aux armes ! Vive Reymond !* Il insulta l'agent Oboussier qui, sur la Palud, cherchait à maintenir l'ordre. Il invita la garde à marcher sur la Maison nationale. Arrêté, il s'évada ; il est renvoyé devant le tribunal du canton. Laune assista à un rassemblement dans la maison Rouge. Il se rendit avec vingt à trente personnes sur la place de la Palud. Il rentra chez lui pour prendre un fusil et il cria ensuite *aux armes !* dans les rues. Il insulta Oboussier. Jean Loire alla sur la Palud et cria : *Vive Reymond ! nous le voulons et nous l'aurons.* Ils sont condamnés à cinq et trois ans de maison de force. Teisse est banni pour deux ans du territoire de la République.

13 février. Des lettres particulières reçues de Lucerne annoncent que le Directoire a communiqué par un message au Corps législatif, une pétition de quatre-vingts personnes de Lausanne demandant la grâce de Reymond. Il a invité les Conseils à passer à l'ordre du jour sur cette demande, mais il a, en même temps, fait lire un autre message par lequel il invite en son nom les Conseils à accorder cette grâce. « Si l'on considère la jeunesse du détenu, » dit le message, « l'énergie avec laquelle il s'est élevé contre les abus de l'ancien régime ; si l'on considère encore son refus d'accepter les offres des séditieux qui voulaient l'enlever de sa prison, il paraîtra digne de votre indulgence. » Le Grand Conseil a nommé une commission pour examiner cette demande. On ajoute qu'il paraît disposé à y adhérer.

15 février. Le Grand Conseil discute la mise en liberté de Reymond. Bourgeois y adhère. Secrétan dit

alors : « J'ai toujours regardé le citoyen Reymond comme un patriote. J'ai toujours cru que, s'il s'était oublié, il fallait en chercher la cause moins dans ses intentions que dans l'ardeur de sa jeunesse et dans une sorte de fougue de tempérament. » Le message du Directoire est adopté.

1er mars. Reymond est rentré à Lausanne le 26 février. Son arrivée a été fêtée le lendemain par un banquet d'environ cent couverts. On ajoute que le Directoire, voulant le rendre utile, l'a nommé capitaine de la seconde demi-brigade auxiliaire.

16 mai. Sur la proposition du Directoire, le Grand Conseil a, le 7, accordé à Laune la remise de sa peine.

23 mai. Laune, mis en liberté et nommé aussitôt fourrier dans les auxiliaires, est actuellement à Lausanne où il se promène en uniforme tête levée.

Les troubles du Léman et le jugement des personnes ayant pris part à l'émeute du 5 septembre ont fait perdre un peu de vue la question des bourgeoisies. Celles-ci avaient été reconnues par le Grand Conseil dans le courant du mois d'août 1798 et les patriotes lausannois avaient voulu user de l'influence qu'ils pouvaient avoir sur le Sénat, afin qu'il rejetât cette décision.

8 septembre 1798. Le Sénat a discuté la résolution du Grand Conseil sur les bourgeoisies. Fornerod a dit qu'il verrait avec plaisir qu'on proposât un plan de partage des biens communaux entre les bourgeois, en réservant les fonds nécessaires pour les besoins publics. Laflé-

chère pense que le seul moyen de conserver les biens communaux est de remplir le but précis auquel ils ont été destinés, en les consacrant aux dépenses d'utilité et d'agrément pour les communes dont ils dépendent. Enfin, le Sénat a, dans sa séance du 3 septembre, rejeté la résolution du Grand Conseil.

L'accord des deux sections du Corps législatif étant nécessaire pour l'adoption d'une loi, le Grand Conseil dut aborder une nouvelle discussion de la question des biens communaux. Il changea peu de chose à sa précédente résolution et ne fit que la rendre un peu plus conforme aux idées de la majorité du Sénat. Celui-ci la rejeta cependant encore dans sa séance du 20 octobre.

La question des bourgeoisies et des biens communaux, quoique moins importante aux yeux des populations des campagnes que celle des droits féodaux, décida cependant un grand nombre de communes à envoyer des pétitions au Corps législatif en faveur du maintien de l'ordre de choses existant. On a déjà vu que Lausanne s'était mise à la tête du mouvement; elle envoya encore une fois, au milieu d'octobre, une adresse tendant au même but. Son exemple fut suivi par plusieurs autres villes où la question acquérait une importance exceptionnelle à cause du grand nombre de simples habitants qui s'y trouvaient. A Yverdon, comme à Lausanne, les deux partis s'adressèrent aux Conseils.

29 octobre. Dans sa séance du 23, le Grand Conseil a entendu la lecture d'une pétition du citoyen Simond, d'Yverdon, qui déclare, en paraissant à la barre, être l'interprète des deux tiers de la bourgeoisie de cette

ville. Il demande que le Conseil d'Yverdon remette ses pouvoirs entre les mains du peuple qui ne l'a pas nommé ou, du moins, que le peuple puisse joindre à ces magistrats inconstitutionnels, six hommes choisis par lui. Il ajoute que, « aussi longtemps que ce Conseil subsistera, la ville ne se croira point tenue de payer d'impositions ni de marcher au secours de la patrie. »

Voici, d'après le *Bulletin officiel*, de quelle manière cette pétition fut accueillie. « Comment, citoyens législateurs ! » s'écria Nucé, du Vallais, « c'est dans votre sein, c'est à vous « qu'on a l'audace de dire qu'on ne paiera aucun impôt, « qu'on ne remplira aucun des devoirs d'un Helvétien, qu'on « ne reconnaîtra aucune loi, en un mot qu'on abandonnera « la patrie jusqu'à ce que le vœu si mal annoncé des préten- « dus deux tiers de la commune d'Yverdon soit accompli ! « Est-ce ainsi que l'on parle aux législateurs, aux représen- « tants du peuple souverain ? Vous vous laisserez menacer ? « Non, citoyens, je serai modéré ; je vote pour qu'on passe « avec indignation à l'ordre du jour sur l'indécente pétition « du citoyen d'Yverdon. » — « Lorsque ici, au milieu de « vous, » ajouta Kuhn, « je jurai fidélité aux principes de la « liberté et de l'égalité, je jurai en même temps haine à « l'anarchie. Je ne permettrai donc jamais qu'ici, au sein de « la représentation nationale, on insulte au bon ordre. Je ne « puis donc voter pour l'examen de cette pétition tant qu'elle « sera présentée d'une manière si illégale et si irrespec- « tueuse. » — Huber appuie les préopinants et le Grand Conseil passe à l'ordre du jour *avec indignation*.

Le citoyen Simond présenta alors une nouvelle adresse plus modérée qui fut renvoyée à une commission et il fit déclarer, quelques jours plus tard, par le *Bulletin officiel*,

qu'il s'était présenté au Grand Conseil en son nom personnel et non de la part des deux tiers de la population yverdonnoise.

Il fut, du reste, désavoué dans cette ville et, le 9 novembre, le Grand Conseil entendit la lecture d'une adresse signée de soixante citoyens, contraire à la sienne.

La question des autorités communales et des biens communaux ne fut tout à fait résolue que dans le courant de février de l'année suivante. Le Sénat accepta alors une résolution du Grand Conseil qui fixait les attributions des diverses autorités de chaque commune.

Cette résolution introduisait dans toute localité un double organisme: une commune d'habitants avec une *municipalité*, et une commune bourgeoise avec une *chambre de régie*.

Dans toute commune, tous les citoyens actifs habitant le territoire nommaient une municipalité de trois à onze membres, qui avait dans ses attributions l'administration générale et la police locale.

Les citoyens, co-propriétaires des biens communaux, désignaient une chambre de régie qui avait pour principale attribution l'administration de ces biens.

On avait ainsi deux pouvoirs existant côte à côte : l'un basé sur un principe démocratique, jouant un rôle politique, mais sans ressources pécuniaires ; l'autre ayant un passé historique, purement économique et possédant des revenus.(1)

(1) *Supplément au Dictionnaire historique du canton de Vaud*, par M. G. Favey. 174-175.

Le Directoire helvétique et la guerre de la seconde coalition.

Le traité qui unissait l'ancienne Suisse à la France fut confirmé et développé par les gouvernements des deux pays, en 1798. Il devint une alliance offensive et défensive dont une des premières conséquences fut de transformer la Suisse en un champ de bataille pour la guerre de la seconde coalition.

On a vu plus haut que, dès le mois de juin, on parla à Lausanne d'une nouvelle lutte contre la révolution, dans laquelle l'Autriche serait soutenue par l'Angleterre et la Russie. Ces bruits de guerre devinrent si persistants que le Directoire helvétique, de concert avec celui de France, dut prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du traité d'alliance en vertu duquel la Suisse devait fournir à sa voisine un corps de dix-huit mille hommes.

Dès le 6 octobre, le Directoire envoyait au Corps législatif un message par lequel il lui annonçait que « les circonstances « extérieures n'étaient pas devenues rassurantes. La paix « semble s'éloigner, » ajoutait-il, « et nous sommes sans « moyens pour nous protéger. Nous sommes entourés de « conspirateurs et de malveillants qui correspondent avec « tous ceux qui veulent le trouble et le désordre. »

Le 4 octobre, un autre message n'était pas plus rassurant. « Si la République a triomphé de ses ennemis, » disait-il, « elle n'a pas encore échappé à tous les dangers. D'autres « épreuves lui sont réservées pour exercer l'énergie, le pa- « triotisme de ses enfants. Le moment approche où les amis « de la liberté, les défenseurs des droits de l'homme, seront

« pour la dernière fois appelés à se prononcer avec force.
« Citoyens Représentants, il faut se tenir prêts pour ce grand
« événement... C'est assez vous dire que l'organisation inté-
« rieure de toutes les parties du gouvernement doit être
« complétée de manière à n'y laisser subsister aucun vide.
« Le salut de la patrie le commande impérieusement ; les
« événements qui se préparent et que chaque jour fait paraî-
« tre plus menaçants, ne permettent plus de délais. »

23 octobre 1798. Le *Bulletin officiel* contient une longue proclamation du Directoire au *Peuple helvétique*. Elle tend à lui prouver que les habitants de tous les cantons, ayant perdu leur ancienne liberté et ayant été réduits en servitude par les anciens gouvernants, doivent sentir les bienfaits que leur a procurés la grande nation. Pour s'assurer la possession de ces bienfaits, ils doivent être prêts à les défendre.

27 octobre, Le Directoire a adressé au Corps législatif un message pour lui annoncer que l'instant critique qu'il lui a fait pressentir à plusieurs reprises et qui commande impérieusement la réorganisation de la force militaire est arrivé. L'honneur et la sûreté de la République, le salut du peuple helvétique, tout exige des efforts qui doivent être proportionnés à la crise imminente des événements politiques. Il invite le Grand Conseil a décréter d'urgence que chaque citoyen sera invité à contribuer aux besoins publics en forme d'avance sur l'impôt futur, savoir en donnant chacun le deux pour mille de sa fortune.

8 novembre. Le Directoire a invité les Conseils à décréter les mesures suivantes :

1° Les individus coupables d'avoir annoncé dans les tavernes ou autres lieux des nouvelles fausses et désastreuses, répandu contre le gouvernement ou les autorités constituées, des libelles, tant imprimés que manuscrits, déclamé avec violence contre les mesures du gouvernement et détourné les jeunes citoyens de s'inscrire sur le rôle des volontaires, seront arrêtés. Le procès-verbal de leur interrogatoire sera adressé sur le champ au ministre de la justice et le Directoire pourra ordonner leur mise en jugement ou les maintenir en état d'arrestation.

2° Les journaux et gazettes sont soumis à la police du Directoire qui pourra, par mesure de salut public et par arrêté motivé, les supprimer.

Le Directoire demandait ces pleins pouvoirs pour six mois. Ils lui ont été accordés pour trois mois seulement, mais ils pourront être renouvelés au bout de ce temps.

11 novembre. Des personnes venues de Lucerne annoncent qu'on remarque une grande agitation dans les cantons allemands. Dans celui de Berne, on répand des libelles par lesquels on invite les habitants à s'insurger contre les Français et à les chasser du pays. Le Directoire va prendre des mesures rigoureuses et la garnison de Berne a déjà été renforcée.

29 novembre. Le *Bulletin officiel* contient une proclamation du Directoire. Il annonce que la patrie est en danger à cause de ceux qui restent attachés à l'ancien ordre de choses et qui sont mécontents de ce que le nouveau leur a fait perdre des places ou des honneurs. Ils

cherchent à faire naître des craintes, à inspirer du mécontentement, à semer la désunion et le trouble, profitant surtout de la conscription des jeunes gens. Il invite d'une manière pressante tous les citoyens à se réunir pour combattre, s'il le faut.

6 décembre. Une proclamation du Directoire invite les citoyens à s'enrôler pour former le corps des dix-huit mille auxiliaires qui seront à la solde de la France.

7 décembre. Dans la matinée, deux compagnies d'infanterie de la garde soldée, des dragons et des artilleurs, sont partis pour Lucerne.

20 décembre. On a appris que le 13 courant, à une heure après midi, le détachement de troupes vaudoises, fort de deux cent trente hommes et ayant en tête les dragons, est entré à Lucerne au milieu d'une foule de spectateurs.

25 décembre. Le Directoire explique par un message aux Conseils qu'il a fait venir des troupes vaudoises pour relever celles de la France et pour soulager les militaires de Lucerne. Il a voulu aussi employer utilement ces troupes qui ont été engagées pour deux ans par l'administration du Léman, lorsqu'elle réunissait tous les pouvoirs.

Bien que la guerre ne fût pas déclarée et que même les plénipotentiaires des diverses puissances fussent réunis à Rastadt pour donner à l'Europe un traité de paix définitif, chacun s'attendait, au commencement de 1799, à voir la Suisse se transformer sous peu en champ de bataille. De

chaque côté, on faisait avancer des troupes et le Directoire helvétique cherchait aussi à assurer la sécurité de l'Etat et à exécuter l'onéreux traité d'alliance qu'il avait été obligé de conclure avec la France. Il aurait fallu que la République helvétique fût complètement organisée au commencement de la lutte. Il aurait fallu aussi que la nation fût bien unie et que le gouvernement pût montrer de la décision et de la fermeté. Malheureusement, rien n'était fait. Le Corps législatif avait consacré tellement de temps à des discussions de détail, qu'il n'avait pas encore pu donner à la Suisse les lois essentielles à la bonne marche d'un Etat. Malgré les pressants appels du Directoire, tout était encore à créer.

La nation était profondément divisée. Parmi les citoyens, les uns apprenaient avec effroi que les Autrichiens et les Russes allaient probablement mettre en cause l'existence de la République et les bienfaits de la révolution. Les autres, au contraire, désiraient voir le nouveau régime s'effondrer sous les coups des alliés et cherchaient même à faciliter leur marche.

Le Directoire helvétique était sans force et sans prestige au milieu de ce désarroi général. Parmi ses membres, les uns voulaient recourir aux mesures extrêmes pour sauver la République, les autres estimaient que la sagesse et la modération étaient nécessaires pour arriver au même but. Les premiers l'emportaient généralement. Cela occasionnait des luttes fâcheuses dont le pays tout entier était informé.

7 janvier 1799. Des lettres reçues de Lucerne annoncent que la plus parfaite intelligence ne règne pas parmi les membres du Directoire. Les uns sont disposés à adopter des mesures rigoureuses ; les autres (Glayre et Oberlin) les désapprouvent et sont accusés de modé-

rantisme. On dit aussi qu'il est question de transporter le siège du gouvernement à Berne, ce dont on augure mal.

Le Directoire eut beaucoup de peine à fournir à la France les dix-huit mille hommes qu'elle demandait. Il y eut des réfractaires jusque dans le canton du Léman, qui était cependant le mieux disposé en faveur du nouvel ordre de choses et qui, grâce à cela, eut à supporter une très grande part des charges publiques.

Si les volontaires étaient rares, l'argent l'était plus encore et, faute de finances et de système définitif d'impositions, le gouvernement dut recourir aux impôts extraordinaires et aux emprunts.

5 avril. Le *Bulletin* contient une proclamation du Directoire suivie d'un arrêté qu'il a pris ensuite d'une loi rendue par les Conseils en séance secrète le 30 mars. Chaque citoyen contribuable est invité, aussitôt après la publication de l'arrêté, à remettre entre les mains de l'agent de sa commune ou de sa section, son don volontaire pour subside de guerre. Cette contribution sera renouvelée tous les mois et remise chaque fois entre les mains du dit agent, aussi longtemps que les besoins extraordinaires de la guerre l'exigeront. La fortune et le patriotisme guideront chaque citoyen pour déterminer la part qu'il prendra à cette contribution.

7 avril. Le Directoire publie une proclamation par laquelle il annonce qu'un emprunt national est ouvert chez les différents banquiers. Les biens nationaux constitueront la garantie des sommes versées. Les

créanciers jouiront d'un intérêt de 5 °/₀ et ils seront remboursés dans trois ans ou plus tôt, si les biens nationaux sont vendus avant cette époque. Tous les citoyens sont invités d'une manière pressante à concourir à cet emprunt s'ils veulent prévenir des mesures forcées.

La guerre de la seconde coalition était commencée depuis plusieurs mois et la Suisse était déjà envahie par les Autrichiens et les Russes lorsqu'on apprit tout à coup à Lausanne, le matin du 4 mai, que les plénipotentiaires français au Congrès de Rastadt, Bonnier et Roberjot, avaient été lâchement massacrés près de cette ville, le 28 avril. La guerre devint alors plus acharnée et plus générale et le Directoire helvétique crut devoir transformer la Suisse en camp retranché.

21 mai. Une loi, proposée par le Directoire le 17 courant, adoptée le même jour par le grand Conseil et le lendemain par le Sénat, décrète que l'Helvétie entière est transformée en un camp, jusqu'au moment où les dangers seront passés. Tous les citoyens inscrits soit dans l'élite, soit dans la réserve, sont déclarés dès ce moment de piquet, et mis à la disposition du Directoire pour la défense de la patrie. Tous les officiers, sous-officiers et instructeurs sont mis en réquisition et tenus de faire le service que le Directoire leur ordonnera. Tous les magasins renfermant des matières propres au service militaire sont réquisitionnés. La nation indemnisera complètement les communes ou les citoyens dont les propriétés auront souffert pour la cause commune.

Pendant ce temps, les Français reculaient aussi bien en Suisse qu'en Allemagne et en Italie. Les Autrichiens et les Russes, aux ordres de l'archiduc Charles et de Korsakow, soutenus par les régiments suisses émigrés, sous les ordres du général Hotze, occupaient Schaffhouse, St-Gall, la Thurgovie et menaçaient Zurich. L'alarme était grande en Suisse. Elle l'était aussi dans le gouvernement, qui siégeait alors à Lucerne et qui ne s'y croyait plus en sûreté.

23 mai. On sait, ou du moins on dit que plusieurs membres du Corps législatif, ne se croyant plus en sûreté à Lucerne et faisant déjà leurs paquets pour être prêts à partir, le Directoire a envoyé son secrétaire Mousson auprès de Masséna, commandant des troupes françaises en Suisse, pour lui demander si, en effet, on courait quelque danger dans cette ville. Masséna, indigné de ce qu'on pouvait supposer qu'il y eût quelque chose à craindre pendant qu'il était là avec une armée, a répondu que, restât-il seul avec quelques hommes, l'ennemi ne pénétrerait point en Suisse.

1er juin. Les nouvelles reçues de Lucerne, de Berne et d'autres localités annoncent que les membres des Conseils sont arrivés la veille dans cette dernière ville et que plusieurs ont parcouru la route à pied.

3 juin. On sait par des lettres de quelques représentants que les Conseils ont dû délibérer ce jour sur la question de savoir où serait le siège du gouvernement et s'il viendrait s'établir à Fribourg ou à Lausanne. On en conclut qu'ils ne se croient pas en sûreté à Berne.

10 juin. Des lettres annoncent que les Conseils doi-

vent délibérer sur la question de savoir s'ils se rendront à Lausanne ou à Yverdon. On s'attend à les voir arriver cette semaine dans l'une de ces deux villes.

Ces extraits montrent combien le désarroi était grand en Suisse. Si, cependant, les premiers renseignements du professeur Pichard étaient vrais, il n'en était pas de même des derniers, et Berne resta le siège du gouvernement jusqu'à la chute de la République helvétique.

C'est au milieu de ces circonstances que les alliés firent leur entrée à Zurich.

Le Canton du Léman et la guerre de la seconde coalition.

Si le canton du Léman était un de ceux où l'on comptait le plus de partisans du nouvel ordre de choses, il n'en était pas moins profondément divisé, surtout dans le Pays-d'Enhaut et les districts d'Orbe, d'Yverdon et de Grandson.

Pendant que les « patriotes » célébraient l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance, les « aristocrates » faisaient répandre dans tout le pays un grand nombre de pamphlets contre le nouveau régime.

24 janvier 1799. Il y a eu un bal dans la maison de commune et des réunions dans plusieurs cercles pour fêter l'anniversaire de la liberté vaudoise.

Ces réjouissances n'occasionnent aucun bruit et font peu de sensation au dehors. Il paraît que peu de personnes y prennent part.

Des réunions de ce genre eurent lieu dans la plupart des villes du canton.

9 janvier. Le Préfet dénonce un libelle qu'on répand partout sous ce titre : *Hommage d'un Suisse aux braves d'Unterwald.* Il somme tout citoyen en état de le faire, de dénoncer les auteurs et les distributeurs de ce libelle sous peine d'être considéré comme complice.

10 janvier. Un nommé La Roche, distributeur des libelles qu'on répand dans le canton, vient d'être arrêté à Yverdon.

15 mars. La Roche a été jugé le 11 courant par le tribunal du canton. Il a été condamné à une année d'arrêt dans sa commune, aux frais de sa détention et à la moitié de ceux de sa procédure.

29 janvier. Le Directoire publie un arrêté ordonnant certaines précautions contre les imposteurs qui, sous prétexte de quêtes en faveur des communes incendiées ou ruinées par la guerre, cherchent à répandre de faux bruits, et surprennent la pitié du peuple par des allégations fausses et capables d'aliéner sa confiance dans le gouvernement. Tout quêteur devra être muni d'une permission signée par le ministre de l'Intérieur.

15 février. On continue à répandre ou plutôt d'adresser par la poste à divers particuliers de ce canton des paquets contenant chacun quatre exemplaires de la brochure intitulée : *Hommage d'un Suisse aux braves d'Unterwald* et un exemplaire du *Précis de la Révolution de la Suisse et de Berne en particulier*, par le col. de Rovéréa. Les adresses de ceux de ces paquets qui ont déjà été remis à l'accusateur public sont, pour la plupart, écrites de la même main.

3 avril. On dit que le citoyen de Bons, dénoncé au sous-préfet de Rolle comme ayant prêché un sermon antipatriotique et tendant à blâmer le nouvel ordre de choses, a été mandé inutilement par lui. Invité à produire son sermon, il a refusé et annoncé qu'il le prêcherait à Rolle même, ce qu'il a fait, ajoute-t-on. On pré-

tend qu'il est traduit pour ces faits devant les tribunaux.

6 avril. Aujourd'hui, jour de foire, on a placardé aux portes de la ville des affiches annonçant que les Autrichiens allaient bientôt venir rétablir le gouvernement de Berne. Ces affiches portaient l'effigie de l'ours.

Pendant ce temps, d'autres Vaudois continuaient à faire parvenir au gouvernement des pétitions pour demander l'abolition des droits féodaux.

2 février. Le Directoire a transmis aux Conseils les pétitions des particuliers de vingt-quatre communes du district de Nyon réclamant contre le prix de rachat des censes et autres droits féodaux.

5 février. Onze communes du Léman présentent au Grand Conseil le 30 janvier des pétitions dans le même sens que celles du district de Nyon. Elles demandent de plus que les titres féodaux soient livrés aux communes pour être anéantis. Une commission est nommée pour s'occuper de la dernière demande.

On voit par ce dernier extrait que l'idée de la destruction par le feu de tous les titres féodaux, qui causa l'insurrection des paysans vaudois en 1802, n'était pas nouvelle.

La guerre de la seconde coalition fut annoncée dans le canton du Léman par des passages continuels de troupes françaises se rendant, dès la fin de janvier, dans la direction de la Suisse allemande.

19 janvier. On travaille à préparer le collège où

seront casernés deux bataillons de troupes françaises qui doivent arriver du Vallais pour être en garnison à Lausanne.

24 janvier. Le nombre des soldats qui doivent être casernés à Lausanne sera de mille quatre cents. La Chambre administrative a obtenu que ces troupes seraient casernées et non logées chez les particuliers comme le voulaient les commissaires. On prépare encore dans le même but le temple de St-Laurent, le magasin de bois au Chemin Neuf et le grenier des pauvres en St-Jean.

25 janvier. On loge au Collège les conscrits français arrivés le 22. Plusieurs de ces soldats sont atteints de la gale, on les envoie à l'hôpital.

7 février. Le nombre des soldats français à Lausanne — il en arrive chaque jour — est maintenant d'environ mille six cents. On les loge chez les particuliers. Leurs officiers persistent à ne pas vouloir se servir des casernes parce que les troupes n'ayant pas de vivres, ils veulent les faire nourrir par les habitants. Masséna a décidé que dans les localités où il y a un commandant de place français et un suisse, le second doit être subordonné au premier. Il y a beaucoup de tiraillements à cause de cela. Les autorités vaudoises doivent avoir envoyé un courrier à Lucerne.

Dès le milieu de février, les volontaires vaudois s'enrôlèrent dans le corps des dix-huit mille auxiliaires au service de la France.

18 février. On continue à faire, dans la maison de

commune, la conscription militaire. Wasserfall préside à cette opération comme commandant de place. Hier, le proposant Paschoud a été inscrit quoiqu'il fût pourvu d'une déclaration du recteur de l'Académie.

25 mars. Il y a eu musique et collation pendant tout le jour dans la salle du Deux-Cents. On y attirait ainsi des recrues pour les dix-huit mille auxiliaires. Un drapeau tricolore était suspendu à une des fenêtres. Des officiers, suivis ou précédés d'un tambour, caressaient et sollicitaient les jeunes gens qui étaient venus en ville.

26 mars. Le Préfet national annonce au Directoire que le Léman a déjà fourni la moitié de son contingent pour les auxiliaires.

A ce moment, le théâtre de la guerre se rapprochait déjà de la Suisse.

17 février. Les nouvelles du jour sont à la guerre. Les Français se préparent à rentrer en Allemagne. Chacun forme des conjectures sur le résultat de cette campagne qu'on présume devoir être plus sanglante et plus opiniâtre que les précédentes.

10 mars. Le Préfet national a reçu un courrier extraordinaire du Directoire. Il était porteur d'un billet que le jeune Laurent, employé dans les bureaux du ministère des Relations extérieures, envoyait à son père qui est régent de l'hôpital. Ce billet apprend que les Français ont passé le Rhin sur plusieurs points, qu'ils sont maîtres de la moitié du pays des Grisons, qu'ils sont

entrés à Constance et que les Autrichiens fuient à toutes jambes.

12 mars. Le *Bulletin officiel* contient des nouvelles dont le Préfet a reçu la confirmation par un courrier extraordinaire. Les Français ont remporté dans les Grisons, sous la direction de Masséna et Oudinot, des succès importants sur les Autrichiens. Le Préfet a fait imprimer et distribuer ces nouvelles. A onze heures, elles ont été publiées au son de la caisse. Après midi, il a fait donner des ordres pour que la ville fût illuminée dès sept heures du soir. Après six heures, on a tiré plusieurs coups de canon. A sept heures la ville a été illuminée par les chandelles et les lampions que chacun a mis sur ses fenêtres. A huit heures, il s'est fait dans toute la ville une procession dont faisait partie le Préfet, la Chambre administrative et les soldats vaudois et français. Une musique nombreuse donnait la cadence.

26 février. Le *Bulletin* annonce que l'on reçoit au bureau du lieutenant du Préfet, les dons patriotiques des personnes qui désirent concourir à activer l'enrôlement des dix-huit mille auxiliaires. Plusieurs bons citoyens se sont déjà empressés de porter leur offrande.

16 mars. Le Préfet national adresse à ses concitoyens une proclamation pour les exhorter à montrer leur patriotisme, en leur annonçant qu'il ouvre une souscription chez chaque sous-préfet, dont le produit sera employé à faciliter le recrutement des auxiliaires et à payer les deux mille cinq cents hommes que le Léman doit fournir pour la troupe d'élite. La souscription sera ouverte du 20 au 30 de ce mois. Pour donner l'exemple, il envoie

cinquante louis à son lieutenant, le sous-préfet de Lausanne. Les femmes des sous-préfets, ou les citoyennes qui seront désignées pour les remplacer, recevront les contributions des citoyennes du Léman pour les drapeaux.

22 mars. Le lieutenant du Préfet, Bergier, annonce qu'un grand nombre de citoyens se sont empressés de porter leurs offrandes pour la patrie et ont ainsi suivi l'exemple du Préfet national. Entre autres traits de patriotisme, il cite l'envoi fait par une très jeune citoyenne, fille d'un patriote, de la collection de ses étrennes. Elle l'a accompagné de ce quatrain :

La Patrie, dit-on,
En ses enfants espère,
Eh ! comment pourrait-on
Refuser à sa mère ?

Il cite aussi un fabricant que des malheurs ont mis naguère dans une situation très pénible, et qui lui a porté ses trois cuillières d'argent.

Quelques localités, des clubs, envoyèrent à cette époque au gouvernement helvétique, des adresses de dévouement au nouvel ordre de choses.

28 février. Le Grand Conseil a entendu le 22 courant une adresse de dévouement envoyée par environ deux-cents patriotes de Lausanne. Elle demande de l'énergie dans la lutte pour la liberté. « Les rues, les chemins de Lausanne, » dit-elle, « sont chaque jour jonchés de ces libelles incendiaires, provocateurs des massacres et de

la guerre civile. On y voit traités de parricides, de scélérats, de cannibales, ceux qui refusèrent de prêter serment aux Bernois et qui plantèrent ensuite les arbres de liberté. Les figures d'ours accompagnent ces libelles... Ils annoncent un plan suivi de conspiration et de désordre tendant à renverser le gouvernement actuel, à exercer de cruelles vengeances. »

Le Sénat a accueilli aussi cette pétition avec beaucoup de satisfaction. La Fléchère et Muret en ont demandé mention honorable et insertion au protocole, ce qui a été adopté. A cette occasion, Meyer d'Aarau dit que l'un de ses amis ayant adressé une lettre à un individu de Lausanne, avec l'indication du titre de *citoyen*, cet individu lui répondit que les lettres resteraient à la poste si elles ne portaient pas le titre de *monsieur*.

9 mars. La commune d'Epalinges a fait parvenir au Directoire une adresse par laquelle elle proteste de son attachement à sa patrie. « Ces légions de Calmouks et de Cosaques qu'on nous fait appréhender, » dit-elle, « ne nous effrayent en aucune façon. Nous volerons, jeunes et vieux, quand la patrie nous appellera pour sa défense. » Le 8 mars, le Grand Conseil en a décrété mention honorable et insertion au protocole.

On a su ensuite que cette adresse d'Epalinges n'a été faite que par le seul agent national, et à l'insu de la plupart des membres de la commune.

18 mars. Un grand nombre de citoyens de Nyon ont envoyé au Directoire leurs vœux pour l'affermissement de la patrie. Ces patriotes offrent aussi au pays

leur argent, leurs armes et leur vie. La commune de Villars-sous-Yens en a envoyé une semblable.

A partir de la fin de mars, les événements se succédèrent rapidement et le journal de Pichard fournit des renseignements plus nombreux sur l'état des esprits.

28 mars. On attendait avec impatience des nouvelles par un courrier extraordinaire, mais on n'en a reçu aucune des combats qui se livrent sur les frontières.

30 mars. On a eu hier quelques renseignements sur les mouvements des armées. Le Préfet national a reçu un courrier ce matin. Rien ne transpire de ce qu'il a pu apprendre d'eux.

1er avril. Le Préfet national a encore reçu un courrier extraordinaire pendant la nuit. Cependant on n'annonce rien. On continue à répandre des nouvelles alarmantes arrivées, dit-on, par des lettres particulières. On sait seulement que le Docteur Verdeil, nommé médecin en chef de toute l'Helvétie et chargé de l'organisation des hôpitaux militaires, a reçu l'ordre de se rendre à son poste. Il a résolu de refuser cette place, mais il partira cependant le 3 courant pour aller, au moins, préparer cette organisation.

2 avril. La compagnie d'élite du capitaine Carrard-Duveluz est partie dans la direction de Moudon. D'autres compagnies partent ou sont parties de Vevey et d'autres districts.

4 avril. Une lettre reçue de Milan par un commis du citoyen Gély et donnant la nouvelle de succès rempor-

tés en Italie par les Français, a été aussitôt imprimée et proclamée à quatre heures du soir au son de la caisse.

On n'apprend rien de ce qui se passe sur les frontières du Rhin, d'où l'on conclut que la victoire ne s'y décide pas en faveur des Français.

On continue à faire partir pour Moudon, par détachements, les contingents du canton. Aujourd'hui est parti celui d'Aubonne.

Les canonniers arrivés depuis quelques jours et qu'on devait occuper encore quelque temps à faire des cartouches ont aussi reçu, pendant la nuit, l'ordre de partir immédiatement.

5 avril. Rien ne transpire des nouvelles officielles que le Préfet reçoit, dit-on, par des courriers extraordinaires. On infère de ce silence qu'elles ne sont pas favorables. On persiste à dire à voix basse que les Français ont abandonné Schaffhouse et que le pont de cette ville a été rompu en tout ou en partie. On ajoute que, dans les autres cantons, plusieurs communes sont en pleine insurrection. Ce qui est certain, c'est que l'on continue de faire avancer les contingents des divers districts du Léman. Les compagnies Bessières et Comte, qui étaient restées jusqu'à présent casernées au Grenier de la Cité ou au Collège, sont parties ce matin.

On prétend que, même dans ce canton, il se manifeste des mouvements qui annoncent des dispositions contre-révolutionnaires. Dans quelques villages, par exemple, on a osé ouvertement faire éclater de la joie lorsqu'on y a appris des revers des Français. Les contingents pour l'élite de plusieurs communes du district d'Yver-

don ont refusé de marcher. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine, et par des ordres réitérés, qu'on a pu les engager à partir. — On dit que le Directoire français a écrit au Directoire helvétique, en termes amers et très forts, à propos de la levée trop lente et trop tardive des dix-huit mille auxiliaires. Il l'accuse d'avoir été ainsi la cause des revers ou du retard des succès sur les bords du Rhin. Les Français ont dû garder la frontière de la Suisse au lieu de marcher en avant.

6 avril. Mme Carrard et M. Chavannes de Vevey, arrivé avèc elle hier de Lucerne, disent que, au moment de leur départ, on était plus tranquille dans cette ville. On y a eu de vives inquiétudes ; une division française a été mise en complète déroute et, si l'archiduc Charles avait su profiter de ses avantages, il aurait pu s'avancer jusqu'à Zurich.

10 avril. Il est arrivé de Nyon vingt et quelques chasseurs. Leur compagnie doit se rendre, comme les autres troupes de l'élite, du côté des frontières. Les autres ne sont pas arrivés parce que, dit-on, ils refusent de marcher. On doit avoir amené de force un de ceux qui s'opposaient à leur départ. Les autres doivent arriver le lendemain et tous ensemble partiront le 12.

Le Préfet national a adressé aux pasteurs, aux agents nationaux, à leurs aides et aux anciens des communes des districts de Grandson, Orbe et Yverdon, une proclamation par laquelle il les invite à faire tous leurs efforts pour ramener les communes égarées qui refusent d'envoyer leurs contingents, avant qu'il en vienne aux mesures de rigueur que la loi lui ordonne de prendre.

Il attendra de les mettre en exécution jusqu'au 14, tandis qu'il devait déjà les déployer le 6. Les pasteurs de Lausanne sont invités à écrire aux autres pasteurs de leur connaissance pour les engager aussi à ne rien négliger de ce qui dépendra d'eux pour ramener ces communes. Je suis allé à huit heures du soir offrir au Préfet de me rendre dans le nord du canton. J'ai su par sa femme qu'il avait donné cette commission le jour précédent au pasteur Monneron qui doit s'être rendu de suite à Suchy et à Corcelles.

11 avril. Le Préfet n'a pas encore reçu à sept heures du matin des nouvelles certaines du succès qu'aura eu le citoyen Châtelain qu'il a envoyé dans le district d'Yverdon. Il sait seulement par une lettre du sous-préfet, que deux des communes les plus obstinées ont fait marcher leur contingent, mais qu'elles persistent à ne pas vouloir se municipaliser. Il a, au reste, m'a-t-il dit, résolu de déployer des mesures de rigueur dès le 14 courant.

Avant huit heures, la compagnie Jaquerod est partie pour la frontière. Le Préfet l'a haranguée d'une manière très forte et très pathétique sur la place St-François.

12 avril. On enrôle parmi les auxiliaires des jeunes gens qui n'ont pas communié. Il y a eu à cette occasion, à la direction des écoles de charité, une discussion pour savoir s'il ne conviendrait pas de faire, là-dessus, des représentations. Le Préfet a déclaré qu'il ne pouvait ni en faire ni en écouter.

15 avril. Fort tard dans la soirée, la nouvelle se

répand qu'on a battu la générale à Vevey, que tous les habitants ont pris les armes. On conjecture que tout est en combustion dans le Pays d'Enhaut romand. Les habitants de l'Oberland, insurgés, seraient prêts à s'y jeter. Les sous-préfets d'Aigle et de Vevey auraient requis cette levée.

16 avril. Il se confirme qu'il y a eu une alarme à Vevey et que les habitants ont marché en armes du côté de Jaman et des Ormonts. On dit que le danger n'est pas si grand qu'on l'avait cru d'abord. Ce qui a donné lieu à cette alarme, c'est l'arrivée d'un courrier dépêché par le Préfet de Fribourg qui annonçait que l'Oberland était insurgé. On ne sait encore rien de positif.

Avant neuf heures du matin, le commandant de la place, Wasserfall, a fait annoncer que tous les citoyens de cette commune, de vingt-cinq à quarante-cinq ans et pouvant porter les armes, devaient se rendre à onze heures au manège, sur St-François, où l'on formerait les compagnies de réserve. A onze heures, on a en effet formé trois compagnies dont les capitaines sont : Maurice Boutan l'aîné, Fabre l'aîné et Muller de la Mothe.

L'Académie s'est assemblée extraordinairement pour délibérer sur le cas du proposant Paschoud qui, à la suite d'un violent chagrin amoureux, s'est enrôlé le 7 dans les auxiliaires, mais qui, dès lors, s'est repenti de cette démarche inconsidérée et demande instamment à être libéré. Le capitaine-recruteur Chapuis qui l'a enrôlé, ayant refusé de le libérer et le Préfet ayant dit qu'il ne pouvait se mêler de cette affaire, il s'est adressé à l'Académie. Celle-ci s'est bornée à lui donner

un témoignage favorable dont il pourra faire l'usage qu'il voudra auprès des autorités compétentes. On a su plus tard que le Directoire, auquel il s'est adressé, l'a libéré et exempté du service.

On sait, soit par le *Nouvelliste*, soit par des lettres particulières, que des mouvements insurrectionnels se sont manifestés non seulement dans tout l'Oberland, mais que les insurgés devaient aussi communiquer avec le Haut-Vallais, le canton de Fribourg et celui de Lucerne, où l'on a dû battre la générale.

17 avril. Pendant la nuit et ce matin, on a commandé nominativement et chacun chez eux, cent cinquante hommes des trois compagnies de réserve formées hier. Avant onze heures du matin, ils ont été rassemblés avec armes et bagages sur la place de la Palud. Ils étaient en parade, la musique jouait et la place était occupée par un concours immense de spectateurs, lorsque, un peu avant midi, est arrivé le Préfet national. Il a commencé par remercier cette troupe de son dévouement à la patrie et de l'empressement qu'elle montre à la défendre. Il a fait lire ensuite une proclamation qui fait connaître le zèle avec lequel les habitants du district de Vevey se sont levés en masse. Les habitants de Lausanne, dont plusieurs pères de famille, ont montré le même zèle dans une adresse qu'ils lui ont présentée. Pache-Veibel et plusieurs autres dragons ont offert de se porter partout où le besoin pourrait les requérir. Ceux qui gardaient le château de Chillon ayant dû aller plus loin, ces cent cinquante hommes doivent aller l'occuper et ils seront relevés le 20 par un détachement du

troisième bataillon. Au surplus, a dit le Préfet, le danger est déjà passé et il s'agit d'une simple précaution.

A une heure après midi, le Préfet a fait publier cette proclamation au son de la caisse, après avoir appris que le départ de ces cent cinquante hommes donnait de l'inquiétude à leurs femmes et à leurs enfants.

18 avril. Le *Bulletin* annonce que les hommes mariés ne devront entrer dans l'élite que lorsque tous les célibataires y auront été introduits.

19 avril. Pendant la journée, environ cinq cents hommes du troisième bataillon d'élite sont arrivés des districts de Morges, d'Aubonne, de Cossonay, d'Echallens et de Lavaux. Il en manque encore deux cents.

20 avril. On a des détails sur l'insurrection du Simmenthal par une lettre de Rossinières, datée du 18. Les piquets de l'élite de Château-d'Œx et de Rossinières partirent gaîment pour Vevey, conformément à l'ordre qu'ils avaient reçu le 5. Ils ne furent pas rejoints par celui de Rougemont qui avait refusé de partir sans la compagnie entière. Le lendemain, le 8, le piquet de Gessenay devait partir. Les rénitents de Rougemont allèrent voir ce qui s'y passait ; ils y virent la même rénitence et se fortifièrent dans leur obstination. Le même jour, cependant, on replanta à Gessenay l'arbre de la liberté qui avait été arraché la nuit précédente. Le 14, on apprit à Rossinières que l'insurrection prenait un caractère inquiétant, que tout le Simmenthal était en rumeur et qu'il était à craindre que les insurgés ne se portassent en force contre Château-d'Œx. On fit des patrouilles de nuit, mais rien de ce qu'on craignait

n'eut lieu. Au contraire, le 15, une députation de Rougemont vint annoncer au sous-préfet que tout rentrait dans l'ordre et que les rénitents se disposaient à partir pour les frontières. Dans l'intervalle, Gapany, commissaire helvétique dans le canton de Fribourg, avait donné des ordres et, le 16, quelques centaines d'hommes de la Gruyère, qui s'était levée presque en masse, allèrent occuper le passage de la Tine. Le 17, une députation de Gessenay est venue annoncer au sous-préfet que l'ordre était entièrement rétabli. Le 18, on savait à Rossinières que des Vaudois, commandés par Muret-Grivel, étaient à Bulle où ils attendaient des ordres. On disait le même jour que l'insurrection de Zweisimmen n'avait pu gagner que deux autres localités, que Bellegarde avait été ramenée par la force armée et qu'on y avait fait quelques arrestations.

A six heures du soir, les cent cinquante hommes qui avaient été envoyés à Chillon le 17, sont rentrés en ville sous le commandement de Muller de la Mothe. Ils avaient à leur tête une nombreuse musique.

21 avril. Tous les jeunes gens restant en ville, de l'âge de vingt à vingt-cinq ans, convoqués à sept heures du matin sur la place du manège, pendant que le sermon sonnait, ont été conduits sur Montbenon où on les a exercés.

Pendant tout le jour et fort avant dans la nuit, on a entendu dans les rues les cris et la gaîté bruyante des volontaires vaudois.

24 avril. A huit heures du matin, on a fait partir avec armes et bagages et avec quelques pièces de canon,

deux compagnies du bataillon de la troupe d'élite qui est en garnison ici. On dit qu'il y a encore des troubles du côté du Pays d'Enhaut et de l'Oberland.

Dans la soirée, sont arrivées, venant de France, huit charrettes à deux roues, chargées de caisses remplies de fusils destinés aux auxiliaires. Il y en a, dit-on, six à sept mille.

26 avril. A sept heures du matin, sont parties pour Zurich les quatre ou cinq compagnies du troisième bataillon d'élite qui étaient casernées au collège et au grenier du château.

27 avril. Une lettre du chef des Vaudois, Blanchenay, envoyée hier de Zweisimmen et adressée au Préfet, lui annonce qu'il vient, avec l'élite du Pays d'Enhaut romand, d'opérer sa jonction avec les autres troupes helvétiques et françaises. Les rebelles ont été battus sur plusieurs points, on leur a fait sept prisonniers.

28 avril. Le Préfet national est parti aujourd'hui pour aller visiter la frontière du côté de Nyon où se sont manifestés, dit-on, quelques mouvements insurrectionnels. On sait que l'arbre de la liberté a été coupé à St-Cergues et qu'on y a arrêté un agitateur qui doit avoir été amené dans les prisons de Lausanne.

5 mai. Avant sept heures du matin, on a rassemblé sur la place de la Palud, le reste du bataillon vaudois qui était caserné, et deux compagnies qu'on avait fait venir la veille en toute hâte depuis Aubonne, et qui étaient arrivées à dix heures du soir. Ces troupes ont pris le chemin de Berne et des bords du Rhin où, à ce qu'on dit, les Français ont subi un échec.

On tire, du départ précipité de ces troupes, la conclusion que les affaires vont mal. On s'alarme.

15 mai. Dès le matin, se répandent des nouvelles alarmantes. Les Français auraient subi des revers en Italie. Les Autrichiens et les Russes s'avanceraient du côté du Piémont et du Simplon. Ce qui est certain, c'est que l'ordre est donné dans les campagnes de lever le reste des troupes d'élite.

16 mai. Une lettre que le receveur général Marcel envoie à la Chambre administrative, encourage les Vaudois à faire des dons à la patrie. Il cite plusieurs traits de patriotisme, en particulier celui d'un ministre du culte qui n'a d'autre ressource que sa chétive pension et qui, en demandant le secret, fait hommage du trimestre qu'il allait recevoir. [1]

17 mai. Il est facile de voir, par le ton dont on parle des revers des Français en Italie, que le nombre de ceux qui en sont sincèrement affligés n'est pas grand. On se demande quel sera notre sort si la victoire continue à se déclarer contre eux. Ce qui inquiète le plus, c'est la disette dont on est menacé. On dit que les vivres et surtout les fourrages commencent à manquer dans le canton de Zurich. Les chevaux de la cavalerie broutent, dit-on, les champs en herbe.

18 mai. Un officier français venant de Genève, Roberjot, frère de l'ambassadeur assassiné à Rastadt, a

[1] Le *Bulletin officiel* du 1er mai annonce que les dames de Vevey qui aiment le jeu donnent les bénéfices de leurs parties pour le pays. Le *Bulletin* dit que le canton du Léman pourrait fournir, de cette manière, trois cents livres par jour.

annoncé que les armées républicaines avaient remporté plusieurs succès en Italie. On ne croit pas cette nouvelle parce qu'elle semble contredite par d'autres avis, et qu'on ne cite aucune date. Cependant elle est annoncée aussi par les journaux.

19 mai. Une publication du commandant de place, Wasserfall, faite la veille au son de la caisse, appelait ce matin à sept heures, sur Montbenon, toutes les milices du district, élite et réserve. Dès les cinq heures du matin, on a battu la caisse pendant que les cloches du sermon de sept heures sonnaient, et les troupes ont été inspectées et exercées sur Montbenon.

Une lettre de Chambéry, écrite par Penserot fils, parle aussi de victoires remportées en Italie par les Français. Les plus ardents patriotes eux-mêmes ont encore quelques doutes.

20 mai. A trois heures, sont arrivés, précédés d'une très nombreuse musique, trois ou quatre cents hommes du 9me régiment de hussards. Comme ils doivent faire à Lausanne un séjour de quelques semaines, il avait été résolu qu'ils seraient casernés. Le commandant et les officiers n'ont pas voulu y consentir. disant que des casernes ne sont pas faites pour des hussards. Il a fallu les loger chez les particuliers.

Les nouvelles qu'on reçoit de tous côtés sont très alarmantes. Il ne se confirme pas que, en Italie, les succès des Français aient été tels qu'on le disait, si même ils ont remporté une victoire. Les lettres venues de Lucerne apprennent que les Français ont dû évacuer le pays des Grisons. On ajoute qu'ils ont passé le Rhin

et qu'ils sont à Sargans. Le général Lecourbe est obligé de reculer dans les Alpes.

22 mai. A onze heures, est arrivé un régiment de cavalerie venant de l'intérieur de la France, par La Sarraz et Cossonay. La musique du 9me régiment de hussards a attiré ce jour, comme le précédent, un grand concours d'auditeurs sur la place de la Palud où elle a joué pendant deux heures des contre-danses et quelques marches sous les fenêtres de Mme Bonafou qui est, dit-on, parente du commandant.

On continue à répandre sourdement les nouvelles les plus inquiétantes relativement aux Français et surtout en Italie.

Par arrêté du Directoire, le citoyen De Loës, représentant du peuple, est nommé commissaire du gouvernement dans le canton du Léman. Il est muni de tous les pouvoirs nécessaires pour prendre les mesures de défense que les circonstances pourraient nécessiter. Toutes les autorités et tous les citoyens devront obéir à ses ordres.

24 mai. Plusieurs lettres reçues des frontières annoncent que les Autrichiens ont passé le Rhin sur plusieurs points, protégés par une flottille qu'ils ont sur le lac de Constance. Ils occupent Frauenfeld et St-Gall. Les Français se sont retirés sans coup férir et ont pris de nouvelles positions autour de Winterthur. Le *Bulletin* dit que Masséna a dû faire ce mouvement rétrograde pour resserrer ses lignes et concentrer ses forces. La surprise du fort de Luziensteig par les ennemis, rendait

du reste ce mouvement nécessaire. Il dit qu'il pourra bientôt reprendre l'offensive avec avantage.

Le lieutenant du Préfet invite les citoyennes de cette commune à envoyer à sa femme du linge et de la charpie pour panser les blessés.

Quatorze citoyennes de Vevey se sont offertes comme sœurs de charité pour soigner les blessés qu'on amène dans cette ville.

25 mai. Les lettres venues de Lucerne et des frontières annoncent que les Autrichiens sont à Winterthur. On s'étonne de ce que les Français se replient sans leur opposer aucune résistance. Quelques personnes croient voir dans cette conduite le dessein d'abandonner la Suisse en tout ou en partie. D'autres croient que les Français reculent avec l'intention d'attirer l'ennemi dans des positions où il sera facile de le vaincre. Le citoyen Simon, arrivé de l'armée et qui est parti de Zurich le 23, dit qu'ils sont retranchés entre Zurich et Winterthur et que là va, vraisemblablement, se livrer un combat décisif. L'incertitude où l'on est, et que ne font que grossir les nouvelles alarmantes, répand une consternation générale.

26 mai. A défaut de nouvelles officielles et certaines, on en débite plusieurs qui, bien qu'elles n'aient aucun caractère d'authenticité, sont accueillies comme si elles étaient sûres. Toute la Suisse orientale serait déjà entre les mains des Autrichiens. A l'empressement avec lequel on reçoit et amplifie ces nouvelles, quoiqu'on feigne d'en être inquiet et affligé, il est facile de voir que

le nombre de ceux qu'elles affligent véritablement n'est pas grand et que, en général, on les souhaite plus qu'on ne les craint. On se demande ce que nous deviendrons si nous tombons au pouvoir des Autrichiens. Il semble qu'on en prenne déjà son parti et qu'on veuille s'arranger en conséquence.

27 mai. Des lettres écrites de Lucerne le 24 à une heure après midi apprennent que l'on y attendait avec inquiétude l'issue d'un combat qui se livrait près de Winterthur. On savait que, dans le même moment, les Autrichiens passaient le Rhin à Coblentz et il était à craindre que Masséna, devant détacher une partie de son armée pour aller à leur rencontre, ne fût trop affaibli et dans l'impossibilité de remporter la victoire. Le quartier général devait même être transporté à Aarau. En conséquence, le Grand Conseil avait décidé que les autorités se transporteraient à Berne. L'on empaquetait déjà les archives et l'on se disposait à partir.

D'autres lettres reçues presque en même temps, mais écrites plus tard et apportées au Préfet national par un courrier extraordinaire, annoncent qu'à Winterthur la victoire se serait décidée en faveur des Français et, qu'en conséquence, le Sénat aurait rejeté la résolution relative au départ des autorités pour Berne. Le Préfet a fait publier ces nouvelles au son de la caisse à deux heures après midi.

28 mai. On a attendu pendant tout le jour avec impatience la confirmation des nouvelles reçues le jour précédent et surtout de la victoire du 24 à Winterthur. On

n'a rien appris, d'où l'on conclut que cette victoire n'a pas été aussi complète qu'on le disait.

Dans la soirée, les contingents de plusieurs communes de la contrée d'Orbe sont entrés en ville. Quelques communes de ce district et de celui de la Vallée (celle de Vallorbes entre autres) ont refusé de faire partir les leurs. On a envoyé ce matin, dans cette direction, un détachement du 9e régiment de hussards pour contraindre ces communes à obéir.

29 mai. Les lettres de Lucerne, de Zurich et des environs apprennent qu'on s'est battu avec acharnement en deçà et au delà de Winterthur les 25 et 26, et que l'on continuait à se battre le 27. Les Autrichiens ont été repoussés au delà de la Thur. La légion helvétique a beaucoup souffert ; les deux tiers de ses soldats ont été tués ou blessés. Le général Weber qui la commandait, a été tué. Les mêmes lettres ajoutent que le général Keller avait dû être destitué, qu'il avait été remplacé par Weber et que celui-ci a été atteint une demi-heure après par un boulet.

Le Préfet national a fait publier ces nouvelles à deux heures au son de la caisse et de la trompe.

31 mai. Les nouvelles reçues de Zurich, de Lucerne, d'Aarau et de Berne, apprennent que l'on a continué à se battre le 27 et le 28 du côté de Winterthur avec le plus grand acharnement. Cette ville a été prise et reprise par les Autrichiens et occupée de nouveau par les Français. Enfin ceux-ci ont été obligés de se replier jusqu'aux redoutes de Zurich. Quelques lettres annoncent

même que les Autrichiens seraient entrés dans cette dernière ville. Dans ces diverses actions, les troupes suisses ont subi de grandes pertes. Le docteur Verdeil écrit d'Aarau qu'il s'y est retiré avec les ambulances. On écrit de Berne le 30, que les autorités centrales y sont attendues ce jour-là.

Des lettres du général Masséna du 28, adressées au commissaire Kuhn et au Directoire, donnent de grands éloges de l'intrépidité et de la bravoure des troupes suisses. Il signale surtout le chef de bataillon la Harpe et le recommande pour qu'il soit avancé. Il a été en conséquence promu au grade d'adjudant-général.

Ensuite d'un ordre arrivé la veille, la compagnie de hussards qui était encore à Lausanne est partie précipitamment à trois heures du matin pour le théâtre de la guerre. Le reste du régiment, stationné à Yverdon, doit rejoindre cette compagnie sur la route de Berne, à Moudon ou à Payerne.

1er juin. Le citoyen Muret-Grivel a été nommé Inspecteur général des milices et corps d'élite du Léman. Bergier a donc été destitué.

Le petit nombre de ceux qui espèrent encore que la République pourra se maintenir imaginent que les autorités n'ont quitté Lucerne que parce qu'elles souhaitaient de se transporter à Berne et qu'elles ont saisi le prétexte des circonstances. [1]

[1] Voir *Mémoires* de F.-C. de la Harpe (Berne 1864), p. 150 et suiv. « Notre situation me parut désespérante. » Cependant l'auteur s'opposa au départ des autorités, mais en vain.

Ceux qui croient que la dernière heure sonne pour la République helvétique, calculent les chances des événements qui peuvent avoir lieu. Il en est qui croient que les Français pourraient quitter la Suisse par Bâle et par Bienne et que les Autrichiens les remplaceraient sans trouver beaucoup de résistance. Il fondent cet espoir sur ce qu'on dit que les Français ont déjà fait évacuer les magasins qu'ils avaient à Zurich et à Berne. Ceux qui voient tout en noir et qui mettent les choses au pire s'attendent à voir les Français effectuer leur retraite en défendant le terrain pied à pied. Toutes les parties de la Suisse depuis Brugg jusqu'à Lausanne seraient ainsi successivement le théâtre de la guerre. Ils croient que les Français feront tous leurs efforts pour arrêter les ennemis à la lisière du Léman et qu'ils feront même venir des troupes qu'ils ont dans les départements voisins, pour conserver un passage par le Vallais à travers les Alpes. Ils croient voir, de plus, la guerre civile s'allumer dans l'intérieur de ce canton entre les divers partis : de là résulteraient le pillage des villes, les meurtres et les massacres.

Ce que le professeur Chavannes craint le plus, c'est l'approche des Russes. Il voit s'accomplir ce qu'il prédisait, dit-il, il y a cinq ans, que ce peuple ferait une incursion dans tout le midi et s'y maintiendrait comme s'y sont maintenus deux ou trois fois les peuples du Nord qui ont fait des invasions. Il les voit arriver successivement par détachements de dix et de vingt mille hommes, et en si grand nombre qu'on ne pourra plus les chasser. C'est en vain, alors, que les Autrichiens se

joindront aux Français, ils n'en pourront pas venir à bout.

3 juin. Les lettres de Berne annoncent que les armées sont toujours en présence, qu'elles ont gardé leurs positions et que, si les Français doivent rétrograder, ils disputeront le terrain pied à pied. Les lettres qu'on a reçues de Zurich apprennent que les Français occupent toujours les lignes en avant de cette ville, mais que les Autrichiens se sont avancés du côté du canton de Glaris et que les premiers, pour ne pas être coupés, devront se retirer.

6 juin. On parlait beaucoup, le jour précédent, d'une lettre écrite de Hambourg par la maison de commerce Odier à son correspondant à Vevey. L'ambassadeur prussien, disait cette lettre, avait déclaré que la Suisse serait incessamment évacuée par les armées françaises et autrichiennes et qu'elle serait rétablie dans l'état de neutralité où elle était avant la révolution. Cette nouvelle s'est accréditée aujourd'hui; elle serait confirmée par des lettres de Paris. On ajoute que le Préfet en a eu un avis officiel et qu'en conséquence, il doit avoir fait contremander un bataillon de l'élite qui devait arriver le lendemain ici. On dit aussi que le général Masséna doit avoir eu une entrevue à ce sujet avec l'archiduc Charles et que le Directeur la Harpe serait parti de Berne en poste.

7 juin. Des lettres écrites de Zurich, d'Aarau et de Berne les 4 et 5 juin, apprennent que depuis le 2 au soir jusqu'au 5, au moment du départ du courrier on s'est battu aux portes de Zurich presque sans interruption et

avec un acharnement incroyable. Les choses ont changé plusieurs fois de face, mais les Français ont gardé leurs positions. Le premier bataillon du Léman a soutenu le 4, avec infiniment de bravoure, trois attaques à la baïonnette. Quelques mouvements se sont manifestés dans la ville de Zurich, le 4, à dix heures du soir : les guides du général Masséna ont rétabli l'ordre.

De Trey donne à peu près les mêmes détails dans une lettre écrite de Berne le 6 à dix heures du matin. Dans une seconde lettre écrite à une heure après midi, il annonce que *tout est perdu.*

8 juin. Les lettres de la Suisse allemande apprennent que les Autrichiens sont entrés dans Zurich le 6 à six heures du matin. On annonce toute espèce de nouvelles à ce sujet.

9 juin. On n'a eu connaissance aujourd'hui d'aucune nouvelle importante, mais celles du jour précédent relatives à la prise de Zurich font le sujet de toutes les conversations. En général, l'esprit de parti se monte et s'échauffe. Quoique chacun soit ou feigne d'être inquiet sur l'issue de la crise actuelle, le nombre de ceux qui, dans le fond de leur cœur, s'intéressent aux succès des Autrichiens est manifestement plus grand que le nombre de ceux qui en sont sincèrement affligés. Dans la classe des artisans et des ouvriers, cet esprit de parti est plus prononcé que dans toute autre. Ceux qui sont mécontents de l'ordre de choses actuel, s'exhalent assez ouvertement contre les patriotes exaltés. On voit qu'ils espèrent que le règne de ceux-ci finira bientôt. L'affectation avec laquelle on continue de porter des vivres,

des vêtements et des secours de toute espèce aux prisonniers autrichiens détenus au Collège, paraît impolitique et déplaît aux gens sages. Elle irrite et exaspère les partisans zélés de la révolution.

10 juin. Une lettre écrite le 8 des hauteurs de Baden par l'adjudant-général Clavel à son cousin Chavannes, apprend que Zurich a été évacuée après deux sanglants combats. L'armée est venue occuper la position où il se trouve. Elle ne pourra pas la garder et devra probablement s'éloigner encore. Les Suisses des cantons occupés par les Autrichiens se débandent ; ceux qui restent sont souvent au feu. Ils ne sont point payés, n'ont point de provisions et ne reçoivent point d'ordres du général en chef. La désorganisation est complète. Les habitants d'Aarau sont dans la consternation et ils émigrent en foule. Des nouvelles reçues d'autres localités apprennent qu'il est question de réunir les restes de l'armée helvétique, de la joindre aux autres troupes suisses que l'on pourra lever, et de former avec le tout un camp près de Berne.

Le canton du Léman et la guerre de la seconde coalition. Les Patriotes.

La période qui va de l'occupation de Zurich par les Autrichiens jusqu'à leur défaite au mois de septembre de la même année, fut certainement la plus critique que la République helvétique ait traversée. Ses nombreux ennemis espéraient ouvertement la voir s'effondrer d'un jour à l'autre, et ses défenseurs ne reculaient devant aucun moyen pour prolonger son existence.

A Lausanne, les patriotes exaltés voulaient que l'on se servît des moyens les plus violents pour fortifier le nouvel ordre de choses, et ils critiquaient amèrement le « modérantisme » de certains magistrats et surtout du Préfet du Léman, Henri Polier.

28 mai. Ce qui inquiète surtout quelques personnes, ce sont les projets et les entreprises violentes auxquels pourraient se livrer, dit-on, à Lausanne, les patriotes exclusifs ou anarchistes. On dit que dans leurs conciliabules, ils font des motions incendiaires. Ils ont invité le Préfet à ordonner une levée en masse et à faire arrêter quelques personnes connues pour n'être pas favorables à la révolution. Ils se disposaient à les prendre comme otages dans le cas où les Autrichiens auraient pénétré dans le pays. On va jusqu'à dire qu'ils ont eu l'intention de mettre le feu à la maison du citoyen Hol-

lard. On prétend que c'est pour pouvoir contenir ces patriotes, que le Préfet a fait revenir d'Yverdon un détachement du 9me régiment de hussards, qui doit séjourner ici jusqu'à nouvel ordre.

Le professeur Pichard ajouta plus tard à cet endroit le renseignement suivant :

Le Préfet national a, en effet, appelé en grande hâte ce détachement lorsqu'il a été informé que les agitateurs avaient formé le projet de l'arrêter, de même que d'autres personnes. Il a encore pris d'autres précautions secrètes.

30 mai. On parle toujours des projets que doivent avoir formés les soi-disant patriotes de se porter à quelque acte de violence. On dit qu'ils se sont exhalés ouvertement en menaces et qu'ils avaient désigné une quarantaine de citoyens qu'ils voulaient arrêter ou même immoler à leur fureur. De ce nombre étaient le Préfet, le conseiller Bourgeois, MM. Fevot père et fils, Hollard, le doyen Secrétan, le pasteur Bugnion (?) et peut-être d'autres pasteurs. On parle des propos incendiaires que doit avoir tenus le professeur François et des invectives qu'il vomit contre toutes les autorités. Il est certain qu'il blâme amèrement les ministres de ce qu'ils n'exhortent pas en chaire à se lever et à marcher, et qu'il les accuse d'être les auteurs du refroidissement.

A la nouvelle des combats livrés dans les environs de Winterthur, l'excitation devint toujours plus grande.

31 mai. Ces nouvelles répandent une consternation générale et elles alarment tous les partis parce que personne ne se dissimule les suites qu'elles peuvent avoir. Ceux qui n'aiment pas la révolution voient avec effroi le théâtre de la guerre prêt à être transporté jusque dans ce canton ; ils craignent que les patriotes parviennent à exécuter les projets de vengeance qu'on les accuse de former. Ceux-ci, furieux, se récrient hautement contre cette accusation. Ils prétendent que ce sont les partisans de l'Autriche qui les ont calomniés en leur attribuant des projets dont ils ont, à dessein, fait courir le bruit. Ce sont les mêmes hommes, disent-ils, qui ont engagé l'autorité à prendre des mesures pour exciter un tumulte dont ils voudraient profiter. Ils veulent obtenir satisfaction d'inculpations aussi odieuses.

1er juin. Le Docteur Secrétan, qui a été ici quelques jours, est reparti la veille pour Berne par la diligence, fort mécontent de l'esprit qu'il a vu régner à Lausanne. On observe qu'il n'a guère vu que des membres du café des Arts [1] qui, exaspérés comme ils le sont, ne lui auront pas peint en beau leurs concitoyens.

6 juin. Le cercle des Arts et métiers a écrit en termes très forts au Préfet pour se plaindre de ce que, en faisant venir des hussards et en prenant d'autres précautions, il a accrédité les bruits inventés par la calomnie qui accusaient ceux qui le composent d'avoir formé une liste des citoyens qu'ils voulaient arrêter. Ils décla-

[1] C'est-à-dire des membres de l'ancien club de St-Laurent.

rent qu'ils veulent remonter à la source de ces bruits et obtenir une satisfaction éclatante. Ils s'étonnent de ce qu'on peut leur imputer des projets sanguinaires, à eux qui, lorsqu'ils formaient le comité de Réunion, ont empêché l'effusion du sang.

7 juin. Les contingents de plusieurs districts, formant la moitié du 7me bataillon d'élite, sont arrivés pendant le jour et ont été casernés au Collège. Ils séjourneront ici, afin, dit-on, qu'on puisse les exercer. Quelques personnes croient que le Préfet les a fait venir à Lausanne pour y maintenir la tranquillité et la sûreté.

11 juin. On parle d'un complot formé par les soi-disant patriotes et qu'ils devaient exécuter pendant cette nuit, en faisant des arrestations et en excitant au tumulte. Quelques-uns de ceux qui y étaient entrés l'ont révélé la veille au Préfet, et il a été déjoué par les précautions qui ont pu être prises à temps. Le bataillon d'élite qui est ici en garnison a été pendant toute la nuit sur pied et les soldats qui le composent avaient leurs fusils chargés à balles.

13 juin. Pache-Veibel et Valier sont, dit-on, partis pour Berne où ils vont porter une pétition revêtue de quatre-vingts signatures tendant à obtenir : 1° que les droits féodaux soient entièrement abolis et que ceux qui les possèdent obtiennent en dédommagement des biens nationaux, 2° que le Corps législatif décrète une levée en masse de tous les citoyens de dix-huit à cinquante ans, sans distinction.

16 juin. Pache et Valier, qui sont revenus de Berne

dans la soirée, disent qu'ils ont été bien accueillis par les autorités. On dit qu'en effet, Secrétan et quelques autres membres du Corps législatif ont fortement parlé en leur faveur, mais qu'ils n'ont pas lieu d'être satisfaits de la réception que leur a faite le Directoire. — Le docteur Cart a fait une visite au Préfet pour lui annoncer de la part du café des Arts que ses membres veulent brûler, le lendemain, sur Montbenon, la proclamation de l'archiduc Charles au peuple suisse. Il l'a invité à assister à cette cérémonie. Le Préfet ne lui ayant pas donné une réponse satisfaisante, il doit l'avoir menacé de le dénoncer au gouvernement. Le Préfet l'a pris à son tour sur un ton ferme et lui a dit qu'il le dénoncerait lui-même comme un réfractaire. Cart s'est alors modéré.

17 juin. Les membres du café des Arts et métiers avaient résolu de faire brûler sur trois places publiques la proclamation de l'archiduc, qui se distribue à profusion et qui a été adressée par la poste à la plupart des agents de l'autorité. Elle rend ces derniers responsables dans leurs corps et dans leurs biens de la résistance qui serait opposée à ses armées. Les patriotes doivent avoir invité le tribunal du canton et celui du district à assister à la cérémonie de cette combustion. Le Préfet le leur a fait interdire.

Pour manifester d'une autre manière qu'il condamne ce manifeste, il a fait publier au son de la caisse, afficher, insérer dans le bulletin (et lire en chaire le 23), une contre-proclamation datée du 16, adressée aux fonctionnaires publics et aux citoyens du canton. Il y

dénonce les pamphlets et adresses prétendues du prince Charles et autres, que des ennemis de la tranquillité publique et de notre chère patrie, répandent avec profusion dans le but manifeste d'ébranler la fidélité des citoyens envers la République et de séduire les âmes faibles et crédules. En conséquence, il ordonne à tous les citoyens du canton, sous peine de trahison et forfaiture, de remettre sur le champ à l'agent de leur section et par lui au sous-préfet, tous les libelles et pamphlets tendant à ébranler la fidélité envers la République une et indivisible. Les mêmes citoyens indiqueront comment ces pamphlets leur sont parvenus, afin que les auteurs et distributeurs puissent être livrés aux tribunaux et punis selon la rigueur des lois.

19 juin. Le *Bulletin* apporte des renseignements sur la pétition de Pache et Valier et sur la manière dont elle a été accueillie par le Grand Conseil. — Le président Bourgeois annonce que deux députés des patriotes du Léman désirent la présenter eux-mêmes. Valier et Pache sont introduits. Le premier prend la parole et dit qu'on ne doit pas s'étonner que cette adresse soit revêtue d'un si petit nombre de signatures. Le temps a manqué. « Une heure de plus, » dit-il, « et nous en avions mille ; un jour de plus, et nous en avions dix mille. Nous pouvons vous en assurer et nous vous les offrons encore. » Il a fait ensuite la lecture de sa pétition.

Cette adresse, dans laquelle on reconnaît à chaque phrase le style du Docteur Cart, est destinée à prouver que le « modérantisme » est la cause des dangers qui

menacent notre patrie, que dès le moment où la liberté fut proclamée, les oligarques et les aristocrates feignirent une générosité qui les soustrayait à une juste vengeance. Aussitôt mille voix se firent entendre : *Usons de support envers nos frères égarés.* Et qui sont-ils ces frères égarés ? L'adresse énumère les efforts qu'ils ont faits et qu'ils font encore pour asservir la patrie, et cette énumération n'est autre chose que celle des torts qu'on a mille fois reprochés aux anciens gouvernants et à leurs agents. « Voilà, citoyens représentants, voilà les hommes que l'on n'a cessé de nous représenter comme des frères égarés. Voilà les hommes que mille voix imbéciles et perfides nous ont sollicité et nous sollicitent encore de ménager et d'embrasser comme des frères. Pousserons-nous plus loin la démence ou reviendrons-nous sur nos pas ? » L'adresse s'élève ensuite contre mille actes de l'administration, des Conseils, du gouvernement, qui semblent montrer de la condescendance pour le modérantisme. « Nous ne demanderons pas pourquoi le plus grand véhicule de l'intérêt n'a pas été employé. Nous ne voulons pas parler de l'abolition des droits féodaux sans rachat, nous ne demanderons pas pourquoi celles de vos lois les plus agréables au peuple n'ont point été promulguées, pourquoi ayant été statué que nul citoyen ne pourra se faire remplacer à l'armée, chaque jour des citoyens s'y font remplacer à prix d'argent. Nous ne demanderons pas pourquoi, dans quelques cantons, la force a été employée pour faire marcher une élite ou séduite ou contre-révolutionnée et pourquoi elle n'a pas été employée

dans le nôtre. Nous ne demanderons pas pourquoi plusieurs détachements de nos troupes ont été abandonnés sans subsistance et sans solde et pourquoi l'on a ainsi provoqué la désertion. Nous ne vous le demanderons pas, parce que la réponse est dans un mot, le « modérantisme », d'abord produit par la sottise et alimenté ensuite par la perfidie... Vous trouverez les moyens de vous sauver en foudroyant dès aujourd'hui le modérantisme qui nous a perdus. Est-il des traîtres ? où qu'ils soient placés et par qui qu'ils aient été placés, que la vengeance publique les atteigne, mais qu'elle les atteigne incontinent. Est-il des hommes suspects, vacillants ou faibles ? au nom du ciel, plus de modérantisme et qu'ils soient incontinent écartés. L'homme en place coudoyé, caressé, prôné par les aristocrates est à coup sûr un instrument dans leurs mains, instrument d'autant plus dangereux, s'il a d'ailleurs la réputation de quelques vertus et si, trouvant dans son tempérament les aliments de son modérantisme, il croit faire le bien en perdant la chose publique. »

L'adresse invite enfin les représentants à appeler auprès d'eux les patriotes, ceux qu'on affectait, il y a quelques mois, de qualifier de patriotes exclusifs, à ordonner une levée en masse et à rétablir des assemblées populaires.

Lorsque la lecture de cette adresse a été terminée, Valier l'a appuyée de quelques observations. Il a dit à propos de la levée en masse : « Pour la payer, activez la rentrée des impôts. Employez, pour faire exécuter les lois, des moyens rigoureux. Sortez de cet engour-

dissement où, depuis longtemps, vous paraissez plongés. Si les impôts ne sont pas suffisants, rendez utile jusqu'au luxe effréné qui règne dans nos villes. Nos femmes ne paraissent plus que chargées d'or et entourées de chaînes... invitez-les à jeter dans le Trésor public ces inutiles ornements. » Il passe ensuite à la position actuelle des patriotes. On les calomnie, on a armé contre eux dans une nuit le bataillon qui se trouvait à Lausanne. Quelques jours auparavant, on avait dénoncé au Préfet un complot encore ourdi par ces mêmes patriotes. Ils devaient, pendant la nuit, se saisir de leurs victimes, les égorger, et le Préfet lui-même devait tomber le premier sous leurs coups. C'est de la perfidie atroce, de l'audace abominable. Valier insiste encore sur le rétablissement des assemblées populaires. « Là, le bon esprit se vivifiera, le mauvais esprit s'anéantira, et nos efforts réunis sauveront — oui ! nous le jurons ! — sauveront la patrie. »

Sur la motion de Nucé, Pache et Valier obtiennent les honneurs de la séance et l'accolade fraternelle.

Pellegrini, dans un long discours, applaudit à leur patriotisme qu'il dit être celui de tous les citoyens du Léman.

Secrétan parle dans le même sens. « Eh ! comment se fait-il que deux patriotes viennent réchauffer notre zèle ?... Patriotes ! grâces vous en soient rendues, vous qui êtes venus déchirer le voile que nous n'avons que soulevé. On nous demande d'opérer un grand changement, de mettre le patriotisme à l'ordre du jour... Eh bien, protégeons les patriotes... Comment a-t-on osé

dire ici que les Français seuls peuvent nous défendre ? que, dans cette lutte, sans eux nous ne pouvons rien ? Est-ce là répondre à la confiance que l'on a mise en vous ? et où sont-ils, les pouvoirs que vous avez reçus pour laisser dans la honte et l'avilissement un peuple qui, jusqu'à présent, ne s'écarta jamais des sentiers de l'honneur ? Et que lui direz-vous, lorsqu'il vous demandera compte de votre tâche ? Que lui direz-vous lorsqu'il s'écriera : Nous étions prêts à voler sous les drapeaux de la patrie, et nous sommes dans nos foyers ; nous volions à sa défense, et elle est envahie ; nous aspirions à la gloire, et nous portons des fers ? » Il demande, comme le préopinant, une commission, en l'invitant à prendre en considération les sociétés populaires.

Erlacher et *Fiertz* parlent dans le même sens, mais avec plus de modération.

Souter voudrait qu'on cherchât à rétablir l'union, à réchauffer l'esprit public. « Ni le modérantisme, » dit-il, « ni le système de terreur ne produiront un bon effet, mais des lois justes et leur exécution ponctuelle. »

Cartier demande l'envoi de l'adresse au Directoire. Sa proposition est adoptée. Celle de Secrétan l'est aussi et on nomme une commission composée de Secrétan, Souter, Nucé, Cartier et Graffenried.

20 juin. Le Préfet national répond aujourd'hui à ce qui le concerne dans l'adresse de Pache et Valier. Sans s'arrêter « au principe fondamental de ce discours où l'on est étonné de voir attribués à la vertu de la modération, sous le nom de modérantisme, tous les maux

de la République, d'où il résulterait que les vices contraires pourraient seuls assurer sa félicité, » il se justifie des attaques dirigées contre lui. S'il n'a pas employé la force pour faire marcher les élites, il a fait tout ce qui était en son pouvoir en unissant la fermeté à la douceur. Le régiment de dragons envoyé actuellement dans différentes directions est une preuve de son activité à cet égard. A l'article où il est désigné comme étant prôné et coudoyé, et un instrument de l'aristocratie, il répond en en appelant au témoignage de l'auteur de l'adresse lui-même sur la manière dont il l'a écouté. Il observe en outre que ce canton jouit d'une tranquillité exclusive. On lui reproche d'avoir fait venir à Lausanne un cinquième du détachement de hussards envoyé à Yverdon pour les réquisitions. Il répond qu'il est de notoriété publique qu'il se répandit à Lausanne une rumeur qui se propagea et devint générale. Il ne s'agissait pas de lui puisqu'il n'avait pas été nommé, mais il devait à la sûreté et à la sécurité des citoyens de prendre des précautions. Il fit une enquête pour remonter à la source, mais elle n'aboutit qu'à une taverne où deux hommes de la campagne, inconnus de l'hôtesse, avaient annoncé vaguement des projets d'arrestations. La seconde affaire sur laquelle le citoyen Valier l'inculpe, présente au moins un corps de délit. Une dénonciation portait que, le 11 courant, un citoyen avait annoncé à quelques personnes pour le soir du même jour, une assemblée populaire suivie de visites domiciliaires, de dépositions de magistrats et surtout de celle du Préfet. Il fit venir les témoins. Ils confirmèrent la majeure

partie de cette dénonciation. L'accusé nia tout ce qui pouvait être à sa charge. La seule précaution qu'il prit fut de donner l'ordre aux trois cents Vaudois qui étaient stationnés à Lausanne de se tenir prêts à marcher au premier coup de baguette. La troupe resta paisiblement dans son quartier et l'affaire n'eut aucune suite.

25 juin. Le *Bulletin* contient un arrêté du Directoire relatif au Préfet du Léman :

Informé que la malveillance cherche à ôter au Préfet national du Léman la confiance du peuple en répandant qu'il a perdu celle du gouvernement, considérant que l'effet de ces faux bruits serait l'affaiblissement de son autorité et le découragement des bons citoyens, qu'il est du devoir du gouvernement de les démentir ; vu son zèle, son activité, son patriotisme et les services importants qu'il a rendus dans l'expédition du Vallais, le gouvernement déclare que le citoyen Polier continue à jouir de son estime et de sa confiance la plus entière.

21 juin. Secrétan a présenté le 18, au Grand Conseil, un rapport sur les sociétés populaires. Il les croit nécessaires. Il croit aussi que des précautions doivent être prises pour qu'elles ne deviennent pas dangereuses. Il dépose un projet de loi dans ce sens. Il demande l'urgence, mais on renvoie la discussion de deux jours.

22 juin. On sait par des lettres reçues de Berne — et cette nouvelle aussitôt répandue, a causé une satisfaction universelle — que le Grand Conseil, après avoir délibéré sur l'adresse des patriotes de Lausanne et sur le rapport fait par Secrétan à ce sujet, a passé à l'ordre

du jour à la presque unanimité. On ajoute que cette résolution ayant été envoyée au Directoire, celui-ci a communiqué à son tour une pétition que lui avaient adressée ces mêmes patriotes et par laquelle ils demandaient la destitution de plusieurs membres du Corps législatif.

23 juin. Le citoyen De la Rottaz, de Montreux, a été admis à présenter au Grand Conseil une adresse de cette commune. Elle retrace les maux que le modérantisme cause et propose divers remèdes. Le *Bulletin* dit qu'il a été vivement applaudi : « C'est les larmes aux yeux, s'est alors écrié *Secrétan,* que je demande la mention honorable pour cette adresse. Je demande aussi les honneurs de la séance et l'accolade fraternelle pour le digne patriote qui nous a présenté cette adresse. » Adopté à l'unanimité.

22 juin. Avant que le résultat des délibérations du Grand Conseil sur l'adresse de Pache et Valier fût connu, on s'était occupé à Lausanne de la composition d'une contre-pétition. Elle a été envoyée à Berne par le courrier de ce jour, revêtue de cent cinquante signatures.

25 juin. Le *Nouvelliste* contient l'adresse que les modérés de Lausanne ont envoyée à Berne en réponse à celle de Pache et Valier. « Ce n'est point, » dit-elle, « le vœu de deux individus (ou d'un si petit nombre que leurs délégués ont craint de le rendre public) qui vous est présenté : ce sont les sentiments manifestés par un grand nombre de citoyens, ce sont ceux de la presque totalité de la population du Léman... En dé-

chirant le premier fonctionnaire public du canton, on n'a pas osé prononcer son nom, ce nom qui rappelle une vie sans tache et qui rallie les amis de l'ordre, de la vertu, de la générosité, de la pudeur publique et, par conséquent, les seuls vrais amis de la liberté. Comment se peut-il, à la fois, que les habitants du Léman méritent les accusations dont ils sont l'objet et que leurs accusateurs assurent que vingt mille hommes sont prêts à voler au secours de la patrie ? En attendant que le gouvernement demande d'autres efforts, sans compter les auxiliaires et les légionnaires, sept bataillons sont organisés dans le Léman et cinq combattent déjà depuis longtemps. Les *modérés* versent leur sang chaque jour ; ils ont pour lit de repos les rochers de la Gemmi ou les neiges du St-Bernard, et aucun d'eux ni leurs familles ne font entendre une plainte. Si la patrie est en danger, elle ne peut sortir du péril que par la sagesse des gouvernants et l'union entre les gouvernés. Au lieu de ces moyens dont l'efficacité est inattaquable, que vous propose-t-on, citoyens représentants ? *De foudroyer le modérantisme.* » L'adresse montre ensuite le danger des mesures qu'on propose et surtout des sociétés populaires. Elle nie qu'on puisse reprocher aux citoyens et aux citoyennes du Léman leur luxe. « Demandez aux malheureux blessés français et helvétiens si elles ne remplissent pas sans cesse le séjour de leurs douleurs. Demandez-leur qui les soulage, qui les console ; si c'est l'orgueil de leurs vêtements qui les occupe. » — « C'est sans aigreur, sans récriminations, mais avec assurance que nous combattons les assertions qui vous ont

été présentées et les demandes qui vous ont été faites. Les nôtres ont pour objet d'obtenir de vous que vous ne consentirez point à ce que notre paix intérieure soit troublée par des associations turbulentes, ni de quelque manière que ce puisse être ; nous ne reconnaîtrons d'autre puissance que celle du Corps législatif, nous ne devons d'obéissance qu'à ses lois et elle ne pourra nous être demandée que par le Directoire exécutif et ses agents. »

29 juin. Le Grand Conseil a entendu le 26 l'adresse des modérés de Lausanne. Dans la discussion, *Souter* a remercié les auteurs de l'adresse d'avoir défendu le Préfet national. *Michel* a dit ensuite : « L'adresse qui nous est présentée est signée par des honnêtes gens qui aiment véritablement leur patrie. L'autre parlait le langage de ces gens qui ne prennent le masque du patriotisme que pour songer à leur propre intérêt. Je voudrais que ces « Spitzbuben » de patriotes soient renvoyés devant les tribunaux qui en feraient justice et les enverraient au Schallenwerk. »

On décrète mention honorable, envoi au Directoire et au Sénat.

Beaucoup de communes envoyèrent au Corps législatif des adresses semblables à celle des modérés de Lausanne. L'exemple fut donné par le citoyen Gilléron, sous-Préfet d'Oron, qui rendit surtout hommage aux qualités et aux vertus du Préfet du Léman.

Le canton du Léman et la guerre de la seconde coalition. De l'occupation de Zurich par les Autrichiens à la reprise de cette ville par les Français.

Après avoir consacré quelques pages à la conduite des patriotes avancés, pendant les mois de mai et de juin 1799, reprenons maintenant ce qui concerne le canton du Léman et les événements politiques et militaires qui se déroulèrent en Suisse jusqu'à la bataille de Zurich.

12 juin. A l'inquiétude et à l'agitation que causaient les nouvelles reçues les jours précédents ont succédé l'étonnement ou l'espérance et la joie que procurent plusieurs lettres reçues ce matin d'Aarau, de Brugg et de Soleure. Il résulte des lettres écrites par Testuz, capitaine, au Préfet national, par Hignou fils à son père, et par un correspondant du gantier Cerclé, que Masséna aurait repris l'offensive avec succès et que même il serait rentré à Zurich. Quelques personnes révoquent au doute ces renseignements. On s'étonne en effet de ce que ces détails viennent de Soleure tandis que dans les lieux les plus voisins du théâtre de la guerre, on ne les donne que comme des bruits vagues.

— La lettre du capitaine Testuz, citée plus haut, fait mention de la bravoure montrée par les citoyens Albert Bessières, Jean Hignou et le jeune tambour Delisle, âgé de treize ans. Les trois ont été blessés. Le premier a

reçu de l'adjudant-général Clavel un brevet provisoire de lieutenant et il recommande le second pour la place de sous-lieutenant.

13 juin. Le général Suchet, logé depuis quelques jours dans la maison Haller, a reçu, par un courrier extraordinaire, la confirmation, non de la reprise de Zurich, mais d'un combat livré près de cette ville par Masséna, qui avait reçu de grands renforts et qui vient d'opérer sa jonction avec Lecourbe. Les Français ont eu la victoire. S'ils ne sont pas entrés dans Zurich, c'est pour la préserver d'un carnage auquel les soldats se seraient portés, par ressentiment de ce qu'on a tiré sur eux, depuis une fenêtre, quand ils l'ont évacuée.

16 juin. On ne sait rien de ce qui se passe dans la Suisse allemande. Une personne qui arrive de Soleure dit seulement que les armées sont toujours en présence et que Masséna attend et reçoit des renforts.

— Quelques personnes espèrent que ce qui pourra sauver le pays, ce sont les événements qui se préparent en France. Le nouveau Directeur Sieyès n'est pas du tout un admirateur de la conduite du gouvernement français à l'égard de la Suisse ; on compte beaucoup sur lui.

18 juin. Une lettre de l'adjudant-général Clavel au ministre de la guerre, datée d'Aarau le 14 juin, cite un trait de bravoure du grenadier Chessex, de Montreux. Il a été blessé après plusieurs actions héroïques près de Zurich. Lorsqu'on lui demanda s'il souffrait beaucoup, il dit pour toute réponse : *La redoute est-elle encore à nous ?*

— Un autre trait de patriotisme est cité par le citoyen Morier, qui commande une compagnie d'élite dans le Vallais. Il s'agit du citoyen Em. Jourdan, d'Ormont-dessus. Son fils, sergent dans cette compagnie, a été blessé le 24 mai et amené à Vevey, où il est mort le 7 juin. Il offre le second de ses fils à la place de celui-là et déclare que si, par hasard, celui-ci tombait encore, ce serait alors à son tour de marcher.

21 juin. Les débris de la 5me demi-brigade des auxiliaires, réduite à environ cent cinquante hommes, des huit cents ou neuf cents qui la composaient, sont arrivés à Lausanne aujourd'hui. On y trouve des Suisses allemands, des Vaudois et beaucoup d'Autrichiens prisonniers ou déserteurs. Cette demi-brigade a été réduite de cette manière par les batailles et la désertion. On dit qu'on la fait venir à Lausanne pour la compléter.

— La ville présente un aspect militaire, non seulement par le nombre mais aussi par la variété des uniformes qu'on rencontre. Ce sont des dragons, de l'infanterie française, l'élite et les auxiliaires.

22 juin. Entre trois et quatre heures du matin, le bataillon de l'élite qui était caserné au Collège est parti aux sons de la musique. On ne connaît pas sa destination, mais comme il est sorti par la porte de St-Laurent, on conjecture qu'il est envoyé du côté d'Orbe ou d'Yverdon pour y apaiser quelque commencement de troubles.

23 juin. Les soldats auxiliaires arrivés avant-hier et qui étaient logés chez les particuliers, ont été casernés.

On observe avec peine que la mésintelligence commence à se manifester entre ces auxiliaires, les soldats du Léman et les dragons français. Il y a déjà eu quelques rixes qui ont été suivies de duels.

25 juin. Un détachement de dragons a été envoyé du côté d'Yverdon. On croit qu'il s'agit de contenir et peut-être de désarmer quelques communes de ce district et de celui de Grandson, dans lesquelles se manifestent quelques mouvements et dont les jeunes gens ont refusé de rejoindre l'élite.

28 juin. De la part du Directoire, le Préfet national donne l'ordre à tous les individus attachés à l'une des brigades auxiliaires helvétiques, et qui ne seraient pas pourvus de congés en bonne forme, de se rendre à Lausanne le 1er juillet prochain au plus tard. L'ordre est donné aux agents de faire arrêter et conduire au dépôt les réfractaires « sous peine, à chacun des membres de la commune, d'être responsables en leurs biens de l'exécution de cette mesure. Cette responsabilité sera exigée avec la dernière rigueur, au moyen d'une force armée suffisante ».

Il y a eu aujourd'hui une cérémonie funèbre et militaire en l'honneur des plénipotentiaires assassinés à Rastadt. A onze heures, se sont rassemblées sur la place de la Palud toutes les troupes actuellement en ville et toutes les autorités constituées, en costume. Tout le cortège s'est rendu sur Montbenon aux sons d'une musique lugubre. Là, le commandant français et le Préfet ont prononcé chacun un discours relatif à la circonstance. Après que le premier eut excité à la ven-

geance, on a remarqué que le second a appelé sur les auteurs de l'assassinat, non la vengeance mais la justice divine.

30 juin. On dit qu'une suspension d'armes doit avoir été conclue pour trente jours entre les armées belligérantes sur les frontières de la Suisse. Plusieurs choses semblent confirmer ces nouvelles. On prétend savoir que les armées paraissent fort tranquilles et que l'on voit des parlementaires aller et venir continuellement de l'une à l'autre.

1er juillet. On ne reçoit toujours aucune nouvelle des armées, ce dont on s'étonne d'autant plus qu'il ne se confirme pas officiellement qu'une suspension d'armes ait été conclue. On continue cependant à voir arriver journellement et presque à toute heure des troupes par détachements plus ou moins considérables.

9 juillet. J'ai fait, ces jours passés, un voyage à Yverdon par Morges, Cossonay, La Sarraz, Agiez, Orbe, Grandson et Concise. Il s'agissait de faire apposer les signatures des pasteurs qui se trouvent sur cette route à une lettre adressée au Grand Conseil et relative au paiement des pensions des ministres du culte. Pendant ce voyage j'ai vu sur toute la route les esprits disposés peu favorablement pour la révolution. On se plaint généralement de la charge des logements des militaires, qui sont disséminés par détachements plus ou moins considérables dans toutes les villes. On se plaint aussi des réquisitions et des mesures de rigueur qu'on paraît vouloir adopter. Du côté d'Orbe, de Grandson et d'Yverdon, plusieurs communes semblent prêtes

à s'insurger si on voulait forcer à marcher les jeunes gens de l'élite ou ceux qui ne sont pas encore partis. On y accueille les bruits qui se répandent, que les Français sont battus de tous côtés et que les Autrichiens vont entrer dans le pays. A ces dispositions des esprits et à d'autres indices, on peut juger que les malveillants et les partisans des Autrichiens travaillent les populations par les bruits qu'ils font répandre, et par d'autres moyens. Ce qui est certain, c'est qu'on a arrêté et saisi un char, qui venait de la frontière par Neuchâtel, chargé de fusils.

A Morges et à Moudon, j'ai vu des personnes qui affirmaient très positivement que les Français ont été battus complètement en Italie.

A Agiez, j'ai appris que M. Glayre a été invité par les Conseils et par le Directoire à se rendre à Berne, où l'on croyait avoir besoin de ses conseils sur les mesures à employer dans les circonstances critiques où l'on se trouve. Il est parti de Romainmôtier lundi matin, 8 courant. Il a avoué, le 7, à M. Combe, que depuis quinze jours on est en négociations pour procurer la neutralité à la Suisse. On dit qu'il est question d'une évacuation de son territoire par les armées des puissances belligérantes et de l'adoption d'un plan de constitution rédigé par l'avoyer Steiger. On laisserait cependant un corps de troupes françaises et un de troupes autrichiennes pour maintenir l'ordre et la tranquillité.

15 juillet. Le commandant français de la place de Lausanne avait ordonné il y a quelques jours que l'on

préparât des logements pour deux bataillons qui devaient arriver aujourd'hui et séjourner dans cette ville. La municipalité, après lui avoir fait inutilement des représentations, les a adressées au Directoire ; l'arrivée de ces troupes a été contremandée. Le même commandant a, dit-on, notifié aujourd'hui qu'il en viendra le 28, et qu'il faudra bien les recevoir de gré ou de force.

19 juillet. Il est parti pour le Vallais environ deux cents des conscrits français qui étaient casernés au collège. L'ordre de départ étant arrivé subitement la veille et plusieurs de ces soldats n'ayant pas de souliers, le commandant a fait fouiller les havresacs de tous les autres. Il a fait donner aux partants les chaussures de rechange que leurs camarades possédaient.

23 juillet. Une proclamation de la municipalité, faite au son de la caisse, annonce qu'un tableau exact des personnes assujetties aux logements militaires a été dressé. Chacun en logera à son tour. Aucune réclamation ne sera admise, excepté pour cause de maladie du chef de famille. Les absents doivent indiquer à qui ils remettent le soin de loger pour eux, à défaut de quoi les militaires qui leur seraient destinés seront placés dans les auberges à leurs frais. Celui qui aura eu des troupes pendant six jours consécutifs pourra obtenir que le billet de logement soit changé s'il y a place ailleurs.

24 juillet. Il passe tous les jours des troupes en quantité plus ou moins considérable. Aujourd'hui, il est arrivé deux bataillons de la 87me demi-brigade qui viennent de l'Oberland et s'en vont à Chambéry. — *Ackermann* a fait le 20 juillet au Grand Conseil un tableau

de l'état affreux dans lequel se trouve le canton d'Argovie. Il a demandé que le Directoire soit invité à venir au secours des communes désolées et spécialement à celles du district de Brugg, ainsi qu'à redoubler d'énergie dans ses représentations auprès des autorités françaises. Plusieurs membres appuient cette motion, *Kuhn*, en distinguant les maux inévitables de la guerre et ceux qui sont causés par le manque de discipline dit : « Peut-être la faute en est-elle à nous-mêmes. Depuis longtemps, je me suis persuadé qu'il y a parmi notre peuple *trop d'Autrichiens*, *trop de Français et pas assez de vrais Helvétiens*. » *Escher*, en se plaignant de ce qu'on n'a pas montré assez d'énergie dit : « Eh ! quel avantage retirera la liberté, si nous ne savons pas protéger l'Helvétie contre les dérèglements les plus honteux et les actions les plus insupportables auxquelles on pourrait s'attendre de la part des peuples barbares et incivilisés, mais non d'hommes alliés ou policés... Si les représentations auprès des généraux ne produisent aucun effet, que notre gouvernement s'adresse directement au Directoire français lui-même. Si ce moyen eût été employé avec assez d'énergie, un représentant du peuple français (Reubel) aurait-il osé dire au Conseil des anciens que l'Helvétie regrette l'homme qui l'appauvrit (Rapinat) et qu'il n'y trouve aucun accusateur ? » *Carrard* parle dans le même sens, mais il demande qu'on ne rejette pas sur une armée entière les crimes de quelques individus, sur cette armée qui souvent versa son sang pour la défense de la liberté et qui est prête à le verser encore. *Souter* voudrait qu'on précisât les faits ;

il croit qu'on ne saurait trop réveiller la confiance du peuple envers les Français. Enfin la motion présentée par Ackermann est adoptée.

25 juillet. Beaucoup de troupes passent par Lausanne, se dirigeant du côté de Genève.

Le Corps législatif a adopté un décret proposé par le Directoire et relatif aux suspects. « Lorsqu'il y aura contre un individu un assemblage de faits, de propos, de discours, de mouvements qui autorisent à des soupçons ; lorsque, en un mot, il y aura conviction morale sans preuve juridique, les tribunaux auront la compétence d'imposer à celui qui sera ainsi inculpé, l'obligation de remettre, contre reçu, une somme d'argent ou des hypothèques entre les mains du Préfet national. Ce gage y restera pour un temps déterminé et sera confisqué au profit de la nation dès que, par ses actions, l'inculpé contreviendra à ses engagements. Il pourra, de plus, être obligé de fournir des cautions solidaires. A défaut de moyens et d'amis, il pourra être privé de la liberté pour un temps limité. Pour les cas imprévus, une certaine latitude est accordée aux tribunaux. »

26 juillet. Il passe de nouveau des troupes qui se rendent à Chambéry où elles doivent être réunies pour former l'armée des Alpes que commandera Championnet.

On parle toujours d'une neutralisation prochaine de la Suisse. Quelques personnes cependant en doutent.

27 juillet. Les journaux de France, cités par le *Bulletin* et le *Nouvelliste,* apprennent que le directeur

Glayre est arrivé à Paris le 20, chargé d'une mission importante.

On lit dans le *Bulletin* de ce jour : « L'Etat a besoin d'être assisté extraordinairement. Les patriotes ont avancé généreusement ce qu'ils possédaient. Les aristocrates n'ont rien donné qu'à leur corps défendant et c'est à eux seuls cependant que sont dus les troubles de l'intérieur. Pardonnons à leurs personnes, mais faisons contribuer leurs bourses. La République peut dans moins de quinze jours se procurer dix millions en forçant ces égoïstes à lui prêter cette somme contre des créances. Il n'y a pas un moment à perdre. »

29 juillet. Le passage des troupes continue pour l'armée de Championnet.

10 août. Les Français ont célébré aujourd'hui l'anniversaire de l'insurrection du 10 août. A quatre heures après-midi ont été rassemblés sur la Palud le bataillon de conscrits de la 28me demi-brigade et la 5me demi-brigade des auxiliaires. Ces deux corps sont partis musique en tête, ont été rejoints sur St-François par une compagnie de dragons et se sont rendus sur Montbenon où se trouvaient quatre pièces de canon et les hussards d'artillerie volante qui les conduisent. Toute la troupe une fois réunie sur la place, le commandant a prononcé un discours apparemment analogue à la circonstance. On a tiré ensuite quelques coups de canon et fait faire quelques évolutions à toute la troupe. Il n'y a eu que très peu de spectateurs. Les individus qu'on rencontrait exprimaient leur douleur, et les femmes à la fontaine

manifestaient hautement leur indignation de ce qu'on faisait ici avec cet appareil une fête de l'anniversaire du massacre des Suisses. Les autorités civiles avaient été invitées par le commandant français à assister à cette fête. La Chambre administrative et la municipalité doivent avoir répondu qu'elles attendaient un ordre du Préfet. Celui-ci a répondu qu'il ne pouvait pas autoriser la célébration de cette fête sans un ordre du Directoire.

14 août. Une lettre de ma sœur qui habite l'Argovie, m'apprend qu'elle a vu passer, le jour précédent, huit ou dix soldats du Léman qu'elle croit être des environs de Lausanne. Ils étaient conduits enchaînés deux à deux et traités avec la plus grande brutalité par deux gendarmes. Elle n'a pu savoir ni ce qu'ils ont fait ni où on les menait. « Ils n'ont pas voulu manger du lard, » disait ironiquement un des conducteurs. « Ils n'ont pas voulu manger des œufs, » dit l'autre. Cela signifie sans doute qu'ils avaient déserté.

Deux compagnies de la demi-brigade des auxiliaires ont été envoyées à Echallens et dans les communes voisines. Il s'agit, dit-on, de contraindre ces communes à payer leurs contributions. On a su ensuite que plusieurs localités, entre autres Fey, ont été mises en exécution militaire.

16 août. Le *Bulletin* contient une adresse du Directoire aux défenseurs de la patrie, soldats des bataillons d'élite. « Vous avez éprouvé beaucoup de maux, » dit cette adresse, « votre solde est arriérée depuis longtemps... nous savons toutes ces choses ; peut-être aucun

de vous n'en a-t-il gémi plus amèrement que nous ne l'avons fait... Soldats ! les besoins de la patrie sont urgents, sa situation a été pénible, elle l'est encore... Ne pensez pas que nous ayons profité de vos privations. Aucun de nous, aucun des représentants du peuple n'a touché un sol de son salaire depuis huit mois et ce salaire vient d'être considérablement réduit. Soldats ! nous avions promis de vous envoyer bientôt dans vos foyers ; d'autres bataillons devaient vous remplacer. Deux fois nous avons voulu exécuter cette mesure ; deux fois nous nous sommes adressés au brave Masséna ; deux fois il nous a répondu que vos bataillons avaient sa confiance, que votre licenciement produirait un mauvais effet, qu'il ne verrait votre départ qu'avec beaucoup de répugnance. Après cette déclaration si honorable, il ne vous reste qu'un parti à prendre. Que celui d'entre vous qui veut quitter le corps le déclare sans délai ; il obtiendra son congé et les engagements envers lui seront acquittés autant que les circonstances le permettent. Pour vous qui préférez rester autour de vos drapeaux, en présence de l'ennemi, soldats de la liberté, envoyez-nous les noms de vos pères, de vos mères, de vos femmes, de vos enfants, de tous ceux qui vous sont chers ; nos premières sollicitudes seront pour eux. Soldats, comptez sur nous ».

17 août. Il se confirme que l'on se bat sur toute la ligne, dès le St-Bernard jusqu'à Zurich, depuis le 13 au soir.

19 août. Les nouvelles qui se débitaient les jours précédents de succès remportés par les Français sur les

frontières de la Suisse sont confirmées par plusieurs lettres particulières.

20 août. Des rapports officiels apportés de Berne, il résulte que les Autrichiens ont subi un échec, que Zurich est cernée, que la vallée d'Urseren et le St-Gothard sont tombés au pouvoir des Français. Vingt coups de canon, tirés depuis la terrasse de la Cité, ont annoncé ces nouvelles. Les patriotes, c'est-à-dire ceux qui sont en place et les ardents révolutionnaires, manifestent hautement leur joie. Les autres, et il paraît que c'est le plus grand nombre — car on n'aperçoit point les signes d'une allégresse générale — se taisent.

24 août. Le ministre de la guerre a présenté au Directoire le jeune Delisle, de Lausanne, qui, blessé par deux coups de feu devant Zurich est obligé de se rendre chez lui pour soigner ses blessures. Le Directoire a chargé le ministre de lui faire faire un uniforme neuf, de lui procurer l'avancement qu'il désire à la place de tambour de grenadiers, de continuer sa paie pendant une année s'il ne peut pas reprendre du service et de la lui augmenter légèrement dans le cas contraire.

26 août. On ne sait rien des armées. On parle vaguement d'un complot qui aurait été tramé dernièrement à Berne et dont le but était, dit-on, d'enlever les prisonnniers autrichiens qu'on y avait amenés ou plutôt de les armer et d'exciter avec leur secours un soulèvement.

28 août. Les nouvelles d'Aarau et des environs de Brugg annoncent que l'on s'attend d'un moment à l'autre à une action très chaude sur les bords de l'Aar

et de la Limmat. De part et d'autre on fait des préparatifs formidables. Clavel écrit qu'il a été nommé commandant en chef de la Légion helvétique.

29 août. On croit remarquer de l'agitation chez les Amis de la liberté, membres du café des Arts et chez leurs adhérents. Différents avis doivent avoir été donnés au Préfet, qu'ils se préparaient à exciter un mouvement insurrectionnel et il a, dit-on, fait doubler la garde de nuit.

2 septembre. Le 3me bataillon d'élite, commandé par Bégoz de Morges est arrivé aujourd'hui. Il a été harangué puis remercié sur la Palud par le Préfet puis par l'Inspecteur général Muret. Le premier a surtout annoncé aux soldats que le Directoire a donné l'ordre de régler leur compte et qu'en attendant, ils recevront aujourd'hui trois écus neufs.

Ce bataillon a très peu souffert mais il n'a donné que dans la dernière affaire où le 17 août, les Autrichiens ont tenté le passage de l'Aar à Dettinguen.

4 septembre. On lit dans le *Bulletin* les discours prononcés avant-hier par le Préfet et le citoyen Muret. Celui-ci invective ceux qu'il appelle des aristocrates incorrigibles et des malveillants. « On cherchait, dit-il, à organiser la guerre civile dans notre canton. Les bas valets, les vils intrigants, les ennemis de toute égalité, les hommes vendus aux despotes du nord, ces hommes pour qui une victoire des Autrichiens est un jour de fête et le triomphe des Français un jour de deuil, ces lâches désiraient l'entrée de nos ennemis. Il leur fallait pour assouvir leur rage impuissante les barbares du nord, ces

hordes féroces qui portent avec elles le feu et la dévastation. Mais qu'ils tremblent, ces conspirateurs ; leurs vœux ne seront point accomplis, leurs projets liberticides sont déjoués, leurs repaires sont connus. Les républicains veillent et, un jour, la loi en fera justice. »

Le 1er bataillon d'élite, venant du théâtre de la guerre a été harangué comme le 3me sur la place de la Palud par le Préfet qui, après avoir loué la constance et le courage de ceux qui le composent, leur a annoncé qu'en attendant que leurs comptes puissent être soldés, une somme de quatorze mille livres va leur être distribuée.

5 septembre. Le 2me bataillon d'élite qui est rentré aujourd'hui, a été licencié sur Montbenon.

13 septembre. Le Préfet adresse une proclamation aux officiers, sous-officiers et grenadiers composant les quatre compagnies des deux premiers bataillons de l'élite du Léman. Il les invite au nom et de la part du Directoire « à se lever pour donner force à la loi en engageant les élites réfractaires à cesser d'être parjures envers la patrie ». Deux cents hommes seulement se sont en effet présentés au lieu de six cents qui doivent remplacer les cinq bataillons licenciés. Les grenadiers se présenteront à Lausanne le 18, leur service ne durera que quelques jours et leur solde sera régulièrement payée.

17 septembre. Le Préfet national adresse une proclamation aux communes récalcitrantes et leur annonce qu'il va faire marcher, aux dépens des réfractaires une colonne de canonniers et de grenadiers qui, s'étant dis-

tingués dans les derniers combats, iront les inviter par leur exemple à un salutaire repentir et à marcher sur leurs traces.

19 septembre. A huit heures du matin, la colonne mobile, ayant en tête la musique de la ville, est partie pour aller occuper les communes où se trouvent des réfractaires. Elle va aujourd'hui à Orbe.

24 septembre. On continue à vendre aux enchères la plupart des biens nationaux de ce canton. Ce qui étonne, c'est qu'il se trouve des acheteurs qui les paient presque à leur valeur. Cette mesure fournit sans doute dans la détresse actuelle quelques ressources qui dispensent de recourir à des emprunts forcés et à des mesures plus oppressives pour les particuliers. Ceux qui s'intéressent sincèrement au bien général, voient avec peine et même avec effroi que l'on aliène tous ces biens qui étaient la seule garantie de l'entretien du culte, de l'instruction publique et du soulagement des pauvres, d'autant plus que, ce moyen une fois épuisé, il faudra en venir à d'autres réquisitions. Cette vente est tellement encouragée que l'on assure que quiconque en désire un, est en droit d'exiger qu'il soit mis à l'enchère. Du reste, aucun compte n'est rendu et le Léman est le seul canton où cette vente ait lieu maintenant.

27 septembre. Dès le matin se répand avec beaucoup de rapidité la nouvelle que les Français sont rentrés à Zurich. On cite surtout une lettre du commissaire Joseph écrite à Lenzbourg le 25. Elle annonce que les Français ont fait une fausse attaque au dessous de Brugg pour en couvrir une réelle qu'ils ont faite sur la Lim-

mat. Cette manœuvre a réussi, ils ont tourné les Russes et pris Zurich.

28 septembre. Les nouvelles du jour arrivées de diverses localités de la Suisse allemande confirment celles du jour précédent. Le Préfet à qui tout le monde demande des renseignements dit qu'il n'a reçu aucune communication officielle. Dans la matinée, il a envoyé un courrier extraordinaire à Berne pour avoir des nouvelles.

29 septembre. A quatre heures du matin, le Préfet a reçu un courrier extraordinaire du ministre de la guerre, porteur de trois ou quatre lettres des Préfets d'Argovie et de Zurich qui annoncent que les Français sont vainqueurs sur toute la ligne. Le général Hotze qui combattait contre la division Soult a été tué et celui-ci lui a fait rendre les honneurs militaires. L'adjudant-général Clavel a été légèrement blessé à la tête.

Ces nouvelles ont été annoncées à midi par seize coups de canon et en même temps publiées au son de la caisse. A cinq heures du soir, on a encore tiré quelques coups de canon. Les patriotes sont ivres de joie et la font éclater en se félicitant réciproquement. Ceux, en plus grand nombre, qui ne pensent pas comme eux en sont consternés et se taisent, ou disent, d'un ton de satisfaction nettement forcé, qu'il est bien heureux que le théâtre de la guerre soit éloigné de nos frontières.

30 septembre. L'anniversaire de la fondation de la République française, qui devait être célébré il y a huit jours, l'a été aujourd'hui par les officiers qui composent le Conseil de guerre et, à l'invitation du commandant

de la place, par les autorités constituées du canton. Toutes les troupes qu'on a pu rassembler ont été réunies sur la place de la Palud à huit heures du matin. Accompagnées des officiers et des autorités en costume, elles se sont rendues sur Montbenon au son de la musique et des tambours. Sur cette place le commandant français a prononcé un discours analogue à la circonstance et un certain nombre de coups de canon ont été tirés. A six heures du soir, il s'est fait sur la terrasse de la Cité une nouvelle décharge de seize coups et les officiers, le commandant français à leur tête, ont dansé en rond. Dès lors et pendant toute la soirée, on n'a cessé de tirer et de faire de la musique.

2 octobre. Clavel, commandant de la Légion helvétique est arrivé cette nuit à Lausanne. Il vient prendre les quinze jours de repos que son chirurgien lui a indiqués comme nécessaires à la guérison de la blessure qu'une balle lui a faite au front. Il dit que ce qui a favorisé les succès des Français, c'est le mécontentement général qu'avait excité le séjour des Russes dans les pays qu'ils occupaient, à cause de l'ignorance dans laquelle les habitants étaient de leur langue, du pillage et de la brutalité des soldats. Les Zurichois désiraient le retour des Français. Ceux-ci ont donc pu se procurer des informations exactes au moyen de transfuges et d'espions sur les dispositions de l'armée ennemie pendant que celle-ci ignorait ce qui se passait chez eux. Vingt-quatre heures plus tard, la victoire se fût décidée pour l'ennemi, à cause de l'arrivée de Souwarow par les Alpes.

7 octobre. On ne sait rien de positif sur les opérations

des armées belligérantes. Chacun en parle d'après l'esprit qui l'anime, d'après ses opinions et ses vœux.

8 octobre. A neuf heures et demie du matin, le Préfet a reçu un courrier porteur d'une lettre du Directoire à l'éditeur du *Bulletin*. Elle contient les *grandes* et *heureuses* nouvelles datées de Glaris le 5 et données par le commissaire du gouvernement Theiler. Les Russes (de Souwarow) après avoir essuyé une épouvantable défaite dans le Muottathal se sont retirés par le Klœnthal sur Glaris. Le matin du 5, ils ont de nouveau été attaqués de même que ceux postés à Nettstal ; ils ont été entièrement battus et mis dans une complète déroute. Les débris de cette armée fugitive se sont retirés par le Sernftthal au delà d'Elm où les Français les poursuivent, de telle sorte qu'il en restera très peu. Parmi les morts, se trouve le chef des Cosaques avec plusieurs officiers de l'état-major.

Ces nouvelles, communiquées à l'assemblée des électeurs, y ont excité la joie la plus vive. Un cri s'est fait entendre. Il faut secourir les populations de ces contrées. On a aussitôt ouvert une collecte qui a produit en quelques instants trois cents trente-six livres.

Ces nouvelles ont été publiées à midi au son de la caisse.

Dans la soirée, une procession s'est formée, composée des électeurs marchant deux à deux, du Préfet, des commandants de place et de l'inspecteur Muret. Elle était précédée de deux canons sur l'un desquels on avait placé un grand nez de ferblanc avec des lunettes. La procession s'est rendue sur Montbenon, où il a été

tiré vingt et quelques coups de canon. — Avant 8 heures du matin la compagnie Penserot et une autre sont parties pour Berne, où elles vont relever la garde des autorités.

12 octobre. La colonne mobile, qui avait été envoyée dans les districts d'Orbe et de Grandson pour forcer les communes à faire partir leurs contingents, est rentrée aujourd'hui.

30 octobre. Le Préfet publie dans le *Bulletin* le compte-rendu des succès qu'a obtenus la colonne mobile, qui était commandée par Antoine Blanchenay. Les quatre compagnies du Léman parties de Vevey pour Sion le 5 septembre avec la moitié de leur force sont actuellement complètes ; dans les six districts où ils ont été envoyés, les soldats se sont comportés avec modération et de manière à ne pas donner lieu à des plaintes. Une seule a été faite à l'occasion de quelques désordres causés par des hommes avinés. Cinq individus seront mis en jugement pour cela.

4 novembre. Environ quatre-vingts soldats du Léman, fournis et équipés par les communes, sont partis pour Berne. Quelques personnes voient avec peine que quelques communes les ont habillés d'un drap fin et que tout leur uniforme annonce un état d'opulence et de bien-être au point que quelques-uns ont des montres et qu'en général, ils sont vêtus plus comme des officiers que comme des soldats. Il eût été, disent-elles, plus politique et plus sage de les habiller d'une manière assortie à notre état de pauvreté réelle.

7 novembre. A trois heures après-midi, on a tiré sur la

place de Montbenon quatre-vingts coups de canon par ordre du Préfet national, en l'honneur des victoires remportées en Hollande par les armées françaises.

17 novembre. Le général Montchoisy est arrivé avec son état-major venant de Soleure ; son quartier général sera à Lausanne pendant quelque temps. Les officiers qui le composent seront logés chez les particuliers, où l'on a beaucoup de peine à leur procurer en quantité suffisante les chambres qu'il leur faut.

27 décembre. Un détachement d'environ quinze hommes du régiment de cavalerie qui est caserné dans le temple de St-Laurent a été envoyé en grande hâte à Vevey. Il y a eu, dit-on, dans cette ville, une rixe violente entre des soldats d'Yverdon qui y sont en garnison et des grenadiers de Vevey. Il y a eu, paraît-il, un combat, dans lequel quelques hommes ont été blessés et même deux tués.

28 décembre. L'ordre avait été donné aux agents de lever dans un très court espace de temps le un pour mille de toutes les fortunes pour contribuer à l'entretien de l'armée française. Il leur était ordonné de faire vendre les meubles de ceux qui refuseraient leur contribution. Les agents de Lausanne ont fait des représentations sur les inconvénients, le danger et même l'impossibilité de mettre à exécution cette mesure de rigueur. Elle a été ainsi suspendue. On dit qu'elle s'exécute cependant dans d'autres communes du canton.

— On devait aussi lever deux hommes par cent citoyens pour les employer aux fortifications de Zurich. Cet ordre a été révoqué aujourd'hui, ou, du moins, l'exécution en est suspendue.

L'insurrection du Vallais en 1799.

Les Vallaisans avaient lutté énergiquement en 1798 contre les troupes qui étaient chargées de leur imposer le nouvel ordre de choses. Vaincus après de brillants faits d'armes, ils s'étaient soumis. Cependant, leur aversion pour la République helvétique resta la même et, l'année suivante, quand ils apprirent que les Autrichiens et les Russes entraient en Suisse, ils prirent de nouveau les armes, excités par les prêtres et les anciens magistrats, et ils s'avancèrent de nouveau sur Sion.

4 mai. Un courrier, arrivé pendant la nuit, a apporté la nouvelle qu'une insurrection qui fait des progrès alarmants dans le Haut-Vallais exige qu'on y fasse passer des troupes. On y a en conséquence envoyé une partie du bataillon de la 110me demi-brigade qui était caserné au Collège, et l'on doit, dit-on, faire partir le reste demain.

8 mai. Le Préfet national annonce qu'il a reçu à onze heures une lettre du sous-préfet d'Aigle, datée de Martigny le 7. On lui apprend que le 6, entre quatre et six heures après-midi, notre armée s'était postée au défilé de la Barme. Deux compagnies de grenadiers français ont attaqué les insurgés en avant du village de la Batiaz, leur ont tué quelques hommes et ont répandu l'épouvante dans leurs rangs. L'armée les poursuit et reprendra probablement la position de Riddes, peut-être celle de la Morge. Les insurgés sont nombreux,

ils ont cinq pièces de canon dont ils ne savent pas faire usage Ils ont formé un bataillon de déserteurs français et autrichiens. L'armée employée contre eux est formée du 1er et de la moitié du 3me bataillon de la 110me demi-brigade, d'une compagnie de hussards, de toutes les milices du Vallais, de l'élite des districts d'Aigle et de Vevey, de deux compagnies du 4me bataillon et d'une artillerie bien servie. Les bataillons seront complets dans peu de jours et d'autres troupes seront ajoutées à celles-là.

9 mai. Le Préfet national est parti dans la matinée de ce jour pour le Vallais, accompagné de son secrétaire. On dit cependant que Sion a été repris aux insurgés et que ceux-ci ont même été repoussés jusqu'à Sierre.

10 mai. La compagnie d'élite commandée par Francillon, dit le Ferratier, est partie pour le Vallais. D'autres compagnies, venant des districts de Grandson et d'Yverdon sont en route pour la même destination.

12 mai. Des troupes venant de France passent par Lausanne et se rendent dans le Vallais.

— On a amené à Lausanne à midi un capucin fait prisonnier ou probablement pris comme otage en Vallais. Il a été conduit à la Maison nationale, d'où il est reparti quelques heures après. On le conduit en France. A son passage, il a été insulté par la populace et surtout par les enfants.

20 mai. Dans le Haut-Vallais, les insurgés continuent à se défendre. Ils sont si bien retranchés qu'on

désespère de les vaincre si on ne parvient pas à les tourner. Il doit s'être livré le 16 un combat dans lequel les troupes du Léman ont beaucoup souffert. Les insurgés font, dit-on, rouler sur leurs ennemis des arbres et des quartiers de rochers qui en ont tué et blessé un grand nombre. Ce qui est certain, c'est qu'on a amené ici et conduit à l'hôpital quelques-uns de nos gens blessés. Il doit en être arrivé à Vevey cinq chars à la fois.

21 mai. Deux bateaux venant de Villeneuve ont débarqué à Ouchy à deux et quatre heures après-midi, quinze ou seize soldats français blessés dans le Vallais. Ils ont été amenés de là sur des chars à l'hôpital, où il y en a déjà environ quatre-vingts. La plupart ont été blessés par des pierres que les insurgés lancent des rochers où ils sont retranchés. C'est surtout le 16 qu'ils ont fait de cette manière un dégât considérable dans l'armée helvétique et française. Quelques-uns de ces soldats français disent qu'ils ont été trahis et menés à la boucherie par le ministre de la guerre Schinner, qui commande en chef.

22 mai. A neuf heures du soir est arrivé chez M. Bugnion le cadet, un officier qu'il eut à loger au mois de juin de l'année précédente. Il est actuellement adjudant de Masséna. Celui-ci l'envoie comme courrier en Italie, où il doit chercher et joindre Moreau où qu'il soit, et apporter de ses nouvelles dans quatre jours. Il a dit qu'on voulait à tout prix soumettre les insurgés du Vallais et que quatre mille hommes de nouvelles troupes allaient y être envoyées incessamment dans ce but.

23 mai. Un régiment de grosse cavalerie, arrivé la veille, est parti pour le Vallais.

— Plusieurs personnes croient avoir entendu la veille et aujourd'hui à plusieurs reprises, une forte canonnade du côté du Vallais.

25 mai. On ne sait rien de positif sur l'état des choses en Vallais. On dit que dans un conseil de guerre tenu le jour précédent à Vevey, il a été résolu qu'on pousserait les insurgés à outrance.

26 mai. On répand diverses nouvelles que l'on ne croit guère authentiques. Les Autrichiens réunis aux insurgés du Haut-Vallais se seraient fort avancés. On prétend, pour appuyer cette nouvelle, que plusieurs personnes ont entendu cette nuit depuis Pully et les Croisettes, une très forte canonnade et que même elles ont vu l'horizon en feu du côté du Vallais.

28 mai. On ne sait rien de positif sur ce qui se passe dans le Vallais. On pense que l'on continue à s'y battre, soit parce que l'on croit entendre toutes les nuits le bruit d'une canonnade, soit parce qu'on amène toujours des blessés, soit enfin parce qu'on envoie continuellement des renforts.

29 mai. Le Préfet national a reçu pendant la nuit deux lettres officielles du citoyen Wild, de Pully, chargé de pouvoirs du commissaire du gouvernement, Buxdorf, auprès de l'armée du Vallais. La dernière est datée du 27, à neuf heures du soir. Elles apprennent qu'on s'est battu tout ce jour depuis sept heures du soir avec le plus grand acharnement de part et d'autre. Les républicains, après avoir perdu, ont repris leurs postes,

et la journée, mal commencée, s'est glorieusement terminée. On devait faire une nouvelle attaque pendant la nuit. Une troisième lettre du même citoyen Wild, écrite à Sion le 28, à onze heures avant midi, apprend que cette attaque de nuit a eu tout le succès désiré. Le camp des insurgés, surpris, a été pris à l'arme blanche; tous les retranchements ont été enlevés, Louèche est au pouvoir de l'armée victorieuse, le champ de bataille est jonché de morts et les rebelles sont en pleine déroute. Sans un coup de fusil tiré trop tôt et qui a éveillé les insurgés, la défense eût été moindre. Les vainqueurs ont eu environ deux cents tués.

Ces nouvelles ont été publiées à deux heures après midi, au son de la caisse et de la trompe, en même temps que celles des combats livrés aux environs de Winterthur.

31 mai. Le Préfet national confirme aujourd'hui les nouvelles du 29. Le commissaire du gouvernement de Loës lui fait part de la défaite complète des insurgés, de la prise de six drapeaux et de dix pièces de canon. Il annonce de plus que les élites du Léman ont continué à se montrer dignes de combattre à côté des soldats français, que nous avons peu de morts et de blessés, mais qu'on a de vives inquiétudes au sujet du chef de bataillon Roguin, dont on n'a pas de nouvelles. L'armée victorieuse, commandée par le général Xaintrailles, s'avance pour aller prendre possession du passage du Simplon et opérer sa jonction avec le général Lecourbe, qui, de la vallée d'Urseren, est entré dans le Vallais. « C'est ainsi, » dit-il, « que la République,

aidée de ses puissants alliés, triomphe successivement de tout ce qui s'oppose au règne paisible de la loi. »

1er juin. Quoique les derniers avis officiels annoncent que le Vallais est soumis, on craint que les insurgés n'y soient encore en force. On pense qu'après leur défaite du 28 mai, ils ont pris d'autres positions, d'où il peut être difficile de les chasser. On sait, par les blessés, qu'ils se sont vigoureusement défendus dans cette sanglante action de la nuit du 28, et qu'après un massacre affreux, ils se sont retirés dans les bois au-delà de Louèche. Ce qui est certain, c'est que l'on fait avancer dans le Vallais de nouvelles troupes françaises. On écrit de Bex qu'on y attend et qu'il y passe chaque jour des demi-brigades et des régiments de cavalerie qui vont, dit-on, en Italie. On doute que ce soit leur véritable destination.

2 juin. On continue d'amener à chaque instant des blessés du Vallais. Ils remplacent à l'hôpital ceux qui peuvent être transportés en France. Il doit y en avoir actuellement environ cent soixante, presque tous Français, ce qui accrédite le bruit, vrai ou faux, que les Suisses sont envoyés ailleurs.

4 juin. Le Préfet national publie une lettre par laquelle il apprend (d'après des avis officiels qu'il a reçus de Brigue et datés du 3), que le quartier général de l'armée républicaine se trouve dans cette ville depuis le 1er courant. Le 2, les derniers retranchements du côté de Conches ont été emportés. Les insurgés se retirent de poste en poste. Les ravages se sont étendus au loin. Plusieurs grands villages sont entièrement brûlés.

— Plusieurs personnes croient avoir entendu pendant tout le jour, depuis cinq heures du matin, une forte canonnade. Le bruit semblait venir du Vallais. Ceux qui sont persuadés que tout est fini de ce côté, imaginent que ce bruit vient plutôt de Genève où devait se faire aujourd'hui une revue générale.

5 *juin*. Une lettre que le Préfet doit avoir reçue de Brigue, datée du 3, apprend que le 2 un corps de deux cents Autrichiens qui avait pénétré la veille dans la vallée, a été brusquement attaqué. La moitié des ennemis ont été tués, l'autre moitié, et, parmi eux, un capitaine et un lieutenant, ont été faits prisonniers ; le général les envoie à Lausanne.

Quelques personnes s'obstinent encore à croire que les insurgés du Vallais sont en force et qu'ils sont loin d'être soumis.

On amène toujours depuis le Vallais un grand nombre de blessés, presque tous Français. On en a amené aujourd'hui, dans une grande barque, une quarantaine au moins, dont quelques-uns, très grièvement, n'ont pu être transportés depuis Ouchy jusqu'à l'Hôpital que sur des chars et un ou deux sur des brancards.

— Ce n'est pas seulement dans les environs de Lausanne, mais dans plusieurs autres endroits et même à Berne que l'on a entendu, le jour précédent, une canonnade ininterrompue. On croit qu'elle a eu lieu au Mont-Cenis, dont les Autrichiens cherchent à s'emparer, peut-être aussi dans la vallée d'Aoste, ou même dans l'Oberland, où les Autrichiens auraient cherché à pénétrer depuis les Petits Cantons. On prétend

qu'elle a donné à Berne beaucoup d'inquiétude au Directoire.

8 juin. A midi sont arrivés deux cent vingt-six Autrichiens faits prisonniers le 2 dans le Vallais, escortés par un petit détachement de hussards. Ils ont été casernés au collège. Quelques particuliers leur portent du linge, de vieilles hardes et surtout du tabac, qu'ils reçoivent avec avidité. Un capitaine et un lieutenant, qui ont été amenés avec eux, ont été conduits à leur arrivée chez M. de Grancy.

— A sept heures du soir, ont été amenés d'Ouchy à l'Hôpital soixante-deux blessés, Français et Suisses.

— Le général Xaintrailles demande au Directoire que le chef de bataillon Roguin soit remplacé par le capitaine Blanchenay.

— Une lettre du Commissaire du gouvernement Buxdorf au Directoire annonce, outre ce que l'on sait déjà, que les troupes aux ordres du général Xaintrailles ne passeront pas en Italie, mais qu'elles resteront dans le Vallais jusqu'à ce que ce pays soit complètement soumis. Les insurgés ont fait passer en Italie les prisonniers français du Vallais, au nombre de cent seize, tous garrottés. Les bourgs et villages ont été entièrement évacués par les insurgés ; à Brigue on n'a pas pu trouver une seule âme vivante.

— Une lettre du 5 juin, adressée par le Directoire au Commissaire Buxdorf, le charge de témoigner sa satisfaction au citoyen Jean-Jaques Masson, de Montreux, qui le 28 mai, a enlevé un drapeau aux avant-postes

de l'ennemi. Masson sera proclamé lieutenant, à la tête de la troupe du Léman.

11 juin. Le Préfet a reçu officiellement la nouvelle que, le 7, l'avant-garde de l'armée républicaine du Vallais, commandée par le général Jacopin, est entrée dans Munster malgré la plus vigoureuse résistance des rebelles et des Autrichiens.

12 juin. Le 7 juin, le Sénat a accordé un congé de quinze jours à Juillers et à Augustini, députés du Vallais, dont les maisons ont été brûlées et leurs parents emmenés en Italie. Ils ont demandé ce congé pour pouvoir aller au secours du reste de leur famille.

14 juin. Des prisonniers autrichiens, amenés du Vallais, ont été casernés comme les précédents au collège. Ils sont gardés plus étroitement, afin qu'on ne puisse pas communiquer avec eux et leur porter des secours.

19 juin. On n'a reçu ou du moins on ne communique point de nouvelles des armées. Une lettre écrite de Bourg-St-Pierre apprend que les Autrichiens ont tenté de passer le St-Bernard, mais qu'ils ont été repoussés par deux cents Français qui gardent ce poste avec deux pièces de canon qu'on y a fait monter à force de bras. Les Suisses qui sont accourus depuis Bourg-St-Pierre ont trouvé l'ennemi déjà repoussé.

16 juillet. Le *Bulletin* contient un témoignage de la commune de Kippel, de la bonne conduite des deux compagnies du Léman (n° 5 de Vevey et n° 7 de Bex et

Ollon) pendant leur séjour dans ce district, du 4 au 26 juin.

19 août. On a amené dans la matinée environ deux cent quatre-vingts Autrichiens faits prisonniers dans le Vallais. On les a logés au Manège. Les curieux se rendent en foule sur la place de St-François pour les voir dans l'enceinte de la place du Manège, dont une chaîne ferme l'entrée. Ces prisonniers seront suivis d'un très grand nombre d'autres venant aussi du Vallais, au nombre de seize ou dix-sept cents. De ce nombre doit être le prince de Salm qu'on attend le lendemain.

— On dit, pendant la journée, que les Français ont remporté de grands succès dans le Vallais, qu'ils ont passé le Grimsel, la Furka et le Simplon ; ils auraient même pillé un bourg à deux lieues de ce dernier passage. A huit heures du soir, le Préfet a fait publier au son de la caisse les nouvelles qu'il a reçues à sept heures, par un courrier extraordinaire, du Commissaire du gouvernement helvétique, de Loës. Les Autrichiens sont entièrement expulsés du Vallais, à l'exception de trois compagnies qui, le 17, étaient cernées et allaient être sommées de se rendre. La division du général Thureau a fait sa jonction avec celle du général Lecourbe, sous le massif du St-Gothard.

21 août. Au nombre des prisonniers autrichiens, amenés à Lausanne ce jour, est le prince de Salm. Il était à cheval et escorté. Il est descendu à la Couronne, où on lui avait préparé un logement.

23 août. Une lettre de Sion, datée du 21, annonce aussi la jonction de l'armée de Thureau avec l'aile

droite de la division Lecourbe, commandée par Gudin. Aujourd'hui, les Français poussent leurs avant-postes jusque près de Domo d'Ossola. L'auteur de cette lettre ajoute que peu de paysans ont donné dans les derniers combats. La plupart d'entre eux font leur soumission, posent les armes et obtiennent sûreté à cette condition.

24 août. Environ deux cents prisonniers autrichiens sont arrivés aujourd'hui. Les officiers jouissent de plus de liberté que les précédents, parce qu'ils se sont rendus par capitulation, après avoir été cernés sur une montagne du Vallais.

Le Vallais était soumis, mais il était ravagé. Le canton du Léman avait beaucoup contribué, par ses bataillons, à soumettre les montagnards. Il voulut aussi contribuer par des secours à leur faire supporter plus facilement les maux que la guerre leur avait causés. La population du Léman tint à montrer ainsi aux Vallaisans que si on avait marché en armes contre eux, on n'oubliait pas qu'ils étaient des compatriotes.

11 décembre. Le *Bulletin* annonce qu'il vient de se fonder à Lausanne un *Comité central de bienfaisance* dans le but d'adoucir les maux du canton du Vallais.

21 décembre. La Chambre administrative annonce que les secours qu'elle a reçus jusqu'à maintenant pour le Vallais sont les suivants : sept mille sept cent sept livres en argent ; deux cent quatre-vingt-deux demandes d'enfants à entretenir ; un très grand nombre de tonneaux de denrées diverses ; plusieurs ballots

de hardes et d'étoffes, enfin des outils pour l'agriculture.

L'occupation du Vallais par les troupes du Léman prit fin seulement au mois de février 1800. Le 5, elles rentrèrent à Lausanne et, après avoir entendu sur la place de la Palud une harangue du Préfet national, elles furent licenciées.

Le Directoire helvétique en 1799.

Les passions politiques qui avaient divisé la Suisse pendant l'année 1799 avaient été accompagnées d'une scission semblable dans le sein du Directoire exécutif. « Les uns, » disait déjà Pichard à la date du 7 janvier, « étaient disposés « à adopter des mesures de rigueur, tandis que d'autres « comme Glayre et Oberlin les désapprouvaient et étaient « accusés de « modérantisme ».

Remarquons en passant que cette date du 7 janvier 1799 est intéressante à retenir. Ce fut exactement un an plus tard, en effet, que, le 7 janvier 1800, ces dissensions du Directoire et du Corps législatif aboutirent à un coup d'Etat et à la dissolution du premier de ces deux pouvoirs.

Le 28 janvier, le Directeur Legrand, de Bâle, demanda sa démission. Sur son refus de la retirer, il fut remplacé par Bay, de Berne, dont la nomination fut bien accueillie par les populations. Lorsqu'il fut introduit dans la séance du Sénat, le 31 janvier, il prononça, en se tournant du côté des députés du Léman, les paroles suivantes : « J'espère mériter votre « confiance en agissant toujours en vrai Helvétien, et rache- « ter ainsi ce que je pourrais appeler le péché de ma nais- « sance. »

Les difficultés devinrent dès ce moment toujours plus grandes pour la Suisse, et les dissensions s'accentuèrent dans le sein du Directoire, placé sous l'influence de la Harpe ; Glayre, toujours accusé de « modérantisme », chercha bientôt un prétexte pour quitter le pouvoir. A la suite d'une

maladie qui le retint chez lui pendant plusieurs semaines. il demanda un congé.

3 avril. Le directeur Glayre demande un congé. La République ayant besoin de ses vertus et de ses talents, le Grand Conseil sur la motion de Zimmermann, refuse ce congé. Cependant on sait que Glayre est parti ou est prêt à partir pour venir passer deux mois à Romainmôtier. Dans la séance du 10, il réitère sa demande qui lui est accordée.

Le 10 mai suivant, sa demande de congé fut transformée en une demande de démission, et il fut remplacé par Dolder, homme habile, qui sut toujours se plier aux circonstances du moment, suivre le courant de l'opinion, et qui resta ainsi membre du pouvoir exécutif jusqu'à la chute de la République helvétique.

Glayre fut regretté par beaucoup de membres du Corps législatif, et le Grand Conseil décréta le 10, sur la motion de Gmur, que l'on témoignerait publiquement la satisfaction que son zèle et son patriotisme avaient procurée aux Conseils.

Le Directeur Bay n'était pas destiné à rester longtemps au pouvoir.

26 juin. Le Directoire a eu, le 22 courant, une séance publique pour éliminer par le sort un de ses membres, conformément à la Constitution. Cette opération s'est faite avec toutes les précautions nécessaires afin de rendre toute fraude impossible. Bay a été éliminé. Le 23, Savary, receveur général pour le canton de Fribourg, a été élu à sa place.

Une élimination qui causa en Suisse une grande sensation et en même temps une grande satisfaction, fut celle de Pierre Ochs. Voici quelques extraits de Pichard sur cet événement.

27 juin. Le citoyen Ochs étant arrivé dans la matinée et ayant dîné au Lion d'Or, on a cru d'abord qu'il était chargé de quelque mission. La Chambre administrative se disposait à aller le complimenter à quatre heures de l'après-midi, lorsqu'elle a appris qu'il était déjà reparti pour aller, dit-il, à Rolle prendre les bains. Le Président du tribunal du canton, informé par le Préfet de son arrivée, n'a pas cru devoir rassembler ce corps pour proposer de lui rendre les honneurs.

On a su ensuite par des lettres qu'un courrier extraordinaire a apportées au Préfet, que Ochs a quitté Berne la nuit dernière après avoir demandé sa démission qui était forcée. Au départ du courrier, le Corps législatif lui cherchait un successeur.

— A six heures du soir, on a appris qu'un messager d'Etat avait apporté au citoyen Secrétan, président du tribunal du canton, la nouvelle qu'il est élu Directeur à la place de Ochs.

Celui-ci a dû demander sa démission. Il allait être destitué.

— La nomination du citoyen Secrétan fait grand plaisir à tous ceux qui le connaissent et à tous les amis de l'ordre. On ne doute pas que, par sa droiture, jointe à un caractère ferme, il ne puisse faire et ne fasse beaucoup de bien. Ses parents et ses intimes partagent seuls

le chagrin que lui cause cet événement. Ils ne se dissimulent pas que sa place est difficile, pénible et très périlleuse dans les circonstances actuelles. Ils s'affligent aussi de ce qu'il doit abandonner ses affaires domestiques dans un moment où elles sont très compliquées et exigent sa présence. On comprend que, comme il le dit, il n'accepte sa place que parce qu'il ne peut faire autrement.

28 juin. Le Préfet, les Agents, la Chambre administrative et la Municipalité se sont rendus en corps chez le nouveau Directeur Sécrétan pour le complimenter.

— On croyait que l'ex-Directeur Ochs devait rester à Rolle et y être gardé. Il est cependant revenu dîner à Lausanne, ayant avec lui dans son carrosse le sous-Préfet de Rolle, M. Rolaz et son fils. Quelques personnes voient avec peine qu'il ait la liberté de venir à Lausanne. Elles craignent qu'il ne complote et ne cabale avec les clubistes (patriotes).

— Quelques personnes qui se disent bien instruites et qui doivent l'être, donnent en confidence quelques détails sur les causes de la disgrâce de Ochs et sur les circonstances qui ont accompagné sa démission. Depuis quelques mois, il avait perdu la confiance de ses collègues du Directoire et surtout celle de la Harpe. Ils avaient découvert qu'il entretenait une correspondance secrète avec le Directoire français. Il l'informait de toutes les résolutions prises en comité secret par les Conseils et par le Directoire helvétique. Lorsque Reubel est sorti du gouvernement français, la Harpe a

résolu de dénoncer Ochs. Le 26 au soir, il a exécuté ce projet, de concert avec ses collègues, et avec une commission de trois membres de chacun des Conseils qu'il avait fait adjoindre préalablement au Directoire. Dans la nuit du 26 au 27, il a fait rédiger un procès-verbal à la charge de Ochs et un modèle de la démission que celui-ci devait demander. Ces deux pièces lui ont été présentées chez lui, séance tenante, avec sommation de signer la dernière dans l'espace d'une demi-heure. Il a aussitôt pris le parti de la signer et, à cinq heures du matin, un carrosse s'est trouvé devant sa porte. Au lieu de descendre du côté de Bâle, il a préféré venir dans le canton du Léman.

29 juin. A quatre heures et demie du matin, le nouveau Directeur Secrétan est parti pour Berne, escorté par un détachement de dragons. Les auxiliaires et les troupes d'élite étaient sous les armes, la musique se faisait entendre et dix-huit coups de canon ont annoncé le départ.

Le *Bulletin officiel* et le *Nouvelliste vaudois* contiennent l'article suivant à propos de Ochs : « Le Corps législatif vient d'accorder le 26 juin à l'unanimité et aux cris répétés de *vive la République !* la démission que le citoyen Ochs a dû demander. La joie qui a éclaté à cette nouvelle prouve à quel point la nation helvétique était fatiguée de la présence d'un homme qui lui rappelait les insultes et les violences commises par Rapinat. Malheur à quiconque vend sa patrie pour régner ou qui ose l'insulter dans la détresse. »

— Le 26, la démission de Ochs a été présentée au

Grand Conseil. « Citoyens, » a dit *Zimmermann*, « c'est de ce moment, j'espère, que va commencer la réunion des citoyens et le bonheur de la patrie. — *Nucé* s'étonne de ce qu'un Directeur quitte le timon des affaires avant d'avoir rendu ses comptes. — *Relstab* observe que la démission ne détruit pas la responsabilité. — *Koch* s'écrie : « Voilà donc l'issue d'une gestion importante, obtenue par l'intrigue. Puisse cet événement être favorable au bonheur national ». — *Graf* s'étonne que, pendant près d'une année, personne n'ait osé dire que Ochs était indigne de la place qu'il occupait. — *Kuhn* accorde la démission, non pas par haine, mais parce qu'il ne peut oublier celui qui, le 18 juin de l'année dernière, entra au Directoire accompagné de baïonnettes, cet homme qui fit le malheur de notre pays. — *Secrétan* dit : « Le lion est tombé, mais je ne veux pas lui donner le coup de pied et je me bornerai au sujet qui est en discussion. Il est question de démission et non de comptes. Le temps viendra où nous demanderons compte au Directoire. S'il se trouve quelque chose à la charge de Ochs, on le mettra en jugement. Pendant six mois il ne peut sortir de la République. Je sais ce que ma conscience me dit. J'accorde la démission demandée. »

Le même jour, au Sénat, *Usteri* espère que la démission de Ochs n'a d'autre cause que le sentiment de sa honte et n'est point la suite de quelque proposition qui lui aurait été faite pour éviter une accusation. Le Directoire n'aurait pas été compétent pour une pareille transaction. — *Luthi* de Soleure observe que la lettre de Ochs ne renferme pas la vérité ; que loin d'être

malade, il paraît jouir de la meilleure santé ! Les représentants, dit-il, qui selon leur coutume, sont allés hier lui faire leur cour, l'ont trouvé fort dispos et fort gai. — *Schwaller* dit que si Ochs est coupable, il n'est pas le seul. Les complaisants qui l'entourent ne sont pas innocents. Il demande que le Directoire soit invité à faire arrêter les amis de Ochs dans le cas où celui-ci serait coupable. — *Muret* combat cette mesure. « Je ne suis certainement pas, » dit-il, « de ceux qui ont fait leur cour aux Directeurs ; je ne crains pas d'en être accusé... Ces mêmes hommes qui, naguères, encensaient le pouvoir, l'accablent maintenant qu'il ne peut plus être pour eux une source de faveurs ni un objet de crainte. Je ne veux faire aucune allusion. Je combats seulement la mesure proposée. »

On aura vu par l'extrait précédent que la défiance et l'esprit de parti était déjà bien développés dans les Conseils. Ils ne l'étaient pas moins dans le Directoire. Secrétan, homme droit et intègre, aurait pu y jouer un rôle important. Malheureusement, il ne sut pas toujours rester assez ferme, et il se laissa bientôt dominer, de même que son collègue Oberlin, par F.-C. de la Harpe qui devint ainsi de plus en plus l'âme du gouvernement. Après la prise de Zurich par Masséna, ce dernier essaya au moins de résister à ce général lorsqu'il voulut lever sur cette ville, de même que sur celles de St-Gall et de Bâle, des contributions exorbitantes.

16 octobre. Une lettre du représentant Carrard annonce que le général Masséna a mandé au Directoire qu'il le priait de ne pas entraver l'élan patriotique qui

engage les villes de Zurich, de Winterthour et de St-Gall à lui fournir les secours dont son armée a besoin. Un courrier dépêché de Zurich annonce que cette ville veut, en effet, payer la contribution qui lui a été demandée. Elle ajoute qu'une garnison de trois mille hommes doit arriver à Berne. D'autres lettres annoncent que ces trois mille hommes de cavalerie sont déjà arrivés dans cette ville d'où l'on conclut qu'il est question d'épurer les autorités ou de prendre quelque mesure semblable.

26 octobre. Masséna adresse à son armée une proclamation dans laquelle on lit ces mots : « Le général en chef a demandé aux villes de Zurich, St-Gall et Bâle un emprunt volontaire à l'effet de pouvoir payer aux officiers un mois de solde et aux soldats la paie de deux décades conformément à la promesse qui leur en a été faite. Ces villes, à l'exception de celle de Bâle, se sont empressées de montrer leur zèle pour former leur contigent et à donner par là, à l'armée française, un gage de reconnaissance. Pendant ce temps, le gouvernement helvétique a donné l'ordre aux municipalités de se refuser à cet emprunt. Il y a plus, il leur a défendu de se prêter à cet égard, à aucune espèce de négociation. On ne connaît pas encore la main qui a pris de telles mesures et quelles sont les vues secrètes qui ont pu les dicter, mais la gloire des armées françaises exige qu'on aille au devant des effets qui doivent en résulter. Il suit de là que différents corps ne pourront point encore pour ce moment recevoir la solde promise. »

Ceux qui suivent les événements avec attention voient

dans cette altercation entre les autorités helvétiques et les agents du Directoire français, et surtout dans le ton qui y règne, les présages d'une rupture ou plutôt les signes avant-coureurs d'un orage prêt à éclater. Ils s'attendent à un fructidor prochain, à une épuration des autorités. Mais quelles en seront les victimes ? Sera-ce tout le Directoire qui, cette fois, a été unanime ? Sera-ce seulement quelques-uns de ses membres et leurs partisans dans les Conseils et dans l'administration ? La Harpe n'est-il point spécialement visé ?

4 novembre. On débite diverses nouvelles. On dit que quatre commissaires envoyés par le Directoire français sont arrivés à Berne et que l'un d'eux est le citoyen Van Berchem l'aîné. On en conclut qu'il s'agit d'une épuration dans les Conseils, d'une nouvelle organisation, ou de l'exécution de quelque mesure que l'on ne connaît pas. On ajoute qu'il doit se former ou qu'il se forme déjà un camp de trois mille hommes près de Berne.

Les attaques contre le Directoire devenaient de plus en plus nombreuses et sévères. La plus célèbre fut celle de l'illustre Lavater. Il adressa au gouvernement une lettre qui fut reproduite par les journaux du temps. Pichard l'a aussi insérée dans son manuscrit. La voici encore une fois.

« Citoyens ! il n'y a qu'une voix dans l'Helvétie, et cette « voix prononce : plutôt les Français ou les Autrichiens que « notre gouvernement actuel. Si le Directoire helvétique a « conçu le plan d'étouffer toute confiance, de révolter tout « contre lui et le nouvel ordre de choses, d'attiser partout, « sans pouvoir l'éteindre, le feu de la révolte et de l'indigna- « tion, il ne peut agir, pour atteindre ce but, mieux qu'il ne le

« fait aujourd'hui. Je regarde comme un devoir, citoyens « Directeurs, de vous donner cet avis. Les gouvernements « n'entendent la voix du peuple que par ce moyen. Je regarde « encore comme un devoir de vous annoncer, comme une « chose certaine, qu'une accusation puissamment appuyée se « prépare contre vous, si vous ne prenez les plus promptes « mesures : 1° Pour que tous les Helvétiens déportés qui ne « sont pas encore rentrés dans leur patrie et qui, après exa- « men, ne sont convaincus d'aucun crime notoire, puissent « revenir chez eux. 2° Pour que le procès aussi absurde qu'in- « juste et scandaleux qui s'élève contre le gouvernement *ad* « *interim* de Zurich soit promptement étouffé. 3° Pour que « la propriété de la dîme, ce vol criant d'Eglise et de pro- « priété soit aussitôt rapportée et que plus de trois mille « ministres et instituteurs soient soustraits au désespoir, par « un paiement sûr, prompt et complet de leurs indemnités. « — Je ne pense pas, citoyens Directeurs, que, suivant un « usage abominable et tyrannique dont les ci-devant gou- « vernements eussent rougi, vous passiez à l'ordre du jour « sur ma lettre et que par votre refus de souscrire à mes « propositions, vous augmentiez l'indignation que ressentent « déjà contre vous quelque cent mille Helvétiens de tous « les cantons, et beaucoup des plus dignes Français dans et « hors l'Helvétie.

« Salut et estime si vous n'abusez pas de votre pouvoir, « mais si vous vous en servez d'une manière utile. »

Zurich, lundi matin, 23 novembre 1799.

J.-Gaspard LAVATER.
ministre de Saint-Pierre.

A la lecture de cette étrange lettre, ajoute Pichard, on se demande si Lavater était complètement en délire quand il l'a écrite, ou s'il s'est senti appuyé par quelque force majeure,

ou s'il s'est mis en sûreté par la fuite, ou enfin s'il l'a écrite à l'instigation de quelque ennemi de l'Etat, caché, et plus dangereux que lui. On s'étonne que le Directoire la publie aussitôt après l'avoir reçue. Est-ce parce qu'il la méprise et pour montrer le cas qu'il en fait? Est-ce pour justifier une arrestation ou quelque autre mesure de rigueur qu'il aura aussitôt prise contre l'auteur?

Voici de quelle manière la Harpe parla lui-même de cette affaire dans la partie de ses *Mémoires* qui a été publiée. « Il nous écrivit, quelques semaines avant le 7 janvier, une lettre menaçante dans le style des prophètes ; nous la méprisâmes, et nous eûmes tort, car on l'inséra dans les gazettes, et l'insolence s'accrut en voyant ce qu'on osait. J'avoue n'avoir eu aucune part à ces derniers actes d'indulgence hors de saison. » (1)

Voici encore sur les causes du mécontentement des populations, ce que Pichard rapporte d'après le *Bulletin officiel* du 4 décembre 1799. « Que ceux qui prétendent que l'Hel-
« vétie se plaint à tort des charges de la guerre, apprennent
« que, depuis deux mois, elle a dû fournir plus de quatre mille
« bœufs, plus de vingt mille quintaux de grains, plus de
« cent mille rations de pain, plus de vingt-cinq mille pintes de
« vin, plus de cent cinquante mille quintaux de foin, etc.,
« non compris les réquisitions partielles des agents subal-
« ternes. De plus, le service des hôpitaux et une partie
« du service des charrois sont à la charge de l'Helvétie,
« et le seul canton du Vallais a fourni depuis l'entrée des
« Français en Suisse, environ huit mille bêtes à cornes. »

Dans la séance du Grand Conseil du 9 décembre, la Cham-

(1) *Mémoires de F.-C. de la Harpe adressés par lui-même à Zschokke.* Berne 1864, p. 167.

bre administrative du Sentis se plaignit de l'épuisement complet de ce canton. Pendant le mois d'octobre, il avait dû livrer à l'armée française cent cinquante-quatre mille rations de pain, cent soixante-seize mille rations de viande, six mille six cent quarante-quatre mesures de vin, quinze cent dix-huit pots d'eau-de-vie, dix-huit cent soixante-huit quintaux de pommes de terre, quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cents rations de paille, deux mille cent soixante-quatorze d'avoine, deux mille trois cents seize toises de bois. Enfin, les frais de logement s'étaient élevés à trois cent quinze mille neuf cents francs de Suisse.

Le 14 novembre, dès le matin, la nouvelle du coup d'Etat de brumaire qui eut pour conséquence l'organisation en France du Consulat, arriva à Lausanne et se répandit rapidement. Quelques semaines plus tard, on eut quelques renseignements sur l'organisation du nouveau gouvernement.

6 décembre. On a appris, par les papiers de Paris, quelles sont les bases de la nouvelle constitution française. On en infère que des changements considérables seront aussi incessamment opérés en Helvétie. Déjà on dit que les Conseils sont divisés à Berne en deux partis très distincts qui même prennent des places différentes dans le lieu de leurs séances. Le conseil doit avoir été donné à la Harpe de demander sa démission.

9 décembre. On dit que le gouvernement helvétique à Berne est divisé en deux partis très prononcés qui ont à leur tête, l'un Escher, et l'autre la Harpe. L'animosité est au point qu'il faut que l'un des deux écrase l'autre et que l'on s'attend à un éclat très prochain. Tandis qu'autrefois les représentants fréquentaient le

même cercle, ils en ont, dit-on, formé deux, qui n'ont aucune communication. Dans la salle des séances, il y a un côté droit occupé par l'un des partis et un côté gauche occupé par le parti opposé !

11 décembre. La *Feuille helvétique* contient un article dans lequel elle affirme aussi qu'il y a une division établie dans le sein du gouvernement, qu'elle arrête toutes les mesures de salut public et qu'elle se manifeste dans le Corps législatif avec beaucoup d'aigreur et d'une manière évidente. Elle annonce, chez ceux qui entravent toutes les mesures, des projets peu favorables à l'indépendance et à l'unité de la République.

Cet article fut reproduit par le *Bulletin officiel.*

16 décembre. Les lettres de Berne apprennent que la plus grande mésintelligence continue à régner dans les Conseils et que l'on s'attend à quelque événement très prochain qui changera la face des choses. Elles ajoutent que toutes les troupes françaises ont été retirées et que la ville n'est plus gardée que par les bourgeois et les paysans des environs.

19 décembre. J'ai su dans la soirée qu'on a eu lieu de craindre pendant le jour qu'il ne se fît quelque mouvement insurrectionnel. Le général Montchoisy en a été informé et des ordres ont été donnés à temps pour le prévenir et l'empêcher. Il est du moins certain qu'on a mis sur pied une garde bourgeoise qui n'était pas occupée les jours précédents.

20 décembre. On dit aujourd'hui que le mouvement

qui devait s'opérer hier à Lausanne était lié à un autre plus général. Il devait commencer à Berne et s'étendre dans toute l'Helvétie. On prétend savoir que la Harpe, Secrétan et Oberlin avaient pris des mesures pour destituer leurs collègues et épurer les Conseils, mais qu'elles ont été empêchées et le complot découvert. Le secrétaire général Mousson aurait refusé de signer les lettres de destitution et le général Mainoni les a désapprouvées. Le sous-préfet de Lausanne, Bergier, a fait dernièrement un voyage à Berne pour coopérer à l'exécution du complot.

24 décembre. Le *Nouvelliste* dit aujourd'hui : La situation est telle que l'on s'attend sous peu à un changement notable dans les autorités. On parle ouvertement de quelque révolution et on fait des vœux pour qu'elle soit aussi paisible que celle qui s'est opérée à Paris le 18 brumaire. Au reste, on espère beaucoup sur la sagesse du peuple et qu'il demeurera tranquille spectateur des scènes qu'on attend.

25 décembre. Le représentant *Pettolaz* a reproduit, le 19, dans l'assemblée du Sénat une proposition qu'il fit déjà, le 14, relativement à la désorganisation dans laquelle une partie de l'administration se trouve et à la bonne intelligence à rétablir entre les autorités. Il demande une commission. — A cette occasion, *Devevey* s'afflige de ce qu'il est question de désunion et il remarque qu'elle n'existe pas, du moins dans le Sénat. Il se plaint d'un article qu'il a lu dans le *Bulletin officiel* de Lausanne, extrait de la *Feuille helvétique*, qui calomnie le Corps législatif et qui annonce ouvertement

le but de préparer une accusation contre lui. « Comme cet article est anonyme, il est important, » dit-il, « d'en découvrir les auteurs. » « Pour connaître les auteurs, » dit *Usteri*, « nous ne pouvons mieux nous adresser qu'au Directoire. Ce morceau était destiné à préparer ce coup insensé qui, il y a lundi huit jours, fut proposé au Directoire, mais que déjouèrent ceux de ses membres qui sont bien intentionnés. » — Quelques membres parlent pour ou contre la motion d'Usteri. — *Frossard* dit que le *Bulletin* de Lausanne fixe l'opinion dans le canton du Léman, mais qu'il lui donne une fausse direction en présentant l'opinion des membres d'une manière assez partiale et ne donnant à quelques représentants une réputation de popularité qu'aux dépens de ceux qui cherchent à assurer le bonheur de leur canton par le bonheur public. — Enfin la motion d'Usteri est adoptée avec la rédaction suivante : « Le Sénat renvoie au Directoire le N° 35 du *Bulletin officiel* de Lausanne, dans la persuasion qu'il ne restera pas indifférent sur le morceau qui y est contenu. »

28 décembre. Le *Nouvelliste vaudois* donne une relation, telle qu'elle s'est répandue dans le public, de l'entreprise formée par la Harpe, Secrétan et Oberlin d'apporter des modifications dans le personnel des premières autorités du pays.

30 décembre. Un employé des bureaux du Directoire écrit de Berne qu'il a existé réellement un projet de coup d'Etat qui a été empêché par Mousson. Il s'étonne qu'on en ait eu connaissance à Lausanne, vu que le secret devait être gardé.

31 décembre. Un article inséré à la fin du *Nouvelliste* s'inscrit en faux contre le récit fait par ce journal d'une prétendue conspiration de la Harpe, Secrétan et Oberlin. « Le *Nouvelliste*, » dit l'auteur de l'article, « ne tardera pas à être forcé officiellement de rétracter de telles calomnies. »

Le *Nouvelliste vaudois* eut bientôt, en effet, à souffrir de l'indépendance qu'il avait montrée en faisant connaître plus ou moins exactement ce qui se passait à Berne. Le Directoire adopta bientôt un arrêté dans lequel on lisait entre autres :

« Considérant que les mensonges perfides et les calomnies « que renferme cet article ne peuvent avoir pour but que « de répandre le trouble dans la République en diffamant ses « premières autorités ; considérant que de pareilles tenta- « tives, dignes de mépris en des temps ordinaires, ne peuvent « être passées sous silence, lorsqu'elles sont accompagnées « d'une publicité aussi scandaleuse, arrête : 1° Les éditeurs « et imprimeurs de la feuille intitulée le *Nouvelliste vaudois* « seront arrêtés, leurs papiers saisis et eux-mêmes poursuivis « à la diligence de l'accusateur public devant le tribunal du « canton du Léman, en réparation de l'article précité. 2° Le « présent arrêté sera inséré dans le prochain numéro du « *Nouvelliste vaudois* et dans les feuilles publiques impri- « mées en Helvétie. 3° Le ministre de la justice et de la police « demeure chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera « transmis par courrier extraordinaire au Préfet du Léman « pour être exécuté sans retard.

« Le Président du Directoire : Dolder. »

2 janvier. Un courrier extraordinaire a apporté dans

la matinée au Préfet national l'ordre d'arrêter les éditeur, rédacteur et imprimeur du *Nouvelliste vaudois*. Ensuite de ces ordres, le citoyen Gilliéron, rédacteur du *Nouvelliste,* a été conduit, à trois heures après midi, dans une chambre d'arrêt de la Maison nationale. Dans la soirée, les citoyens Fischer et Vincent ont aussi été arrêtés. Les scellés ont été apposés sur leurs papiers, qui ont été mis entre les mains de l'accusateur public.

6 janvier. Secrétan a écrit à son ami Pidou qu'il était très fâché de l'arrêté qui met en état d'arrestation les éditeurs du *Nouvelliste*. Il voudrait qu'on pût les engager à faire des excuses au Directoire. Il tâcherait alors de terminer promptement cette affaire.

L'emprisonnement des éditeurs et rédacteurs du *Nouvelliste* ne dura pas longtemps. La Commission exécutive qui, le 7 janvier, succéda au Directoire, ordonna aussitôt leur mise en liberté.

Pendant ce temps, les événements se suivaient de près à Berne, et le Directoire, ou plutôt la majorité de ses membres, sortait vaincu le 7 janvier 1800, de la lutte qui était engagée depuis longtemps entre les deux partis qui se disputaient le pouvoir. Voici, sur ces événements connus de chacun, les renseignements particuliers et les appréciations du professeur lausannois.

3 janvier. On apprend par le *Bulletin helvétique* que, malgré l'opposition de quelques membres, parmi lesquels on compte au Sénat Muret et Cart, et les dangers qu'ils ont cru apercevoir dans cette mesure, le Corps

législatif a nommé une commission extraordinaire de dix membres, prise dans les deux Conseils, pour chercher les moyens de sauver la République.

8 janvier. On sait par deux lettres de Berne, remises la veille au courrier au moment du départ, et l'on se dit confidentiellement, que la commission des dix a fait voter par le Grand Conseil la destitution du Directoire ou du moins de la Harpe, Secrétan et Oberlin, qui en forment la majorité.

9 janvier. On sait dans la matinée qu'un courrier extraordinaire a apporté au Préfet, à trois heures du matin, la nouvelle officielle de la destitution du Directoire par le Corps législatif.

Les deux autres membres du Directoire, Dolder et Savary, chargés provisoirement du pouvoir exécutif, s'expriment de la manière suivante dans la lettre par laquelle ils annoncent au Préfet ce qui vient de se passer : « La loi que nous vous transmettons apporte dans le personnel d'une des premières autorités, des changements devenus nécessaires. Ses effets bienfaisants ne tarderont pas à se faire sentir. Les représentants de la nation et du pouvoir exécutif comptent sur votre fermeté et votre zèle pour prévenir les déchirements que la malveillance tentera de produire. Montrez-vous sévère et fort comme la loi et que celui qui tenterait de l'enfreindre soit frappé au moment même de la désobéissance. De nouveaux événements se préparent. Tous tendent à mettre un terme aux agitations révolutionnaires, à remplacer les passions et les exagérations d'un parti par la sagesse, la justice et la modération

que le peuple demande et qui, seules, peuvent consolider un Etat. »

Voici, d'autre part, les principaux passages du décret rendu par les Conseils :

« Considérant que le Directoire actuel a donné des preuves multipliées et non équivoques de son incapacité à gérer les affaires publiques,

« Considérant particulièrement que les citoyens Directeurs la Harpe, Secrétan et Oberlin se sont rendus coupables d'une conspiration contre la représentation nationale dont le but inconstitutionnel et dangereux se trouve mis en évidence par les pièces qui ont passé sous les yeux du Grand Conseil,

« Considérant que le bien public et la conservation de la représentation nationale ne permet pas que les rênes de l'Etat demeurent plus longtemps entre les mains de tels hommes,

« Considérant que la fermeté des Directeurs Dolder et Savary, ainsi que du chancelier général Mousson, a seule empêché l'exécution de cette mesure désastreuse,

« Le Grand Conseil, après avoir déclaré l'urgence, a résolu la destitution du Directoire et a chargé provisoirement Dolder et Savary du pouvoir exécutif. »

10 janvier. Les lettres reçues de Berne annoncent que les Conseils ont décidé la nomination d'un nouveau pouvoir exécutif de sept membres. On a appris ensuite que cette Commission exécutive serait composée des citoyens Maurice Glayre, Dolder, Savary, Frisching, ancien trésorier, Müller de Zug, Gschwend de St-Gall et Finsler de Zurich, ancien ministre des finances.

Les députés du Léman, mécontents de ces opérations, doivent avoir refusé d'y prendre part. Il n'y a, dit-on, que De Loës et Frossard qui aient donné leurs suffrages et qui se soient rangés du côté le plus nombreux et le plus fort.

Le sous-préfet de Lausanne, Bergier, a reçu du Préfet national l'ordre de livrer son portefeuille. Clavel de Brenles a été nommé à sa place.

11 janvier. On dit que les soi-disant patriotes se donnent beaucoup de mouvement pour faire signer une adresse au gouvernement français tendant à obtenir que ce canton soit réuni à la France. Une adresse en sens contraire et qui aurait pour but de témoigner au Corps législatif l'adhésion des signataires à ce qui vient de se passer, serait appuyée par un nombre moins considérable de signatures.

— Les grenadiers formant une compagnie du 3me bataillon de la 28me demi-brigade, qui sont venus, il y a dix jours, de l'armée du Danube, ont dû être casernés aujourd'hui après avoir été logés chez les particuliers. Plusieurs d'entre eux ont déclaré qu'ils n'entreraient point dans la caserne — le collège — parce qu'ils ne recevaient point de solde depuis longtemps et ne pouvaient pas se nourrir à leurs frais. Ils sont, dit-on, excités sous main à ce soulèvement par nos anarchistes. Ils n'ont obéi que lorsqu'on en a eu conduit quelques-uns au corps de garde.

— L'administrateur Monod, qui avait déclaré vouloir demander sa démission, a cédé aux instances de ses

collègues. Il est, en conséquence, retourné à l'administration.

Monod réitéra le 18 février sa demande de démission.

12 et 13 janvier. Ces deux jours n'ont été marqués par aucun événement et aucune nouvelle importante. On parle toujours d'une adresse que signent les patriotes et par laquelle ils demandent l'annexion à la France. Elle se signe, dit-on, chez Luquiens le cadet et chez Chapuis, marchand de vinaigre à la Palud. Le Préfet doit avoir fait faire des perquisitions pour vérifier le fait, mais les dépositaires disent formellement que ces adresses n'existent pas. Ce qui est certain, c'est que l'on signe des adresses en sens contraire chez le libraire Fischer et chez le ministre allemand. Elles ont pour but de faire acte d'adhésion au nouveau gouvernement et de manifester le désir de rester unis à la Suisse. Elles sont signées avec empressement par des hommes de tout état, par ceux surtout qui font hautement profession de ne pas penser comme les anarchistes ou extra-révolutionnaires.

— On sait — et l'on voit avec peine — que l'ex-Directeur la Harpe a l'intention de fixer son domicile à Lausanne. L'administrateur Monod lui cherche un appartement.

14 janvier. Le citoyen Glayre, membre de la Commission exécutive, est arrivé hier à Lausanne, venant de Romainmôtier. Il est parti ce matin pour Berne.

En général, on voit avec plaisir les événements qui viennent de se passer. On applaudit aux mesures qui viennent d'être prises et, cela, parce que la très grande majorité des habitants de ce canton ou méprisait, ou haïssait, ou craignait la Harpe et redoutait son ambition, son esprit de domination et était persuadée que s'il n'était pas l'auteur de nos maux, ils n'auraient fait qu'empirer pendant qu'il aurait été en règne. On plaint et on blâme Secrétan de ce qu'il s'était attelé à son char. Ceux qui le connaissent et qui croient à la pureté de ses intentions, l'excusent en disant qu'il n'a été que faible et qu'il a cédé à un homme qui sait prendre un grand ascendant sur ceux qu'il a entrepris de gagner. Les amis de Secrétan avouent cependant eux-mêmes que, par son esprit de système, et par son opiniâtreté à soutenir ses idées et le vrai comme le faux, il a pu être entraîné sans impulsion extérieure aux mesures les plus violentes.

Il n'y a, à ce qu'il paraît, que le petit nombre des jacobins et des anarchistes ou extra-révolutionnaires qui prennent leur parti.

Les observateurs qui ne se passionnent pas, tout en voyant avec plaisir que la Harpe et ses amis ont eu le dessous, ne se dissimulent pas qu'au fond, le triomphe de ses adversaires a été une affaire de parti plus que de justice. Ils attendent, pour se réjouir, que l'événement ait appris quelles seront les vues de ceux qui sont maintenant au pouvoir. D'ailleurs, disent-ils, quand ils voudraient faire le bien, le pourraient-ils ? N'est-il pas aussi à craindre que les habitants de ce canton ne soient l'ob-

jet de la malveillance des Allemands ? Nos anarchistes, entreprenants comme ils le sont, ne parviendront-ils pas à exciter des troubles ? Comment la France, de qui tout dépend, envisagera-t-elle ces événements ? N'en profitera-t-elle pas pour nous unir à elle ?

15 janvier. La Harpe est arrivé ce matin, seul, à Lausanne. Sa femme doit arriver après-demain avec Secrétan.

16 janvier. Un avis paru dans le *Bulletin helvétique*(1) annonce que le bruit qui se répand avec affectation qu'une pétition se signe pour demander la réunion à la France, est une manœuvre de la malveillance. Il faut, dit-il, rester calme, en vouant au mépris cette tactique astucieuse qu'emploient les ennemis de leur pays pour le précipiter dans l'abîme.

20 janvier. On a appris aujourd'hui, avec une satisfaction qui paraît générale, que l'inspecteur général des milices, Muret-Grivel, est destitué et remplacé par Bergier, à qui il avait succédé.

(1) C'était l'ancien *Bulletin officiel*, qui avait dû changer de titre depuis le commencement de l'an 1800.

Le canton du Léman et la République helvétique du 7 janvier au 7 août 1800.

Le coup d'Etat du 7 janvier avait été une victoire des unitaires modérés sur les unitaires ou révolutionnaires exclusifs. Le nouveau gouvernement helvétique, dont Glayre fut bientôt un des membres les plus influents, eut comme son prédécesseur des difficultés nombreuses à surmonter. Le parti qui avait été culbuté au commencement de l'année, fit une opposition systématique à la Commission exécutive, et celle-ci se vit enfin obligée de recourir à un nouveau coup d'Etat. Le 7 janvier, le pouvoir législatif avait renversé le pouvoir exécutif; le 7 août, le second fit subir le même sort au premier. « C'est aujourd'hui le 7 août, » disait alors J.-J. Cart, dans la séance du Sénat, « il paraît que certaines gens aiment « le nombre 7. Le 7 janvier, vous avez destitué le Directoire ; justice vous est rendue : le 7 août on vous destitue. »

La Commission exécutive chercha sincèrement à sortir la Suisse de l'état précaire dans lequel elle se trouvait.

10 février. M. Haller, de retour de Berne, où il avait été appelé par la Commission exécutive, dit que ses membres sont animés d'un très bon esprit. Ils se dévouent avec un zèle infatigable au service du bien public. Ils négocient avec beaucoup d'activité pour obtenir la neutralité, surtout auprès du cabinet de Vienne, où se trouvent les plus grands obstacles. On aurait obtenu cette neutralité plus facilement il y a quelques

mois, avant que les puissances aient fait les grands préparatifs qu'elles vont terminer. La Commission exécutive a ajourné tout projet relatif aux finances, parce que si elle se procurait des ressources, celles-ci ne seraient pas pour la nation pendant que le territoire de la République sera occupé par les Français. Pour payer les fonctionnaires publics et faire face aux dépenses indispensables, elle vendra les créances dont elle peut disposer. M. Glayre paraît jouir d'une très grande confiance et prendre un ascendant considérable.

Les partisans de l'ancien régime considérèrent volontiers la chute du Directoire comme un acheminement au retour de l'ancien ordre de choses. Leur propagande sembla devenir encore plus active.

16 février. Les nouvelles qui se répandent annoncent qu'on est à la veille d'une crise dont l'explosion peut n'être pas éloignée. On sait que, dans la nuit du 14 au 15, on a distribué des libelles ou affiches imprimées qui promettent le rétablissement de l'ancien gouvernement et qui invitent la population à attendre cet événement avec patience. Ces affiches sont au nombre de trois. La première renferme des vers en l'honneur de l'avoyer Steiger ; elle a en tête sa silhouette. La seconde est un avis aux habitants du Pays de Vaud. La troisième est un avis aux patriotes. On dit aussi qu'il y a eu, à Soleure, une rixe entre des troupes soldées du canton du Léman et des troupes françaises qui y sont en garnison ; plusieurs Français auraient été tués ou

blessés. Le canton du Sentis est en insurrection ; on y a expulsé les Français.

Les passages de troupes plus fréquents vinrent annoncer d'autre part que les hostilités n'allaient pas tarder à recommencer.

12 mars. Une compagnie de chasseurs qui était casernée au collège est partie ce matin pour Berne. On en infère que les hostilités vont recommencer. En vertu d'ordres reçus dans la nuit du 9 au 10, la garnison de Berne est partie le lendemain matin dans la direction de Bâle. D'autres troupes, venant de Zurich et des environs, s'en vont aussi dans la même direction.

La Commission exécutive était enfin attaquée fortement dans les Conseils, où la désunion devenait de plus en plus grande.

19 mars. A propos de la destitution du Préfet national de Zurich, Pfenninger, le citoyen Pettolaz a prononcé au Sénat un discours par lequel il cherche à réfuter Usteri et s'attache à prouver que cette destitution est inconstitutionnelle et injuste. « Lorsque je lie, » a-t-il dit, « cette destitution avec celle du citoyen Muret, inspecteur général des milices du canton du Léman, malgré les services que le ministre de la guerre reconnaît qu'il a rendus, lorsque je la lie avec celle de la Chambre administrative de Berne pour cause de négligence dans ses fonctions ; lorsque je lie tout cela à d'au-

tres opérations connues, au message étonnant qui annonce la dissolution prochaine de l'Etat par ceux-là même qui devaient le sauver si promptement, je me demande à moi-même, je demande au public et à tous les citoyens impartiaux qui m'entourent : Est-ce bien le désir d'assurer et d'affermir la Constitution, la liberté et l'égalité qui a commandé toutes ces mesures ? Est-ce bien le véritable salut de la patrie qui a dicté toutes ces opérations ? Est-ce bien le patriotisme des premiers libérateurs de la Suisse qui a ordonné une telle marche ? Mais à quoi bon toutes ces questions ? Un membre de l'assemblée ne vous a-t-il pas donné la solution du problème ? »

En lisant ces violents débats, dit Pichard, on se demande quelle sera l'issue de la lutte. Il faut nécessairement ou que la Commission exécutive ait le dessus et qu'elle ajourne les Conseils ou qu'elle succombe et soit culbutée. Dans ce dernier cas, sous quel régime vivrons-nous ?

« La Commission exécutive, » dit Seigneux dans son *Précis historique*, « s'apercevant de tout ce qu'on faisait pour la « discréditer, sentit l'obligation où elle se trouvait de s'étayer « de l'approbation du premier consul de France qui déjà « avait pris un immense ascendant dans l'opinion publique. « Elle donna dans ce but des instructions secrètes à son « ministre à Paris. Mais, malheureusement, on avait conservé « dans les bureaux du pouvoir exécutif des employés dévoués « au parti qui avait été mis de côté au 7 janvier ; l'un d'eux, « Clavel d'Ussières, espéra faire plus rapidement son chemin « en trahissant les secrets de l'Etat. Cet employé infidèle

« répandit sous main des copies tronquées d'une lettre confi-
« dentielle que la Commission exécutive avait adressée à
« M. Ienner, ministre helvétique à Paris. »

La faute de Clavel ayant été connue, il fut incarcéré, mais le gouvernement se trouva dans l'obligation de publier la vraie lettre à Ienner afin de détruire la fâcheuse impression causée par les fausses copies qui avaient été répandues dans le public.

Cette affaire causa une grande sensation dans le pays et, lorsque les premières nouvelles en arrivèrent à Lausanne, on crut d'abord à une espèce de coup d'Etat.

12 avril. On parle, sans en avoir aucun avis officiel, d'une crise qui vient d'éclater à Berne... Clavel a été arrêté.

13 avril. Le Préfet national fait insérer un avis dans le *Bulletin* pour rassurer le public sur les bruits qui se sont répandus relativement à une scission entre les autorités suprêmes. Il certifie qu'il n'a été question que de l'arrestation du chef de bureau des affaires étrangères qui a livré au sénateur Cart des lettres écrites par la Commission exécutive à Ienner. On sait d'ailleurs que les Conseils se sont ajournés du 10 au 15 et l'on pense que, pendant ce temps, il s'en fera une épuration.

15 avril. On ne sait rien par les lettres reçues ce jour, de ce qui s'est passé à Berne. Une personne en passage a cependant appris que Souter et ceux de son parti qui avaient fait ajourner les Conseils du 10 au 15 sous le prétexte des fêtes de Pâques, avaient compté profiter de ce temps pour exciter un mouvement dans les campagnes contre la Commission exécutive. Leurs tenta-

tives et leurs efforts ont échoué parce que les paysans sont en général très mal disposés à l'égard du parti avancé des Conseils.

17 avril. Les lettres de Berne apprennent que la Commission exécutive a adressé aux Conseils un message très ferme sur ce qui s'est passé à la suite de la communication de ses lettres à Cart par Clavel.

24 avril. On dit que la feuille allemande dont Zehender est le rédacteur, contient les aveux que doit avoir faits Clavel dans les interrogatoires qu'on lui a fait subir. Il a dit, paraît-il, qu'il existait un complot dans le but de culbuter la Commission exécutive. Le Directoire devait être rétabli. Dolder, Cart, Muret sénateurs et Pfenninger devaient en faire partie. La Harpe devait être Préfet du Léman ; Muret-Grivel, ancien inspecteur, aurait été ministre de la guerre et Bergier de Jouxtens, sous-préfet de Lausanne, ministre de l'intérieur.

L'accusateur public du canton de Berne fut chargé de poursuivre Clavel comme coupable d'avoir dévoilé le secret de la correspondance diplomatique.

L'accusé restait en communication avec le parti qui avait été renversé le 7 janvier. Le *Nouvelliste vaudois* put annoncer le 1er juillet qu'on avait saisi une correspondance qu'il entretenait depuis sa prison avec les *Laharpiens*. La cause allait être jugée lorsque son défenseur demanda un sursis de quatre jours. L'accusateur public ayant refusé, Clavel en appela de ce refus au Tribunal suprême, ce qui devait retarder le jugement de deux mois environ. On voit qu'il cherchait surtout à gagner du temps. C'était en effet l'époque où une lettre supposée — et dont on lui attribua généralement la

rédaction — adressée au ministre Ienner, était destinée à servir aux patriotes de prétexte pour balayer la Commission exécutive et remettre au pouvoir ceux qui en avaient été précipités quelques mois auparavant. Clavel savait que dans ce cas, il serait relâché immédiatement ; aussi, quand l'affaire de la nouvelle lettre à Ienner surgit, il se crut sauvé et, s'il faut en croire le *Nouvelliste vaudois*, il écrivit même une missive au Tribunal du canton de Berne pour le menacer d'en appeler au peuple souverain si justice ne lui était pas rendue.

Lorsque les espérances des *Laharpiens* se furent évanouies et que les Conseils eurent été dissous, Clavel se fit humble. Ayant été condamné aux frais de sa détention, il écrivit à la Commission exécutive une lettre dans laquelle on lisait : « Un accusé, détenu depuis six mois, et plus affligé « encore de s'être attiré votre indignation qu'accablé du « poids de ses malheurs, sollicite, implore votre clémence. « Le soussigné, séduit par les instigations des agitateurs et « par le perfide concours des circonstances les plus funestes, « tout en croyant obéir à la Constitution et faire envers la « patrie un acte de dévouement, s'est laissé entraîner à une « démarche qui trahissait les devoirs de sa place. Il a déploré « ses torts depuis cette époque fatale, constamment et avec « amertume. Il les reconnaît avec la plus vive, la plus sin- « cère douleur et vous supplie, citoyens, d'admettre l'ex- « pression de ses profonds regrets et de son repentir. Dai- « gnez vous laisser émouvoir en sa faveur. Daignez lui accor- « der grâce, lui rendre quelque part dans votre généreuse « bienveillance, et ne pas lui fermer à jamais tout espoir de « mériter, dans la suite des temps, et votre estime et vos « bontés paternelles. » (1)

(1) *Nouvelliste vaudois*, 29 octobre 1800.

On sait que le premier consul Bonaparte passa le St-Bernard avec une armée assez considérable au mois de mai 1800, pour aller combattre à Marengo les troupes autrichiennes qui tenaient Masséna assiégé dans Gênes. Bonaparte resta plusieurs jours à Lausanne et passa ses troupes en revue dans le voisinage. Voici ce que le journal rapporte sur ces faits.

30 avril. On annonce qu'une division de l'armée de réserve forte de sept mille hommes doit être cantonnée le long du Léman, depuis Coppet à Vevey, et que l'Etat-major sera à Lausanne. Il est déjà arrivé quelques troupes venant de Genève.

2 mai. Les nouvelles sont toutes à la guerre. Les Français de l'armée de réserve s'avancent à marches forcées du côté du Vallais. On annonce au son de la caisse qu'il arrivera le lendemain quatre à cinq mille hommes. On ajoute que Bonaparte doit venir au premier jour établir son quartier-général à Genève et que vraisemblablement il viendra aussi à Lausanne.

3 mai. Les troupes qu'on attendait ne sont pas arrivées en aussi grand nombre qu'on l'avait dit... On attend dans la soirée ou pendant la nuit un régiment de cavalerie qui doit bivouaquer sur Montbenon. On y a du moins tendu des cordes pour y parquer les chevaux et on y a conduit des rations de foin.

4 mai. A neuf heures du matin, pendant que le sermon sonnait, deux bataillons sont arrivés en ville.

5 mai. On dit que Bonaparte doit être arrivé aujourd'hui à Genève et qu'il est attendu à Lausanne demain. L'ordre a été donné au son de la caisse, aux milices de

l'élite et de la réserve, de se tenir prêtes pour pouvoir lui rendre les honneurs militaires le lendemain aussitôt qu'on battra la générale.

6 mai. Les Français ont décidément passé le Rhin à Schaffhouse le 1er mai.

— On attendait Bonaparte aujourd'hui. Dans l'après-midi, la plupart des lettres de Genève ont appris qu'il y était attendu le 7 et que Berthier était arrivé. D'autres lettres écrites ce matin au moment du départ du courrier apprennent en revanche que l'on y tirait le canon et que Bonaparte y entrait.

7 mai. Un certain nombre de bataillons français ont traversé Lausanne aujourd'hui. Il ne se confirme pas que Bonaparte soit arrivé hier à Genève, mais on dit toujours qu'il y est attendu.

— On apprend qu'il s'est livré une grande bataille à Stokach en Souabe. Les Français ont eu la victoire, disent ces nouvelles.

9 mai. Pendant toute la journée, de même que hier, des troupes ont traversé la ville ou suivi la route directe près du lac.

— On apprend dans la matinée que Bonaparte a décidément passé à Nyon allant à Genève, à quatre heures du matin. On annonce, le soir, au son de la caisse, qu'il doit arriver le lendemain et que toutes les milices doivent être prêtes à le recevoir. On ajoute qu'il établira son quartier général à Lausanne et que Berthier aura le sien à Villeneuve.

L'affluence des troupes occasionne un mouvement extraordinaire. La municipalité a beaucoup de peine à

procurer des logements et il lui est impossible de satisfaire les réclamations.

10 mai. Comme les jours précédents, les corps de troupes se succèdent rapidement. Pendant tout le jour, les chars de biscuits et de munitions n'ont cessé de défiler.

— Pendant la matinée, on attendait le premier Consul. On se préparait à le recevoir. Le Préfet avait même averti les autorités qu'elles devraient aller se joindre à lui au premier coup de canon. Dans l'après-midi, on a cessé de l'attendre parce qu'on a eu lieu de croire qu'il ne viendrait que de nuit ou que même il ne viendrait pas du tout.

— Le silence que l'on garde relativement à l'armée du Rhin semble faire croire que ses succès n'ont pas été tels qu'on l'avait dit.

11 mai. Ce jour est marqué encore plus que les autres par les mouvements extraordinaires qu'occasionne l'arrivée prochaine de Bonaparte. Les grenadiers de la garde des Consuls sont arrivés pendant la matinée. Le Préfet national est parti, accompagné de MM. Auberjonois, vice-président de la Chambre administrative et Clavel, son lieutenant, pour aller à la rencontre de Bonaparte. On dit que cela se fait par ordre du gouvernement.

12 mai. Dès le matin, les gardes des Consuls et toutes les autres troupes françaises qui se trouvent à Lausanne ont été appelées sous les armes pour se préparer à subir l'inspection qui doit se faire à St-Sulpice. A neuf heures, l'état-major, composé des généraux Berthier, Mu-

rat, Marmont, s'est mis en marche dans cette direction. Il a été suivi aussitôt de la 60me demi-brigade, puis de la 58me et de la 59me qui venaient de leurs cantonnements du district de Lavaux et des environs. Il a défilé ensuite un régiment de hussards venant d'Orbe et de Romainmôtier. On a conduit aussi à St-Sulpice quelques-unes des pièces d'artillerie qui étaient sur Montbenon. Les grenadiers de la garde des Consuls étaient en parade, de même que les milices du district. Les troupes parties de Lausanne pour St-Sulpice se sont trouvées au nombre d'environ sept mille hommes. Il en était venu du district de Morges et des environs, dix ou douze mille. Avant de les passer en revue, Bonaparte, qui était parti de Genève dans la matinée, est venu descendre de carrosse à Vidy. Il y est resté pendant une heure, faisant la conversation avec le jeune Piccard qui s'est trouvé là et avec le ministre Levade qui y est arrivé accompagné de M. de Middes. Il est ensuite monté à cheval et est allé faire l'inspection des troupes qui étaient rangées en deux divisions sur les plaines de St-Sulpice. Il a harangué toute la troupe dans un cercle formé par les officiers et les bas-officiers. Il leur a surtout annoncé qu'il s'était mis, comme premier magistrat de la République française, à la tête de l'armée de réserve, pour forcer l'ennemi à accepter les propositions de paix qui lui ont été faites.

Quand l'inspection a été terminée, les troupes venues du district de Morges sont retournées dans leurs cantonnements. Celles qui étaient parties de Lausanne y sont rentrées. Bonaparte était à la fin de la colonne, au

milieu des officiers de son état-major. Le cortège est entré en ville à cinq heures du soir, au bruit du canon et de la musique. Bonaparte est descendu devant la maison Steiner où on lui avait préparé des appartements. Il est allé ensuite dîner chez Berthier qui loge dans la maison de M. Haller.

Le Préfet national qui était parti la veille pour aller à la rencontre du premier Consul l'a rencontré près de Genève ; il est revenu avec lui. Bonaparte a fait arrêter son carrosse pour parler au Préfet. Après avoir reçu son compliment, il lui a, dit-on, demandé à quoi en était la lutte du pouvoir exécutif contre les Conseils. Le Préfet doit avoir répondu que, forte de la pureté de ses intentions et de l'appui du premier Consul, la Commission exécutive ne craignait rien. Cette réponse a, paraît-il, très satisfait celui à qui elle était adressée.

— M. Glayre, arrivé de Berne à cinq heures, a obtenu une audience de Bonaparte. Il a causé avec lui pendant une heure et demie.

13 mai. Le premier Consul, accompagné du Préfet national, est parti à midi et quart pour Vevey où il va, dit-on, faire l'inspection des troupes qui se trouvent de ce côté. Il est rentré à minuit.

— Carnot et Reinhard sont arrivés dans la soirée. Le premier venait de l'armée du Rhin qu'il a visitée. Le second arrivait de Berne.

— Beaucoup de troupes et surtout de la cavalerie ont défilé aujourd'hui.

14 mai. Le premier Consul a été en conférence aujourd'hui avec Carnot, avec Reinhard et, à ce qu'on

dit, avec M. Glayre qui a été mandé à Romainmôtier et qui est arrivé pendant la nuit. Le général Berthier est parti dans la soirée pour transporter son quartier-général plus loin.

15 mai. Bonaparte est allé à midi, à la tête de son état-major et de ses gardes à cheval, passer en revue plusieurs régiments de cavalerie et la Légion italique qui étaient rassemblés sur les plaines de St-Sulpice. Il est revenu à trois heures, précédé du 12me régiment de chasseurs.

Une dizaine de chars portant des affûts de canon montés sur des roues et sur des traîneaux propres à passer les canons sur les montagnes sont arrivés dans la matinée. Par ordre, donné à haute voix par Bonaparte sur Montbenon, ils sont partis à deux heures pour être conduits le même jour jusqu'à Villeneuve.

Il y a eu un bal chez le Préfet. On y attendait Bonaparte pour qui on avait préparé une danse figurée, espèce de ballet emblématique, mais il ne s'y est pas rendu. Les autorités se sont présentées à sa porte pour la troisième ou quatrième fois, mais il n'a pas pu leur donner audience.

16 mai. Au milieu de la nuit, les grenadiers de la garde des Consuls, qui étaient logés chez les particuliers, ont reçu l'ordre de se préparer à partir. Ils se sont mis en marche à six heures. Bonaparte est parti aussi à cinq heures. Au moment de son départ, on a tiré le canon et la garde bourgeoise était sous les armes avec la musique de la ville.

Le bruit se répand que l'avant-garde, commandée par Vatrin a déjà passé le St-Bernard et se trouve dans la vallée d'Aoste.

18 mai. On respire un peu ces deux jours parce que les troupes ont cessé de défiler ou que, du moins, elles passent en détachements moins considérables.

22 mai. Quoique le passage des troupes soit moins important que la semaine dernière, elles continuent cependant de défiler sans interruption par détachements plus ou moins nombreux. On annonce de nouveaux régiments de cavalerie et toute la nouvelle réserve qui se forme et que Brune organise, dit-on, à Dijon.

23 mai. Cinq cents chevaux d'artillerie sont parqués sur Montbenon. Les canons et les caissons au nombre de quatre-vingts sont transportés à Villeneuve par le lac.

15 juin. Des troupes continuent à défiler venant de l'intérieur de la France et allant en Italie par le Vallais.

29 juin. Entre midi et une heure sont arrivés quinze ou seize cents prisonniers autrichiens. Il y en avait d'abord deux mille cinq cents. Quelques centaines se sont enrôlés dans les troupes cisalpines, beaucoup ont déserté, enfin plusieurs ont péri en route de faim et de fatigue. L'escorte ayant trouvé les passages occupés, a dû les amener par de mauvais chemins de montagne. Ils ont été près de cinq jours sans nourriture. Ils sont entassés dans les casernes et paraissent pour la plupart dans le plus grand dénuement.

8 juillet. On a amené aujourd'hui, enchaîné, un par-

ticulier de Prangins qui a tué un militaire français d'un coup de fusil, parce qu'il mangeait des cerises sous un cerisier.

Pendant que de grands événements se passaient en Italie, les partis s'agitaient dans la Suisse tout entière. Les discours les plus véhéments étaient prononcés au Corps législatif, et des pétitions arrivaient de toutes parts à Berne. Les uns — les unitaires de 99 — voulaient la destitution de la Commission exécutive et la restauration du Directoire; les autres — les partisans du coup d'Etat du 7 janvier — voulaient la dissolution des Conseils.

La lutte fut vive dans le canton du Léman où se trouvait le chef des unitaires, F.-C. de la Harpe. Les patriotes exaltés, ceux que les modérés appelaient des anarchistes, commencèrent dès le milieu du mois d'avril à attaquer plus ou moins ouvertement la Commission exécutive.

19 avril. On se demande quel est le but et quel sera l'effet du repas que doivent faire demain les soi-disant patriotes. Ils se réunissent, au nombre de trois cents, sous le prétexte de célébrer l'anniversaire de l'installation de la municipalité et de la régie. On dit que quelques membres du Corps législatif doivent venir de Berne pour assister à ce banquet; on cite Gapany, Souter, Pettolaz, etc.

20 avril. Le banquet des soi-disant patriotes a eu lieu dans le jardin Lefort, à la descente d'Ouchy. Il y a eu tout au plus une centaine de participants, apparemment parce que plusieurs de ceux qu'on attendait du dehors ne sont pas venus. Ils ont formé un spectacle

pour ceux qui ont eu la curiosité d'aller les voir depuis les croisées des maisons du Chêne ou depuis la terrasse de Montbenon, d'où on les entendait entonner leurs chansons patriotiques ou porter leurs toasts. Ils ont bu à la santé des patriotes injustement destitués et à la chute des autorités arbitraires. Il n'y a eu d'ailleurs aucun désordre.

10 mai. Le *Nouvelliste vaudois* parle des efforts que font les patriotes pour engager les habitants des campagnes à s'insurger. Duret, le chaudronnier, est, paraît-il, allé à Chavornay, porteur d'une lettre du cercle des Arts de Lausanne, qui invitait la municipalité à refuser le paiement du rachat des censes et à adresser une pétition au Corps législatif contre la Commission exécutive. Le sous-préfet d'Orbe, ayant été averti, est accouru à Chavornay pendant que le messager y était encore. Il a pu saisir la lettre du cercle des Arts et l'a envoyée au Préfet national.

— On dit que Cart a eu l'imprudence de dire à table d'hôte, à Berne, qu'il fallait chasser les Français. Un commissaire français, qui était présent et que Cart n'avait pas connu, l'a pris à partie et lui a déclaré qu'il allait le dénoncer au commandant de la place. On ne sait pas s'il l'a fait.

13 mai. Le *Nouvelliste vaudois* annonce que le cercle des Arts et Métiers de Lausanne a envoyé une circulaire aux municipalités du canton du Léman dans le but de provoquer des adresses aux Conseils.

— On signe, à Lausanne et dans d'autres communes du canton, des pétitions pour demander à la

Commission exécutive l'ajournement du Corps législatif.

15 mai. On sait par des lettres reçues de Berne qu'après une discussion très vive qui a duré trois jours, la question de l'ajournement a été renvoyée à l'examen d'une commission composée de cinq membres : d'un côté, Zimmermann et Kuhn ; de l'autre, Souter, Relstab et Carrard. Ce dernier a des opinions un peu mixtes. On dit aussi que cette commission — à l'exception de Carrard — va faire un rapport proposant l'ajournement ou la dissolution des Conseils et de la Commission exécutive, et leur remplacement par une Convention ou Assemblée constituante dont les membres, au nombre de vingt-cinq, seraient nommés par les assemblées électorales.

17 mai. Une nouvelle association s'est formée à Lausanne, depuis quelques jours, sous le nom de *Cercle des Amis de l'ordre.* Elle fait signer des pétitions à la Commission exécutive demandant l'ajournement des Conseils. Un premier exemplaire de cette adresse est parti aujourd'hui, muni de quatre cent vingt signatures de Lausanne et d'un grand nombre d'autres, dit-on, des campagnes. Quelques ecclésiastiques sont entrés dans ce cercle, entre autres Bally, Borgeaud, Gilliéron et Poudret.

19 mai. On sait aujourd'hui, par des lettres reçues de Berne, que le secrétaire de la légation française a mandé chez lui les membres de la commission qui devait faire aujourd'hui son rapport sur la question de l'ajournement. Il leur a franchement déconseillé de le faire tel

qu'ils l'avaient préparé et de se bien garder de proposer l'élection par le peuple d'une Convention nationale. En conséquence, la dite commission n'aura pas présenté son rapport. On ajoute que la Commission exécutive invitera incessamment par un message les Conseils à s'ajourner constitutionnellement.

22 mai. Le rapport fait au Grand Conseil, le 19, par Souter, au nom de la commission des cinq, propose de passer à l'ordre du jour sur la question de l'ajournement. Cette proposition a été adoptée.

24 mai. Dans la séance du Grand Conseil, le 21, et à propos d'une pétition contre l'ajournement, Escher a dit être étonné de ce qu'on ne lit que des adresses dans ce sens, alors que le président, Secrétan, en a entre les mains, depuis quelques jours, dont le but est différent. Secrétan a avoué alors qu'il en avait cinq, mais qu'il ne les a pas produites parce qu'il a vu qu'on y a ajouté, d'une autre main, cette phrase : Nous vous prions de présenter cette adresse au Corps législatif. Escher a répliqué et blâmé le président. Celui-ci a déclaré qu'il croyait avoir rempli son devoir et il a levé la séance.

— On sait, par des lettres particulières que, le 21 courant, Reinhard a invité la Commission exécutive à une conférence à laquelle devait assister aussi la commission pour l'ajournement. Celle-ci étant dissoute, le gouvernement a invité les Conseils à en nommer une autre pour la circonstance. Le Grand Conseil a refusé d'en nommer une, mais a autorisé son président à assister à cette conférence avec des membres de son choix qui se sont trouvés être les citoyens Geinoz,

Bourgeois et deux autres. Le Sénat a choisi Usteri, Muret et deux autres. La conférence a eu lieu le 21, au soir, dans le local des séances de la Commission exécutive, Reinhard s'y est rendu en costume. Il a invité les autorités à abandonner leurs luttes jusqu'à la conclusion de la paix et à examiner si un ajournement des Conseils ne serait pas convenable. On pense cependant que les invitations du Ministre de France ne produiront aucun effet.

5 juin. Le Sénat a accepté une résolution du Grand Conseil qui accorde au citoyen Glayre un congé pendant le temps qui lui sera nécessaire pour prendre les eaux de la Brévine.

8 juin. Le Préfet a fait insérer dans le *Bulletin helvétique* un article qui déclare que, d'après des informations prises par le sous-préfet d'Echallens, il est faux qu'on ait assemblé la commune au son du tocsin pour lire et proposer de signer une adresse en faveur de l'ajournement, comme cela est arrivé réellement ailleurs pour une pétition différente.

Les unitaires de 99 crurent que le moment était venu de chercher à recueillir le pouvoir des mains des modérés. C'est alors qu'un faussaire — les contemporains pensèrent à Clavel d'Ussières mais sans avoir de preuves — imita l'écriture du chancelier Mousson, et fit une lettre que ce dernier était censé écrire à Ienner, ministre suisse à Paris. Le contenu était tellement compromettant pour la Commission exécutive, qu'on espérait la voir succomber sous les coups de ses ennemis. La missive était contenue dans plusieurs enveloppes successives; elle fut remise à différentes personnes, et

enfin à F.-C. de la Harpe. Celui-ci, sans se demander s'il avait à faire à un faux, déposa l'original au greffe du Tribunal du canton, à Lausanne, et envoya une copie aux Conseils par un courrier extraordinaire.

27 juin. On sait dès le matin, par un courrier extraordinaire arrivé la veille au Préfet, que le secrétaire général Mousson a été mis en état d'arrestation et que F.-C. de la Harpe a reçu ce matin les arrêts chez lui. Une lettre doit avoir été écrite et signée par Mousson et adressée à Ienner à Paris. Elle a été interceptée, remise à la Harpe et par celui-ci au tribunal du canton. C'est la cause de ces arrestations. Elles ont été ordonnées par le Corps législatif. La veille, deux membres du tribunal du canton, Jaïn et Testuz, sont partis de Lausanne pour porter à Berne l'original de cette lettre qui doit constituer le corps du délit. On dit qu'au moment du départ du courrier, toutes les milices de la ville de Berne étaient sous les armes.

30 juin. On sait par des lettres, venues de Berne, que les députés du tribunal du canton du Léman ont remis la lettre de Mousson à Ienner au Corps législatif le 28 courant. Les partisans de la Harpe ont d'abord triomphé et crié à la trahison. Des observations ont ensuite été faites tendant à prouver que la lettre pourrait bien avoir été contrefaite. Les Laharpiens ont alors demandé que l'affaire fût étouffée. Le parti contraire s'y est opposé et a demandé qu'elle fût approfondie. Mousson a demandé d'être incarcéré et que la Harpe le fût aussi. Enfin, l'examen de la question a été ren-

voyé à une commission qui doit présenter son rapport le 29, à midi.

3 juillet. Le chancelier Mousson a envoyé au Corps législatif une requête par laquelle il demande que la Harpe et lui soient aussitôt mis en état de détention complète ou même incarcérés et tenus au secret jusqu'à ce qu'un tribunal compétent ait reconnu et jugé le coupable.

2 juillet. Sans qu'on en ait eu connaissance à l'avance, on a appris que la Harpe est monté avant trois heures dans un carrosse attelé de quatre chevaux. Deux officiers des milices, Fabre et Weiber, étaient avec lui dans la voiture. L'escorte était composée de quatre chasseurs à cheval. Deux ordonnances étaient sur le derrière de la voiture. L'ex-Directeur est conduit à Berne.

Le citoyen la Harpe, de Paudex, s'est présenté, dit-on, devant le tribunal du canton, annonçant que la prétendue lettre de Mousson lui a été adressée. Il a offert de faire une déclaration sur la manière dont elle lui a été remise. Le tribunal, n'étant pas nanti de cette affaire, a refusé de l'entendre.

3 juillet. On a appris, dès le matin, par Weiber, l'un des officiers qui conduisaient la Harpe à Berne, qu'il s'est évadé ce matin à Payerne après avoir eu une conférence avec Cartier et Jomini, qui étaient venus à sa rencontre depuis la capitale.

6 juillet. Le *Bulletin helvétique* contient une lettre signée la Harpe née Bothling, et par laquelle on le prie d'insérer une déclaration qu'ont faite par devant

le notaire Dessel les citoyens Reymondin, François Chapuis et Louis-Philippe la Harpe, de Paudex et de Pully, sur la manière dont la prétendue lettre de Mousson à Ienner a passé par leurs mains avant d'être remise à l'ex-directeur. C'est le citoyen Reymondin qui l'a reçue d'abord sous enveloppe à son adresse, par la messagère de Pully, le 19 juin. Il l'a remise le même jour, après l'avoir montrée à d'autres personnes, à François Chapuis, qui n'a pas pu la déchiffrer non plus. L'enveloppe portant : remettez ceci au citoyen la Harpe, ils se décidèrent à remettre la lettre à la Harpe, de Paudex, ce qui fut fait le 20. Ce dernier, ne sachant pas du tout ce que signifiait cette missive, la porta le même jour, à six heures du soir, à l'ex-Directeur F.-C. de la Harpe.

10 juillet. Il y a eu, le 7 courant, un assez vif débat dans le Grand Conseil à propos de la Harpe. Souter a déposé la déclaration contenue dans le *Bulletin helvétique.* Il s'est servi de ce prétexte pour se récrier contre les procédés irréguliers et arbitraires que l'on a employés, selon lui, à l'égard de son ami. Il a défendu celui-ci et a justifié son évasion. Escher a alors observé par motion d'ordre qu'une loi existante ayant remis cette affaire au jugement du tribunal du canton de Berne, le Grand Conseil n'avait à recevoir aucune pièce sur ce procès. Souter a dit alors que la rage dont Escher écumait ne montrait autre chose que la fureur d'un grand prêtre qui voit s'échapper sa victime au moment où son couteau est déjà préparé pour l'égorger.

11 juillet. On a donné lecture au Grand Conseil d'une lettre du citoyen la Harpe, datée des Verrières-Suisses, le 6 juillet. Il s'y plaint des procédés irréguliers et de la tyrannie que la Commission exécutive, composée de ses ennemis, a exercée contre lui. Après avoir de cette manière justifié son évasion, il demande d'avoir à comparaître devant le tribunal du canton du Léman, seul juge qu'il puisse reconnaître. — *Secrétan* a pris la parole pour la défense de la Harpe, ce qui est, a-t-il dit, une dette sacrée qu'il n'hésite point d'acquitter. Il a demandé le renvoi de la lettre au Sénat. *Koch* a réfuté Secrétan et justifié la Commission exécutive et demandé le renvoi de la lettre au tribunal du canton de Berne. *Carrard* a parlé dans un sens intermédiaire et a voté pour que l'adresse soit renvoyée au pouvoir exécutif dans l'espérance qu'il saura prendre les mesures nécessaires pour que la Harpe soit replacé sous l'autorité du juge légitime. On a enfin renvoyé la lettre au Sénat avec l'invitation de la transmettre au pouvoir exécutif.

22 juillet. On dit que la Harpe s'est rendu à Paris. A son passage à Dijon, il a eu une entrevue avec le général Brune, qui lui a donné de l'argent et même son carrosse pour se rendre à Paris. Il a obtenu une audience de Bonaparte, qui lui aurait promis sûreté et liberté ; on en doute. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'a pu voir ni Ienner, ni Talleyrand.

24 juillet. Les lettres de Berne apprennent que, le jour précédent, Mousson a été reconnu innocent et a été libéré par le tribunal du canton.

27 juillet. Une proclamation de la Commission exécutive au peuple semble annoncer une prochaine constitution garantie par les grandes puissances. Elle l'invite à ne pas se laisser séduire par les intrigants et les perturbateurs du repos public qui cherchent à avilir le gouvernement.

Le dénouement de cette lutte entre les deux partis se rapprochait. L'excitation était grande dans le canton du Léman. Un prompt remède était nécessaire.

25 juillet-9 août. Dans cet intervalle, les discussions des Conseils ne présentent que des délibérations insignifiantes ou des discussions plus ou moins orageuses sur le projet ou de diminuer la représentation nationale ou de l'ajourner. Ils finissent toujours par nommer des commissions. Il sont occupés aussi par des discussions sur les adresses que présentent les cercles des Amis de l'ordre et sur les dénonciations qu'en font les membres des cercles du parti opposé.

L'observateur voit que l'animosité entre les deux partis augmente de jour en jour, de sorte qu'il faut nécessairement que l'un des deux succombe. Chaque numéro du *Bulletin* contient quelque diatribe, quelque sortie, quelque dénonciation plus ou moins violente contre les réunions, les projets, les machinations aristocratiques des cercles qui sont opposés aux patriotes et qui se multiplient. De son côté, le *Nouvelliste vaudois* insère dans chacun de ses numéros une attaque ou réponse plus ou moins virulente contre les anarchistes.

On ne s'en tient pas à cette guerre de plume. Il y a des rixes. Il y a eu des coups donnés à Morges entre le ministre allemand Neutiguer et Guibert. A Yverdon et à Orbe, les patriotes sont si exaspérés de ce que le nombre de leurs adversaires augmente et triomphe, que l'on craint qu'ils n'en viennent aux mains. Le Préfet a fait un voyage les 1er et 2 août à Yverdon, Orbe et Romainmôtier, pour prendre connaissance de l'état des esprits, en même temps que pour conférer avec M. Glayre, qui est revenu de la Brévine et qui doit retourner incessamment à Berne.

On forme toute espèce de conjectures sur l'ajournement des Conseils que l'on attend, sur les projets de constitution et sur les négociations qui ont lieu pour la paix.

Le 8 août, dans la soirée, on reçoit des nouvelles de Berne qui sont confirmées le jour suivant. La Commission exécutive a invité le 7, par un message, le Grand Conseil à s'ajourner, ajoutant qu'elle tirerait des Conseils une Commission de quarante membres et que, de concert avec elle, elle élirait un nouveau pouvoir exécutif composé de sept personnes. Les autres membres de la Commission formeront provisoirement le Corps législatif. Ce message a occasionné des débats, mais il a été cependant accepté par le Grand Conseil parce que les opposants ont vu que les mesures étaient bien prises et qu'il faudrait céder à la force. Ils se sont ajournés à trois heures, mais quand ils ont voulu revenir dans la salle de leurs séances ils ont trouvé les portes fermées et gardées par la force armée. — Au Sénat, le message

a occasionné de plus grands débats. Il y a eu un peu de résistance, mais enfin, malgré les protestations d'un grand nombre de députés, l'ajournement a été prononcé au milieu du tumulte.

11 août. On a reçu de Berne, par le courrier de ce jour, la liste des trente-cinq citoyens choisis par la Commission exécutive pour faire partie du Corps législatif. Le canton du Léman est représenté par Carrard, de Loës et Muret. Le nouveau Conseil exécutif a été composé des citoyens Frisching, Dolder, Glayre, Zimmermann, Savary, Schmidt et Ruttimann.

Affaires ecclésiastiques.

On trouvera réunis sous ce titre les renseignements les plus saillants que donne le journal de Pichard sur l'état du clergé et de la religion pendant un an environ. Dans la crise violente que traversa la Suisse en 1799 et en 1800, les intérêts matériels du clergé furent laissés un peu de côté par les pouvoirs publics, d'autant plus que plusieurs personnes influentes n'avaient guère de sympathie pour la religion. Le culte fut un peu abandonné, les églises quelquefois profanées, et les pasteurs attaqués par les patriotes. Ce sont donc surtout des plaintes que l'on trouve dans le journal de Pichard.

15 mai 1799. La classe de Lausanne s'est réunie hier et aujourd'hui dans la maison Duvoisin, aux degrés du Marché. A dix heures du matin, le Préfet s'y est rendu, accompagné du sous-préfet du district de Lavaux. Après la prière et le discours du doyen, il a pris la parole. C'est avec empressement, a-t-il dit, qu'il obéit au Directoire en se rendant dans cette assemblée vénérable. Il profite de cette occasion pour remercier les pasteurs de ce qu'ils sont demeurés fermes et attachés à la patrie au milieu des secousses et des orages qui l'ont menacée. C'est surtout à ceux d'entre eux qui, animés d'un patriotisme pur, se sont attachés à faire sentir que notre bonheur est intimement lié aux vertus chrétiennes, qu'il vient témoigner la reconnaissance du gouvernement. « Ne présentez point, » a-t-il dit, « les

événements actuels comme des épreuves. Montrez dans la révolution des témoignages éclatants de la protection divine. Oui, citoyens pasteurs, ce sont là des grâces insignes. Malheur à qui ne le sent pas. C'est à vous maintenant qu'il appartient de sauver la patrie en disposant nos concitoyens à faire les sacrifices que les circonstances exigent. » Il les a invités ensuite à solliciter les bénédictions du Ciel pour la patrie.

1er juin. Le ministre Bouverot, passant à Lausanne, s'est adressé à la Chambre administrative pour obtenir le paiement du quartier échu de sa pension. Elle lui a répondu qu'elle avait le grand regret de ne pouvoir le satisfaire et qu'elle allait écrire au Ministre des arts et des sciences pour se faire autoriser à le payer. MM. Bugnion s'indignent de ce qu'il faille s'adresser au Ministre pour faire rétribuer les pasteurs, alors que le professeur Secrétan a pu toucher hier son traitement. L'aîné veut, dit-il, écrire une lettre à ce sujet à son gendre (qui est représentant du peuple). Le 9, il nous a appris que ce dernier avait envoyé ses observations au Directoire.

23 juin. Le receveur Barbey ayant refusé, d'après un ordre qu'il a, dit-il, reçu de la Chambre administrative, de payer les pensions des pasteurs de ce district, ceux-ci, dans leur assemblée de ce jour, chez le doyen Chavannes, ont examiné la question de savoir s'il y a quelque démarche à faire pour obtenir ce qu'on leur refuse. Ils ont décidé que le doyen, après s'être assuré à la secrétairerie de la Chambre administrative que la défense en question a été faite, devait écrire aux doyens

des quatre autres classes du canton pour leur proposer qu'il soit fait des représentations au Corps législatif sur cette suspension de paiement, contraire à ses lois et à ses arrêtés.

4 juillet. Il y a eu une conférence chez M. le doyen Bugnion au sujet du traitement des pasteurs. Après avoir observé qu'il était fâcheux que nous nous adressassions au Corps législatif quand il s'agit de nos intérêts temporels tandis que nous avons gardé le silence sur les intérêts de la religion en général, j'ai proposé une adresse comprenant les trois objets suivants : les intérêts de la religion et des mœurs, menacés d'une chute totale et prochaine par le défaut de toute police religieuse ; l'organisation ecclésiastique et la collation des bénéfices, et enfin la nécessité de pourvoir à ce que les ministres, qui n'ont point d'autres ressources pour vivre, reçoivent leur salaire et qu'il leur soit assuré. MM. Bugnion ont trouvé qu'il valait mieux aller directement au fait, à l'article des pensions, et ne parler des deux premiers points que d'une manière accessoire. Cela a été adopté et M. le doyen s'est chargé de préparer le mémoire qui sera communiqué aux autres classes et envoyé au Corps législatif.

13 juillet. On savait déjà depuis hier, par une lettre écrite confidentiellement par un employé des bureaux du Directoire, qu'un arrêté de celui-ci allait enjoindre à la Chambre administrative de payer en grain les pensions des ministres du culte de ce canton. On distinguera pour cela les pasteurs en plusieurs classes : les pères de famille et les célibataires, ou ceux qui n'ont

point d'enfants ; ceux dont la pension est de huit cents livres et moins, et ceux qui en reçoivent mille ou plus. Les premiers doivent recevoir leur pension en entier, et les seconds seulement en partie. Ensuite de cet arrêté, la Chambre administrative a ordonné au receveur Barbey de payer en grains, à tous les pasteurs, le quartier de leur traitement qui est échu.

21 juillet. M. le doyen Bugnion a informé l'assemblée pastorale chez le bachelier Gindroz, que l'envoi à Berne de l'adresse relative aux pensions a été retardée par diverses circonstances. Elle a enfin été lue au Grand Conseil le 17 et renvoyée à une commission dont Secrétan est le président.

30 juin. Dans l'assemblée pastorale, M. Bugnion, le cadet, s'est plaint de ce que, pendant qu'il prêchait le matin à la Cité, il a été troublé par les soldats français qui allaient et venaient bruyamment dans le temple. Il a dû s'interrompre et sommer le municipal de Saussure, seul magistrat qui assistât au culte, d'interposer son autorité pour faire cesser de pareils désordres. Descendu de la chaire, il a déclaré qu'il n'y remonterait pas si on ne remédiait au mal et qu'il porterait ses plaintes à la municipalité, à la Chambre administrative et au Préfet. Il a communiqué à la classe un projet de lettre à envoyer au nom des pasteurs de Lausanne à ces trois autorités pour les inviter à prendre incessamment les mesures nécessaires pour que le culte ne soit plus troublé.

4 juillet. Dans l'assemblée pastorale, M. Bugnion, le cadet, a indiqué le résultat des lettres qu'il a envoyées

aux autorités relativement à la police religieuse. La Chambre administrative a répondu qu'elle allait donner l'ordre à la municipalité et au lieutenant du Préfet de pourvoir à ce que le culte ne fût plus troublé et à ce que la police religieuse fût maintenue le dimanche.

9 septembre. Le ministre Borgeaud, qui avait déjà eu précédemment une dispute avec le lieutenant du Préfet parce qu'il ne portait point de cocarde tricolore à son chapeau, lui a été dénoncé de nouveau pour le même fait. Il a été cité aujourd'hui à son audience. Il a prétendu ne pas être obligé de porter ce signe de civisme lorsqu'il est en costume ecclésiastique. Le sous-préfet lui a alors déclaré qu'il informerait de son refus le Corps législatif et le Directoire. Dès le lendemain, il a été dénoncé au Conseil d'éducation et signalé pour son incivisme.

14 septembre. Est-il réellement vrai, demande le *Bulletin officiel*, que quelques ministres d'une religion qui prêche partout la liberté et l'égalité aient fait entendre un autre langage ? Est-il vrai que ce Jeûne solennel du 8 courant ait été consacré dans quelques endroits à de perfides rapprochements, à de mélancoliques tableaux, à des déclamations funestes ? Est-il vrai que l'homme qui allait chercher dans le temple de son Sauveur la douce paix, la sérénité, la confiance, n'ait rapporté dans sa famille qu'une âme froissée par le plus sombre désespoir ? Les chaires de la religion auraient-elles été profanées ? le lieu très saint souillé ? Y aurait-on outragé la patrie en se roulant pendant quel-

ques minutes dans le manteau de la vertu ? Lorsque tout commandait de rallier à la constitution le peuple depuis si longtemps travaillé par la malveillance, on détourne les regards pour les reporter sur un ordre de choses qui ne doit plus les attirer. Aurait-on cherché dans les scènes qui nous entourent, tout ce que les commotions politiques offrent de plus pénible, l'incertitude de plus cruel, l'absence de plus douloureux, la guerre de plus déchirant, la crainte de plus épouvantable pour composer de tous ces traits l'affreux tableau de notre position ? Et ce tableau, l'aurait-on encore rembruni par des comparaisons perfidement ménagées, par des souvenirs adroitement amenés et par de langoureuses tirades, sur ces scènes de félicité interrompues par une révolution dont l'événement était au-dessus de la résistance des hommes, et à laquelle le doigt de Dieu fut empreint ?

S'il en était ainsi, on pourrait demander aux parjures pourquoi ils trompent la patrie qui leur confia ses plus chers intérêts, la République qui les paie, le peuple qui les croit, le Ciel qui les souffre. Honte ! malheur à vous (s'il en fut) qui avez joué sur ce qu'il y a de plus saint et porté dans nos cœurs le découragement, le désespoir, la défiance. Honneur ! reconnaissance à vous (et il en fut) dignes ministres d'un Dieu qui naquit dans la crèche, à vous qui avez rassuré les timides, fortifié les faibles, à vous dont le saint langage nous rattacha à la patrie par le lien de la religion, à vous dont la voix consolatrice plaça sur la plaie le

baume de l'espérance, à vous enfin dont l'âme républicaine vint retremper la nôtre, nous enhardit à rester libres et à préférer la mort à l'avilissement.

19 septembre. Le colloque s'est rassemblé aujourd'hui comme de coutume chez M. le doyen Bugnion et sous sa présidence. Il a annoncé que le Préfet national s'est plaint de ce que quelques pasteurs lui ont été dénoncés pour s'être apitoyés le jour du Jeûne sur les malheurs des temps. Aucun n'est désigné, si ce n'est le pasteur Bournet, dont le sermon a été envoyé au Préfet.

20 octobre. La profanation du jour du repos qui, depuis longtemps, scandalise et afflige les fidèles, a été aujourd'hui plus frappante que jamais. Les dimanches précédents, on assemblait les milices sur Montbenon avant et pendant le sermon de sept heures. Aujourd'hui, on a battu la caisse dans toute la ville pour appeler les troupes, à neuf heures précises, pendant que les cloches sonnaient, et cela avec une espèce d'affectation. A dix heures, pendant qu'on était dans les temples, on a fait une proclamation au son de la caisse de la part de la municipalité. Il n'y a jamais eu moins de monde dans les temples.

22 octobre. M. le doyen Bugnion a écrit au directeur Secrétan pour l'informer de la manière dont le culte a été troublé et empêché, et lui demander quelle conduite doivent tenir les pasteurs de Lausanne.

3 novembre. M. le doyen Bugnion a communiqué à l'assemblée pastorale chez moi, la réponse qu'il a reçue du Directeur Secrétan. On doit être persuadé, dit-il,

que tous les membres du Directoire sont très bien disposés en faveur de la religion et de ses ministres. Il allègue pour preuve un message qu'il doit avoir adressé au Corps législatif à ce sujet. Dans les circonstances actuelles, cependant, il ne peut pas faire ce qu'il voudrait ; il faut attendre des temps plus favorables. Quant au fait qui lui a été dénoncé, il conseille, si le public s'en plaint, de le faire connaître au ministre de l'Instruction publique, et il fait espérer qu'alors le Directoire fera droit à la plainte. — Il a été décidé que le désordre du 22 octobre ne s'étant pas renouvelé depuis lors, il ne convenait pas de le rappeler.

Le culte est d'ailleurs ouvertement profané par tous les travaux publics et particuliers dans ce temps de vendanges. Aujourd'hui, au moment où l'on sonnait pour le sermon de deux heures, et pendant tout le sermon, des jeunes militaires vaudois faisaient le tour de la ville, ayant à leur tête un violon qui jouait des airs patriotiques.

27 novembre. Le commandant de la troupe d'élite s'était mis sur le pied la semaine précédente, quoique par un très beau temps, de faire exercer ses soldats dans la Cathédrale. M. le doyen Chavannes en ayant été informé, ordonna au marguiller de fermer les portes. Un secrétaire de l'Inspecteur général Muret lui fit alors demander les clefs ; il les refusa, en disant qu'il fallait s'adresser au Préfet national. L'Inspecteur a porté plainte au Préfet. Celui-ci a répondu qu'il ne connaissait aucune loi qui autorisât à faire du temple une place d'armes ; il écrivit au Directoire et confirma

la défense. Néanmoins, un sous-officier est encore venu demander aujourd'hui les clefs à M. le doyen en exigeant que le refus soit donné par écrit.

2 février 1800. L'assemblée pastorale s'est occupée de plusieurs questions proposées par M. le doyen Bugnion, relatives aux intérêts du clergé.

1. Il a lu un article d'une lettre de son fils qui lui apprend que les ministres pauvres peuvent, en s'adressant au Ministre des sciences, espérer d'obtenir que les quartiers échus de leur pension leur seront payés en tout ou en partie.

2. Il a communiqué la réponse qu'il a reçue de M. Ith à la lettre qu'il lui a écrite au sujet de l'adresse que le Conseil ecclésiastique de Berne a présentée à la Commission exécutive ensuite des événements du 7 janvier. M. Ith invite le clergé du Pays de Vaud à agir de concert avec celui de Berne, en l'informant que les ecclésiastiques des autres cantons protestants de Zurich, Bâle, Schaffhouse, St-Gall, et même ceux de quelques cantons catholiques ont fait des adresses semblables ou ont donné leur assentiment à celle-là.

Tous les membres de l'assemblée ont décidé de remercier M. Ith et de lui annoncer qu'on entrait dans ses vues. Quelques-uns auraient voulu que l'on fît une adresse distincte. Il a été décidé que l'on ferait seulement acte d'adhésion à celle de Berne. Les autres classes du canton seront invitées à en faire autant.

24 mars. On sait par quelques personnes auxquelles a été présentée une adresse que font circuler les soi-disant patriotes et qui n'ont pas voulu la signer, quel en

est le contenu. On y demande la restauration des autorités destituées. On s'y plaint de ce que la Commission exécutive propose le rétablissement des tribunaux de mœurs. On s'y plaint aussi de ce que les pasteurs sont payés pendant que les soldats ne le sont pas. Les signatures de Lausanne sont, dit-on, rangées sur deux colonnes. A la tête de l'une est Monod, au-dessus de l'autre Testuz.

1er avril. Pendant que les partisans de l'ex-Directoire font des adresses, recueillent des signatures et emploient, à ce qu'il paraît, divers moyens pour revenir à flot, et pour culbuter la Commission exécutive, il semble que l'on veuille mettre en jeu les étudiants et, par leur moyen, opérer quelques mouvements partiels. Jeudi dernier, l'Académie les a convoqués à trois heures pour une censure extraordinaire. Comme on ne les avait pas fait entrer à quatre heures et quart, les proposants impatientés se sont retirés chacun chez soi. Le lendemain, l'Académie les a convoqués de nouveau pour leur demander raison de cet acte d'insubordination. Comme ils se sont contentés d'alléguer pour toute excuse que leurs affaires ne leur permettaient pas d'attendre plus longtemps et qu'ils n'ont point voulu avouer qu'ils eussent tort, l'Académie leur a retranché un quartier de leur paie. Ils ont alors présenté à ce sujet une pétition à la Chambre administrative. Cette pétition a été discutée par l'Académie aujourd'hui. Une commission composée de MM. Conod, recteur, Secrétan et Leresche, a été chargée de rédiger une réponse qui doit être envoyée à la Chambre administrative,

pour justifier l'Académie, relever les allégués peu exacts de la pétition et se plaindre de ceux qui l'ont signée.

9 avril. Voici le résumé de l'adresse qui a été présentée par plusieurs soldats de l'élite de Lausanne et des environs au Grand Conseil, le 5 courant.

« Les soussignés n'ont pu voir qu'avec le sentiment le plus pénible dans le message qui vous a été adressé par la Commission exécutive les expressions suivantes : La guerre qui a appelé notre jeunesse sous les drapeaux et qui l'a rapprochée des armées étrangères a aussi corrompu ses habitudes. Les idées du juste, et de l'honnête ont disparu dans le désordre des camps, etc. Nous découvrons la source d'une inculpation aussi injuste dans la complainte qui lui fut adressée quinze jours auparavant par le doyen de la classe de Lausanne, où le vénérable doyen déclare, pour lui et ses collègues, être plongé depuis deux ans dans une détresse d'esprit et de cœur parce que la Révolution a anéanti la police religieuse, qu'elle a ôté aux pasteurs la surveillance sur les mœurs et les a mis eux-mêmes sous la surveillance d'agents subalternes et civils, ce qui ne peut être que l'effet d'un projet formé et trop bien suivi d'anéantir le christianisme dans notre patrie. C'est surtout dans le militaire qu'il voit les progrès rapides et audacieux de l'impiété chez cette classe de la société où nul frein d'éducation et de bienséance ne peut mettre de bornes à la plus affreuse corruption.

« A l'aigreur de ces déclamations, et aux regrets ambitieux dont elles sont la preuve, comment pourrait-on

reconnaître le ministre d'un Dieu de paix dont la vie fut un exemple constant de douceur et d'humilité, qui annonça aux hommes que son règne n'était pas de ce monde, qui les exhorta à la charité envers leurs frères et à se soumettre aux puissances temporelles ?

« C'est cependant pour adhérer au système de cette adresse, que le message de la Commission exécutive vous propose de rétablir les anciens consistoires sous le nom de tribunaux de mœurs et d'y rappeler les ministres du culte pour concourir à la régénération morale. Vous sentirez mieux que nous que cette proposition ne tend à rien moins qu'à rappeler l'ancien ordre de choses en plaçant une partie de l'autorité civile entre les mains de ces pasteurs qui, toujours asservis à l'ancien gouvernement, ne cessaient d'en prôner l'excellence pour en être soutenus à leur tour...

« Il nous importe essentiellement de nous justifier d'imputations aussi odieuses....

« Quoi, citoyens législateurs ! les idées du juste et de l'honnête auraient disparu parmi nous ! Nous qui avons montré notre patriotisme en volant au secours de la patrie !... Et nous, par contre, quelles récriminations n'aurions-nous pas à faire ? Provoqués aux plus grands sacrifices, ce patriotisme nous rend bientôt l'objet des haines et des persécutions. Comme citoyens actifs, on nous éloigne des assemblées primaires de notre commune sous le prétexte d'une expédition chimérique et uniquement pour laisser à l'intrigue et à la cabale les moyens de se développer et de se partager les emplois civils ; même partialité pour la distribution des emplois

militaires. C'est à la faveur et aux recommandations seules qu'ils sont accordés sans aucun égard pour l'incapacité et l'incivisme des postulants. Les patriotes seuls sont presque toujours repoussés en haine de leurs opinions. Ceux qui, par hasard, ont obtenu quelque place se voient bientôt destitués d'une manière arbitraire, au mépris de leurs vertus, de leurs talents et de leurs services. Et ne semble-t-il pas que, d'après ce système persécuteur, on cherche encore à terrasser d'un dernier coup le patriotisme en imprimant sur lui une flétrissure publique, en rétablissant sous le titre de tribunaux de mœurs une chambre ardente à laquelle auraient été soumises les opinions des citoyens et en y rappelant pour opérer une régénération morale, les plus fermes appuis du despotisme, ces hommes qui ne voient qu'*impiété* et *corruption la plus affreuse* dans tout ce qui peut porter atteinte à leurs intérêts honorifiques et pécuniaires, ces hommes enfin qui, malgré l'aisance de la plupart voudraient, par suite de leur égoïsme, se soustraire à toutes les charges que supportent les autres citoyens et n'éprouver aucun retard dans la perception de leurs prébendes, tandis, qu'ils verront d'un œil sec et insensible l'affligeant tableau des privations, des fatigues, des misères qu'ont endurées et qu'éprouvent encore les défenseurs de la patrie et de la liberté.

« ... Deux mois se sont déjà écoulés sans que nous ayons vu se réaliser aucune des espérances que nous avions placées dans la Commission exécutive, sans même que nous voyions aucune disposition qui puisse

nous annoncer l'époque de cette réalisation si justement désirée. Au contraire, nous n'apercevons encore que mésintelligence et désorganisation dans le gouvernement, que trouble et inquiétude chez les bons citoyens, qu'audace et présomption chez les ennemis de la tranquillité publique.

« Dans cet état de choses, l'honneur et la moralité des exposants ne peuvent pas rester plus longtemps sous le poids d'inculpations aussi graves et aussi avilissantes que celles dont ils sont chargés. Ils vous supplient en conséquence, citoyens législateurs, de les justifier à cet égard et d'ordonner que procédure soit instruite contre ceux d'entre eux qui pourraient se trouver coupables, afin que les innocents puissent jouir de la justice qu'ils croient leur être due. »

Un député propose l'ordre du jour. Secrétan dit que si les pétitionnaires se sont montrés peut-être un peu trop susceptibles, il importe cependant de ne pas leur répondre par un ordre du jour. Cette délicatesse qui porte les jeunes gens à écarter d'eux tout soupçon d'immoralité est un sentiment précieux qu'il faut nourrir plutôt que de l'éteindre. Il propose le renvoi de la pétition au pouvoir exécutif. Sa proposition est adoptée.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE. V

Considérations générales sur les causes de la révolution. 1

La révolution vaudoise jusqu'à la proclamation de l'indépendance. 9

La proclamation de l'indépendance et l'entrée des Français 29

La révolution victorieuse 43

Les autorités provisoires jusqu'à la nomination du Directoire helvétique 69

La République helvétique. Les Commissaires et les troupes de la France 101

La soumission du Vallais. Les droits féodaux. Affaires ecclésiastiques. Indemnités aux patriotes persécutés par l'oligarchie 120

Le canton du Léman en 1798. Craintes d'une annexion à la France. Les sociétés populaires 137

Le canton du Léman en 1798. La société des Amis de la liberté et les biens communaux 149

Le Directoire helvétique et la guerre de la seconde coalition 178

Le canton du Léman et la guerre de la seconde coalition 187

Le canton du Léman et la guerre de la seconde coalition. Les Patriotes 215

Pages.

Le canton du Léman et la guerre de la seconde coalition. De l'occupation de Zurich par les Autrichiens à la reprise de cette ville par les Français 230
L'insurrection du Vallais en 1799 257
Le Directoire helvétique en 1799. Coup d'Etat du 7 janvier 1800 263
Le canton du Léman et la République helvétique du 7 janvier au 7 août 1800 286
Affaires ecclésiastiques 312

EN VENTE A LA MÊME ADRESSE :

P. Vaucher.	Esquisses d'histoire suisse	Fr.	3 —
—	Mélanges d'histoire nationale	»	2 50
—	Les commencements de la Confédération suisse	»	— 60
A. Daguet.	Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse	»	1 —
M. Droin.	Histoire de la Réformation en Espagne . .	»	6 —
A. de Mandrot.	Notice sur Avenches, avec carte . .	»	— 50
Mlle S. Vincent.	La reine Berthe et sa fille	»	2 —

LAUSANNE. — IMPRIMERIE AUG. PACHE.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21354 8644